



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses première, deuxième et troisième
sessions ordinaires et sur sa
session annuelle de 1996**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 1996
Supplément No 12**

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport du Conseil d'administration
sur ses première, deuxième et troisième
sessions ordinaires et sur sa
session annuelle de 1996

Conseil économique et social
Documents officiels, 1996
Supplément No 12



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
<u>Première partie</u>		
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1996		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 10	2
A. Élection des membres du Conseil pour 1996	1	2
B. Déclarations du Président et de la Directrice générale	2 - 4	2
C. Adoption de l'ordre du jour	5 - 10	3
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11 - 130	6
A. Suite donnée à la réforme de gestion et au descriptif de la mission de l'UNICEF	11 - 24	6
B. Opérations d'urgence de l'UNICEF	25 - 37	9
C. Notes de pays	38 - 98	11
D. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	99 - 107	29
E. Le cinquantième anniversaire de l'UNICEF	108 - 111	31
F. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social	112 - 115	32
G. Questions diverses	116 - 127	33
H. Conclusions	128 - 130	36
<u>Deuxième partie</u>		
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1996		
I. ORGANISATION DE LA SESSION	131 - 135	40
A. Déclarations du Président et de la Directrice générale	131 - 132	40
B. Adoption de l'ordre du jour	133 - 135	40
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	136 - 283	42
A. Propositions de coopération et examen des programmes	136 - 197	42

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
B. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays	198 - 205	55
C. Affaires budgétaires	206 - 238	56
D. Rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF	239 - 246	63
E. Rapport annuel au Conseil économique et social/ suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement	247 - 253	64
F. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996	254 - 255	66
G. Questions diverses	256 - 281	66
H. Conclusions	282 - 283	72

Troisième partie

SESSION ANNUELLE DE 1996

I. ORGANISATION DE LA SESSION	284 - 291	74
A. Déclarations du Président et de la Directrice générale	284 - 285	74
B. Adoption de l'ordre du jour	286 - 289	74
C. Élection du bureau du Conseil d'administration .	290 - 291	76
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	292 - 490	77
A. Rapport du Directeur général	292 - 312	77
B. Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants	313 - 322	82
C. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999 . .	323 - 349	84
D. Examen des politiques et des stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant	350 - 352	89
E. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF	353 - 366	90
F. Opération Cartes de vœux et opérations connexes	367 - 380	92

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF : rapport d'activité . . .	381 - 406	95
H. Harmonisation de la présentation des budgets . . .	407 - 417	100
I. Projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels . . .	418 - 428	102
J. Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya	429 - 431	105
K. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires . . .	432 - 439	105
L. Rapport du Groupe de travail sur la documentation	440 - 445	107
M. Remise du Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996	446	108
N. Questions diverses	447 - 485	108
O. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration. . .	486 - 490	115
III. CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'UNICEF	491 - 496	117

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1996

I. ORGANISATION DE LA SESSION	497 - 505	120
A. Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale . . .	497 - 501	120
B. Adoption de l'ordre du jour	502 - 505	121
II. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	506 - 612	123
A. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et l'examen des Programmes : mise en oeuvre en 1997 des recommandations finales relatives aux programmes de pays	506 - 528	123
B. Rapport oral sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique	529 - 536	127

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Centre international pour le développement de l'enfant	537 - 544	129
D. Ébauche d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé	545 - 549	131
E. Rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF	550 - 561	132
F. Rapport d'activité oral sur l'audit du bureau de pays du Kenya	562 - 564	135
G. Rapport oral sur l'harmonisation de la présentation des budgets	565 - 580	136
H. Rapport oral sur l'opération Cartes de vœux (OCV) et les opérations connexes	581 - 583	139
I. Examen de l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources	584 - 597	139
J. Groupe de travail sur la documentation	598 - 599	143
K. Programme de travail pour 1997	600 - 601	143
L. Questions diverses	602 - 608	144
M. Conclusions	609 - 612	145

Annexe

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1996	147
--	-----

Première partie

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1996

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 22 au 25 janvier 1996

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Élection des membres du Conseil pour 1996

1. Les membres du Conseil d'administration pour l'année 1996 ont été élus comme suit :

Président : S. E. l'Ambassadeur Ion Gorita (Roumanie)

Vice-Présidents : Mme Lyda Aponte de Zacklin (Venezuela)
M. Jan Top Christensen (Danemark)
M. John Aggrey (Ghana)
Mme Mitra Vasisht (Inde)

B. Déclarations du Président et de la Directrice générale

2. Le Président a souligné combien il était important que la présidence du Conseil d'administration incombe pour 1996 à la Roumanie, parce que c'est en Europe orientale que l'UNICEF a commencé son oeuvre capitale en venant au secours des enfants et des femmes, il y a une cinquantaine d'année, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Sous l'impulsion donnée par l'UNICEF, les divers pays du monde ont, depuis cette époque, fait de grands progrès pour assurer la survie, la protection et l'épanouissement de leurs enfants. L'examen à mi-chemin des progrès accomplis en direction des objectifs fixés pour l'an 2000 par le Sommet mondial pour les enfants, prévu pour 1996, fournirait de nombreuses preuves des progrès accomplis dans de nombreux domaines. Il restait cependant encore beaucoup à faire. Si l'on en croyait l'"ordre du jour contre la guerre" présenté par l'UNICEF dans le rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, 1996, il y avait aujourd'hui un nombre effroyable d'enfants victimes de conflits. C'est à ces enfants que l'UNICEF doit accorder la priorité en remémorant le passé et en prévoyant l'avenir. En ce qui concerne les travaux du Conseil, il a particulièrement souligné la nécessité de diminuer et de rationaliser le volume et la teneur de la documentation.

3. La Directrice générale a annoncé que l'année du cinquantième anniversaire serait commémorée par l'UNICEF conjointement avec de nombreux partenaires. Il faut cependant bien noter que la célébration des résultats passés ne signifie pas regarder en arrière. Au contraire, l'UNICEF tirerait les leçons du passé pour répondre aux défis du présent et préparer l'avenir. Les commémorations de l'anniversaire ont commencé avec le lancement en décembre 1995 du rapport intitulé La situation des enfants dans le monde, 1996. Ce rapport mettait en lumière des ressemblances effroyables entre les débuts de l'UNICEF et la situation aujourd'hui. Fondé au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'UNICEF devait aujourd'hui faire face aux besoins des enfants dans une multitude de conflits qui ont éclaté après la fin de la guerre froide, sans compter le nombre encore plus grand d'urgences silencieuses provoquées par la pauvreté et le sous-développement. Les propositions de l'ordre du jour contre la guerre ne seraient utiles que dans la mesure où elles seraient suivies d'action. L'UNICEF agissait donc. En vue de faire entrer en vigueur l'interdiction des mines antipersonnel, l'UNICEF a récemment annoncé qu'il ne ferait aucune transaction commerciale avec des entreprises qui produisent des mines terrestres. Les activités menées au titre de l'ordre du jour contre la guerre prépareraient le terrain pour l'étude importante de l'Organisation des Nations Unies sur les incidences des conflits armés sur les enfants, actuellement en cours d'élaboration sous la direction de M. Graça Machel et devant être présentée à l'Assemblée générale à l'automne prochain. Il faut

qu'il devienne impensable que des enfants soient privés d'aide humanitaire ou soient considérés comme des cibles légitimes en tant que guerre. Il faut aider les enfants à devenir des agents de paix et de tolérance.

4. L'année 1996 était également le milieu de la décennie devant permettre d'atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants. L'examen à mi-parcours prévu dans le Plan d'action aurait lieu en septembre, au Siège des Nations Unies, et le Secrétaire général présenterait à ce moment un rapport intérimaire à l'Assemblée générale. L'UNICEF était en train de rassembler des données sur les objectifs à mi-parcours et demanderait bientôt aux pays de procéder eux-mêmes à leurs examens à mi-parcours. Des examens des progrès accomplis au milieu de la décennie aux niveaux mondial et national devraient non seulement permettre de faire le point sur ce qui a été accompli et ce qui ne l'a pas été, mais devraient également fournir des leçons pour essayer d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000. Certains de ces objectifs étaient complexes et leur réalisation supposait des modes de pensée novateurs et des solutions hardies. Les politiques et les stratégies mises à jour adoptées par le Conseil d'administration ces dernières années apporteraient une contribution importante à cet effort.

C. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figurait dans le document E/ICEF/1996/2, a été adopté après avoir été amendé oralement. Cet ordre du jour était composé des points suivants :

Point 1 : Ouverture de la session :

- a) Élection du bureau du Conseil d'administration pour 1996
- b) Déclarations du Président et de la Directrice générale

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux

Point 3 : Suivi de la réforme de gestion

Descriptif de la mission de l'UNICEF

Point 4 : Opérations d'urgence de l'UNICEF

Point 5 : Notes de pays :

- a) Afrique
- b) Amériques et Caraïbes
- c) Asie
- d) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes
- e) Moyen-Orient et Afrique du Nord

Point 6 : Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Point 7 : Cinquantième anniversaire de l'UNICEF

Point 8 : Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social

Point 9 : Questions diverses

Point 10 : Clôture de la session : observations finales de la Directrice générale et du Président

6. Avant l'adoption de l'ordre du jour, une délégation a fait un rapport sur les progrès accomplis dans son pays en ce qui concernait le développement des enfants et, notamment, les mesures prises pour lutter contre le travail des enfants. Son gouvernement était cependant préoccupé par la situation des enfants dans le monde, en particulier par le problème de la prostitution des enfants. L'UNICEF devrait s'employer à mettre fin à ces pratiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. L'UNICEF devrait également considérer les enfants comme des agents du changement et essayer de comprendre leur message. À une époque où les ressources se réduisaient, la réalisation de ces objectifs et d'autres objectifs pour les enfants serait difficile pour de nombreux pays, y compris le sien. Elle a prié la Directrice générale de centrer l'attention sur la question des ressources, car l'assistance et la coopération de l'UNICEF étaient indispensables aux efforts déployés en faveur des enfants.

7. Plusieurs délégations ont proposé qu'il soit procédé à un examen informel des notes de pays en plus du débat officiel du Conseil d'administration pour permettre des discussions avec les représentants hors siège et les directeurs régionaux. Une délégation a déclaré que le Conseil d'administration devrait veiller à ne pas s'éloigner de l'examen de fond des notes de pays. Il était important que les réunions informelles n'aient pas lieu en même temps que les réunions du Conseil afin de permettre à tous les membres d'y participer. La Directrice générale a déclaré que les directeurs régionaux seraient à la disposition des délégations pour des consultations informelles et pourraient donner des informations sur les consultations tenues au niveau des pays.

8. Un participant a déclaré que les notes de pays étaient intitulées "notes de stratégie concernant le programme de pays", alors que, d'après des résolutions de l'Assemblée générale, les notes de stratégie ne devaient pas être examinées par les conseils d'administration des fonds et des programmes, mais que ceux-ci devaient simplement en prendre note. Une autre délégation, appuyée par d'autres délégations, a appuyé cette prise de position concernant le nom des documents. S'il s'agissait de "notes de stratégies concernant le programme de pays", aucune discussion n'était possible à cause de la résolution de l'Assemblée générale déclarant que ces documents ne pouvaient être considérés qu'à des fins de référence. Cet intervenant a cependant déclaré qu'il n'était pas au courant d'une décision du Conseil d'administration visant à employer l'expression "notes de stratégie concernant le programme des pays" et pourrait accepter la mention de "programmes de pays", lesquels pourraient être examinés et complétés par le Conseil pour devenir des recommandations définitives relatives au programme de pays. Comme les programmes de pays avaient fait l'objet de négociations avec les gouvernements, il ne serait pas approprié pour le Conseil d'administration de tenir des débats de fond à leur sujet. Une délégation a ajouté que, en vertu de la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), le Conseil avait la possibilité de contribuer au processus d'élaboration des programmes des pays en cours grâce à ses observations sur les notes de pays.

La Directrice générale a proposé que les documents soient appelés "notes de pays", pour éviter la confusion avec les "notes de stratégies concernant le programme de pays" visées par les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 22 décembre 1992 et du 13 décembre 1995. Le secrétariat publierait un rectificatif à cet effet, si le Conseil le jugeait utile¹.

9. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que certaines délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session et avaient informé le secrétariat des points de l'ordre du jour auxquels elles portaient un intérêt particulier. Il s'agissait des délégations des pays suivants (le cas échéant, les points de l'ordre du jour mentionnés figurent entre parenthèses) : Afrique du Sud (tous); Albanie; Algérie; Allemagne (tous); Argentine; Arménie (3, 4, 5, 8); Australie; Autriche; Bangladesh (tous); Bélarus; Belgique; Bénin (tous); Bolivie; Bosnie-Herzégovine (4); Costa Rica; Côte d'Ivoire (5); Croatie; Djibouti; Égypte; El Salvador; Érythrée; Espagne; Éthiopie; Finlande; Gabon; Guatemala; Guinée; Guyane; Haïti; Hongrie; Iraq (5 e)); Irlande (tous); Israël; Kazakstan (tous); Kirghizistan; Lettonie (tous); Lituanie; Malawi; Mali; Malte (tous); Mexique (tous); Mongolie (5 c)); Népal (tous); Nicaragua; Nigéria; Oman; Panama; Philippines; Pologne (tous); Portugal; République de Moldova; République tchèque; République-Unie de Tanzanie; Saint-Siège; Sénégal; Slovénie; Sri Lanka (5 c)); Soudan; Tadjikistan; Togo; Tunisie; Uruguay et Zimbabwe.

10. En outre, la Palestine (5 e)) avait présenté des pouvoirs, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); l'Office des Nations Unies à Vienne (Division de la prévention du crime et de la justice pénale); l'Organisation mondiale de la santé (OMS); enfin, l'Agence de coopération culturelle et technique. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) ont également présenté des pouvoirs : Anglican Communion; Brahma Kumaris World Spiritual University; Commonwealth Medical Association; Bureau international catholique de l'enfance; Comité international de la Croix-Rouge; Conseil international de l'action sociale; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Fédération internationale des centres sociaux et communautaires; Fédération internationale des femmes diplômées des universités; Mouvement international ATD quart monde; Service social international; Ligue internationale de La Leche; Les sentiers de la paix; Pax Christi International; Rehabilitation International; Comité du Viet Nam pour la protection et la santé des enfants; Transfert mondial d'information; et Union mondiale des organisations de femmes catholiques.

¹ Rectificatif publié par la suite sous la cote E/ICEF/1996/P/L.41.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Suite donnée à la réforme de gestion et au descriptif de la mission de l'UNICEF

État d'avancement du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

11. Le Conseil d'administration a été saisi d'un rapport sur l'état d'avancement du programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1996/AB/L.3) qui a été présenté par la Directrice générale.
12. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du rapport et de la claire présentation des liens entre les activités prévues au titre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion et les recommandations de Booz.Allen & Hamilton. Il a été proposé que la matrice présentée dans le rapport sur l'état d'avancement du programme fournisse des informations sur les mesures prises et les résultats obtenus et précise les décisions à prendre par le Conseil d'administration ou le secrétariat. Le secrétariat a dit que l'établissement de la responsabilité en ce qui concernait les prises de décisions serait difficile tant que la nature des recommandations précises n'aurait pas été déterminée. De nombreux participants se sont félicités de la méthode adoptée par le secrétariat et ont déclaré attendre avec impatience les recommandations des équipes du projet. Plusieurs intervenants ont également noté les économies faites dans le budget général en ce qui concerne ces activités.
13. Des délégations ont exprimé leur satisfaction pour la priorité donnée par le Conseil d'administration au processus de perfectionnement des méthodes de gestion et à l'organisation de réunions intersessions visant à tenir le Conseil informé et à lui donner la possibilité de présenter des directives à cet égard. Un participant a déclaré que les réunions intersessions devraient se contenter de fournir des informations sur les progrès accomplis plutôt que constituer une instance de consultation de fond. Il a également proposé que des discussions informelles mais de fond soient organisées avant que les recommandations sur les projets soient présentées aux sessions officielles du Conseil d'administration et qu'un groupe de travail soit mis en place pour étudier ces recommandations. D'autres délégations ont déclaré que les réunions intersessions n'avaient pas pour objet de prendre des décisions, mais de procéder aux échanges de vues nécessaires. Un participant a déclaré que ces réunions devraient permettre au Conseil de donner des directives sur des questions précises et a cité les résultats positifs de réunions analogues lors de l'élaboration du descriptif de la mission de l'UNICEF. D'autres délégations ont déclaré que le Conseil devrait s'efforcer d'observer les progrès d'une manière responsable et d'éviter de s'ingérer dans les travaux du secrétariat, en particulier dans la phase intermédiaire d'élaboration des recommandations. La Directrice générale a souligné l'importance qu'il y avait à recevoir des informations en retour et des directives, comme dans le cas du descriptif de la mission, et a ajouté qu'elle considérerait les réunions intersessions comme un moyen de fournir des informations et de donner aux membres du Conseil la possibilité de faire des observations sur les travaux du secrétariat dans le cadre des préparatifs des sessions officielles du Conseil.
14. Des délégations ont demandé qu'une réunion intersessions soit organisée à un moment donné après la réunion de janvier du Comité directeur et ont proposé que des représentants du personnel participent aux discussions sur le processus

de consultation avec le personnel. Le secrétariat a accepté cette proposition. Plusieurs participants ont approuvé le principe de la participation et d'autres ont déclaré leur satisfaction au personnel de l'UNICEF qui contribue à ce processus tout en s'acquittant en même temps de ses fonctions normales. Un certain nombre de participants ont souligné que la participation et la collaboration du personnel au programme de perfectionnement des méthodes de gestion étaient importantes, car elles leur donnaient un sentiment de responsabilité dans ce domaine. Une délégation a proposé que les conseils consultatifs deviennent plus officiels et soient mieux structurés. Un autre participant a souligné l'importance qu'il y avait à ce que l'information parvienne aux administrateurs recrutés sur le plan national. Le secrétariat a souligné l'importance qu'il accordait à la participation du personnel, car celle-ci est nécessaire à une bonne réalisation du programme tout en renforçant le moral des fonctionnaires et en leur donnant un sens de responsabilité dans ce domaine. Les chefs de tous les bureaux de l'UNICEF avaient été instamment priés de participer au renforcement du programme de perfectionnement des méthodes de gestion en apportant des améliorations à la gestion de leurs propres bureaux.

15. Des intervenants ont mentionné la nécessité de renforcer les consultations avec les gouvernements et certains ont déclaré que l'équipe chargée du projet concernant l'efficacité de la conduite des opérations sur le terrain était particulièrement bien placée pour ça. Certains intervenants ont cité comme exemple les entretiens entre les membres du Conseil d'administration et l'équipe examinant les relations avec les comités nationaux pour l'UNICEF.

16. Certaines délégations ont préconisé que les projets de l'UNICEF relatifs au perfectionnement des méthodes de gestion tiennent compte des activités menées par d'autres organes du système des Nations Unies dans le même domaine. Une délégation a cité comme exemple l'harmonisation des projets et l'établissement de rapports communs comme moyen pour stimuler la coopération et la coordination entre les institutions. La Directrice générale a souligné que les efforts d'efficacité de l'UNICEF s'inscrivaient dans le contexte du système des Nations Unies.

17. Quelques participants ont posé des questions précises concernant les services de consultants extérieurs pour les systèmes de gestion financière, la gestion des ressources en matière d'information et les fournitures. La Directrice générale a déclaré que toutes ces recommandations seraient prises en compte par le Conseil d'administration et que des examens internes viseraient à les valoriser. En particulier, les objectifs de l'étude concernant la rentabilité des cartes de voeux et des ventes de produits incluraient notamment des comparaisons entre les pays; l'étude sur les fournitures serait orientée vers la question de l'assurance de la qualité; l'étude sur la gestion des ressources en matière d'information permettait d'examiner les résultats et de voir comment ils étaient utilisés dans les programmes; enfin, l'étude sur les systèmes de gestion financière tiendrait compte des systèmes de comptabilité financière d'autres organisations.

18. Répondant aux préoccupations concernant les liens entre les diverses équipes de projet, le secrétariat a déclaré que la coordination était assurée grâce à l'Équipe spéciale chargée de la gestion et à des réunions régulières des chefs d'équipe.

19. Le secrétariat, approuvé par quelques intervenants, a souligné le rôle et l'importance croissants des comités nationaux pour l'UNICEF. Une délégation a déclaré que les problèmes mis à jour par l'examen des relations avec les comités

nationaux par les équipes de projet, par exemple des typologies nouvelles pour la présence de l'UNICEF dans les pays, pourraient nécessiter des directives de la part du Conseil d'administration. Un autre participant a dit que les équipes de projet examinant la question des relations avec des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales devraient tenir compte du fait que l'UNICEF était obligé de travailler en étroite collaboration avec les ONG et que leurs observations devraient être prises en compte dans l'élaboration des programmes de pays.

20. Un participant a demandé quel était le mandat du groupe de travail chargé d'examiner les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat et dirigé par le Directeur général adjoint chargé des relations extérieures. Le secrétariat a déclaré que le groupe de travail avait rencontré le bureau le 19 décembre 1995 et avait demandé des conseils sur la manière de procéder. Par l'intermédiaire de leurs groupes régionaux, les membres du Conseil devaient examiner la question et une réunion du groupe de travail avec le nouveau bureau serait organisée prochainement.

Descriptif de la mission de l'UNICEF

21. Le Conseil d'administration était saisi d'un projet de description de la mission de l'UNICEF (E/ICEF/1996/AB/L.2) qui a été présenté par la Directrice générale. Presque toutes les délégations se sont déclarées satisfaites de l'esprit d'ouverture et de participation qui avait régi l'élaboration de ce descriptif et, notamment, des réunions intersessions du Conseil d'administration.

22. Plusieurs délégations ont proposé des amendements au projet et certaines ont demandé qu'une séance de rédaction soit tenue à cette fin. Une délégation, en particulier, hésitait à appuyer le projet pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, il y avait une certaine confusion en ce qui concernait la mission ultime de l'UNICEF et le mandat dont il avait été chargé de s'acquitter. La mission de l'UNICEF était de promouvoir le bien-être des enfants dans le monde entier et, en particulier, dans les pays en développement. En ce qui concernait la Convention relative aux droits de l'enfant, la protection de ces droits jouait un rôle particulièrement important dans la promotion de leur bien-être général, et la délégation a félicité l'UNICEF pour le rôle positif qu'il jouait dans ce domaine. La défense des droits des enfants était cependant pour l'UNICEF le moyen, et la protection des enfants le but. En outre, les programmes de protection des enfants passaient par l'émancipation des femmes.

23. Résumant les débats, le Président a déclaré que le descriptif de la mission continuerait à être examiné et que des adaptations seraient possibles à l'avenir. Le Conseil d'administration a décidé d'adopter le descriptif de la mission tel qu'il était présenté par la Directrice générale, sans amendement.

24. La Directrice générale a remercié le Conseil et a assuré ses membres que le secrétariat ferait tout son possible pour diffuser et faire connaître dans le monde entier la mission de l'UNICEF. Elle a ajouté qu'en adoptant ce descriptif de la mission à sa première session de 1996 qui marquait le cinquantième anniversaire de l'UNICEF, le Conseil avait envoyé un puissant message d'appui et de consensus en ce qui concernait l'essentiel de l'oeuvre de l'organisation. (Le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration figure au chapitre III, décision 1996/1.)

B. Opérations d'urgence de l'UNICEF

25. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur les services de secours d'urgence de l'UNICEF : mission et stratégies (E/ICEF/1996/4) ainsi que d'un rapport sur les opérations d'urgence de l'UNICEF en 1995 (E/ICEF/1996/7). La Directrice générale a fait quelques remarques liminaires suivies d'une déclaration d'un représentant du Département des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies. Un représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) a également pris la parole. Le Directeur du Bureau des programmes de secours d'urgence de l'UNICEF a fait une présentation détaillée des deux rapports dont le Conseil était saisi.

26. Dans leur ensemble, les délégations se sont déclarées satisfaites de la présentation du rapport sur les services de secours d'urgence de l'UNICEF : mission et stratégies. Plusieurs représentants ont cependant émis des objections, notamment en ce qui concernait la nécessité de mieux clarifier la notion de continuum secours-développement; le renforcement des capacités locales pour améliorer le rapport coût-efficacité; la coordination avec le DAH, d'autres organes et institutions du système des Nations Unies et la communauté des donateurs; enfin, des mécanismes plus efficaces pour éviter les crises.

27. Certaines délégations ont appuyé la théorie selon laquelle le développement durable était le meilleur moyen de prévenir les cas d'urgence. D'autres délégations ont recommandé l'établissement de liens étroits entre les activités de secours et les activités de développement. Il convenait d'analyser de manière plus approfondie cette "zone grise" et de mettre au point un mécanisme de transition. Un intervenant a déclaré que l'UNICEF devait maintenir un équilibre délicat dans l'affectation de ressources aux activités de secours et aux activités de développement. D'autres ont déclaré que l'utilisation d'organisations et de consultants locaux pour le renforcement des capacités permettrait d'affecter davantage de ressources aux activités d'appui et de développement.

28. Dans sa réponse, le secrétariat a souligné l'importance d'une structure décentralisée fondée sur le terrain. Sur la question du maintien d'un équilibre entre le secours et le développement, il était nécessaire de prendre des mesures pendant une crise tout en tenant compte de la période de relèvement. Le processus de renforcement de la capacité d'intervention de l'UNICEF dans des situations d'urgence s'inscrivait dans le cadre de ses activités principales.

29. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF pour l'oeuvre menée dans les cas d'urgence et, notamment, pour la promptitude de ses interventions. Un intervenant a déclaré que l'UNICEF ne devait pas se contenter d'intervenir dans les cas d'urgence, mais continuer à oeuvrer au relèvement et à la reconstruction des pays après les conflits. D'autres délégations ont demandé comment on définissait une situation d'urgence et ont demandé des éclaircissements sur cette question. L'UNICEF a été instamment prié de faire face à des situations d'urgence de tout genre, notamment aux situations d'urgence "silencieuses" qui touchaient des enfants très nombreux dans le monde entier et des situations d'urgence "oubliées", c'est-à-dire celles qui ne réussissaient pas à faire de gros titres dans les journaux. Un participant a demandé quelles stratégies étaient utilisées pour faire face à la situation d'urgence "silencieuse" des orphelins du sida en Afrique et un autre a déclaré qu'il souhaitait que l'UNICEF continue à fournir une assistance aux femmes et aux enfants touchés par des catastrophes naturelles. Certaines délégations ont parlé des effets désastreux

de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl et ont remercié l'UNICEF pour l'assistance fournie dans ce domaine.

30. Certaines délégations ont déclaré que les mesures préventives étaient extrêmement importantes au cours des situations d'urgence "silencieuses" en les empêchant de devenir des situations d'urgence catastrophiques. Diverses suggestions ont été faites en ce qui concernait l'action préventive et, notamment, les accords de confirmation et les stratégies en vue d'un développement durable.

31. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination avec le DAH, d'autres institutions du système des Nations Unies, la communauté des donateurs et les ONG. Certains intervenants ont déclaré que l'UNICEF devait coopérer avec les gouvernements des pays pour mettre en place des mécanismes permettant une action rapide. Des délégations ont également posé des questions sur la coopération de l'UNICEF avec d'autres partenaires et sur la manière dont sa contribution aux opérations humanitaires renforçait les mesures générales en cas d'urgence. La nécessité d'un processus d'évaluation des enseignements tirés a été mentionnée par de nombreuses délégations. Un intervenant a déclaré qu'il conviendrait d'évaluer la contribution de la coopération de l'UNICEF avec ses partenaires et à l'intérieur du système des Nations Unies.

32. Une délégation a instamment prié l'UNICEF de renforcer la capacité de son personnel et de ses partenaires à intervenir en cas de crise. D'autres délégations ont encouragé l'utilisation renforcée de consultants locaux, car ceux-ci présentaient un meilleur rapport coût-efficacité et contribuaient au renforcement des capacités. L'utilisation du Fonds de programmation pour les secours d'urgence a été proposée en vue du renforcement des capacités régionales. Le secrétariat a déclaré que l'UNICEF reconnaissait la nécessité de promouvoir le renforcement des capacités locales et de renforcer la coordination avec les ONG locales et l'aide à celles-ci ainsi qu'aux gouvernements nationaux et aux communautés locales, sans oublier le niveau de la famille.

33. Un participant a déclaré que les équipes d'intervention rapide et le Centre d'opérations devraient être renforcés au niveau régional. Un autre participant a demandé comment ces équipes devaient être financées et à quoi elles servaient lorsque leurs membres n'étaient pas affectés à des situations d'urgence.

34. Plusieurs délégations ont estimé que l'UNICEF devait officialiser les partenariats au moyen de mémorandums d'accord qui définiraient l'obligation redditionnelle et le partage des responsabilités. Le secrétariat a rappelé qu'il était en train de mettre au point de tels mémorandums (par exemple, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PAM) et a ajouté que des accords et des arrangements de coopération étaient en train d'être établis avec des ONG et d'autres organisations.

35. Plusieurs questions ont été posées au sujet de la capacité financière de l'UNICEF pendant les phases de secours et de développement des situations d'urgence. D'autres questions ont également été posées sur le détournement de fonds des programmes ordinaires en faveur de situations d'urgence et des modalités utilisées pour passer d'une catégorie à une autre. Le secrétariat a répondu que les détournements de fonds et/ou les mesures de reprogrammation dans une situation d'urgence donnée étaient menés en accord avec le gouvernement afin de répondre aux besoins des enfants en détresse. Un intervenant a déclaré que, du fait que l'UNICEF agissait sur deux plans différents, à savoir sur celui de

l'urgence et sur celui du développement, l'organisation devrait être capable de démontrer qu'elle avait les ressources humaines et financières nécessaires pour mener ces deux actions de front et que l'ensemble fondamental de services supplémentaires en cas d'urgence devrait être financé par des fonds supplémentaires. Plusieurs délégations ont demandé que des ressources supplémentaires soient mobilisées pour les pays qui en ont besoin. Même si la majorité des fonds provenait de fonds supplémentaires, les activités d'urgence en nombre croissant n'en faisaient pas moins une lourde ponction sur les ressources administratives, car un grand pourcentage des dépenses totales était consacré aux situations d'urgence (24 % en 1993-1994).

36. Certains participants ont abordé des questions d'ordre politique divers. Plusieurs ont exprimé leur approbation pour les quatre volets de l'assistance d'urgence, à savoir les mesures préventives, la planification préalable, l'assistance dans la situation d'urgence et l'assistance pour la phase de remise en état et de relèvement. D'autres délégations ont félicité l'UNICEF pour sa politique visant à ne pas acheter, en connaissance de cause, des matériaux et des services à des compagnies impliquées dans la fabrication de mines terrestres. Un représentant a en outre estimé que l'UNICEF devrait militer plus fermement en faveur d'une interdiction des mines terrestres. Au sujet de l'application de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995, relative au renforcement de la coopération de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, une délégation a rappelé que cette résolution insistait clairement sur la nécessité d'évaluer les capacités d'intervention individuelle tout en examinant la capacité d'intervention générale de l'Organisation des Nations Unies et que cette résolution devrait être appliquée en coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF participait aux travaux de l'équipe spéciale interorganisations mise en place par le DAH pour donner suite à cette résolution. Se référant au protocole optionnel proposé pour la Convention sur les droits de l'enfant, une délégation a appuyé la proposition visant à porter à dix-huit ans l'âge d'incorporation des enfants. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur le rôle des soins génésiques dans les situations d'urgence et a cité un projet de manuel pratique sur ce sujet, précisant notamment les services liés à la distribution de contraceptifs et à la contraception postcoïtale. Cette délégation a demandé que l'UNICEF lui donne des garanties écrites précises qu'il continuerait à agir conformément à son mandat qui ne prévoyait pas la fourniture du genre de services décrits dans le projet de manuel pratique.

37. Au sujet de la mobilisation des ressources, une délégation a déclaré que, dans le passé, les donateurs n'avaient pas porté toute l'attention voulue à certaines situations d'urgence parce qu'ils manquaient d'information leur permettant d'en apprécier la gravité, contrairement à ce qui se passait dans des situations recevant une plus grande publicité. Il a demandé que, dans tout appel d'urgence qu'il lance, l'UNICEF donne un bref tableau général de toutes ses opérations d'urgence en cours, de façon que celle pour laquelle l'appel est lancé puisse être placée dans un contexte. (On trouvera le texte de cette décision 1996/2 adoptée par le Conseil d'administration au chapitre III.)

C. Notes de pays

38. Le Conseil d'administration était saisi d'une série de notes de pays (E/ICEF/1996/P/L.1-E/ICEF/1996/P/L.41). Le Président a rappelé que, dans sa décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), qu'il avait adoptée à la première session ordinaire de 1995, le Conseil d'administration avait décidé que le secrétariat,

en consultation avec les gouvernements bénéficiaires, informerait assez tôt le Conseil de ses vues préliminaires sur le dosage entre les stratégies et priorités du programme et sur le poids à leur accorder. Le moyen utilisé consisterait à établir une note succincte de pays qui serait soumise au Conseil d'administration pour observation.

39. Le Conseil a exprimé son accord avec le Président au sujet du fait que, après une introduction générale par la Directrice générale du processus suivi pour l'élaboration des notes de pays, les délégations auraient la possibilité de faire des observations générales sur ces notes et sur la méthode utilisée pour leur élaboration. Les notes de pays pour chaque région seraient examinées, précédées par des introductions faites par les directeurs régionaux respectifs. Après ces discussions, le Conseil prendrait note des observations faites par les délégations et le secrétariat en informerait les gouvernements intéressés. Les notes de pays seraient par la suite transformées en notes de stratégie concernant le programme des pays et présentées au Conseil d'administration, qui serait considéré comme les ayant acceptées dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, comme il est stipulé dans la décision 1995/8.

Débat général sur le processus

40. Une délégation, parlant au nom d'un groupe d'États et appuyée par les représentants de deux autres groupes régionaux, a dit qu'il était important de respecter la disposition de la décision 1995/8 qui stipulait que c'est au gouvernement bénéficiaire qu'il incombait au premier chef d'élaborer son programme de pays et aussi de coordonner les apports d'assistance extérieure. Le but de la note de pays étant d'informer le Conseil de l'état d'avancement des préparatifs de la stratégie concernant le programme de pays, les débats du Conseil devraient rester à un niveau général plutôt qu'au niveau des diverses notes de pays. Plusieurs autres délégations ont appuyé le nouveau processus appliqué pour l'approbation des programmes de pays ainsi que le rôle joué par le Conseil d'administration dans l'élaboration des stratégies concernant les programmes. Un autre participant a déclaré que ce nouveau processus, comportant l'inclusion des notes de pays, donnait davantage de travail aussi bien aux États Membres qu'au secrétariat, mais qu'il permettait d'améliorer la qualité des programmes.

41. Plusieurs délégations se sont engagées à appliquer la décision 1995/8 en ce qui concernait la fourniture par le Conseil d'observations sur les notes de pays. Plusieurs délégations ont approuvé le principe selon lequel c'est au gouvernement bénéficiaire qu'il incombait d'élaborer ce programme de pays, mais ont également rappelé que la décision 1995/8 contenait une disposition demandant au Conseil d'administration de faire des observations sur les notes de pays de façon à s'assurer que les politiques de l'UNICEF étaient prises en considération dans les programmes des pays.

42. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'importance du financement supplémentaire proposé dans la plupart des notes de pays et a demandé si les donateurs avaient donné à l'UNICEF l'assurance que ce financement supplémentaire serait disponible. Les notes de pays devraient contenir un programme de base qui serait financé par la masse commune des ressources, à la différence des activités particulières qui nécessiteraient un financement supplémentaire. D'autres délégations se sont déclarées également préoccupées par le niveau du financement supplémentaire demandé. Il a été proposé que la note de pays comporte un état des financements supplémentaires obtenus au cours du programme

précédent ainsi qu'une description exacte des ressources allouées au programme par le gouvernement bénéficiaire et tous les partenaires donateurs.

43. Plusieurs délégations ont fait des observations sur l'importance du financement supplémentaire. Un intervenant a estimé que la qualité de la programmation stratégique dans la coopération de l'UNICEF s'est améliorée nettement et a proposé que les donateurs donnent des garanties plus fortes en ce qui concerne la fourniture de financement supplémentaire pour des périodes de plusieurs années. Une autre délégation a déclaré que si les objectifs ne devaient pas être trop ambitieux en ce qui concernait l'obtention de fonds supplémentaires, ils devraient être optimistes. Une troisième délégation a déclaré que le secrétariat avait correctement équilibré deux facteurs clefs : les besoins réels de fonds supplémentaires, d'une part; et la capacité fondée sur les succès passés, d'autre part, de l'organisation à obtenir et à utiliser des fonds supplémentaires. Une autre délégation a déclaré que les pays africains avaient des besoins nombreux et des stratégies variées correspondant à leur situation particulière et qu'ils avaient, plus que certains autres pays, besoin de financement supplémentaire. Il y avait une contradiction dans la demande des pays donateurs tendant à une réduction du nombre de priorités dans la note de pays et l'impression qu'ils donnaient que des fonds supplémentaires pourraient ne pas être disponibles.

44. Certaines délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet des niveaux des allocations imputées sur la masse commune des ressources présentés dans les notes de pays. Plusieurs d'entre elles ont déclaré que certains pays risquaient de ne pas être en mesure d'utiliser la totalité des ressources proposées du fait de leur faible capacité de réalisation de projets. D'autres pays, par contre, pourraient être en mesure d'apporter davantage de ressources à la coopération et n'auraient donc pas besoin d'un montant aussi élevé prélevé sur la masse commune des ressources. Deux délégations ont annoncé qu'elles attendaient avec impatience les débats prévus lors d'une session future du Conseil sur les critères régissant l'allocation des fonds provenant de la masse commune des ressources et l'une d'entre elles a déclaré qu'elle était préoccupée par le niveau insuffisant des ressources allouées aux pays les moins avancés. La même délégation a demandé que l'approbation de l'allocation de fonds au titre de la masse commune de ressources aux pays examinés soit reportée jusqu'au moment où le Conseil aurait examiné le plan à moyen terme. Un intervenant a proposé que la note de pays se réfère plus explicitement à la fois aux politiques des gouvernements et aux contributions budgétaires aux divers programmes proposés à l'assistance de l'UNICEF.

45. Le Directeur général adjoint par intérim (Programmes) a déclaré que le secrétariat reconnaissait que les ressources de l'UNICEF n'étaient pas suffisantes pour couvrir tous les besoins des pays en ce qui concernait les femmes et les enfants et que le rôle d'autres partenaires, à la fois multilatéraux et bilatéraux, était très important et devait être coordonné correctement. Le plan directeur des opérations à élaborer pour chaque programme de pays décrivait en détail la manière dont les ressources limitées de l'UNICEF seraient utilisées.

46. Une délégation a recommandé que chaque note de pays contienne une analyse pertinente des enseignements à tirer de la coopération pour les programmes passés et de l'évaluation des programmes finals. Une autre délégation a cité en exemple la note du Bhoutan, dans la mesure où elle reflétait le cadre de planification du gouvernement ainsi que l'harmonisation des rôles des divers donateurs, et a demandé dans quelle mesure cette méthode était utilisée dans

d'autres programmes par pays. Plusieurs autres délégations ont déclaré que de nombreuses notes de pays paraissaient trop ambitieuses et ne présentaient pas de plan stratégique bien défini pour la coopération de l'UNICEF. Ces délégations ont également fait état de l'absence d'objectifs réalistes et mesurables et ont déclaré que l'ampleur et les objectifs de la coopération devraient être établis beaucoup plus clairement dans les notes de stratégie concernant le programme de pays. La note de pays devrait montrer de façon beaucoup plus claire comment la coopération de l'UNICEF était liée aux rôles joués par d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux. Dans ce contexte, une délégation a demandé que la note de pays présente un tableau plus clair des activités prévues de l'UNICEF ainsi que les plans du gouvernement bénéficiaire et des autres donateurs, afin de donner une idée plus claire des partenariats. Une délégation a estimé que les notes de pays ne démontraient pas suffisamment la priorité que l'UNICEF accordait à l'Afrique et a demandé des éclaircissements sur l'appui apporté par le Fonds à l'Initiative de Bamako, tant au niveau du siège qu'au niveau régional. En outre, la qualité des notes de pays n'était pas suffisamment homogène et certaines étaient plus précises et plus concrètes que d'autres.

47. Une autre délégation a déclaré que les notes de pays reflétaient de bonnes intentions et accordaient davantage de place aux activités de plaidoyer et aux stratégies de renforcement des capacités, mais qu'il était difficile de déterminer comment elles se traduiraient dans la pratique. Il serait également important de mesurer l'incidence des enseignements tirés au moyen d'une évaluation des risques et d'une analyse des avantages. Un autre intervenant a ajouté que les thèmes principaux des stratégies et la couverture géographique des notes de pays devraient être plus clairs. Une autre délégation a par ailleurs déclaré que les notes de pays n'étaient pas censées présenter le programme proposé en détail, mais qu'elles n'étaient que des canevas, certainement trop ambitieux et trop larges dans certains cas. Les notes de stratégie concernant les programmes des pays montreraient plus clairement comment l'UNICEF, avec ses ressources limitées, pourrait apporter une contribution notable, en particulier en ce qui concernait les stratégies de renforcement des capacités et d'émancipation.

48. Plusieurs délégations ont observé que les notes de pays n'indiquaient pas suffisamment comment les programmes proposés pour ces pays étaient liés au suivi des conférences mondiales récentes de l'ONU. Une délégation s'est félicitée de l'appui important apporté par l'UNICEF aux droits des enfants et a ajouté que l'UNICEF ne devrait pas diminuer son appui à la survie des enfants en Afrique, car les objectifs du Sommet mondial pour les enfants ne pourraient pas être atteints sans appui au niveau des pays. Un participant a déclaré que de nombreuses notes de pays ne présentaient pas de lien stratégique adéquat avec les politiques globales de l'UNICEF en ce qui concernait la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement du milieu. Dans le même contexte, une délégation a remarqué que les notes de pays ne permettaient pas de déterminer en quoi la stratégie proposée différait de la stratégie passée. Certaines délégations ont estimé que les notes de pays ne tenaient pas suffisamment compte de la prévention du VIH/sida et, notamment, de ses liens avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Une autre délégation s'est estimée préoccupée par l'absence de référence à la suite à donner à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), en particulier en ce qui concernait la santé génésique des femmes. Une délégation s'est également déclarée préoccupée par le fait que les aspects traditionnels de la coopération de l'UNICEF dans le domaine des services sanitaires et éducatifs n'était pas suffisamment développée dans de nombreuses notes de pays.

49. Le Directeur général adjoint par intérim (Programmes) a déclaré que les activités de l'UNICEF concernant le VIH/sida constituaient une part importante de nombreuses notes de pays, par exemple celles concernant le Malawi, la Namibie et la Zambie, ainsi que des pays en Asie orientale et des initiatives sous-régionales telles que l'Initiative du Mékong. L'UNICEF avait par ailleurs renforcé sa capacité dans la région de l'Afrique occidentale et centrale en nommant un conseiller régional sur les questions du VIH/sida et de la santé génésique.

50. Un certain nombre de délégations ont déclaré que le processus de consultation au cours de l'élaboration des notes de pays ne faisait pas suffisamment intervenir leurs institutions d'aide bilatérale ou les autres groupes donateurs, même si, dans certains cas, le processus s'était révélé satisfaisant. Une délégation a fait état de cas dans lesquels le gouvernement bénéficiaire lui-même n'avait pas été totalement impliqué, ajoutant que cette observation n'avait pas de caractère critique, mais constituait plutôt un conseil. Une autre délégation a cependant estimé que la qualité de la consultation au niveau des pays s'améliorait. Un participant a déclaré que les notes de pays devraient expliquer comment l'UNICEF et ses programmes d'aide bilatérale aux pays étaient liés dans certains cas. Deux délégations ont proposé que les notes de pays contiennent une description plus complète du processus de consultation.

51. Le Directeur général adjoint par intérim (Programmes) a dit que, depuis que le Conseil d'administration avait adopté sa décision 1995/8 en janvier 1995, le temps avait manqué pour élargir les participations car l'élaboration de nombreux programmes de pays était déjà bien avancée à ce moment-là. Les gouvernements bénéficiaires ont cependant reconnu l'intérêt du nouveau processus d'élaboration et les informations fournies par les bureaux de pays de l'UNICEF montraient que l'amélioration des modalités de participation au processus prenaient des formes très variées. Par exemple, on a constaté dans 23 pays une participation très active des gouvernements locaux et dans 30 pays une participation très active des ONG locales; dans tous les autres pays, le coordonnateur résident et d'autres institutions du système des Nations Unies y avaient participé. Dans de nombreux cas, des partenaires donateurs, tant multilatéraux que bilatéraux, avaient participé au processus par l'intermédiaire d'institutions donatrices bilatérales ou de missions diplomatiques, mais les niveaux de participation n'avaient pas été uniformes. Il est apparu que le contenu des notes de pays traitait davantage du contenu de la stratégie concernant le programme que de la participation à l'élaboration de cette stratégie. À l'avenir, les notes de pays traiteraient plus systématiquement du processus de participation.

52. En essayant de déterminer dans quelle mesure le dosage et le poids des stratégies étaient satisfaisants, une délégation a déclaré que le rôle du Conseil d'administration était de veiller à ce que le processus de planification stratégique et de consultation s'était bien déroulé au niveau du pays avec le gouvernement et les autres partenaires donateurs et de faire en sorte que la note de pays reflète de manière cohérente l'application des politiques de l'UNICEF en matière de programme. Il semblait que les notes de pays s'orientaient davantage vers la description des stratégies. Il y avait cependant dans ce domaine des différences considérables entre les notes de pays. Par ailleurs, ces notes ne comportaient pas encore systématiquement d'information sur l'application des stratégies en matière d'apport de services, de renforcement des capacités et d'émancipation. Dans l'ensemble, il fallait que les notes de pays montrent plus clairement le dosage des stratégies en utilisant plus systématiquement la terminologie du donateur multilatéral en

matière d'évaluation. La note de pays est un moyen permettant aux bureaux de pays de l'UNICEF de démontrer sa capacité en matière d'obligation redditionnelle dans le domaine de l'application des politiques de l'UNICEF, ce qui constituait une partie importante du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Pour une autre délégation, les améliorations les plus importantes à apporter aux notes de pays étaient les suivantes : preuve d'une relation réelle avec le plan de développement du gouvernement et les activités des autres donateurs; présentation thématique et géographique claire; description des changements concernant les conceptions en matière de stratégies entre les programmes précédents et le programme proposé; description réaliste de la relation entre l'ampleur des objectifs du programme et le niveau des ressources proposées; enfin, une exposition claire du dosage et du poids des stratégies. Une autre délégation s'est félicitée de l'importance plus grande donnée généralement au renforcement des capacités, à l'émancipation et aux activités de plaidoyer. Elle a par ailleurs déploré que, dans certains cas, les modes d'application des stratégies étaient mal expliqués.

Afrique

53. Le Conseil d'administration était saisi de notes de pays pour l'Afrique du Sud, les Comores, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe et la Zambie dans la région de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (E/ICEF/1996/P/L.1-E/ICEF/1996/P/L.8); ainsi que pour la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Nigéria, la République centrafricaine, le Sénégal et le Togo dans la région de l'Afrique occidentale et centrale (E/ICEF/1996/P/L.9-E/ICEF/1996/P/L.15). Des déclarations liminaires ont été faites par les directeurs régionaux de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe et de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale.

54. Plusieurs observations d'ordre général ont été faites au sujet des notes de pays pour l'Afrique. Un intervenant a déclaré que les directives découlant de grandes conférences des Nations Unies n'avaient pas été respectées et que les obligations de l'UNICEF à l'égard du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida devaient être reflétées dans les stratégies concernant les programmes des pays. Un intervenant a souligné la nécessité de considérer l'Afrique comme un tout, sans la partager en régions géographiques; la région tout entière avait besoin d'une stratégie de mobilisation des ressources en faveur des pays les moins avancés et des pays les plus pauvres du continent. Il convenait de déterminer les pays prioritaires d'Afrique, peut-être au moyen de débats régionaux. Une délégation a déclaré que les pays africains avaient des besoins nombreux et que les stratégies pour satisfaire ces besoins varieraient en fonction de la situation et des priorités de chaque pays. Il n'était pas possible de faire des comparaisons entre les divers pays, car ceux-ci avaient des priorités différentes. Le montant des ressources financières prévues dans les notes de pays était ambitieux, certains pays avaient davantage besoin de fonds supplémentaires que d'autres, mais la programmation était difficile lorsqu'il n'était pas certain que les fonds nécessaires seraient disponibles. Dans les pays relativement prospères, l'appel à des fonds du secteur privé pouvait donner de bons résultats. Toutes les notes de pays devaient faire état des activités de contrôle et d'évaluation. Une délégation s'est interrogée sur la nécessité, d'une part, de développer une approche plus convergente des politiques d'appui à la responsabilité des communautés de base et à la déconcentration des processus de gestion et, d'autre part, de mieux valoriser l'intervention de partenaires non étatiques (ONG, communautés religieuses, instances décentralisées). Cette même délégation a souligné l'importance d'une approche plus qualitative des actions, compte tenu de la fiabilité incertaine

des statistiques dans de nombreux pays, et a rappelé l'importance de l'appui qu'apportait l'UNICEF à la mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako.

55. Au sujet de la note de pays pour les Comores, une délégation a noté que la description était plus sectorielle que stratégique. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par le taux élevé de croissance démographique aux Comores et a émis des doutes sur les possibilités de croissance durable au cours des cinq prochaines années. La délégation a demandé comment l'UNICEF pourrait collaborer avec le FNUAP pour résoudre ce problème.

56. Une délégation a estimé que les objectifs fixés dans la note de pays pour le Lesotho étaient trop ambitieux dans le contexte du cadre quinquennal. La note de pays ne contenait pas de mention d'un cadre de contrôle et d'évaluation qui devrait figurer dans le programme du pays. Une autre délégation a approuvé la direction donnée à la stratégie, mais a souligné la nécessité de mieux la coordonner avec d'autres organes et donateurs internationaux. L'intervenant a demandé comment le programme proposé s'inscrirait dans le programme d'investissement sectoriel actuellement envisagé pour le développement du Lesotho et quelle place la stratégie proposée pour le pays y trouverait.

57. Une délégation a approuvé l'importance donnée dans le programme du Malawi à la sensibilisation au niveau communautaire et a recommandé de promouvoir la participation des communautés dans un environnement politique en évolution. L'intervenant a déclaré que le cadre de contrôle et l'évaluation devrait figurer dans le programme du pays. Une autre délégation a déclaré que si la note du pays présentait un bon dosage stratégique, les liens entre les stratégies et les interventions proposées ainsi qu'entre les interventions et les budgets passés et présents n'étaient pas suffisamment bien établis. Ce même intervenant a demandé précisément ce que l'on entendait par renforcement des capacités et émancipation et il s'est demandé si l'UNICEF avait un avantage comparatif dans la promotion de l'émancipation économique des femmes. Une troisième délégation a fait savoir que sa mission au Malawi avait constaté que l'appui actuel de l'UNICEF dans des domaines comme le sida, la santé et la nutrition était effectif et important et devrait donc être maintenu. L'UNICEF devrait limiter ses initiatives nouvelles et se concentrer sur des domaines où il disposait d'un avantage comparatif, laissant les domaines nouveaux à d'autres organisations internationales. Le programme devait considérer de manière plus réaliste la capacité du Ministère de la santé à fournir les services essentiels. L'élaboration du nouveau programme ne paraissait pas avoir fait l'objet d'une consultation adéquate avec les donateurs. Prenant la parole sur un point d'ordre, le représentant d'un groupe d'États a dit que les sous-entendus politiques d'un intervenant étaient inacceptables.

58. Au sujet de la note de pays sur la Namibie, une délégation a déclaré que les stratégies concernant les programmes n'étaient pas suffisamment liées aux objectifs et que les éléments de programme n'étaient pas suffisamment liés aux stratégies. En outre, les objectifs paraissaient trop ambitieux pour le cadre quinquennal. Il faudrait prévoir dans le programme une possibilité de contrôle et d'évaluation. Il aurait fallu s'efforcer de mieux relier les divers éléments de programme dans la note de stratégie concernant le programme de pays et les plans budgétaires du gouvernement; par ailleurs, il conviendrait de préciser les allocations pour les programmes. Une autre délégation a estimé que l'importance donnée au renforcement des capacités, à l'appui institutionnel et aux droits des enfants était prometteuse, mais a recommandé un meilleur établissement de priorités grâce à une diminution du nombre des interventions. L'UNICEF devrait planifier soigneusement son appui au niveau central avec le gouvernement et

déterminer les contributions de celui-ci au programme. L'UNICEF devrait adopter la technique d'analyse du cadre logique utilisée pour la planification par les donateurs en Namibie. Une autre délégation a dit que l'UNICEF devrait appuyer davantage les mesures visant à réduire le taux de grossesses chez les mineures, facteur qui contribue au taux élevé d'abandon de l'école chez les adolescentes.

59. Au sujet de la note de pays pour Sao Tomé-et-Principe, une délégation a déclaré que les partenaires principaux devraient être conscients de l'importance qu'il y a à améliorer la qualité des services sociaux, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation de base.

60. Plusieurs délégations se sont félicitées du dosage des stratégies dans la note de pays concernant l'Afrique du Sud, ajoutant que celle-ci présentait une stratégie très claire dans laquelle le rôle de l'UNICEF était parfaitement bien défini et où un ensemble d'interventions appropriées était prévu, tenant compte des plans du pays. Cette note a été soigneusement élaborée et devrait être considérée comme un modèle. L'inclusion d'activités de renforcement des capacités au niveau provincial ainsi que l'existence d'une politique unifiée en matière de développement du jeune enfant pouvaient être considérées comme des éléments positifs. Il aurait cependant fallu développer un cadre de contrôle et d'évaluation. Pour une autre délégation, il aurait fallu mentionner dans la note de pays le partenariat avec le Comité national des droits de l'enfant ainsi que le rôle des autres partenaires. Les enseignements à tirer auraient dû être plus précis et la note de pays devrait se limiter à des domaines moins nombreux tels que la qualité de l'éducation de base, l'appui aux enfants dans des situations particulièrement difficiles et le renforcement des capacités aux niveaux central et local. Une autre délégation a demandé le renforcement de la coordination avec d'autres donateurs et a également mis en doute la cohérence de démarches "verticales" comme les programmes d'oligo-éléments et des programmes plus ambitieux comme l'amélioration des soins de santé primaire. Un intervenant a exprimé des doutes au sujet de la stratégie proposée, estimant que les priorités nationales n'avaient pas encore été complètement définies et qu'il y avait un danger de double emploi et de chevauchement parmi les donateurs à cause de cette transition. Le cadre du programme quinquennal risquait d'être trop large à ce niveau et un programme de transition serait préférable.

61. Au sujet de la note de pays pour la République-Unie de Tanzanie, une délégation s'est félicitée de l'accent mis de manière très appropriée sur le renforcement des capacités au niveau du gouvernement local ainsi que sur la réforme du secteur social et la collaboration avec les donateurs. La note manquait toutefois d'information sur les politiques et de précision sur la manière dont les stratégies seraient appliquées. Une autre délégation a demandé quels seraient les indicateurs de résultat utilisés pour mesurer l'efficacité des diverses formes d'activité de plaidoyer, par exemple pour le système de notation "20/20". Cet intervenant a également émis des doutes sur la mesure du changement de l'appui direct à la prestation de services, étant donné l'état du secteur public de la santé dans le pays. Un autre intervenant s'est déclaré satisfait de l'accent mis dans la note de pays sur le rôle de l'UNICEF en matière de renforcement des capacités et de responsabilisation des communautés de base.

62. Plusieurs délégations se sont félicitées du dosage stratégique de la note de pays pour la Zambie. Une délégation a loué la méthode et la teneur de l'analyse de la situation. Une deuxième délégation a cependant déclaré qu'il fallait que le gouvernement perçoive la nécessité de renouveler son engagement en matière de soins de santé primaire, d'éducation et de réforme agricole. Une

autre délégation a approuvé le dosage stratégique et l'accent mis sur le renforcement des capacités et la Convention sur les droits de l'enfant, mais a demandé une description plus précise de la manière dont les stratégies seraient appliquées et la durabilité atteinte. Une autre délégation a fait savoir que les débats avec les partenaires au niveau du pays continueraient au cours des prochains mois, avant la présentation de la note de stratégie concernant le programme de pays. Plusieurs autres délégations ont noté l'importance accordée à la santé et la bonne description de la stratégie concernant le programme sanitaire. Ces délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par le fait que les réformes en cours des politiques sectorielles en matière de santé et le groupe des partenaires donateurs qui les appuyait, notamment l'UNICEF, n'étaient pas mentionnés dans la note. On a également mentionné l'absence de débat sur la politique zambienne et les crédits au titre du budget, qui devraient être liés aux stratégies concernant le programme du pays pour fixer les responsabilités. La même délégation a déclaré que l'UNICEF semblait travailler seul et que des références à la collaboration ressemblaient à des activités déjà entreprises. Il fallait qu'une description de la stratégie concernant le programme de l'UNICEF soit liée aux plans nationaux de la Zambie dans chaque secteur. Une délégation a déclaré que le programme devait mieux fixer les priorités et que les objectifs paraissaient trop ambitieux par rapport au financement supplémentaire prévu. Une autre délégation s'est particulièrement félicitée des activités en cours de l'UNICEF dans le domaine de la recherche et de l'information, par exemple sur la question de l'éducation des filles.

63. Un intervenant a déclaré que l'importance donnée par l'UNICEF au développement de la politique d'enseignement en République centrafricaine devrait être liée aux aspects pratiques de la réalisation. Les objectifs visant à réduire la proportion d'étudiants par professeur risquaient de n'être pas réalistes compte tenu de la situation économique actuelle et du fait que la majorité des parents étaient trop pauvres pour payer les frais de scolarité.

64. Une délégation a noté les plans de l'UNICEF pour appuyer la réforme de la politique sociale dans des secteurs sociaux clefs de la Côte d'Ivoire, mais a demandé ce que l'UNICEF faisait pour renforcer la collaboration avec les principaux donateurs dans le domaine de la réforme du secteur social.

65. Une autre délégation a dit que le programme nouveau au Gabon donnait la possibilité de sensibiliser d'autres donateurs importants à la nécessité de développer des politiques, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

66. L'importance critique de l'éducation de base dans le programme de l'UNICEF en Guinée a été citée par un intervenant qui a exprimé l'espoir qu'une tentative serait faite pour établir un lien entre l'éducation de base et l'éducation technique. Cet intervenant a également souligné l'importance du dialogue avec la société civile, qui est un élément essentiel des stratégies en vue d'un développement humain durable et d'une responsabilisation des communautés de base. Cette délégation a demandé à être informée des mesures prises par l'UNICEF pour susciter et renforcer ce dialogue.

67. Une délégation a souligné que l'UNICEF et d'autres institutions devraient veiller à ce que des vaccins soient fournis au Nigeria pour satisfaire les besoins des enfants de ce pays. La crise constatée dans les achats de vaccins a entraîné une diminution du nombre de vaccins disponibles dans plusieurs régions. Le rôle de l'UNICEF dans l'immunisation contre la rougeole dans les pays touchés par des situations d'urgence avait démontré que des activités de développement

régulières, notamment dans le domaine sanitaire, pouvaient limiter les effets des catastrophes. Il était important de maintenir au Nigéria un ensemble de services de base.

68. Une délégation a demandé des informations complémentaires sur les réunions de coordination des donateurs au Sénégal et a déclaré qu'il était important pour l'équipe de l'UNICEF dans ce pays de partager son expérience en participant plus activement à ces réunions. Le représentant du Sénégal a pris la parole pour appuyer la note de pays qui, a-t-il annoncé, était le résultat d'un processus long et minutieux impliquant une étroite coopération entre le gouvernement, l'UNICEF, d'autres institutions du système des Nations Unies, des ONG et d'autres secteurs de la société civile. La note mentionnait les enseignements tirés de l'examen à mi-chemin. Le programme contribuerait à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour l'enfant et à l'application des résolutions de la CIPD et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Amériques et Caraïbes

69. Le Conseil d'administration était saisi de 12 notes de pays concernant l'Argentine, le Belize, le Chili, le Costa Rica, Cuba, El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine et l'Uruguay (E/ICEF/1996/P/L.16-E/ICEF/1996/P/L.27). Dans une brève présentation, la Directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a décrit succinctement la situation économique, politique et sociale de la région; les progrès accomplis en direction des objectifs de la mi-décennie et des objectifs de la décennie; la coopération avec d'autres organisations; enfin, les tendances du programme.

70. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice régionale de sa présentation et ont proposé que le schéma qu'elle avait établi pour le processus de consultation serve de modèle pour les rapports au Conseil d'administration sur cette question.

71. Dans le cadre d'observations générales sur la région, diverses délégations ont souligné les améliorations sensibles des indicateurs de la santé des enfants qui avaient bénéficié de l'appui de l'UNICEF et, en contraste, la permanence de problèmes comme la paupérisation, l'aggravation de la violence et la violation des droits des enfants, en particulier de ceux des populations indigènes. La nécessité d'améliorer l'accès à un enseignement de qualité a également été notée. Toutes les délégations intervenant sur cette question ont exprimé leur satisfaction pour l'importance accrue donnée aux droits de l'enfant et de la femme et ont instamment prié l'UNICEF d'accroître ses efforts dans ce domaine, notamment en ce qui concernait la situation des enfants dans des situations difficiles et la violence contre les enfants et les femmes. La plupart des délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet des taux de mortalité maternelle (TMM) élevés dans la région et ont précisé que les gouvernements et l'UNICEF devaient accorder à ce problème une attention particulière conformément à l'initiative "maternité sans risque", les règles de politique sanitaire de l'UNICEF et la suite à donner à la CIPD et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Plusieurs délégations ont noté la nécessité de donner davantage d'importance aux soins génésiques, en particulier en Amérique centrale. De nombreuses délégations ont instamment prié l'UNICEF de faire face aux problèmes graves liés au VIH/sida et à leurs incidences sur les enfants. Plusieurs délégations ont regretté qu'un certain nombre de notes de pays ne présentent pas d'objectifs explicites et mesurables et de critères de durabilité.

72. Plusieurs délégations ont jugé les montants du financement supplémentaire trop optimistes. Il serait utile de mieux comprendre les critères régissant l'établissement de ces montants supplémentaires qui paraissaient élevés. Un intervenant a félicité l'UNICEF pour son rôle stratégique et catalytique, notamment ses cartes de vœux et les opérations connexes ainsi que les activités de collecte de fonds dans le secteur privé en tant que stratégie pour mobiliser des ressources dans les pays.

73. Une délégation a exprimé sa satisfaction pour l'orientation générale du programme de pays concernant le Belize et a recommandé une plus grande concentration et une plus grande rationalisation des interventions, lorsque cela serait possible. Un intervenant a estimé que la note du pays devrait mentionner les choix stratégiques en utilisant la nomenclature de l'évaluation des multidonateurs et a proposé que les questions relatives à l'égalité des sexes et au contrôle de cette égalité soient décrites au niveau des activités plutôt qu'à celui des stratégies.

74. Se référant au contexte national du Costa Rica, une délégation a noté les progrès nombreux de ce pays, tout en admettant que la durabilité était un problème ainsi que le déclin de la qualité de l'enseignement. La création d'un Bureau d'un médiateur pour les enfants a été considérée comme une initiative louable, digne de servir de modèle à d'autres pays. La qualité de la coordination entre la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement du Costa Rica a également été notée. Une délégation a déclaré que l'UNICEF devrait examiner sa capacité dans ce domaine et a demandé comment il envisageait d'exécuter les activités énumérées dans la note de pays.

75. Une délégation a souligné l'importance qui s'attachait à surveiller l'incidence de l'évolution économique sur la situation des enfants et des femmes à Cuba, en particulier en ce qui concernait la santé et l'enseignement. L'intervenant a également émis des doutes en ce qui concernait le réalisme des objectifs cités dans la note de pays, compte tenu des ressources limitées disponibles dans le programme. Un autre participant a déclaré que la note de pays donnait une indication et une explication claires du dosage stratégique pour Cuba et a explicitement approuvé cette note. Cette délégation s'est également déclarée préoccupée par le déclin de la santé des femmes et des enfants du fait des contraintes économiques.

76. Quelques délégations ont estimé le programme pour la République dominicaine ambitieux, compte tenu des ressources limitées disponibles. Une délégation s'est félicitée du fait que le problème de la violence contre les femmes était mentionné et a demandé si la mortalité maternelle était suffisamment prise en considération compte tenu du niveau extraordinairement élevé du TMM dans ce pays. La même délégation a noté le nombre élevé d'enfants vivant dans des conditions particulièrement difficile (1,8 million) et a proposé qu'un rang de priorité plus élevé soit accordé à ce problème.

77. En ce qui concerne la note du pays pour El Salvador, un certain nombre de délégations ont recommandé qu'un rang de priorité plus élevé soit donné aux soins génésiques pour les femmes. Une délégation a demandé des éclaircissements sur les critères utilisés pour le choix des 41 municipalités prioritaires, ajoutant qu'une coordination étroite devrait être établie avec les autres partenaires travaillant dans ces régions. D'étroites consultations étaient en outre nécessaires avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour la mise au point du programme du pays, afin d'éviter les doubles emplois. Il fallait également établir des indicateurs pour évaluer le succès du programme.

Une délégation a recommandé que les systèmes de contrôle mentionnés dans la note de pays soient intégrés dans les systèmes existants.

78. Diverses délégations ont déclaré qu'il n'était pas encore possible de déterminer comment les objectifs proposés pour le Guatemala seraient atteints ou quels indicateurs avaient été choisis pour contrôler les résultats attendus à la fin du programme de coopération. Un participant s'est déclaré préoccupé par le peu d'importance donnée aux incidences de la violence sur les enfants et a proposé que la question de l'éducation des populations indigènes et de la situation des enfants dans une situation particulièrement difficile soit davantage prise en considération. Une autre délégation a souligné l'importance de la durabilité, compte tenu de la fragilité des institutions guatémaltèques. L'importance de la coordination entre les divers secteurs de la société et du choix du projets pouvant recueillir un consensus entre les divers secteurs a également été notée. Un certain nombre de délégations ont préconisé un renforcement du dialogue sur le terrain pendant la fin du processus d'élaboration du programme.

79. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction l'importance donnée aux droits des enfants et des femmes au Nicaragua. Un participant a cependant déclaré qu'il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux adolescentes et à la violence contre les femmes. L'accent mis dans la note de pays sur la pauvreté a été approuvé par un autre participant, qui a demandé si un objectif de réduction de la pauvreté était cohérent avec le contexte national de privatisation et avec des considérations de rentabilité. Un certain nombre de délégations ont noté un écart entre les données sur la pauvreté et les indicateurs sociaux présentés dans l'analyse de la situation, et les données provenant d'autres sources telles que la Banque interaméricaine de développement, le PNUD et la Banque mondiale qui indiquaient que la situation était plus grave que celle qui ressortait de la note de pays. Plusieurs délégations ont jugé bien équilibré le dosage stratégique proposé. Une délégation a souligné l'importance du renforcement des capacités et de l'amélioration de l'efficacité des institutions. Un certain nombre de délégations ont déclaré que le programme était ambitieux. Un participant a estimé nécessaire de poursuivre l'établissement de priorités et a rappelé que les expériences passées de l'UNICEF devraient contribuer à déterminer les domaines où le Fonds avait des avantages comparatifs. La note de pays devrait être plus concrète et indiquer plus clairement comment l'UNICEF prévoyait de faire ce qu'il proposait. Une autre délégation a noté l'importance d'indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis. Un certain nombre de délégations ont demandé si une attention suffisante était accordée aux soins génésiques, conformément à la stratégie sanitaire de l'UNICEF. Une délégation a demandé pourquoi la note mettait l'accent sur l'appui aux premiers stades de l'école primaire et un autre participant a suggéré une démarche plus globale en matière d'enseignement. Une délégation a noté les progrès accomplis dans le domaine de l'adduction en eau et a noté que des progrès analogues devraient encore être réalisés dans le domaine de la salubrité, et elle a demandé ce qu'il était prévu de faire pour améliorer cette situation. Une délégation a déclaré qu'il fallait reconnaître l'importance de la coordination technique entre les partenaires, y compris les programmes d'assistance bilatérale, ainsi que la collaboration avec les institutions et programmes sous-régionaux.

80. Un certain nombre de délégations ont fait des observations favorables en ce qui concernait l'orientation et le dosage stratégique proposés dans la note de pays pour le Panama. Des participants ont exprimé leur satisfaction pour l'importance accrue donnée à l'enseignement des enfants et des communautés

indigènes. Un autre participant a jugé positive la mobilisation croissante des ressources.

81. Une délégation a déclaré que la note de pays pour l'Uruguay ne contenait guère d'observations concrètes sur les questions d'égalité de sexes et des droits des femmes. La référence à "la promotion de certaines activités respectant l'égalité des sexes et visant à émanciper les jeunes filles et les femmes" n'était pas convaincante. Une autre délégation a déclaré qu'il aurait été possible de tirer davantage d'enseignements de la période précédente de coopération. Pour définir sa coopération, l'UNICEF devrait prendre en considération le niveau technologique du pays. La protection de l'enfance était importante, mais il conviendrait également de prêter attention à l'égalité de l'accès à l'enseignement et aux carrières. Un autre participant a reconnu l'importance de la protection de l'enfant, mais a demandé si celle-ci n'était pas exagérée dans la note de pays. Le pays avait subi une récession et 24 % de la population urbaine et 48 % de la population rurale étaient maintenant en état de pauvreté et la mortalité infantile s'était accrue. Le participant a demandé s'il était justifié d'accorder moins d'importance à la santé et à l'éducation et a observé que l'appui aux projets ayant des incidences tangibles et évidentes semblait diminuer en faveur de services consultatifs spécialisés pour les enfants. Tout en reconnaissant le caractère approprié de ce rôle, il s'est demandé si celui-ci était le seul que l'UNICEF pouvait exercer dans le pays.

Asie

82. Le Conseil d'administration était saisi de notes de pays concernant la Malaisie, la Mongolie et les pays insulaires du Pacifique en Asie orientale et dans la région du Pacifique (E/ICEF/1996/P/L.28-E/ICEF/1996/P/L.30); et le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka dans la région de l'Asie du Sud (E/ICEF/1996/P/L.31-E/ICEF/1996/P/L.33). Les notes de pays ont été présentées par les Directeurs régionaux pour l'Asie orientale et le Pacifique et pour l'Asie du Sud.

83. Plusieurs délégations ont approuvé les notes de pays pour l'Asie orientale et le Pacifique, disant qu'elles étaient conformes aux engagements pris lors de la consultation régionale sur les objectifs au milieu de la décennie, qui s'est tenue en 1995 à Hanoi (Viet Nam), et répondaient aux critères de développement socio-économique de la région et aux besoins des enfants. Une délégation a souligné l'importance de la coopération entre l'UNICEF et les pays de la région. Une autre délégation a déclaré que, du fait de l'industrialisation de la région, le nombre de femmes dans la main-d'oeuvre avait augmenté, ce qui diminuait le temps que les parents pouvaient consacrer à l'éducation des enfants. Il conviendrait par conséquent de mettre au point des indicateurs permettant de contrôler l'application de la Convention sur les droits des enfants et de faire rapport à ce sujet, en particulier dans des pays comme la Malaisie. Il conviendrait également d'inclure des éléments concernant les conseils aux parents et le VIH/sida.

84. Une délégation a déploré que les notes de pays présentent quelques omissions et que, notamment, une attention insuffisante soit apportée aux contributions de l'UNICEF et aux résultats qu'il avait obtenus en éradiquant la poliomyélite du Pacifique. Ces efforts devraient gagner en importance lorsqu'ils intéresseront l'Asie du Sud et l'Afrique. Le participant a exprimé l'espoir que les activités de l'UNICEF relatives à ce programme sur la poliomyélite ne diminueraient pas, mais gagneraient au contraire en intensité grâce à la collaboration et à la coordination avec l'OMS et les ONG. Il

conviendrait également d'accorder davantage d'attention dans les notes de pays aux besoins des minorités oubliées et même des majorités, dans certains pays. Ce participant a déclaré que les notes de pays n'avaient pas mentionné le VIH/sida et les soins génésiques conformément aux stratégies adoptées par le Conseil d'administration et a demandé si cet oubli était dû au fait que la stratégie sanitaire n'avait pas encore été mise en oeuvre. La question d'un financement supplémentaire important a également été posée. Bien que l'élément de financement supplémentaire en Asie ne représente que le double de celui de la masse commune des ressources, par comparaison avec l'Amérique latine, où il était cinq fois plus élevé, il n'était pas certain que les programmes de base seraient viables si les montants supplémentaires prévus n'étaient pas disponibles.

85. S'agissant de sa propre note de pays, la délégation de Mongolie a passé en revue la situation nationale et a souligné la priorité accordée par le gouvernement aux questions concernant les enfants. La Mongolie étant aux prises avec les effets de la transition vers une économie de marché, la politique du gouvernement visait à protéger les segments les plus vulnérables de la société, en particulier les enfants et les femmes, de toute influence néfaste de cette opération de transition. Le gouvernement et la société civile avaient mis au point un plan visant à protéger les enfants conformément aux directives de la Convention sur les droits de l'enfant. La note de pays avait été établie en étroite coopération avec le gouvernement, d'autres institutions du système des Nations Unies et des donateurs multilatéraux et bilatéraux, et était conforme au programme national d'action et au programme d'atténuation de la pauvreté.

86. Une délégation s'est félicitée de la place donnée dans la note de pays pour le Bhoutan aux politiques sociales du gouvernement. Une autre délégation s'est déclarée impressionnée par la clarté de la stratégie proposée et a déclaré qu'elle pourrait servir de modèle à d'autres pays. Ce participant a souligné l'accent mis sur la qualité de l'enseignement et l'importance donnée aux écoles communautaires et à l'enseignement non officiel. Elle a aussi approuvé la grande importance accordée à la planification de l'égalité des sexes, mais a regretté que la question de la santé des femmes n'ait pas reçu un surplus d'attention. Le peu d'intérêt éveillé par le problème croissant du VIH/sida était une source de préoccupation. Une autre délégation a dit qu'il conviendrait d'accorder davantage d'attention à la méthode de l'apport sectoriel qui permettait de mieux coordonner les activités des donateurs et de mieux intégrer leur appui aux programmes sectoriels du gouvernement. Les donateurs devraient commencer à fournir une assistance financière et technique aux programmes du gouvernement au lieu de mener leurs propres activités et de répartir des ressources dans des projets dispersés. La note de pays exposait clairement le dosage stratégique mais, comme pour d'autres pays, il était difficile de déterminer comment l'efficacité de ce choix pouvait être évaluée. La délégation a demandé comment le secrétariat avait l'intention de surveiller l'effet des changements de stratégie et les résultats des choix stratégiques. Il fallait utiliser des indicateurs de meilleure qualité et ces questions pourraient être traitées plus en détail dans les notes de stratégie concernant les programmes de pays. Cela permettrait de déterminer les tendances dans les types de l'assistance fournie par l'UNICEF et de comparer les résultats avec les programmes précédents. Une délégation a invité le secrétariat à faire des observations sur la différence entre le taux de mortalité maternelle (TMM) figurant dans la note de pays (380 pour 100 000 naissances vivantes) et les chiffres donnés dans Le progrès des nations (1 310 pour 100 000 naissances vivantes). Le Directeur régional pour l'Asie du Sud a expliqué que, pour des raisons techniques, les données concernant le TMM étaient extrêmement peu

fiables pour de nombreux pays et, dans le cas du Bhoutan, la note de pays avait utilisé les chiffres d'une enquête récente, alors que Le progrès des nations utilisait encore les chiffres officiels vieux de plusieurs années.

87. Au sujet de la note de pays pour le Népal, un certain nombre de délégations ont dit que l'orientation générale des stratégies proposées était appropriée et conforme aux problèmes principaux du pays. Une délégation a apprécié la note de pays pour sa stratégie bien équilibrée, la concentration appropriée des programmes et la démarche multisectorielle et multipartenaires. Une autre délégation a cependant trouvé que cette note de pays, en général, était moins précise que d'autres et a ajouté que, s'il était précisé dans la note que l'expérience montrait qu'il fallait éviter la prolifération des projets, cette nécessité n'était pas réellement apparente dans la note elle-même. L'UNICEF semblait vouloir travailler dans des domaines trop nombreux et pourrait, par exemple, ne pas être le mieux placé pour s'occuper des programmes de crédit pour les femmes. Une délégation a considéré que des questions comme la santé et l'inégalité des sexes étaient vitales au Népal, comme la note le signalait, mais selon sa propre évaluation de la situation du pays, les obstacles potentiels à la réalisation des objectifs du programme étaient la pénurie de personnel féminin à tous les niveaux et les faibles résultats obtenus par les volontaires communautaires. Il importait de modifier radicalement le modèle de formation actuellement utilisé, du sommet à la base, et mettre en place un système plus efficace de contrôle des résultats de cette formation. Le programme proposé devrait également mentionner le VIH/sida. Une délégation a demandé au secrétariat de faire un commentaire sur la diminution de la couverture du programme d'immunisation du Népal et comment il serait tenu compte de ce phénomène dans le programme du pays. Le directeur régional a dit que le bureau du pays aidait le gouvernement à résoudre ce problème qui avait été causé essentiellement par des modifications majeures du personnel du gouvernement dans le pays. Plusieurs délégations ont mentionné la question du processus de consultation avec les donateurs. Un participant a dit que s'il y avait une bonne collaboration entre l'UNICEF et certaines des institutions du système des Nations Unies, les mécanismes nécessaires de coordination n'avaient pas encore été mis en place au niveau du pays. La coordination tant avec les institutions bilatérales qu'entre ces dernières n'a pas été satisfaisante, chaque institution agissant en fonction de ses propres priorités. Une autre délégation a demandé un renforcement des efforts de coordination afin d'assurer l'utilisation efficace des apports de nombreux donateurs et des programmes actuellement en cours de réalisation au Népal. Tout en approuvant le sens général de la stratégie, une délégation s'est déclarée plus préoccupée par la manière selon laquelle cette stratégie serait mise en oeuvre. La note de pays mentionnait une approche multisectorielle et le bureau de l'UNICEF avait l'intention de s'organiser sur une base thématique; le gouvernement continuerait cependant à opérer sur une base sectorielle, comme le font d'autres institutions telles que le PNUD et le FNUAP.

88. À propos de la note de pays pour Sri Lanka, une délégation a approuvé la stratégie générale présentée dans la note, qui correspondait sans aucun doute au mandat de l'UNICEF, à savoir la survie et le développement de l'enfant, et elle s'est félicitée de l'importance donnée à l'établissement de l'égalité entre les sexes. Les remarques ci-après s'imposaient néanmoins : il conviendrait de prêter davantage d'attention à l'incidence des conflits armés sur les femmes et les enfants; la stratégie devrait indiquer comment le programme s'adapterait à l'évolution récente dans le pays; elle devrait également faire ressortir la complémentarité des activités de l'UNICEF avec celles d'autres organisations, qu'elle soit liée à des activités d'urgence ou à des activités d'ordre générale;

enfin, il faudrait donner une plus grande importance aux problèmes de l'eau et de la salubrité que le Gouvernement sri-lankais plaçait sans équivoque au rang de ses priorités. Le secrétariat a déclaré que, dans le prochain cycle de programmation, l'UNICEF continuerait à apporter son assistance aux populations touchées par les conflits armés, en particulier les femmes et les enfants, et utiliserait 4,5 millions de dollars pour la fourniture d'eau potable, la salubrité, la santé, la nutrition ainsi que l'éducation en vue de la solution des conflits et la réinsertion sociale des enfants traumatisés dans le cadre des communautés. L'assistance en matière de fourniture d'eau et de mesures de salubrité faisait partie intégrale de la stratégie visant à améliorer la nutrition de la population cible au Sri Lanka. Une autre délégation a déclaré que les progrès dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant, à savoir les soins de santé primaire, permettaient à l'appui de l'UNICEF de s'orienter progressivement vers la promotion de la protection des droits et de la participation des enfants. Une délégation a déclaré que le programme pour 1992-1996 du pays n'avait pas été entièrement réalisé, peut-être parce que ses buts étaient trop ambitieux; le programme proposé était moins ambitieux et était axé davantage sur la lutte contre la malnutrition et la violence contre les enfants. À cause des problèmes particuliers du Sri Lanka, l'UNICEF devrait davantage aider le gouvernement à résoudre les problèmes liés à la nutrition et à la protection des enfants, en particulier ceux qui sont touchés par les conflits armés.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

89. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays pour la République de Moldova et la Turquie (E/ICEF/1996/P/L.34 et E/ICEF/1996/P/L.35), qui ont été présentées par le Direction régional par intérim. Les représentants des deux pays ont exprimé leur satisfaction pour les notes de pays ainsi que pour les programmes de coopération de l'UNICEF avec eux.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

90. Le Conseil d'administration était saisi d'une note de pays pour le Liban, le Maroc, Oman, le Soudan et la Tunisie (E/ICEF/1996/P/L.36-E/ICEF/1996/P/L.40) qui ont été présentées par le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

91. À propos de la note concernant la Tunisie, une délégation a déclaré que la manière de l'UNICEF de traiter les problèmes des femmes et des enfants était réaliste, mais qu'il fallait réexaminer et justifier l'équilibre entre la masse commune de ressources et les financements supplémentaires. Une autre délégation a déclaré que le budget avait été correctement établi et a mentionné particulièrement l'équilibre entre les deux sources de financement. Une délégation s'est déclarée satisfaite de l'accent mis sur l'enseignement et a souligné l'importance de ce facteur pour le développement des enfants. Le représentant de la Tunisie a déclaré que l'UNICEF travaillait en étroite coopération avec les services compétents du gouvernement et a affirmé l'engagement de celui-ci à promouvoir la protection des enfants. Près de 60 % du budget de l'État étaient consacrés à la santé, à l'enseignement et au développement social. La Tunisie avait ratifié la Convention sur les droits de l'enfant et adopté une loi pour le développement et la protection des enfants. L'enseignement était obligatoire et gratuit pour les enfants de six à seize ans ainsi que les services de santé.

92. Une délégation a déclaré que la note de pays concernant le Maroc accordait une grande place aux régions rurales et contenait des descriptions réalistes des soins sanitaires et de l'éducation dans ces régions. Il convenait de noter que ce document insistait sur le taux élevé d'analphabétisme, la mortalité infantile, l'application de la Convention sur les droits de l'enfant et le développement de l'enseignement. Il conviendrait d'insister davantage sur l'enseignement et les services sociaux dans les régions rurales et semi-rurales ainsi que sur la promotion des jeunes filles, tout en renforçant les services sociaux, l'action communautaire et la responsabilisation des sociétés civiles. Il était regrettable que la coordination avec les autres institutions n'inclue pas l'OMS. L'application d'un programme contre le sida n'était pas mentionnée. En général, l'équilibre entre la masse commune de ressources et les fonds supplémentaires devrait être révisé. Une autre délégation a déclaré que la note de pays devrait mentionner l'excellente initiative du Maroc en vue d'acquiescer son indépendance en matière de vaccin et les progrès durables accomplis. Ce programme encourageait les donateurs, dont certains avaient déjà appuyé l'initiative; l'UNICEF devrait poursuivre sa collaboration avec ces donateurs.

93. Une délégation a déclaré que la note de pays pour le Liban n'était pas assez ambitieuse et que l'UNICEF devrait reprendre son rôle directeur dans le pays. Le Liban était en train de se reconstruire après une situation d'urgence, ce qui justifiait une augmentation des moyens financiers. La note n'expliquait pas pourquoi l'UNICEF ne mobilisait pas des fonds chaque année; les besoins en fonds supplémentaires devraient être décrits dans le document et l'UNICEF devrait s'activer davantage à les obtenir. Un autre participant a relevé que la stratégie relative au programme était axée sur le renforcement des capacités dans le secteur sanitaire, l'enseignement ainsi que sur les enfants dans des situations particulièrement difficiles et la collaboration avec des ONG. Il convenait de noter la démarche multisectorielle des programmes axés sur les régions, en particulier les régions à risques élevés, les régions rurales mal desservies, les régions de conflits et les taudis urbains. Une attention particulière devrait être accordée aux enfants palestiniens. Enfin, le Comité des droits de l'enfant devrait examiner le rapport du Gouvernement libanais en mai 1996 et ses conclusions devraient figurer dans la note de stratégie concernant le programme du pays après que les questions eussent été examinées par le gouvernement. Une autre délégation a proposé que l'UNICEF utilise le Liban comme cas d'école pour une assistance au développement après une crise. Le participant a souligné l'étroitesse des relations et de la coordination entre le gouvernement, l'UNICEF et les autres agences opérationnelles.

94. Plusieurs délégations ont félicité Oman pour les progrès accomplis en direction des objectifs du milieu de la décennie et pour le fait qu'il ne ferait bientôt plus partie des pays bénéficiaires d'assistance. Une délégation a approuvé le plan de mettre fin au programme du pays en l'an 2000 ou même avant. Une autre délégation a demandé que la note de stratégie d'Oman donne une meilleure idée de ce qui se passerait une fois que l'UNICEF aurait quitté le pays et quel genre d'appui le Fonds apporterait au nouvel organisme national de haut niveau qui serait créé pour les enfants.

95. En ce qui concernait la note du pays pour le Soudan, une délégation a déclaré que, du fait de l'absence de contributions pour le financement supplémentaire du programme humanitaire en 1995, des fonds provenant de la masse commune des ressources avaient été utilisés pour couvrir les coûts. Plusieurs questions se posaient concernant le montant des ressources en cause et la mesure dans laquelle ce genre de transfert pourrait être répété dans un avenir proche; la question de savoir si le montant de 25 millions de dollars proposé pour le

pays pour le financement supplémentaire était réaliste, compte tenu des faibles contributions à ce financement supplémentaire pour le programme précédent du pays. En outre, étant donné que la note de pays indiquait une absence de données générales concernant les enfants et les femmes, il était nécessaire de procéder à une évaluation quantitative et qualitative sérieuse de la situation des enfants. Le programme proposé pour le pays était trop ambitieux dans un certain nombre de domaines. Compte tenu de l'insuffisance de fonds, l'UNICEF ferait mieux d'établir un rang de priorité pour les activités et de cibler davantage son programme. Ces priorités ne devraient pas seulement concerner les secteurs de l'assistance, mais aussi les communautés bénéficiaires. Un autre participant a déclaré que la situation des enfants dans le pays continuait à être critique et que l'UNICEF devrait insister sur les questions concernant la protection des enfants. Il y avait une coopération étroite entre l'UNICEF et le gouvernement, et la note du pays avait, de toute évidence, été examinée attentivement avec le gouvernement. Compte tenu de l'introduction prévue de l'enseignement obligatoire, l'UNICEF devrait faire preuve de prudence dans sa coopération avec le gouvernement dans le secteur de l'enseignement. Le représentant du Soudan a réaffirmé l'engagement de son gouvernement à l'égard des droits des enfants, de l'éducation des filles et de la fourniture de services de base pour les enfants, y compris la vaccination. L'enseignement devrait devenir obligatoire l'an prochain et l'appui de l'UNICEF dans ce secteur serait apprécié. En collaboration avec toutes les autres institutions du système des Nations Unies, y compris l'UNICEF, le gouvernement avait établi une note de stratégie, qui était sur le point d'être terminée. L'UNICEF devrait tirer parti de la structure décentralisée du gouvernement et promouvoir la durabilité et l'efficacité. Le gouvernement aimerait voir les programmes d'urgence être remplacés progressivement par des programmes de remise en état/développement afin d'assurer la durabilité des services pour les enfants.

96. Le représentant de l'Iraq a exprimé sa gratitude à l'UNICEF pour son oeuvre humanitaire visant à soulager les souffrances des enfants de son pays. En dépit d'une aggravation nette de la situation des femmes et des enfants, les ressources de l'UNICEF consacrées à l'Iraq étaient cependant tombées de 52 millions de dollars en 1993 à 13,9 millions en 1995. Il comprenait certes les limites financières et autres de l'UNICEF, mais il a exprimé l'espoir que celui-ci pourrait consacrer davantage de ressources à l'aide aux enfants irakiens. La situation de ces enfants s'améliorerait lorsque les sanctions seraient levées et l'Iraq n'aurait alors plus besoin de l'assistance de l'UNICEF. Un autre participant a déclaré que, jusqu'à cinq ou six ans auparavant, les enfants irakiens avaient été en bonne santé, mais que la malnutrition était actuellement générale. Cette délégation appuyait sans réserve la demande d'assistance matérielle et technique supplémentaire en faveur de l'Iraq. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par la diminution du budget et a demandé si cette réduction importante des ressources était particulière à l'Iraq ou si elle était plus symptomatique.

97. La Directrice générale a déclaré que la diminution des ressources générales ne concernait pas seulement l'Iraq. À l'heure actuelle, l'UNICEF devait faire face à des difficultés budgétaires, comme toutes les autres institutions du système des Nations Unies. Il n'y avait pas eu de diminution notable du programme de l'UNICEF en Iraq, mais après une période d'urgence complexe et fortement visible, les donateurs étaient devenus moins généreux à l'égard de l'Iraq. Le montant des fonds au titre de la messe commune des ressources était resté stable, mais celui du financement supplémentaire avait diminué. Les programmes de base étaient assurés et la réduction n'était pas tragique.

Conclusion

98. Le Conseil d'administration a pris note des observations faites par les délégations au cours du débat et les transmettrait aux gouvernements intéressés. Le Président a rappelé au Conseil d'administration que conformément aux procédures convenues, les notes de pays deviendraient des notes de stratégies concernant les programmes et seraient présentées au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1996 pour approbation, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite. Les délégations qui auraient des observations à faire sur ces notes devraient les présenter par écrit au secrétariat, sinon la procédure d'approbation tacite serait appliquée.

D. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

99. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur le suivi par l'UNICEF de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (E/ICEF/1996/3 et Corr.1), qui a été présenté par la Directrice générale.

100. Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont approuvé les propositions de l'UNICEF en ce qui concernait la suite à donner à la Conférence de Beijing ainsi que sur les trois domaines prioritaires énumérés dans le document : éducation des filles; santé des adolescentes et des femmes; enfin, les droits des enfants et les droits des femmes. Des délégations ont déclaré que les droits et la protection des enfants étaient étroitement liés aux droits et à la situation des femmes et que le Programme d'action de Beijing avait insisté sur les droits des fillettes. Des participants ont félicité l'UNICEF pour ses efforts de persuasion au cours des travaux préparatoires et lors de la Conférence elle-même. Une délégation a cependant souligné que le but ultime de l'UNICEF était de promouvoir la protection des enfants et que c'était dans ce but que l'UNICEF oeuvrait pour la promotion des droits de la femme, y compris de celle des fillettes.

101. Un certain nombre de délégations ont approuvé la priorité donnée à l'éducation des filles et ont instamment demandé que des mesures concrètes soient élaborées pour surmonter les obstacles auxquels les filles se heurtent. Des participants ont noté le rapport entre l'éducation des filles et l'atténuation de la pauvreté ainsi que la nécessité de démarches nouvelles dans ce domaine. Deux délégations ont demandé des mesures spécifiques visant à garder les filles dans les écoles. Le secrétariat a déclaré que des grandes initiatives devaient être prises en Afrique avec l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international et du Gouvernement norvégien. Des interventions couronnées de succès en Asie étaient actuellement examinées et les enseignements tirés étaient appliqués à l'élaboration des programmes d'éducation des filles.

102. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées de la priorité donnée par l'UNICEF à la santé des adolescentes, alors que la mission primaire de l'UNICEF était la santé de l'enfant. Une délégation a déclaré que l'UNICEF ne devrait pas s'éloigner de son programme général concernant la santé, la nutrition et l'éducation des filles afin de donner la priorité aux services de santé génésique pour les adolescentes qui relevaient d'autres organes du système des Nations Unies, comme le FNUAP et l'OMS. L'UNICEF devrait continuer à se préoccuper des besoins des filles préadolescentes plus jeunes. Quelques délégations ont par ailleurs apprécié l'attention apportée à ce groupe d'âge et ont demandé qu'elle soit même renforcée. Le secrétariat a précisé que la santé des filles plus jeunes et des enfants continuerait à bénéficier d'un rang

prioritaire dans les activités de l'UNICEF. Les besoins sanitaires des adolescentes prenaient cependant de l'importance compte tenu de l'augmentation des grossesses chez les adolescentes et du VIH/sida. En réponse aux préoccupations exprimées au sujet du rôle de l'UNICEF dans la fourniture de services de santé génésique, le Directeur général adjoint par intérim (Programmes) a précisé que la position de l'UNICEF dans ce domaine était conforme à la politique de stratégie sanitaire de l'UNICEF approuvée par le Conseil d'administration en 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/28). Dans le cadre de l'assistance en matière de planification familiale et de santé génésique que l'UNICEF veut apporter figurent les soins essentiels en matière d'obstétrique, l'organisation d'accouchements sans danger, les soins prénatals, la prévention et le traitement des maladies transmises sexuellement, enfin, la fourniture d'information, de services d'enseignement et de communication sur la planification familiale et la santé génésique.

103. Plusieurs participants se sont félicités de l'accent renouvelé mis sur les droits des femmes et ont instamment prié l'UNICEF de s'engager dans une campagne de ratification et d'application de la Convention sur les droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Une délégation a déclaré que ces mesures devraient viser à la suppression des réserves faites par les pays dans la ratification de cette dernière convention et quelques délégations ont mis en garde contre la tentation de lui donner une importance égale à celle de la Convention sur les droits de l'enfant. Le secrétariat a répondu que les deux Conventions étaient de plus en plus considérées comme des instruments communs pour atteindre les objectifs concernant les enfants et les femmes dans les programmes de pays de l'UNICEF. En fait, 7 des 40 notes de pays présentées au Conseil avaient explicitement utilisé les deux Conventions comme cadres pour la détermination des objectifs et l'élaboration des stratégies.

104. Plusieurs participants ont dit qu'il fallait tenir compte dans les situations d'urgence des besoins particuliers des femmes et des jeunes filles, notamment dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de la protection. Parmi les domaines où des mesures sont nécessaires figurent la violence contre les femmes et les jeunes filles, les abus sexuels et l'exploitation. Des délégations ont appelé l'attention sur la question des pratiques traditionnelles nuisibles, en particulier la mutilation génitale féminine, qui constituaient à la fois une violation des droits de l'homme et un danger pour la santé et avaient des effets physiques et psychologiques négatifs sur les filles et les femmes. Le secrétariat a répondu que des directives détaillées avaient été élaborées pour être appliquées au niveau des pays compte tenu des enseignements tirés des programmes de grande ampleur en cours pour mettre fin à cette pratique au Burkina Faso et au Soudan.

105. Un participant a déclaré que, dans certains pays, c'est la situation et la position des hommes et des garçons qui devenaient préoccupantes. Les femmes avaient progressivement atteint un statut plus élevé, ce qui entraînait une marginalisation des hommes et, par réaction, une augmentation de la violence contre les femmes et les filles. Une autre délégation a parlé du rôle des hommes dans les familles, de la redéfinition des rôles respectifs des hommes et des femmes et d'un meilleur partage des responsabilités. Le secrétariat a dit qu'il s'agissait là d'un domaine d'activité relativement nouveau pour l'UNICEF. Fondé sur des initiatives prises aux Caraïbes et au Viet Nam, un séminaire récent à l'intention du personnel avait permis d'élaborer des stratégies de programme en vue de traiter ces questions d'une manière systématique.

106. Un certain nombre de délégations ont parlé de l'importance de tenir compte, dans les programmes de développement, des rôles respectifs des hommes et des femmes. L'intégration du principe de l'égalité des sexes dans tous les programmes est une condition essentielle et vitale pour le suivi du Programme d'action de Beijing. Un participant a déclaré qu'il était nécessaire de mettre en place une stratégie institutionnelle comportant, d'une part, des mécanismes en vue de la formation au respect de ce principe et son introduction dans la vie pratique et, d'autre part, un mécanisme d'obligation redditionnelle. Le secrétariat a rappelé que le programme de renforcement des capacités dans ce domaine avait permis d'organiser, à la fin de 1995, plus de 235 ateliers aux niveaux régional et national, pendant lesquels 1 200 membres du personnel de l'UNICEF et 7 800 membres du personnel de contrepartie ont été familiarisés avec les principes de l'égalité des sexes et de la nécessité de la responsabilisation. Le réseau mondial de spécialistes extérieurs de l'égalité des sexes comporte maintenant 50 experts et les efforts de renforcement des capacités ont commencé à devenir payants. Une analyse des notes de pays présentée au Conseil, du point de vue de l'égalité des sexes, montrait que, sur 40 de ces notes, 17 accordaient une grande importance à cette question, 13 une importance moyenne et 10 une importance insuffisante. De plus, la désagrégation et l'analyse par âge et sexe devenaient de plus en plus un élément essentiel à tous les stades de l'élaboration des programmes par pays, notamment au stade de l'analyse de la situation.

107. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour son engagement à doubler les ressources qu'il consacre à l'éducation des filles et ont insisté pour que des ressources soient engagées en vue du suivi d'autres domaines du Programme d'action de Beijing. Les questions de la collaboration interinstitutions, du chevauchement et des doubles emplois des efforts de suivi ont également été abordées. Des participants ont également souligné l'efficacité d'actions coordonnées et intégrées en vue d'assurer le suivi des conférences mondiales récentes dans les programmes par pays de l'UNICEF. Le secrétariat a répondu que les actions de suivi devraient être menées d'une manière intégrée. En ce qui concernait le Programme d'action de la Conférence de Beijing, la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme présenterait un projet de plan à moyen terme au niveau du système à la Commission de la situation de la femme, à sa session de mars 1996. L'UNICEF avait contribué à l'élaboration de ce document. (Le texte de la décision 1996/3 adoptée par le Conseil d'administration se trouve au chapitre III.)

E. Le cinquantième anniversaire de l'UNICEF

108. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur le cinquantième anniversaire de l'UNICEF (E/ICEF/1996/5) qui a été présenté par la Directrice générale. Elle a déclaré que l'UNICEF n'envisageait pas d'exprimer son autosatisfaction, mais insisterait plutôt sur la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer en rapport avec ses priorités. Toutes les activités seraient exécutées dans le cadre des budgets existants, car le secrétariat était conscient de la nécessité de ne pas détourner les fonds des programmes. Les bureaux hors siège et les comités nationaux pour l'UNICEF ont répondu avec enthousiasme aux initiatives visant à marquer l'anniversaire et plus de 100 pays envisageaient des activités dans ce domaine, notamment la vente de timbres poste commémoratifs et des activités faisant intervenir les enfants et offrant des possibilités de collecte de fonds. Il était à souhaiter que l'Assemblée générale consacrerait, le 11 décembre, une séance à la commémoration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF.

109. De nombreuses délégations se sont déclarées d'accord avec les principes énoncés par la Directrice générale. Tout en reconnaissant la nécessité d'éviter les messages d'autosatisfaction, de nombreux participants ont déclaré que le Conseil d'administration devrait, au cours de sa session annuelle, commémorer la fondation de l'organisation. Quelques délégations ont suggéré que des enfants soient associés à cette commémoration et qu'une personnalité marquante soit invitée à faire une déclaration au Conseil. Le représentant des Pays-Bas a annoncé que son gouvernement accroissant sa contribution annuelle aux ressources générales de 5 millions de dollars. Il a aussi déclaré que son gouvernement serait en faveur d'une commémoration appropriée et vivante du cinquantième anniversaire et qu'il ne verrait pas d'objection à ce que des fonds prélevés sur la masse commune des ressources soient utilisés pour financer cette manifestation.

110. La Directrice générale a déclaré que le secrétariat serait très désireux d'examiner avec les délégations des activités appropriées pour la session annuelle. Le Directeur de la Division des affaires publiques a ajouté que le secrétariat serait prêt à faire en sorte qu'une partie de la session annuelle soit consacrée à la commémoration de l'anniversaire. L'année en cours serait marquée par le Jour de l'enfant africain (17 juin), une journée de réflexion sur les objectifs au milieu de la décennie (30 septembre), le lancement de l'étude de Graça Machel sur les enfants et la guerre, soulignant les relations avec les droits des enfants (20 novembre) et l'anniversaire proprement dit de la fondation de l'UNICEF (11 décembre). Un rassemblement international d'enfants était envisagé pour le 20 novembre, mais cette date pourrait être déplacée pour correspondre avec la session annuelle.

111. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (voir la décision 1996/4, au chapitre III) et est convenu de discuter de cette question plus avant lors de sa deuxième session ordinaire, en avril.

F. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social

112. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995 (E/ICEF/1996/6), qui a été présenté par Directrice générale. Celle-ci a informé le Conseil d'administration de l'évolution de la situation depuis la présentation du rapport et de l'examen triennal par l'Assemblée générale des activités opérationnelles pour le développement et de l'adoption de la résolution 50/120 en date du 20 décembre 1995.

113. De nombreuses délégations ont déclaré que les rapports sur le suivi des décisions prises par le Conseil présentés au Conseil d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP avaient peu de points de ressemblance et étaient présentés de manières différentes. Elles ont recommandé que les trois secrétariats adoptent une présentation analogue pour l'établissement de rapports à leurs Conseils et au Conseil économique et social. Des délégations ont recommandé qu'une consultation intersessions soit organisée pour résoudre ce problème.

114. Des délégation ont prié l'UNICEF de faire rapport en détail sur la suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale sur l'examen politique triennal des activités opérationnelles pour le développement, en particulier la division des responsabilités et la fixation de domaines prioritaires, la mise en place de comités exécutifs sur le terrain, une

harmonisation des notions et des activités concernant le renforcement des capacités et l'appui aux activités menées par les pays. Certaines délégations ont demandé des informations détaillées sur les mesures prises par l'UNICEF pour présenter des candidats aux positions de coordonnateur résident. La Directrice générale est convenue d'accroître les efforts dans ce domaine.

115. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (voir décision 1996/4 au chapitre III) et a prié le secrétariat de présenter des informations plus détaillées sur la suite donnée à la session de fond de 1995 du Conseil économique et social, à sa deuxième session ordinaire en avril.

G. Questions diverses

Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

116. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1996/AB/L.1), qui a été présenté par la Directrice générale. Celle-ci a déclaré que le bureau reprenait ses activités normales, avec des effectifs appropriés. Il ressortait du rapport qu'en novembre 1995, 21 fonctionnaires avaient cessé leurs fonctions à l'UNICEF, 17 avaient été renvoyés sans préavis et que 2 renvois supplémentaires avaient eu lieu depuis. En février 1995, les effectifs du bureau s'élevaient à 250 membres et il n'y en a plus maintenant qu'environ 80.

117. Une délégation a dit qu'il ressortait avec évidence du rapport que le Conseil n'avait pas été informé de nombreux événements qui s'étaient produits. Il faudrait une plus grande transparence et des rapports plus détaillés seraient appréciés. Il faudrait également tirer des conclusions concrètes en vue d'activités de suivi précises. Un autre participant a dit que le prochain rapport devrait contenir des informations sur la procédure appliquée aux 23 cas de fraude relevée contre d'anciens fonctionnaires. La délégation a appuyé la Directrice générale qui s'est engagée personnellement à résoudre le problème du Kenya et à s'efforcer d'améliorer l'application générale du principe d'obligation redditionnelle à l'UNICEF. Il faudrait cependant que l'UNICEF établisse avec un équilibre approprié entre le contrôle et l'exécution de programmes présentant un bon rapport coût-efficacité en instituant les réformes proposées. Une autre délégation a dit que le rapport montrait les modalités des politiques et des systèmes d'audit mais n'indiquait pas comment l'UNICEF pouvait utiliser les rapports concernant les dépassements d'engagements et de dépenses pour décider de prendre des mesures en vue d'examiner les causes de ces phénomènes, comme le Conseil d'administration en avait exprimé le désir et elle demanda quand ces mesures pourraient être prises. Le Conseil a également prié le secrétariat d'examiner les critères de qualification à la catégorie ONG et d'examiner les ONG qui réalisent les programmes de l'UNICEF; il a également demandé quels progrès avaient été accomplis dans ce domaine.

118. La Directrice générale a déclaré que le meilleur moyen de fournir des informations régulières sur la situation pourrait être de demander au représentant de l'UNICEF au Kenya de donner les renseignements voulus aux représentants des donateurs dans le pays. L'amélioration de l'efficacité passe par l'amélioration de la réalisation des programmes. Pour ce qui est de l'utilisation de l'information à des fins actives, les activités menées actuellement dans le domaine des budgets intégrés et des systèmes d'appui au terrain devraient permettre d'obtenir des informations utilisables et les activités menées dans le domaine de l'obligation redditionnelle devraient

permettre en général de faciliter la découverte des problèmes avant que ceux-ci n'échappent au contrôle. Pour ce qui était des ONG, elle venait de présenter un accord modèle révisé pour les ONG qui était le fruit d'une série de consultations étendues sur le meilleur moyen de passer des accords avec des ONG internationales et nationales. En réponse à une demande, elle a ajouté que des exemplaires de cet accord seraient transmis aux délégations. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (voir décision 1996/4, au chapitre III).

Diffusion de la documentation

119. Au nom des neuf membres francophones du Conseil d'administration, la délégation roumaine a présenté un projet de décision sur la diffusion des documents dans les langues de travail et dans les langues officielles. Elle a déclaré qu'il était impératif de respecter rigoureusement les résolutions et règles dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les diverses questions concernant la diffusion de la documentation ne pourraient être résolues sans examen des divers éléments de chaque cas. Avec quatre sessions par an et l'obligation de diffuser les documents six semaines avant le début de chaque session, règle qui était clairement confirmée par la résolution 50/11 de l'Assemblée générale, en date du 2 novembre 1995 et concernant le multilinguisme, la diffusion des documents dans toutes les langues officielles posait un gros problème, mais celui-ci pouvait être résolu. La résolution 50/11 préconisait l'élimination ou au moins la diminution de la pratique généralisée de la présentation de documents préliminaires. Une meilleure organisation des travaux de secrétariat devrait permettre de diffuser beaucoup plus tôt les documents clefs pour les sessions du Conseil d'administration. Les moyens à mettre en oeuvre pour obtenir ce résultat seraient une meilleure structuration des priorités entre les divers documents et une détermination précise du nombre de pages de chacun de ceux-ci, en même temps qu'un certain degré d'autodiscipline dans la gestion des rapports demandés par le Conseil d'administration. Toutes ces possibilités devraient être examinées et la Directrice générale devrait faire rapport au Conseil, à sa session annuelle, et présenter des propositions pratiques et précises visant à mettre en place des règles simples et efficaces sur cette question. En ce qui concerne les conséquences possibles d'une présentation en retard des documents, les membres francophones du Conseil d'administration ont réservé le droit de demander que l'examen des documents non présentés conformément aux règles stipulées par la résolution 50/11 de l'Assemblée générale soit repoussé à la session suivante du Conseil.

120. Un représentant a demandé au secrétariat et aux membres du Conseil d'administration de tenir compte du temps nécessaire aux consultations concernant des projets de documents et leur traduction avant de fixer les délais pour la présentation desdits rapports. Une autre délégation a déclaré que, du fait que cette question avait des incidences financières très importantes, la nécessité de limiter les coûts administratifs devrait être inscrite au programme du groupe de travail. Ce projet de décision a été adopté par le Conseil d'administration (voir le texte complet de la décision 1996/5 au chapitre III).

Documentation pour les sessions à venir du Conseil d'administration

121. Sur recommandation de la Directrice générale, le Conseil d'administration a accepté que les rapports ci-après qui avaient été présentés chaque année soient supprimés : un rapport sur la diminution des engagements non réglés consécutive à des économies ou à des annulations et sur les fonds requis pour couvrir les dépassements de crédits enregistrés au titre de projets approuvés; l'examen de

l'excédent des dépenses et des soldes inutilisés concernant les projets achevés financés à l'aide de fonds supplémentaires; enfin, un rapport sur l'utilisation de fonds prélevés sur la masse commune de ressources pour des projets dont le financement au moyen de fonds supplémentaires a été approuvé (voir décision 1996/6 au chapitre III).

122. Egalement sur recommandation de la Directrice générale, le Conseil a décidé : a) qu'un rapport sur l'application de la stratégie sanitaire, prévu primitivement pour la deuxième session ordinaire de 1996, serait présenté à la troisième session ordinaire; et b) qu'un rapport sur la structure et l'emplacement optimaux de l'OCV, prévu primitivement pour la session annuelle, serait présenté à la troisième session ordinaire (voir décision 1996/6, chap. III). Cette dernière recommandation avait été acceptée étant entendu que le plan de travail et le budget annuels de l'OCV seraient présentés, comme prévu, à la session annuelle qui bénéficie généralement d'une participation plus large des comités nationaux pour l'UNICEF.

Protection des enfants dans tous les pays

123. Une délégation a déclaré que, en dépit du rôle remarquable joué par l'UNICEF dans les pays en développement, cette organisation n'accordait pas l'attention qui leur est due à certains problèmes concernant les enfants, car ils impliquaient un groupe régional qui fournissait des fonds mais n'en recevait pas. Ce "groupe exempté" était toujours exempté des débats des sessions du Conseil d'administration. Il n'était pas réaliste d'imaginer que les enfants des pays donateurs étaient totalement à l'abri de diverses formes d'abus. Comme l'UNICEF était un organisme universel et que l'enfant était un problème universel, sa délégation a demandé à l'UNICEF de prendre des mesures dans trois domaines. Tout d'abord, les délégations des pays bénéficiaires étaient forcées d'écouter des harangues sur la nécessité de supprimer le travail des enfants. Mais qui allait prendre des mesures contre les gouvernements des "pays exemptés" qui n'avaient aucun contrôle sur leurs propres entreprises ? Est-ce que les sièges des sociétés multinationales de ce "groupe exempté" avaient pour politique de payer aux ouvriers des pays en développement les salaires minimaux de leurs propres pays ? Cette délégation a demandé à l'UNICEF de fournir des données sur la responsabilité du "groupe exempté" sans faire appel à des ressources du programme des pays. Elle a également demandé à l'UNICEF de fournir des informations documentées sur des cas d'adoption d'enfants de pays en développement dans les familles de certains pays du "groupe exempté". Le dernier objet de préoccupation de cette délégation était l'omniprésence de la pornographie infantile dans le monde entier. Dans des domaines comme la maltraitance des enfants, la prostitution infantile et la pornographie infantile, l'UNICEF devrait trouver le moyen d'informer le Conseil d'administration sur la situation des enfants dans le monde entier, y compris la "région exemptée". Il faudrait également fournir des détails sur la nationalité de la "clientèle" de la prostitution infantile, dans la mesure où cela est possible.

124. Une autre délégation a déclaré que plus d'un million d'enfants dans le monde entier sont jetés sur le marché de la prostitution chaque année. Ce problème et les problèmes connexes seraient examinés lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, qui doit se tenir du 27 au 31 août 1996 à Stockholm (Suède).

125. Un certain nombre de délégations ont partagé les préoccupations du premier intervenant et ont estimé que l'UNICEF devrait être en mesure de fournir les

informations requises, dont la plupart étaient disponibles. Un participant a déclaré que le Centre international de développement des enfants devrait jouer un rôle dans ce processus. La Directrice générale a déclaré qu'elle trouvait cette discussion très encourageante, car la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants s'appliquaient au monde entier. L'UNICEF fournissait des informations pertinentes à la fois aussi bien dans le rapport intitulé la Situation des enfants dans le monde et le rapport sur Le progrès des nations, mais il était difficile de trouver certaines des informations et le secrétariat accepterait avec reconnaissance toute aide dans ce domaine.

Projet de rapport sur les mécanismes de contrôle interne

126. Se référant à une présentation officieuse par le Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne d'un projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels, un participant a demandé que le Conseil d'administration prenne des dispositions pour examiner ce projet de rapport lors d'une session future. Le projet de rapport devrait en outre être communiqué aux délégations le plus rapidement possible. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF venait de recevoir le projet de rapport en question et consulterait les autres fonds et programmes pour assurer une réponse coordonnée. (Le projet de rapport a, par la suite, été diffusé dans toutes les langues officielles aux membres du Conseil d'administration par la Directrice générale.)

Adieu à M. Richard Jolly

127. M. Richard Jolly, qui avait été pendant quatorze ans Directeur général adjoint chargé des programmes, s'est adressé au Conseil d'administration pour la dernière fois avant de prendre son nouveau poste de conseiller spécial auprès de l'Administrateur du PNUD, chargé de l'élaboration du Rapport annuel sur le développement humain. Après sa déclaration, dans laquelle il a présenté brièvement les grandes tendances et les grands succès qui ont marqué sa période de service à l'UNICEF, la Directrice générale et le Président, au nom du Conseil, lui ont souhaité un plein succès dans sa nouvelle tâche et l'ont remercié pour les services qu'il avait rendus à l'UNICEF et aux enfants du monde.

H. Conclusions

128. La Directrice générale a déclaré que la session marquait sous les meilleurs auspices le début de l'année du cinquantième anniversaire de l'UNICEF. Le Conseil d'administration était venu à bout d'un ordre du jour chargé, avec l'assistance du Président et des Vice-Présidents. Il avait fourni des directives excellentes et claires sur un certain nombre de questions, en particulier le descriptif de la mission de l'UNICEF qui serait envoyé à chaque bureau et à chaque fonctionnaire de l'UNICEF dans le monde. La méthode de collaboration utilisée pour élaborer le descriptif serait poursuivie avec le programme de perfectionnement en matière de gestion. Le secrétariat envisageait avec satisfaction l'organisation de séances intersessions et inviterait les membres à assister aux débats du personnel sur les activités de perfectionnement en matière de gestion. Le processus de programmation par pays avait été renforcé par les observations du Conseil sur les notes de pays. Les orientations fournies par le Conseil sur d'autres questions seraient également prises en considération par le secrétariat.

129. Le Président a déclaré que, pendant la session, les membres du Conseil d'administration, les observateurs et le secrétariat avaient fait preuve d'un réel esprit de coopération et de compromis conformément aux traditions du Conseil et de l'UNICEF. Le descriptif de la mission adopté par le Conseil d'administration fournissait un objectif pour les cinquante prochaines années et le débat sur les notes de pays avait montré l'importance des programmes par pays aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays bénéficiaires. Les débats du Conseil sur les opérations et les stratégies d'urgence et sur la suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi qu'aux décisions prises par le Conseil économique et social avaient prouvé l'importance de la coordination à l'UNICEF. Le Conseil avait pris un bon départ en assurant que l'UNICEF continuerait à travailler aussi étroitement que possible avec ses alliés.

130. Le Conseil a clos les travaux de sa deuxième session ordinaire le 25 janvier, avec un jour d'avance sur le calendrier prévu.

Deuxième partie

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1996

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 9 au 12 avril 1996

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Déclarations du Président et de la Directrice générale

131. Le Président, évoquant la réforme en cours du système des Nations Unies, a dit que l'UNICEF, sous l'impulsion de la Directrice générale, a continué de lutter pour la survie, la protection et le développement ainsi que les droits de l'enfant. Il a fait allusion à la déclaration que la Directrice générale a faite récemment à l'occasion du lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies, dans laquelle elle a souligné que l'UNICEF oeuvrerait dans les domaines des soins de santé primaires, de l'éducation de base, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de la protection et de la réadaptation des enfants touchés par la guerre, domaines dans lesquels il bénéficie comparativement d'un certain avantage; les autres organismes des Nations Unies mèneront des activités dans leurs propres domaines. Il a exprimé l'espoir que l'Initiative spéciale illustrerait l'efficacité de la coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies.

132. La Directrice générale a dit qu'elle s'était récemment rendue au Moyen-Orient, en Fédération de Russie et en Asie centrale. Au cours de sa mission elle avait été frappée par quatre choses : l'efficacité de l'approche fondée sur les programmes de pays car elle avait permis à l'UNICEF de faire face aux problèmes dans un monde en mutation rapide; l'ampleur des problèmes qui continuaient de se poser aux enfants; la détermination des gouvernements à se colleter avec ces changements; et la qualité du personnel de l'UNICEF. Elle a ajouté qu'elle s'était également rendue dans la plupart des pays industrialisés et pouvait confirmer avec grande satisfaction que ceux-ci continueraient d'apporter leur soutien aux activités du Fonds. Il était clair cependant que ce soutien n'allait pas de soi et que l'UNICEF devait continuer à le mériter par les résultats qu'il obtenait et par son efficacité.

B. Adoption de l'ordre du jour

133. L'ordre du jour de la session, tel qu'il figurait dans le document E/ICEF/1996/9, a été adopté. Cet ordre du jour était composé des points suivants :

- Point 1. Ouverture de la session : déclarations du Président et de la Directrice exécutive
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire, calendrier et organisation des travaux
- Point 3. Propositions de coopération et examen des programmes :
 - a) Afrique
 - i) Afrique de l'Est et Afrique australe
 - b) Amériques et Caraïbes
 - c) Asie
 - i) Asie de l'Est et Pacifique
 - ii) Asie du Sud

- d) Europe centrale et Europe orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes (y compris un rapport sur la stratégie de l'UNICEF dans la région)
 - e) Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Point 4. Examen et évaluation à mi-parcours des programmes de pays
- Point 5. Questions budgétaires :
- a) Budget intégré (siège et bureaux régionaux) pour 1996-1997
 - b) Harmonisation de la présentation du budget
- Point 6. Rapport intérimaire sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion
- Point 7. Rapport annuel du Conseil économique et social (deuxième partie du rapport de la Directrice générale)
- Point 8. Suite donnée à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement
- Point 9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996
- Point 10. Questions diverses
- Point 11. Déclarations de clôture de la Directrice générale et du Président

134. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que certaines délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session et avaient informé le secrétariat des points de l'ordre du jour auxquels elles portaient un intérêt particulier. Il s'agissait des délégations des pays suivants (le cas échéant, les points de l'ordre du jour mentionnés figurent entre parenthèses) : Albanie, Algérie, Allemagne (tous), Arménie [3 d), 5 a), 8], Australie, Autriche (3, 5), Bangladesh (tous), Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine (3), Bulgarie, Colombie, Costa Rica, Égypte, Érythrée, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie [3 d)], Guatemala (tous), Guinée, Guyana, Honduras, Israël, Kazakstan (tous), Kirghizistan, Lettonie (tous), Lesotho, Lituanie, Malte (tous), Mexique (3), Népal (tous), Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria (5), Panama, Pérou [3 b)], Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Saint-Siège (tous), Slovaquie, Swaziland, Tunisie, Turkménistan, Yémen et Zimbabwe.

135. En outre, la Palestine [3 e)] et la Ligue des États arabes avaient présenté des pouvoirs, de même que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF (5, 6, 10), le Comité du Royaume-Uni pour l'UNICEF (3), l'Association mondiale des amis de l'enfance (1, 2, 3, 4), le Conseil international de l'action sociale (tous), la Fédération internationale des travailleurs sociaux (3, 6), le Mouvement mondial des mères (3, 4), l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (1, 3, 6, 7), Rotary International (1, 3, 6, 7, 10) et Soroptimist International (tous).

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Propositions de coopération et examen des programmes

Afrique

Recommandations relatives aux programmes de pays

136. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant le financement du programme de la Zambie par des ressources générales supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.44) et d'une proposition "hors projet" de financement à l'aide de fonds supplémentaires d'activités relatives à la lutte contre le VIH/sida en Afrique de l'Est et en Afrique australe (E/ICEF/1996/P/L.45) présentées toutes deux par la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe.

137. Plusieurs délégations se sont félicitées du rôle que jouait l'UNICEF en Zambie, en particulier dans le domaine de l'éducation des filles. Selon un intervenant, le programme de la Zambie axé sur des interventions essentielles était exemplaire du fait qu'il avait été mis en oeuvre en collaboration avec des donateurs bilatéraux. Celui-ci a demandé pourquoi le programme avait besoin de plus de fonds, s'il avait été couronné de succès au point d'être étendu. D'autres délégations ont cité en exemple les résultats obtenus dans le domaine de la coordination des activités de survie et de développement de l'enfant. Des intervenants se sont inquiétés de la diminution des ressources et des incidences négatives qui en résultaient pour les programmes destinés aux enfants. Une délégation a souligné qu'il fallait examiner la tendance à la réduction des budgets et des effectifs en Afrique, du fait de ses conséquences sur les activités de survie et de développement de l'enfant. L'UNICEF a été instamment invité à accorder plus d'attention à la question prioritaire que constituait la survie de l'enfant et à poursuivre ses efforts dans les domaines des activités de plaidoyer, de la survie et du développement de l'enfant, de l'éducation de base et du développement communautaire. La Directrice régionale a dit qu'en 1995, l'UNICEF avait consacré 36 % environ de ses ressources à l'Afrique et continuait d'affecter en premier lieu des ressources aux programmes prioritaires.

138. Une délégation a demandé si les ressources générales supplémentaires devaient servir à financer des programmes déjà approuvés. À propos du tableau 2 du document récapitulatif (E/ICEF/1996/P/L.43 et Corr.1), elle a demandé si les 7 % alloués à l'appui aux programmes venaient s'ajouter au budget présenté séparément. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF, dans le cadre du budget intégré, s'employait à trouver une solution à la question des coûts de l'appui aux programmes et espérait dans l'avenir éviter ce genre de problème.

139. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par l'allocation de fonds supplémentaires et ont demandé qu'on examine de façon plus approfondie lors d'une future session les critères utilisés pour l'allocation des ressources. Des délégations ont également proposé de modifier les critères d'allocation de fonds au titre de la masse commune des ressources. La Directrice générale a estimé qu'il fallait se pencher sur la question de l'allocation des ressources et accroître les contributions à la masse commune des ressources. Elle a indiqué que le Conseil examinerait la question à sa troisième session ordinaire en septembre.

140. Nombre de délégations ont approuvé la proposition relative à la prévention du VIH/sida et souligné qu'il importait que l'UNICEF collabore avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Des délégations se sont également félicitées du rôle important que l'UNICEF jouait dans le secteur de la santé en général et de la bonne coordination avec les donateurs bilatéraux. D'autres orateurs ont souligné l'importance de la proposition, en particulier de l'accent qu'elle mettait sur la santé maternelle, la maternité sans risques et le VIH/sida. Un orateur a souligné l'importance cruciale de l'éducation préventive et de la communication fondées sur la notion de modèles que l'UNICEF s'employait à promouvoir. On a également indiqué que l'UNICEF devait inscrire son programme d'éducation dans le cadre des efforts que déployait les gouvernements dans ce secteur et demandé des améliorations dans ce domaine. Selon la Directrice générale, l'UNICEF prenait très au sérieux ses relations avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et elle a cité un certain nombre de cas de coopération, y compris les visites conjointes sur les sites de programmes et les échanges de personnel entre l'UNICEF et le Programme.

141. Deux orateurs se sont demandé s'il était judicieux, dans la proposition, de dire qu'aucun rôle régional n'était envisagé pour le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, qui venait juste de commencer ses activités et prendrait vraisemblablement de l'ampleur. D'autres délégations ont soulevé des questions à propos du paragraphe 17 du document relatif aux approches régionales et nationales et au Programme commun. Une autre a souligné l'importance de l'avantage comparatif dont bénéficiait l'UNICEF dans ses travaux qui, en l'occurrence, consisteraient à centrer les activités au niveau des pays. Une délégation a dit que la proposition constituait une bonne base et une approche régionale judicieuse qu'il faudrait compléter par des initiatives au niveau des pays. On a également proposé d'élaborer sur le plan régional des politiques nationales. La Directrice régionale a dit que l'UNICEF s'était engagé à coordonner son action à tous les niveaux.

142. Un orateur a dit que la proposition était trop axée sur l'analyse de situation et qu'il faudrait élaborer un document davantage centré sur les activités concrètes. Un orateur a proposé que le programme mette l'accent sur l'appui apporté à l'échelon régional aux programmes nationaux, comme l'UNICEF le faisait dans le cadre de ses programmes de pays, et établisse des relations plus étroites avec le Programme commun. Le représentant d'un pays donateur a dit que la proposition aurait pu être plus spécifique et cité l'exemple d'un projet de communication pour la prévention du VIH/sida au Nicaragua. La première phase de ce projet serait distinguée par un manque de coopération avec les donateurs et l'absence de tous rapports.

143. Un certain nombre d'orateurs ont évoqué les activités dans des pays spécifiques de la région. Une délégation s'est félicitée des activités en cours en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie sur la mobilisation pour la prévention du VIH/sida et demandé si la proposition visait des programmes similaires dans la région. Elle a également demandé de plus amples informations sur les stratégies proposées pour changer les comportements. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF s'était engagé à élaborer des stratégies novatrices pour changer les comportements face à la pandémie du VIH/sida. Elle a évoqué le projet de communication axé sur un personnage de dessin animé du nom de "Sara" sur le modèle de "Meena", projet mis au point en Asie du Sud, et qui a eu beaucoup de succès. Une autre délégation a déclaré qu'en Ouganda, le Programme commun jouait déjà un rôle de chef de file dans la programmation des activités de prévention du VIH/sida. Un intervenant, abordant la question de l'ampleur du sida au Burundi, s'est félicité du rôle que jouait

l'UNICEF dans ce pays, rôle adapté à la situation spécifique du Burundi. Les intervenants ont demandé des informations sur les activités que menait l'UNICEF pour aider les orphelins du sida et un intervenant a dit que nombre d'enfants atteints du VIH/sida avaient perdu leurs parents, les filles étant particulièrement touchées. La Directrice régionale a répondu qu'outre les efforts qu'il faisait pour connaître les besoins des ménages ayant à leur tête des enfants afin de mieux cibler ses interventions, l'UNICEF s'était employé à recenser les méthodes traditionnelles d'intervention pour les renforcer, au lieu d'essayer de placer les enfants dans des institutions.

144. Une délégation a demandé pourquoi le représentant de l'UNICEF en Ouganda convoquait le réseau VIH/sida de la région et s'il ne serait pas plus judicieux que le bureau régional s'en occupe. La Directrice régionale a dit qu'un plan de roulement prévoyait qu'un représentant de l'UNICEF de la région était nommé "président" et convoquait les réseaux régionaux, y compris le réseau VIH/sida. Une autre délégation a constaté avec plaisir qu'on avait mis particulièrement l'accent sur le contrôle et l'évaluation qui devraient faire partie intégrante des programmes et a dit que l'UNICEF devrait accorder plus d'attention aux questions de durabilité.

Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

145. Étant donné l'importance de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique lancée récemment, le Conseil d'administration a décidé d'examiner brièvement le sujet. M. Stephen Lewis, Directeur général adjoint, a ouvert le débat en indiquant que les programmes et activités de l'UNICEF varieraient d'un pays à l'autre et exigeraient le soutien total et la pleine participation des gouvernements bénéficiaires. Il a indiqué que le processus d'approbation des programmes de l'Initiative ne devraient pas différer trop du processus actuel d'approbation des programmes de coopération par pays et que l'UNICEF devrait être en mesure de rassembler les ressources nécessaires à l'Initiative grâce à ses mécanismes classiques de collecte de fonds. Les gouvernements bénéficiaires devraient, quant à eux, procéder à des réformes rigoureuses du secteur social et créer l'environnement propice en matière de politiques macro-économiques afin d'assurer la mise en route et le succès des programmes.

146. De nombreuses délégations se sont déclarées favorables à l'Initiative. Plusieurs orateurs ont estimé que l'Initiative devait être perçue comme un nouvel engagement ferme en faveur de l'Afrique et souligné combien il importait de définir clairement les rôles et responsabilités du système des Nations Unies. Les questions de coordination et d'avantages comparatifs étaient jugées primordiales.

147. Certaines délégations se sont interrogées sur le rôle des institutions financières internationales et ont émis l'espoir que l'affectation des ressources ne serait assortie d'aucune condition. Des délégations ont indiqué que l'incidence négative des programmes d'ajustement structurel sur les pays africains déjà lourdement endettés pourrait compromettre les objectifs de l'Initiative et ont demandé que la question soit examinée.

148. Des intervenants ont posé certaines questions concernant le rôle de l'UNICEF et sa contribution à l'Initiative. Certains ont estimé que la relation avec l'Initiative de Bamako, la mobilisation de ressources et la collaboration avec les institutions financières internationales pour les programmes de santé et d'éducation étaient des questions importantes. Plusieurs délégations ont

proposé que des rapports annuels sur le rôle de l'UNICEF dans l'Initiative soient présentés au Conseil d'administration. D'autres intervenants ont demandé des précisions sur la manière dont les ressources financières consacrées à l'Initiative seraient affectées et sur le rôle de l'UNICEF dans l'Initiative. Des délégations ont également demandé comment les pays prioritaires seraient désignés. Un intervenant a lancé une mise en garde contre la tendance à allouer de préférence les ressources aux activités d'appui technique.

149. Le Directeur général adjoint a indiqué qu'il comprenait le sentiment de scepticisme qui animait certains intervenants, mais qu'il était aussi d'avis que l'Initiative représentait un nouvel engagement en faveur de l'Afrique. À titre d'exemple, plusieurs des principaux donateurs s'étaient déjà engagés à financer des programmes en faveur de l'éducation des filles.

Amériques et Caraïbes

150. Le Conseil d'administration était saisi de trois recommandations concernant des programmes complets de pays pour le Honduras (E/ICEF/1996/P/L.46), le Mexique (E/ICEF/1996/P/L.47) et le Pérou (E/ICEF/1996/P/L.49), d'une recommandation concernant un programme de pays de courte durée pour le Venezuela (E/ICEF/1996/P/L.50) et d'une recommandation concernant des prélèvements supplémentaires sur la masse commune des ressources pour financer un programme de pays déjà approuvé pour le Nicaragua (E/ICEF/1996/P/L.48), présentées par le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes.

151. Une délégation a indiqué que, d'une manière générale, les recommandations émanant de la région devraient insister davantage sur la collaboration de l'UNICEF avec le PNUD et le FNUAP. Les programmes auraient plus de poids s'ils étaient assortis d'indicateurs quantifiables et d'explications plus claires concernant le passage des anciens programmes de pays aux nouveaux. L'intervenant s'est félicité de l'attention accordée aux enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles mais a indiqué qu'on devrait s'intéresser davantage à la situation des populations autochtones. La Directrice régionale a répondu que la définition des objectifs de programmes était un domaine où les bureaux extérieurs de la région réalisaient des progrès; des indicateurs de rendement étaient examinés dans les plans directeurs d'opération respectifs qui étaient beaucoup plus complets que les recommandations concernant les programmes de pays. Elle a ajouté que les groupes autochtones constituaient une priorité, comme en témoignait souvent le choix des zones géographiques visées par l'UNICEF, y compris les zones urbaines.

152. Un certain nombre de délégations ont indiqué que le programme du Honduras semblait assez ambitieux et ont recommandé que l'accent soit davantage mis sur les interventions prioritaires et sur une plus grande coordination avec les autres institutions des Nations Unies et d'autres donateurs de façon à ne pas trop disperser les ressources modestes de l'UNICEF. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'attention accrue accordée à la réduction de la mortalité maternelle, au VIH/sida et aux droits de l'enfant, et une délégation a demandé le montant des ressources allouées à ces domaines. Certaines délégations se sont réjouies qu'on mette de plus en plus l'accent sur la décentralisation et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la qualité des services en milieu rural. Parlant du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, une délégation a demandé si la cohérence de la politique gouvernementale et de la coordination interinstitutions posait toujours un problème; une autre a mentionné l'évaluation positive de ce programme et s'est félicitée que l'UNICEF continue d'apporter son appui. La Directrice régionale a répondu qu'un

mécanisme de coordination était maintenant en place. Une autre délégation a souligné le rôle positif joué par le bureau de l'UNICEF au Honduras en mentionnant en particulier les activités menées par le Fonds en faveur des enfants à haut risque des zones urbaines.

153. Une délégation a indiqué que la recommandation concernant le programme du Mexique était trop imprécise sur la question de la coordination interinstitutions et qu'un mécanisme efficace serait nécessaire à cette fin. Étant donné la structure fédérale du système de gouvernement au Mexique, cette délégation s'est interrogée sur les perspectives d'application des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant par les mécanismes législatifs. Un intervenant a déclaré qu'au Mexique, le rôle de l'UNICEF consistait de plus en plus à mobiliser des ressources en faveur des enfants mexicains et que le Fonds avait contribué à susciter chez la population mexicaine un plus grand respect des besoins et des droits des enfants. La Directrice régionale a répondu que de nombreux pays de la région avaient réalisé des progrès dans l'harmonisation des lois nationales avec les dispositions de la Convention et que, dans le cas du Mexique, du fait de la structure fédérale du système de gouvernement, les activités devaient être entreprises à l'échelon des États.

154. Elle a ajouté que l'Équipe de gestion régionale (composée de tous les représentants de pays) tiendrait très prochainement une réunion avec le FNUAP pour examiner la question du VIH/sida et des stratégies en matière de santé génésique pour la région. En outre, des mécanismes de fonctionnement du Programme commun des Nations Unies sur la lutte contre le sida au niveau national étaient à l'étude. Elle a déclaré qu'on ferait part aux bureaux extérieurs compétents des préoccupations des délégations concernant la dispersion des activités et les mécanismes de coordination interinstitutions.

155. En ce qui concernait la recommandation de prélèvement additionnel sur la masse commune des ressources pour financer le programme du Nicaragua, un intervenant s'est demandé si les activités décrites au paragraphe 6 de la recommandation (E/ICEF/1996/P/L.48) seraient subordonnées à l'approbation du Code des enfants, qui était toujours à l'examen dans le pays. Tout en notant que le projet de programme était conforme aux priorités nationales, une délégation a fait remarquer que l'UNICEF devait se garder de disperser son assistance en lui donnant une portée exagérée et souligné la nécessité d'une coordination plus étroite avec les autres institutions des Nations Unies et les donateurs.

156. Une délégation a indiqué que la coopération et la coordination de l'UNICEF au Pérou étaient satisfaisantes mais qu'il fallait un complément d'information sur l'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans et sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Une autre délégation souscrivait énergiquement à la stratégie commune relative à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Une troisième délégation a indiqué que la recommandation concernant le programme de pays présentait clairement la coordination interinstitutions et les enseignements tirés, et que les éléments de la stratégie concernant le programme étaient judicieux.

157. Une délégation a expliqué l'utilité et la pertinence du programme de transition du Venezuela et a manifesté son appui à ce programme. Une deuxième délégation a appelé l'attention sur le pourcentage relativement élevé (39 %) du financement consacré à l'appui au programme. La Directrice régionale a répondu qu'étant donné que le bureau de pays assumait des fonctions de liaison, il n'y

avait pas de budget d'administration et certaines dépenses au titre de l'appui au programme étaient consacrées à l'appui technique.

Asie

158. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant un programme complet pour le Cambodge (E/ICEF/1996/P/L.51) et de deux recommandations concernant des programmes de courte durée pour l'Inde (E/ICEF/1996/P/L.52) et le Pakistan (E/ICEF/1996/P/L.53), présentées par les directeurs régionaux pour l'Asie orientale et le Pacifique et pour l'Asie du Sud, respectivement.

159. Plusieurs délégations se sont félicitées du changement d'orientation proposé dans la recommandation concernant le programme du Cambodge et exprimé leur soutien à son approche ciblée, communautaire et participative. Des intervenants ont également fait des observations sur la participation active des donateurs et des institutions des Nations Unies au processus d'élaboration du programme. Le fait que le Gouvernement ait participé à la définition de la nouvelle orientation était perçu comme un élément très positif. Une délégation a souligné l'importance du programme sur le VIH/sida et s'est interrogée sur la capacité des communautés de financer les services. Le Directeur régional a indiqué qu'on s'efforçait à l'heure actuelle de coordonner l'Initiative du Mékong sur le VIH qui venait d'être lancée avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Les communautés payaient déjà pour des services qui, malheureusement, étaient de très mauvaise qualité. On s'emploierait à améliorer la qualité des services et l'accès à ceux-ci en adoptant une approche rentable mettant l'accent sur l'économie, l'efficacité et l'utilité.

160. Un certain nombre de délégations se sont interrogées sur le montant élevé des prélèvements supplémentaires par rapport à la masse commune des ressources, mettant ainsi en cause la validité des critères retenus pour proposer le montant des fonds supplémentaires requis. Des informations ont été sollicitées concernant le processus par lequel des aménagements seraient apportés au programme si les fonds supplémentaires reçus étaient beaucoup moins importants que les montants approuvés lors de la planification. Le Directeur régional a répondu que les donateurs étaient disposés à financer des programmes au Cambodge, comme en témoignaient les contributions confirmées et déjà versées et le fait qu'on disposait effectivement de 8,5 millions de dollars par an pour le programme actuel. En cas d'insuffisance des contributions aux fonds supplémentaires, le nombre de provinces devant bénéficier du programme d'action communautaire pour le développement social serait réduit. Une délégation a demandé des éclaircissements sur la coordination entre le programme d'éducation appuyé par l'UNICEF et l'assistance en matière d'éducation fournie par l'Union européenne, ce que le Directeur régional a promis de fournir à une date ultérieure.

161. Plusieurs délégations se sont félicitées des recommandations concernant l'Inde et le Pakistan en mentionnant en particulier les approches novatrices telles que les stratégies axées sur les droits. L'approche intégrée sur laquelle se fondaient les deux programmes a été accueillie favorablement par plusieurs délégations. Des intervenants ont indiqué que les stratégies et les projets de budget des programmes étaient conformes aux priorités nationales. Une délégation a demandé que des ressources financières plus importantes soient allouées à la maternité sans risques, à la survie de l'enfant et à la nutrition dans le programme de l'Inde. S'agissant de la nutrition, le Directeur régional a indiqué qu'il y avait eu une réorientation stratégique très importante en Asie

du Sud, notamment en Inde. Le problème n'était pas tant le manque de ressources pour la nutrition des enfants que la nécessité de réorienter les efforts vers la prévention de la malnutrition chez les enfants âgés de deux ans au plus. Ce changement de stratégie devrait permettre d'améliorer considérablement l'état nutritionnel des enfants au cours des prochaines années.

162. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de l'attention accordée à la réduction des disparités entre sexes, à la participation de la société civile, à l'harmonisation des services et à la responsabilisation des communautés, en particulier des femmes. Une délégation a constaté avec satisfaction qu'on avait mis l'accent sur la flexibilité dans les programmes de l'Inde de façon à mieux satisfaire les besoins au niveau régional. Une autre a noté le montant élevé des fonds supplémentaires nécessaires pour l'Inde mais a indiqué qu'on devrait s'attacher davantage à respecter les critères des donateurs en matière d'établissement de rapports. L'intervenant a également déclaré que la maternité sans risques ne suscitait pas toute l'attention qu'elle méritait; cette question avait déjà été soulevée pendant les discussions récentes du Conseil sur la stratégie en matière de santé au cours desquelles le programme de l'Inde a été cité comme un exemple du déséquilibre entre les deux éléments. La délégation espérait que l'étude conjointe sur la santé génésique des femmes envisagée par l'organisme d'aide bilatérale de son pays et le bureau de l'UNICEF en Inde serait utile au programme. Plusieurs autres délégations ont également évoqué l'importance du programme sur la survie de l'enfant et la maternité sans risques. Le Directeur régional a indiqué qu'il y avait eu un rééquilibrage manifeste pour renforcer les initiatives en faveur de la maternité sans risques.

163. Une délégation a demandé qu'on mette davantage l'accent sur l'éducation des enfants dans le programme de l'Inde, car c'était un élément déterminant pour le succès d'autres programmes. Les réalisations sociales et économiques de l'Inde devaient être encouragées davantage.

164. S'agissant de l'affectation des ressources, une délégation a déclaré que par rapport à l'importance de la population infantile en Inde et au Pakistan, les ressources allouées étaient modiques. L'intervenant a demandé quelle stratégie le Conseil d'administration avait adoptée pour remédier à ce déséquilibre entre les besoins et les ressources. Il a également demandé des explications concernant les chiffres donnés au tableau 3 du document récapitulatif (E/ICEF/1996/P/R.43/Add.1 et Corr.1), qui indiquaient des fonds ajustés d'un montant de 20 millions de dollars.

165. Faisant état de ses ambitieux programmes bilatéraux de coopération exécutés à la fois en Inde et au Pakistan, une autre délégation a indiqué que l'accent mis sur les droits de l'enfant allait dans le sens de sa propre stratégie. Les objectifs visés en matière de responsabilisation des populations par le programme d'action communautaire harmonisé de l'Inde étaient extrêmement importants même s'ils étaient assez difficiles à réaliser. Il convenait d'exécuter le programme sous forme de projet pilote. La délégation a noté qu'il était fait état de partenariats exemplaires dans le secteur de l'éducation en Inde mais pas de la participation bilatérale, en particulier dans les programmes d'enseignement primaire des districts. Elle s'est interrogée sur les défaillances du programme précédentes mentionnées dans la recommandation concernant le Pakistan. Le Directeur régional a indiqué que, d'une manière générale, il s'agissait de la fragmentation des programmes, du manque d'intérêt dont faisaient preuve les autorités nationales à l'égard du programme et de la trop large place faite à la fourniture des services.

166. S'agissant de la coordination dans le cadre du programme du Pakistan, les délégations de plusieurs pays donateurs ont fait état d'expériences positives entre l'UNICEF et les organismes donateurs tout en indiquant qu'il faudrait une collaboration plus étroite dans certains domaines, comme l'exécution du programme d'action sociale et le secteur de la santé. Une délégation a demandé si l'UNICEF était en mesure de participer à la planification et à la gestion de la santé et a déclaré qu'une collaboration étroite avec d'autres partenaires était essentielle pour éviter les doubles emplois.

167. Plusieurs délégations ont mentionné les questions de suivi et d'évaluation dans les deux programmes de pays, la plupart indiquant qu'elles méritaient une plus grande attention. Tout en indiquant que les résultats du changement de stratégies et d'accent dans les deux programmes de pays devaient faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation efficaces, un intervenant a demandé si l'on disposait des instruments appropriés à cet effet. La délégation a exhorté l'UNICEF à suivre étroitement le programme de l'Inde et proposé qu'un rapport soit présenté au Conseil sur l'impact du programme de transition de l'Inde. Une délégation a demandé si le contrôle effectué par les communautés, auquel il était proposé d'accorder une plus grande importance, remplacerait le contrôle classique. Plusieurs délégations ont indiqué que les aspects relatifs au contrôle du programme du Pakistan devaient être examinés plus avant, en particulier la possibilité d'élaborer des indicateurs pour mesurer la participation communautaire. Le Directeur régional a reconnu l'importance du contrôle et de l'évaluation et indiqué que le contrôle et l'évaluation communautaires visaient principalement à appuyer les activités communautaires. Ils ne remplaceraient pas le contrôle et l'évaluation au niveau national mais renforceraient plutôt ce processus. Une délégation a déclaré que lorsque plusieurs donateurs participaient activement à des programmes, il importait que l'UNICEF puisse définir puis évaluer son rôle et sa contribution propres.

168. Plusieurs délégations ont mentionné les importants changements intervenus récemment en matière d'organisation et de dotation en personnel au Pakistan et une délégation a indiqué que cette situation avait déjà eu un effet négatif sur l'exécution du programme en cours. Un autre intervenant a demandé si les bureaux provinciaux de l'UNICEF au Pakistan faisaient l'objet d'une évaluation en vue de déterminer leur coût-utilité. Le Directeur régional a répondu qu'on avait réduit la taille des bureaux extérieurs au Pakistan et qu'on avait centralisé certaines fonctions dans le cadre d'une revue générale entreprise dans plusieurs pays, dont l'Inde. L'UNICEF évaluait constamment l'efficacité des bureaux extérieurs dans le cadre du processus d'examen du budget.

169. Une délégation a souligné l'importance de la lutte contre le travail des enfants dans les deux pays tout en indiquant que ce sujet n'avait pas été suffisamment mis en relief dans les recommandations. Le Directeur régional a indiqué que le travail des enfants était une préoccupation majeure dans les deux programmes et qu'il était traité dans un cadre global, ce qui ne transparaissait peut-être pas dans les recommandations.

170. Les représentants de l'Inde et du Pakistan ont remercié les délégations de leur appui et passé en revue les faits nouveaux intervenus dans leurs pays respectifs.

Recommandations relatives aux programmes de pays

171. Le Conseil d'administration était saisi de recommandations concernant deux programmes de pays couvrant des périodes complètes et concernant l'Albanie (E/ICEF/1996/P/L.54) et la Géorgie (E/ICEF/1996/P/L.57), de quatre recommandations concernant des programmes de courte durée pour la Bosnie-Herzégovine et un bureau de zone (E/ICEF/1996/P/L.55), la Croatie (E/ICEF/1996/P/L.56, l'ex-République yougoslave de Macédoine (E/ICEF/1996/P/L.58) et la République fédérative de Yougoslavie (E/ICEF/1996/P/L.59). Ces recommandations ont été présentées par le Directeur régional par intérim.

172. En ce qui concerne le programme de l'Albanie, plusieurs délégations ont accueilli favorablement la tendance au renforcement de la collaboration avec les partenaires internationaux, y compris la Banque mondiale. Deux intervenants se sont notamment félicités de la participation de l'UNICEF à leurs programmes d'aide bilatérale en Albanie, dans le domaine de la santé. L'un d'eux a salué le passage de l'UNICEF d'une approche d'urgence à une approche à plus long terme du secteur social dans le nouveau programme. Le représentant de l'Albanie a remercié l'UNICEF et déclaré que son gouvernement adhérerait pleinement aux objectifs du programme de pays proposé. Il a demandé des précisions sur l'ampleur de l'aide fournie au Kosovo par l'UNICEF, compte tenu de la situation critique des Albanais qui vivent dans cette région. Le secrétariat a répondu que le Fonds était conscient des besoins de la population, notamment en ce qui concerne la santé des Albanais du Kosovo, où il était représenté par une petite équipe sur le terrain. En outre, le programme de la République fédérative de Yougoslavie vise essentiellement le Kosovo pour les affections aiguës des voies respiratoires et les maladies diarrhéiques et a pour objectif d'accroître la couverture vaccinale. L'UNICEF fournit également une assistance pour pallier à la pénurie de matériel éducatif.

173. Une délégation a déclaré que les priorités du programme concernant la Géorgie répondaient bien aux besoins du pays, même s'il aurait fallu insister davantage sur le problème des réfugiés ainsi que sur la nature et l'étendue de la coopération avec d'autres organismes. Un autre intervenant a approuvé la priorité accordée à la vaccination et encouragé l'élaboration d'un plan d'autosuffisance dans ce domaine, en coopération avec d'autres donateurs. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF collaborait étroitement avec des partenaires tels que la Banque mondiale, le PNUD, le Département des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies, l'OMS et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Des consultations ont également eu lieu avec les principaux donateurs, notamment l'Union européenne et l'Agency for International Development des États Unies (USAID) ainsi que les Comités allemand et britannique pour l'UNICEF. En outre, des contacts étroits ont été noués avec des organisations non gouvernementales (ONG) telles que Médecins sans frontières en France, aux Pays-Bas et en Espagne; Save the Children; et le Conseil norvégien pour les réfugiés. L'élaboration d'un plan d'autosuffisance en matière de vaccins est une entreprise importante mais compliquée qui exige un examen minutieux du facteur temps pour une mise en oeuvre réaliste.

174. La plupart des délégations se sont félicitées des recommandations concernant les programmes de pays et des approches programmes pour la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République fédérative de Yougoslavie et notamment de l'accent mis sur le

renforcement des capacités locales. Plusieurs intervenants ont également rendu hommage à l'UNICEF et à son personnel pour les tâches qu'ils accomplissaient souvent dans des conditions extrêmement difficiles.

175. Une délégation a fait part de son inquiétude en ce qui concerne le budget prévisionnel des dépenses d'appui au programme de la Bosnie-Herzégovine et demandé des éclaircissements à ce sujet. Plusieurs délégations ont affirmé que le montant des ressources de l'UNICEF semblait plutôt faible par rapport aux objectifs ambitieux du programme. Elles ont proposé leur réorientation afin de les rendre plus clairs et réalisables et d'accroître tant l'impact des programmes que leur retentissement. Le secrétariat a répondu que les ressources pour le bureau de zone de Sarajevo s'ajoutaient aux fonds prélevés sur la masse commune des ressources au titre du financement du programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine. Au départ, le budget du bureau de zone (1 million de dollars par an) avait été rattaché à celui du programme de la Croatie car le bureau se trouvait à Zagreb. Étant donné que les activités de la zone ont été transférées de Zagreb à Sarajevo, les dépenses d'appui au programme pour le bureau de zone ont été intégrées au budget du programme de la Bosnie-Herzégovine. Cette opération n'a entraîné absolument aucune diminution des fonds alloués à ce programme (environ 750 000 dollars par an). Outre les montants indiqués dans la recommandation concernant le programme de pays, environ 8 millions de dollars provenant des appels d'urgence interinstitutions, s'il sont intégralement financés, seront également mis à la disposition de ce pays. Il faut espérer que l'élément financé à l'aide de fonds supplémentaires bénéficiera de contributions suffisantes de la part des donateurs.

176. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une coordination très étroite dans le domaine de l'éducation avec des partenaires importants tels que la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). On a estimé que l'UNICEF devait se concentrer sur ses avantages comparatifs dans la région. Les bonnes relations entre le Fonds et le HCR ont été mentionnées comme étant un fait positif. Le secrétariat a répondu qu'une coopération étroite avec l'UNESCO était essentielle, toutefois il s'agissait d'un partenaire relativement nouveau et la collaboration avec cette institution reste limitée compte tenu de ses ressources restreintes. Quant à la Banque mondiale, elle a commencé à jouer un rôle de premier plan seulement à la fin de l'année 1995, après la signature de l'Accord de paix de Dayton.

177. Une délégation a constaté que certaines des données présentées dans les recommandations concernant les programmes de pays semblaient dépassées et demandé des précisions sur leur source. Un intervenant a souligné qu'il faudrait procéder à une comparaison des principaux indicateurs sociaux avant et après la guerre. Une autre délégation a fait observer que le lien établi entre les interventions d'urgence et celles liées au développement serait essentiel pour les activités futures. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF s'appuyait sur les données fournies par la Division de la population de l'ONU pour les statistiques démographiques et sur les chiffres du HCR pour les réfugiés.

178. Le représentant de la Bosnie-Herzégovine a remercié l'UNICEF des efforts qu'il déploie. Le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a également exprimé sa gratitude à l'UNICEF. Il a déploré certaines expressions employées dans la recommandation concernant le programme de pays. La Mission permanente de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies avait déjà exprimé l'inquiétude que lui inspirait certaines déclarations qui, à son avis,

donnaient une idée fautive de la situation des minorités dans le pays et du risque éventuel de crise.

179. En réponse à une déclaration soulignant que l'UNICEF devrait s'intéresser à la Slovaquie, le secrétariat a répondu que le Fonds avait déjà ouvert un petit bureau dans cette région.

Approche de l'UNICEF en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les pays baltes

180. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'approche de l'UNICEF en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les pays baltes (E/ICEF/1996/P/L.61), présenté par le Directeur régional par intérim.

181. Le Conseil a examiné en détail le rapport exposant cette approche. Certaines délégations se sont prononcées en sa faveur alors que d'autres ont souligné la difficulté de trouver un dénominateur commun dans un groupe composé de 27 pays très divers et recommandé que le secrétariat accorde une plus large place aux approches par sous-groupe ou par zone.

182. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'excellente analyse contenue dans ce rapport bien documenté qui répondait pleinement à leur attente. Deux délégations ont indiqué qu'il concrétisait l'entrée à part entière de la région dans la famille de l'UNICEF et d'autres ont remercié la Directrice générale de s'être rendue à plusieurs reprises dans des pays de la région, démontrant ainsi la priorité élevée qu'elle lui accordait.

183. Plusieurs délégations ont particulièrement apprécié l'accent mis sur le renforcement de la société civile qui est un partenaire indispensable dans les pays de la région. La détérioration de la situation des enfants et des femmes dans nombre de ces pays, souvent provoquée par les sacrifices qu'impose le processus de transition, a été constatée par plusieurs délégations et les mesures prises par l'UNICEF pour y faire face ont été jugées appropriées. Diverses délégations se sont également félicitées de l'importance que le rapport accorde aux leçons tirées de l'expérience du Fonds dans la région.

184. Une délégation a demandé si la composition de la région paraissait logique et s'il était possible d'utiliser une approche unique pour des pays aussi divers. Plusieurs délégations ont estimé que le rapport constituait un cadre général qu'il faudrait compléter par des stratégies portant précisément sur les différentes zones abordant les besoins de groupes discrets de pays dans la région. Dans ce contexte, certaines délégations ont appuyé l'idée d'une approche par pays pour l'élaboration des programmes dans le cadre de l'approche stratégique générale. En ce qui concerne l'approche globale, plusieurs délégations ont également souligné que l'UNICEF devrait se concentrer sur les pays ayant des niveaux de développement moins élevés et sur ceux connaissant des situations d'urgence. Deux délégations ont estimé qu'il faudrait peut-être classer officiellement les pays de la région par catégories afin d'affiner les stratégies correspondantes et une délégation a déclaré que l'UNICEF devait préciser comment il comptait s'acquitter des tâches énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres conventions et accords internationaux.

185. Plusieurs délégations se sont félicitées de la collaboration étroite qu'entretenait l'UNICEF avec d'autres partenaires, notamment la Banque mondiale

et le PNUD, affirmant qu'elle permettait un suivi positif des résolutions de l'Assemblée générale sur la coordination au sein du système des Nations Unies et qu'elle constituait un moyen efficace de maximiser l'impact des ressources investies par l'UNICEF.

186. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet des relations entre l'UNICEF et les comités nationaux dans la région. Une délégation a expliqué que cette question était liée à la partie du programme de perfectionnement des méthodes de gestion qui examinait les relations avec les comités nationaux. Plusieurs intervenants ont déclaré qu'elle concernait également la mobilisation des ressources dans la région. On a ajouté qu'il serait également nécessaire de mieux définir les rapports entre le nouveau bureau régional et les bureaux de l'UNICEF qui travaillent avec les comités nationaux.

187. Plusieurs délégations ont abordé la question de la mobilisation des ressources pour la nouvelle région, et l'une d'entre elles a fait observer que, dans le contexte d'un budget à croissance nulle, la création d'un nouveau bureau régional signifiait que les ressources de l'UNICEF destinées aux pays en développement avaient déjà été réduites. Cette délégation, soutenue par plusieurs autres, a souligné la nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies d'appel de fonds y compris au niveau local et d'instaurer des partenariats locaux avec d'autres organismes opérant dans ces pays. Ainsi, les programmes et objectifs de l'UNICEF pourraient être soutenus sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le montant assez faible de la masse commune des ressources actuellement alloué à la région, ce qui pourrait porter préjudice au financement des programmes de l'UNICEF dans les pays en développement. Comme on l'a vu dans le rapport, les ressources considérables dont disposaient de nombreux pays de la région devraient rendre cette approche envisageable. L'intervenant a indiqué que les compressions actuelles de personnel au siège de l'UNICEF, qui avaient initialement pour objectif d'accroître les ressources destinées aux pays en développement, n'avaient pas eu l'effet escompté en partie en raison des dépenses supplémentaires imputables au nouveau bureau régional.

188. Toutes les délégations qui ont examiné la question ont approuvé la structure envisagée pour le bureau régional et les bureaux de liaison proposés pour le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Un intervenant a fait observer qu'il faudrait peut-être revoir le rôle, la fonction et les dépenses de tous les bureaux régionaux dans le contexte du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Tous les intervenants étaient favorables à l'idée d'installer le nouveau bureau régional à Genève. Une délégation s'est interrogée sur le nombre des effectifs proposé pour le nouveau bureau régional par rapport à celui des autres bureaux régionaux. Un intervenant a demandé des précisions sur la nature et la structure des bureaux de liaison proposés et un autre s'est interrogé sur la "hiérarchie" entre les bureaux, à savoir entre bureau de pays, bureau de zone et bureau régional.

189. Une délégation soutenue par plusieurs autres, s'est inquiétée du fait que le rapport parle "d'approche" plutôt que de "stratégie", alors qu'il s'agissait effectivement d'une stratégie pour la région. Les intervenants étaient préoccupés par le fait que le secrétariat soumette le rapport uniquement pour information et non en vue d'une décision du Conseil d'administration, ce qui est généralement le cas pour les stratégies de programme.

190. Le Directeur régional par intérim a déclaré que l'expérience de l'UNICEF dans la région permettait d'affirmer qu'il existait des liens solides entre la

Fédération de Russie et les autres pays de la Communauté d'États indépendants, notamment pour l'achat de fournitures. En conséquence, la création d'un bureau de liaison à Moscou faciliterait beaucoup les activités du Fonds non seulement dans la Fédération de Russie, mais également dans les pays de l'ex-Union soviétique. Il a expliqué que l'UNICEF s'était renseigné sur les possibilités d'accueil des bureaux du PNUD à Minsk, au Bélarus, et à Kiev, en Ukraine, pour y installer la petite équipe de l'UNICEF ainsi que du bureau du HCR à Moscou. Le partage des locaux et une petite équipe permettraient de réduire les dépenses de fonctionnement au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine et d'aider à assurer la coordination avec les autres organismes des Nations Unies. Les bureaux de liaison revêtent une importance stratégique dans la mesure où ils permettent une surveillance sur place des infrastructures. Ces dernières années, l'UNICEF avait reçu plusieurs millions de dollars pour le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine, ressources qu'il souhaiterait affecter et suivre de façon responsable et en respectant strictement l'obligation redditionnelle. La communauté des donateurs devrait avoir droit à un meilleur retour d'informations et à un suivi plus efficace pour ces trois pays.

191. En ce qui concerne les Comités nationaux pour l'UNICEF dans la région, le Fonds devrait jouer un rôle plus actif dans les activités liées au programme et être en mesure de garantir que celui-ci bénéficie d'un personnel qualifié qui s'acquitte au mieux des activités exécutées dans les pays en collaboration avec les Comités nationaux. Les demandes fréquentes d'assistance temporaire, par exemple pour des vaccins, montraient clairement qu'il fallait aller au-delà des problèmes identifiés lors de l'analyse de la situation et élaborer des plans de travail avec les gouvernements et les Comités nationaux.

192. La Directrice générale s'est félicitée du débat sur la nature du rapport soumis par le secrétariat comme document d'information à l'intention du Conseil d'administration dans le cadre de son examen ultérieur des projets de budget du bureau régional et des bureaux de liaison. Les questions sur lesquelles le Conseil d'administration doit se prononcer et la documentation nécessaire étaient actuellement analysés dans le contexte du programme de perfectionnement des méthodes de gestion et par l'équipe chargée d'examiner les relations entre le Conseil et le secrétariat.

193. S'agissant de la question de la composition de la nouvelle région, la Directrice générale a souligné que, dans la plupart des régions, il existait d'énormes différences entre les pays; toutefois, ce n'était pas un élément qui devrait entrer en ligne de compte lorsqu'il fallait débattre ou décider de l'inclusion d'un pays dans une région. Il convenait de se garder de comparer les effectifs et le montant des budgets, car les défis et les possibilités étaient différents dans chaque région. En réponse aux demandes concernant les rapports entre les bureaux de pays, les bureaux de zone et le bureau régional, elle a précisé que l'un des principaux aspects du programme de perfectionnement des méthodes de gestion concernait la réduction des structures "hiérarchiques" et le renforcement du caractère central du programme de pays. Elle a conseillé aux délégations de ne pas trop se polariser sur les rapports hiérarchiques et leur a demandé de continuer à fournir des directives sur des approches-programmes comme celles décrites dans le rapport.

194. Étant donné que le rapport exposant l'approche de l'UNICEF est présenté "pour information", le Conseil d'administration a achevé ses délibérations sans adopter de décision officielle.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

195. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation concernant le financement par prélèvement supplémentaire sur la masse commune des ressources du programme du Liban (E/ICEF/1996/P/L.60), présentée par le Directeur régional.

196. Plusieurs délégations ont félicité le Liban pour les efforts qu'il a déployés et les résultats qu'il a obtenus en vue de l'accélération du processus de développement l'année passée. Tous les intervenants ont appuyé sans réserve les efforts de reconstruction du pays et loué le rôle joué par l'UNICEF dans ce processus. Une délégation a approuvé la coordination entre l'UNICEF et ses partenaires dans le programme de pays, notamment le Gouvernement. Une autre délégation a souligné le rôle positif des programmes bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF dans les domaines de l'éducation pour la paix, de l'iodation du sel et de la promotion des droits de l'enfant. Une autre délégation encore a signalé que, compte tenu des conditions particulièrement difficiles dans le sud du pays, il était indispensable d'envisager un programme spécial.

197. Un intervenant, tout en louant l'action de l'UNICEF, a fait observer qu'il fallait intensifier encore la coordination à tous les niveaux. Il a également estimé que les objectifs du programme étaient ambitieux par rapport aux fonds disponibles et qu'il faudrait donc hiérarchiser encore plus les priorités à l'intérieur du programme. Le Directeur régional a expliqué que la recommandation actuelle ne couvrait que l'année 1996, et que la nouvelle recommandation concernant le programme de pays, devant être présentée au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, traiterait de ces questions. Une autre délégation s'est félicitée de la réduction de l'élément fournitures dans le programme de pays. (voir chap. III, décision 1996/7, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

B. Examens et évaluations à mi-parcours des programmes de pays

198. Le Conseil d'administration était saisi d'un résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays (E/ICEF/1996/P/L.42). Les examens à mi-parcours qui concernaient les pays d'une même région ont été présentés par le directeur du bureau régional correspondant.

199. La plupart des délégations se sont dites satisfaites de ce que le secrétariat ait établi un résumé des examens à mi-parcours et des enseignements qui en ont été tirés. De nombreuses délégations ont néanmoins estimé que les analyses étaient de qualité inégale et que l'étude des résultats des programmes et des obstacles à la réalisation de ces derniers laissait à désirer. À quelques exceptions près, les résumés n'étaient pas suffisamment analytiques. Plusieurs délégations ont apprécié la qualité des directives relatives aux examens à mi-parcours réalisés en collaboration avec des bureaux extérieurs. Certaines délégations ont fait observer que les résumés décrivaient bien les résultats obtenus mais ne les mesuraient pas à l'aune des objectifs poursuivis et n'expliquaient pas les mesures à prendre pour que les progrès soient plus rapides.

200. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'information sur les grandes évaluations et études. Elles ont estimé que le suivi et l'évaluation étaient encore insuffisants dans de nombreux bureaux extérieurs et qu'il fallait les renforcer si l'on voulait que les programmes de pays soient plus efficaces. Le secrétariat a été prié de faire en sorte que les futurs rapports indiquent clairement comment le suivi systématique, les évaluations thématiques et

sectorielles, les études et l'analyse générale de l'environnement socio-économique et politique contribuent à la réorientation des programmes.

201. Plusieurs délégations ont proposé que l'on se serve des examens à mi-parcours pour étudier le mode d'utilisation et le flux des ressources et, tout particulièrement, le lien entre la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires. La réorientation des activités au titre des programmes et, lorsqu'il y avait lieu, la reformulation de la stratégie de mobilisation des ressources devaient se faire sur la base d'un examen du niveau des ressources mobilisées.

202. Une délégation a formulé des observations favorables sur l'examen à mi-parcours du programme de la Guinée-Bissau, à propos duquel elle a noté qu'il était conforme aux directives qui s'y appliquaient. La même délégation a fait observer que l'étude des progrès réalisés dans l'exécution du programme du Rwanda et les résultats de l'évaluation internationale de l'opération de secours menée dans ce pays ne coïncidaient pas sur certains points.

203. Les observations des délégations sur les examens à mi-parcours des programmes de la République islamique d'Iran, de la Jordanie et du Yémen ont été analogues à celles concernant les autres résumés. Une délégation a indiqué que les résumés concernant la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord étaient de meilleure qualité que ceux des autres régions.

204. Pour ce qui était du résumé concernant la Bolivie, une délégation a dit qu'il s'attardait davantage sur les progrès qualitatifs que sur les progrès quantitatifs réalisés dans la poursuite des objectifs nationaux et qu'il ne mentionnait guère les résultats obtenus grâce à l'appui fourni par le Fonds même. Il a été proposé que les rapports à mi-parcours commencent par analyser cet appui puis en examinent l'impact.

205. Le secrétariat a convenu qu'il fallait que les résumés des examens à mi-parcours soient plus systématiques, plus fouillés et plus critiques et tiennent compte de l'expérience acquise. Le Directeur régional pour l'Asie orientale et le Pacifique a convenu que les examens à mi-parcours devaient servir d'instruments de suivi. Maintenant que la procédure d'établissement des programmes de pays était au point, il fallait se concentrer sur le suivi et l'évaluation. Le programme de pays de la République démocratique populaire lao, par exemple, avait été conçu pour aider le pays à atteindre certains objectifs, et l'examen à mi-parcours rendait particulièrement bien compte de cet effort.

C. Affaires budgétaires

Budget intégré du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997

206. Le Conseil d'administration a examiné les documents ci-après :

a) Budget intégré du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1996/AB/L.5 et Corr.1);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du siège et des bureaux régionaux de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1996-1997 (E/ICEF/1996/AB/L.7).

207. Lorsqu'elle a présenté ces documents, la Directrice générale a indiqué que le budget intégré dont le Conseil était saisi était un budget "à croissance nulle". Dans les limites de ce budget, le secrétariat avait réussi à financer le système de gestion des programmes destiné à améliorer les opérations sur le terrain, l'appui au système intégré de gestion de l'ONU et la création du Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes et il avait pu dégager les fonds nécessaires au financement des augmentations de traitement obligatoires. La Directrice générale s'est déclarée satisfaite de pouvoir présenter un budget intégré du siège et des bureaux régionaux. Grâce à cette nouvelle présentation, il était possible de connaître au premier coup d'oeil le montant intégral des dépenses prévues pour une division ou un bureau sans avoir, comme c'était le cas précédemment, à se reporter à trois rubriques différentes. Les deux documents de 351 pages qu'il fallait auparavant consulter n'en faisaient plus qu'un de 84 pages seulement.

208. La Directrice générale a précisé que la stratégie budgétaire s'inspirait directement de la politique arrêtée par le Conseil d'administration et visait à tirer parti de toutes les possibilités d'amélioration. C'est pourquoi le projet de budget ne prévoyait aucune mesure qui n'ait déjà fait l'objet d'une décision du Conseil. Toutes les restructurations proposées visaient à accroître les performances opérationnelles. Le budget s'inscrivait dans le cadre du processus d'amélioration des méthodes de gestion sans chercher à fixer ou à modifier la politique du Fonds; il n'était que le reflet des possibilités qui s'offraient à ce dernier de gagner en efficacité.

209. La plupart des délégations se sont déclarées satisfaites de ce que le secrétariat ait présenté un budget à croissance nulle, ce qui, selon elles, reflétait bien le climat financier qui régnait actuellement dans les instances de développement. De plus, on avait réussi à budgétiser de nouvelles dépenses – comme celles relatives à la création du nouveau bureau régional, par exemple – dans la limite des ressources financières du budget précédent. Une délégation a constaté avec inquiétude que le budget reflétait la diminution des ressources disponibles et allait obliger le secrétariat à se montrer excessivement parcimonieux. Plusieurs délégations ont dit que les consultations officieuses sur le projet de budget, en permettant d'éclaircir certains points, s'étaient révélées très utiles.

210. Plusieurs délégations ont fait observer que c'était surtout en réduisant les activités de promotion et d'élaboration des programmes que l'on était parvenu à éviter une augmentation du budget et que les dépenses de personnel avaient augmenté de 3,9 %. Une délégation a dit que dans l'actuel climat d'austérité, on avait tendance à vouloir assurer une plus grande efficacité en faisant plus avec moins. La Directrice générale adjointe, Mme Karin Sham Poo, a répondu que les effectifs du Fonds dans son ensemble avaient été réduits et que la hausse des dépenses de personnel résultait de l'augmentation des indemnités de poste et des traitements applicable à tous les organismes des Nations Unies. La réduction des dépenses afférentes aux activités de promotion et d'élaboration des programmes, auparavant financées par les fonds d'action générale, tenait au reclassement de certaines d'entre elles – celles concernant les consultants, par exemple, relevaient désormais de la catégorie 1 ou dépenses de personnel et de la catégorie 2 ou frais généraux de fonctionnement. La Directrice générale adjointe a reconnu que, ces reclassements mis à part, il y avait eu réduction de ces activités et que ce choix s'expliquait par la volonté de ne pas porter atteinte à la capacité technique essentielle des services du siège et des bureaux régionaux de maintenir la qualité des programmes et de rendre des comptes à cet égard.

211. Une délégation s'est inquiétée de ce que la réduction des budgets de recherche et d'étude des bureaux régionaux risquait de nuire aux activités de suivi de ces derniers. La Directrice générale adjointe a dit que le budget des bureaux de pays prévoyait des dépenses d'évaluation et de suivi et que la capacité d'évaluation du Fonds ne serait pas compromise.

212. Toutes les délégations se sont félicitées des premiers changements apportés à la présentation du budget, qu'elles ont jugée claire, concise, lucide, informative et plus transparente et accessible que les présentations utilisées jusque-là. Elles ont encouragé le secrétariat à continuer à mettre la nouvelle présentation au point et à l'affiner. Plusieurs délégations ont dit que l'intégration du budget exigeait non seulement que l'on regroupe les sources de financement mais aussi que l'on harmonise les rôles dévolus aux diverses structures du Fonds.

213. Plusieurs délégations ont convenu avec le Comité consultatif que le projet de budget intégré était difficile à suivre dans la mesure où il donnait une vue fragmentaire des activités et ne contenait pas d'indications sur la stratégie budgétaire globale du Fonds, à savoir les orientations générales, les grands axes des programmes et les stratégies opérationnelles, en particulier pour ce qui était des activités menées sur le terrain. D'autres délégations ont estimé en revanche qu'il contenait suffisamment d'informations sur les politiques suivies et que le projet de budget devait servir à présenter les incidences financières de ces politiques. Un intervenant a dit que le projet de budget n'était pas censé servir à présenter des politiques nouvelles. Plusieurs délégations ont dit qu'elles attendaient avec intérêt l'ensemble du budget intégré pour l'exercice biennal 1998-1999, qui regrouperait le budget des bureaux extérieurs, celui du siège et celui des bureaux régionaux. Plusieurs délégations ont par ailleurs noté que le dialogue se poursuivait concernant la présentation du budget intégré des bureaux extérieurs, que le Conseil d'administration comptait examiner avant que le projet de budget pour ces bureaux ne lui soit présenté.

214. Plusieurs délégations ont approuvé la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que les futurs projets de budget présentent séparément le montant total des dépenses afférentes aux consultants. Elles ont également convenu avec le Comité qu'il fallait éviter de trop recourir à des consultants pendant le temps que durerait la réforme et tirer pleinement parti des compétences internes. La Directrice générale adjointe a dit que le secrétariat indiquerait séparément les dépenses afférentes aux consultants dans les futurs projets de budget.

215. Le projet de restructuration des services de la Division des programmes chargés des questions de santé, en particulier le Groupe d'administration de l'Initiative de Bamako, a suscité des inquiétudes chez de nombreuses délégations qui se demandaient quel effet il allait avoir sur les programmes correspondants. Des intervenants ont demandé au secrétariat de leur donner l'assurance qu'il ne remettrait pas en cause l'appui dont ces programmes et l'Initiative de Bamako bénéficiaient dans tous les pays. La Directrice générale a déclaré qu'en dépit des réductions qui avaient été opérées, la santé demeurait le plus grand secteur d'activité de l'UNICEF, ce qu'illustre bien le fait qu'il y avait 241 agents sanitaires dans les bureaux de pays. La réduction des effectifs ne visait pas à réduire la part relative de la santé dans les activités du Fonds mais à rationaliser et à renforcer ces services conformément à la stratégie dans le domaine de la santé adoptée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en septembre 1995.

216. Une délégation s'est félicitée de la proposition tendant à renforcer les groupes de la Division des programmes qui s'occupent respectivement des enfants se trouvant dans une situation particulièrement difficile et des femmes et du développement. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au regroupement du Bureau de la planification et de la coordination, du Bureau de l'évaluation et des recherches et du Bureau de la politique sociale et de l'analyse économique, à condition que les activités d'évaluation du Fonds n'en pâtissent pas. Plusieurs délégations ont fait observer que, même si le projet de budget ne proposait aucun changement d'orientation, le Conseil d'administration allait devoir suivre de près la mise en oeuvre des réformes structurelles proposées.

217. Plusieurs intervenants se sont interrogés sur le transfert de certains postes de bureaux extérieurs vers des bureaux régionaux, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe et au Burkina Faso. La Directrice générale adjointe, Mme Sham Poo, a précisé que les fonctions afférentes aux postes que l'on transférerait actuellement du Burkina Faso vers le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale étaient des fonctions consultatives qui intéressaient plusieurs pays de la région et qu'il valait donc mieux que les postes en question soient transférés à ce bureau. Quant au transfert de postes vers le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, il s'expliquait par le regroupement des services d'approvisionnement, de logistique et de gestion des ressources en matière d'information qui faisaient double emploi dans plusieurs bureaux du Fonds à Nairobi. Ce regroupement avait été proposé à la suite d'une vérification interne des comptes qui avait amené à se demander dans quelle mesure on pouvait parler d'efficacité opérationnelle lorsque plusieurs bureaux de l'UNICEF implantés dans un seul et même endroit comportaient des services financiers et administratifs distincts.

218. Certaines délégations ont appuyé la création du bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes, ainsi que celle de bureaux de liaison à Minsk (Biélorus), Moscou (Fédération de Russie) et Kiev (Ukraine). Un intervenant s'est félicité de la décision d'installer le bureau régional à Genève, où existent des structures d'appui et des compétences qui devraient permettre une utilisation plus rationnelle des ressources. Certains représentants se sont déclarés favorables au projet d'implantation à Bruxelles d'un bureau qui assurerait la liaison avec les institutions de l'Union européenne.

219. Plusieurs délégations se sont également inquiétées de la façon dont était calculé le coefficient de frais généraux. Selon un représentant, il fallait définir précisément ce que l'on entendait par "coefficient de frais généraux", dans le cadre de l'harmonisation du budget de l'UNICEF avec celui d'autres organismes des Nations Unies. La Directrice générale adjointe, Mme Sham Poo, a répondu que la question de la définition des frais généraux et du mode de calcul du coefficient était actuellement à l'étude. Une définition plus précise serait présentée au Conseil d'administration dans le texte définitif du budget intégré, qui comprendrait les bureaux de pays.

220. La plupart des délégations ont appuyé le projet de budget. Certaines ont toutefois prié le secrétariat d'informer au plus vite le Conseil d'administration des révisions qui pourraient être proposées du fait de la réforme de la gestion.

221. Quelques délégations ont fait observer que le budget du bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes aurait dû marquer une diminution plutôt qu'un

accroissement par rapport au budget précédent (1994-1995) puisque les ressources provenant du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FASALC) avaient diminué. La Directrice générale adjointe a dit qu'en 1994-1995, le FASALC avait alloué 1 million de dollars au bureau régional. Si ce montant était pris en considération, les chiffres révisés du budget du bureau régional pour l'exercice biennal 1994-1995 seraient de 8,3 millions de dollars; le budget du bureau régional pour 1996-1997 marquait donc une diminution de 0,2 million de dollars.

222. De nombreuses délégations ont posé des questions sur le rôle du bureau régional, mais il a été décidé que la question serait examinée dans le cadre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion.

223. Le secrétariat a souscrit à la recommandation de plusieurs délégations et du Comité consultatif tendant à ce qu'à l'avenir, les documents budgétaires contiennent un tableau récapitulatif des ressources financières.

224. Certaines délégations ont constaté que le montant prévu à la rubrique Assistance en espèces et en fournitures avait augmenté. Mme Sham Poo a expliqué que le montant de 5,7 millions correspondait à l'assistance destinée aux pays d'Europe centrale et orientale, à la Communauté d'États indépendants et aux États baltes, qui n'avaient pas de programme de pays.

225. Selon une délégation, le secrétariat devait veiller à ne pas privilégier l'efficacité opérationnelle au détriment de la qualité des programmes. La Directrice générale a expliqué que les organismes d'aide au développement jugeaient important à l'heure actuelle d'accroître l'efficacité de leurs opérations. L'UNICEF devait être géré de façon rationnelle pour assurer la stabilité de ses programmes et, afin de mieux répondre aux besoins des femmes et des enfants, il devait continuer à améliorer ses activités de programmation.

226. Faisant écho aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif à ce sujet, certaines délégations se sont inquiétées du projet de création de postes relevant de la série 200 du Règlement du personnel de l'ONU. Le Comité consultatif avait recommandé que ces questions soient soumises pour examen à la CFPI, puis à l'Assemblée générale. La Directrice générale adjointe a expliqué que, l'UNICEF étant financé par des contributions volontaires, ce projet répondait au désir de laisser le plus de latitude possible à la Directrice générale en matière de création de postes. La question était actuellement à l'examen au sein du système des Nations Unies et les conclusions de cet examen seraient présentées à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Cinquième Commission.

227. Une délégation a demandé qu'en adoptant des politiques budgétaires, le secrétariat envisage de les ajuster en fonction de la situation dans les divers pays et régions, tous les bureaux ne devant pas nécessairement être assujettis à la même politique. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables au renforcement des fonctions de vérification interne des comptes au sein de l'UNICEF. (Voir chap. III, décisions 1996/11, 1996/12, 1996/13, 1996/14 et 1996/15, pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

Harmonisation de la présentation des budgets

228. La Directrice de la Division de la gestion financière et Contrôleur a présenté un rapport oral sur l'harmonisation de la présentation des budgets.

Un rapport similaire avait été présenté au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP à sa seconde session ordinaire de 1996. Elle a rappelé dans leurs grandes lignes la décision 1995/37 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) du Conseil d'administration de l'UNICEF et la décision 1995/30 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur l'harmonisation de la présentation des budgets, en application desquelles ce rapport oral était présenté. Elle a ajouté que des documents de travail internes comparant les modes de présentation des budgets étaient à la disposition du Conseil d'administration.

229. Résumant l'action menée à ce jour, le Contrôleur a déclaré qu'en 1995, on avait comparé de façon détaillée les modes de présentation des budgets, en utilisant pour ce faire les prévisions budgétaires initiales du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. On avait constaté que le PNUD et le FNUAP avaient dans une large mesure harmonisé la présentation de leurs budgets, en l'alignant sur celle du budget de l'Organisation des Nations Unies. Alors que le PNUD s'était initialement aligné sur l'ONU et le FNUAP sur le PNUD, l'UNICEF avait formulé son budget de façon indépendante. La comparaison révélait des différences importantes entre les budgets du PNUD et du FNUAP d'une part, et celui de l'UNICEF d'autre part, en matière de contenu, de définition des concepts utilisés et de présentation.

230. Toutefois, l'UNICEF avait entrepris, en 1994, une vaste étude de gestion, au terme de laquelle il avait notamment été décidé d'adopter la formule du budget intégré, ce qui aurait pour effet de modifier radicalement la portée et le contenu de son budget. Le Conseil d'administration avait approuvé ces recommandations à sa troisième session ordinaire, en septembre 1995 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/30) et décidé qu'initialement, l'UNICEF lui présenterait à sa session d'avril 1996, un budget pour 1996-1997, établi selon la nouvelle formule et portant sur le siège et les bureaux régionaux seulement. Ainsi, la comparaison précédemment établie, qui portait sur les projets de budget des organismes pour 1994-1995 n'était plus valable.

231. Pour comparer les projets de budget des trois organismes pour 1996-1997, il avait fallu attendre que l'UNICEF ait établi son projet de budget pour le siège et les bureaux régionaux pour 1996-1997, ce qui a été fait au milieu du mois de février 1996. Une première étude comparative avait été menée après cette date. Elle portait exclusivement sur les activités menées au siège; la comparaison des projets de budget relatifs aux activités menées sur le terrain serait faite en 1997 lorsque l'UNICEF aurait, pour la première fois, appliqué à ces activités la nouvelle formule de présentation du budget. La comparaison effectuée portait sur le projet de budget de l'UNICEF, qui n'avait pas encore été approuvé par le Conseil d'administration.

232. Il ressortait de cette comparaison préliminaire que les différences entre l'UNICEF d'une part, et le PNUD et le FNUAP d'autre part, ne s'étaient peut-être pas atténuées. Elles tenaient non seulement à la présentation des budgets, mais aussi à la portée et au contenu des documents budgétaires. Il fallait par ailleurs tenir compte des différences inhérentes à la nature de chacun des organismes. Une étude plus poussée était donc nécessaire afin que les conseils d'administration disposent d'un panorama complet des questions de fond en jeu.

233. S'agissant de la date à laquelle il serait fait rapport aux différents conseils d'administration et de la nature de ces futurs rapports, l'UNICEF ferait de nouveau rapport oralement au Conseil à sa session annuelle, en juin 1996, et lui présenterait le cas échéant, des documents de travail. Un compte rendu des débats sur la question serait en outre porté à l'attention du

Conseil économique et social à sa session de fond de juin 1996. Certains ont toutefois fait observer que la session annuelle du Conseil d'administration se tiendrait trop tard pour qu'il soit possible de faire rapport au Conseil économique et social à sa session de juin, et que les propositions budgétaires de l'UNICEF pour les bureaux extérieurs n'étaient pas prêtes. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ne pourrait donc vraisemblablement pas, comme l'avait demandé le Conseil d'administration, examiner ces propositions avant la troisième session ordinaire de 1996 du Conseil d'administration, qui devait se tenir en septembre, puisque, pour cela, la documentation devrait être disponible dès mai 1996. Le Contrôleur a suggéré que les propositions initiales soient présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 1997, plutôt qu'à sa troisième session ordinaire de 1996. Toutefois, si le Conseil le souhaitait, un autre rapport oral pourrait lui être présenté à cette dernière session.

234. Un représentant a félicité le secrétariat de son rapport ainsi que des efforts qui avaient été faits et l'a remercié des documents de travail mis à la disposition du Conseil d'administration : celui-ci disposait ainsi d'un bon point de départ pour l'examen des possibilités d'harmonisation. Appuyé par d'autres, le représentant a également souligné que l'objectif de l'harmonisation des budgets était d'accentuer la similitude entre les documents budgétaires, de façon à en faciliter la compréhension, ainsi qu'à éclairer la prise de décisions. Par-delà le contenu et le mode de présentation, cette similitude devait s'appliquer aussi aux principes utilisés pour l'établissement des comptes et le calcul des prévisions. Tous les documents budgétaires devaient être améliorés, étant entendu que, s'ils se ressemblaient davantage, ils ne seraient pas identiques pour autant et que tout écart par rapport à la norme devait être clairement indiqué. Pour harmoniser les budgets, il fallait, tout d'abord, s'entendre sur le sens et l'utilisation des termes budgétaires – les mêmes mots devant recouvrir les mêmes choses dans les divers budgets – et deuxièmement de recourir à des méthodes et principes comptables généralement acceptés. En troisième lieu, les documents budgétaires devaient présenter des informations fondamentales de base, concernant par exemple l'utilisation des fonds, la ventilation des frais généraux, des dépenses d'exécution des programmes et du coût des programmes, et à l'intérieur de ces rubriques, le montant des traitements et celui des dépenses de fonctionnement, ainsi que la proportion d'administrateurs par rapport aux autres catégories de personnel. Les documents budgétaires devaient tous contenir en outre un nombre minimal d'informations, par exemple comporter les mêmes types de tableaux, avec les mêmes ventilations et les mêmes récapitulatifs. Enfin, les budgets devaient être présentés de la même façon, regroupant idéalement en un seul document les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et comporter au minimum un tableau récapitulatif indiquant le plan de financement global de l'organisation. Simplification, visibilité, complétude et comparabilité étaient les objectifs qui devaient être atteints au terme du processus d'harmonisation des budgets.

235. Certaines délégations se sont déclarées vivement préoccupées par l'absence de progrès, tout en reconnaissant que le secrétariat avait eu fort à faire pour établir le budget intégré. On a fait observer que le budget intégré aurait dû être structuré de façon à être conforme à la nouvelle présentation harmonisée. Certains représentants ont dit que le Conseil économique et social devrait examiner le rapport intérimaire sur l'harmonisation des budgets à sa session de fond de juin 1996. Il a été suggéré que le rapport présenté au Conseil fasse état des progrès réalisés à cette date, et rende compte des débats de la session d'avril 1996.

236. Certaines délégations ont exprimé la crainte que l'UNICEF ne perde son identité spécifique dans le processus d'harmonisation. D'autres ont jugé le risque minime. Considérant l'importance de la question de l'harmonisation et soucieuse de mieux comprendre comment elle s'articulait autour de celle des budgets intégrés, une délégation a demandé au secrétariat d'organiser une réunion intersessions.

237. Certains représentants préféraient que le secrétariat s'en tienne au calendrier originellement fixé pour la présentation des propositions initiales, c'est-à-dire septembre 1996, à la troisième session ordinaire. Vu le manque de temps, le Contrôleur a demandé que ces propositions soient présentées à la première session ordinaire de 1997.

238. Une délégation a relevé que le secrétariat n'avait fourni les documents de travail qu'en anglais. Le secrétariat a répondu qu'il agirait en coordination avec le PNUD/FNUJAP sur ce point, car les documents en question avaient été établis en collaboration avec ces deux organismes qui les diffusaient de la même façon. (Voir chap. III, décision 1996/16, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

D. Rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

239. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1996/AB/L.6), qui a été présenté par la Directrice générale.

240. De nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction du rapport sur les progrès accomplis à ce jour et ont souligné l'intérêt des réunions intersessions, qui permettaient de tenir le Conseil informé et lui donnaient la possibilité de formuler des avis et des directives. Deux délégations ont regretté que les membres du Conseil n'aient guère la possibilité de participer activement au processus de restructuration. Un intervenant a demandé que l'on définisse plus précisément les relations entre le Conseil et le secrétariat dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion.

241. En ce qui concerne la structure à retenir, certaines délégations ont approuvé les principes définis par l'équipe chargée de la première phase des travaux sur les structures de responsabilisation, constatant, en particulier, qu'on y accordait une grande importance au rôle primordial de l'approche par pays et à un système de gestion faisant davantage appel à la participation. Quelques intervenants ont souligné la nécessité de se concerter sur la définition des relations qui devaient exister à tous les niveaux : pays, régions et siège. Une délégation a demandé ce qu'il adviendrait des activités de suivi et de contrôle dans un système décentralisé. Plusieurs délégations ont indiqué que le Conseil devait examiner dans le détail l'incidence des propositions relatives aux nouvelles structures avant de prendre une décision, notamment en ce qui concerne le rôle des bureaux régionaux. Un intervenant a souligné l'importance d'une coordination entre les activités de restructuration de l'UNICEF et le processus général de réforme du système des Nations Unies.

242. En ce qui concerne les propositions nouvelles relatives aux relations avec les comités nationaux, plusieurs intervenants ont insisté pour que le Conseil soit consulté avant que des décisions ne soient prises. Des questions ont été posées au sujet du rôle des comités nationaux dans les campagnes en faveur de l'enfance et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Une délégation a indiqué qu'elle n'appuierait pas l'engagement de dépenses concernant ce type d'activités dans les pays industrialisés. Des explications ont été demandées au sujet de la gestion des comités nationaux au niveau régional. Un intervenant a souligné la nécessité de contacts plus étroits entre l'UNICEF, d'une part, et les comités nationaux et les gouvernements, de l'autre.

243. Une délégation a demandé que le Conseil organise des consultations sur les résultats de l'étude de la fonction d'approvisionnement. Une autre a exprimé l'espoir que les recommandations relatives aux relations avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales aboutiraient à des résultats moins vagues et plus satisfaisants que les propositions formulées à l'issue de ses travaux par l'équipe chargée de la question. Quelques délégations se sont félicitées des efforts engagés par le secrétariat pour mettre en place une équipe pluridisciplinaire chargée de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et ont demandé de plus amples renseignements à ce sujet. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur la fusion des services de la planification stratégique, de l'évaluation, et des politiques sociales et de l'analyse économique et sur la façon dont opérerait la nouvelle unité chargée de ses fonctions.

244. De nombreuses délégations ont demandé que l'on établisse un calendrier, sous forme de tableau, indiquant à quel moment les recommandations seraient présentées au Conseil pour examen, les questions sur lesquelles le Conseil devait se prononcer et les dates auxquelles les principales décisions devaient être prises.

245. Par ailleurs, des délégations ont demandé que l'on prévoie des consultations officieuses, mais approfondies, avant que des recommandations ne soient présentées au Conseil sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Un intervenant a proposé de créer un groupe de travail à composition non limitée pour examiner comme il convient les problèmes et les recommandations. Un autre a souligné que le Conseil devait être bien préparé à l'avance pour l'examen des recommandations découlant du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion; en particulier, les documents de base devaient être distribués avant la tenue des réunions intersessions pour qu'il soit possible de tenir des discussions plus approfondies.

246. Le secrétariat a convenu que le Conseil étudierait les points ci-après à sa réunion intersessions du 29 mai : a) recommandations concernant les relations avec les comités nationaux pour l'UNICEF; b) rapport d'activité sur le nouveau système de gestion des programmes; c) recommandations nouvelles sur les structures de responsabilisation; et d) recommandations formulées à l'issue de l'étude externe sur les techniques d'information. Le prochain rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des techniques de gestion, qui serait présenté à la session annuelle de 1996, comprendrait un calendrier indiquant à quel moment le Conseil examinerait les différentes propositions et prendrait des décisions, ainsi qu'un bilan des travaux de la société Booz Allen & Hamilton.

E. Rapport annuel au Conseil économique et social/suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

247. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social [E/ICEF/1996/10 (Part II)], qui portait

sur les deux points de l'ordre du jour. La Directrice générale a présenté le rapport.

248. La plupart de ceux qui ont parlé du rapport annuel au Conseil économique et social ont déclaré qu'il était complet et utile et qu'il était meilleur que les rapports précédents. Toutefois, de nombreuses délégations ont dit qu'à l'avenir, il devrait être plus analytique, plus concret, davantage axé sur les problèmes et moins descriptif, et comporter des recommandations précises à l'intention du Conseil. Certains intervenants ont indiqué que les sections consacrées aux activités humanitaires et à la collaboration avec les institutions de Bretton Woods comportaient déjà ce type d'information. D'autres ont trouvé le rapport trop succinct et d'autres encore ont fait observer qu'il aurait dû être établi en collaboration avec les autres fonds et programmes présentant des rapports au Conseil économique et social. La Directrice générale a pris note des observations et indiqué qu'elles seraient prises en considération lors de l'établissement des futurs rapports.

249. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, et du renforcement de la collaboration interinstitutions. Plusieurs ont déploré que l'on ne compte que deux fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents et demandé quelle était la participation matérielle de l'UNICEF au système des coordonnateurs résidents, notamment sur les activités entreprises en ce qui concerne les notes de stratégie de pays et le renforcement des capacités, l'exécution nationale, les comités locaux, la coordination des activités de suivi et d'évaluation et l'approche-programme. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF participait activement au système et avait pris des mesures pour accroître le nombre de ses fonctionnaires remplissant les fonctions de coordonnateur résident.

250. En ce qui concerne la coordination au niveau régional, notamment entre l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP, une délégation a constaté que si l'UNICEF et le FNUAP étaient tous les deux présents dans les différentes régions, le nombre et l'emplacement de leurs bureaux et les pays qu'ils couvraient n'étaient pas les mêmes. Quant au PNUD, ses relations avec les régions se faisaient à partir du siège. La même délégation a fait valoir que si l'UNICEF voulait renforcer la coordination à l'échelon régional, il devait mettre au point pour chaque région une politique, ou une stratégie, que le Conseil d'administration adopterait après l'avoir dûment examinée. Elle a ensuite demandé comment l'UNICEF entendait coordonner à l'avenir ses activités avec d'autres organismes, comme le PNUD et le FNUAP, et si le secrétariat estimait qu'il était inutile de modifier la structure actuelle des bureaux régionaux de l'UNICEF. On ne pouvait pas consacrer davantage de temps à l'examen de ces questions.

251. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les réductions d'effectifs envisagées au Bureau de la vérification interne des comptes et une délégation s'est enquis des progrès réalisés en vue de parvenir à une représentation équitable des deux sexes parmi les effectifs de l'UNICEF. La Directrice générale a assuré les délégations qu'elle appuyait pleinement les activités du Bureau, en le dotant des effectifs et des ressources nécessaires, et réaffirmé son attachement à la parité entre les sexes.

252. La plupart des délégations se sont félicitées des relations de travail entre l'UNICEF et les institutions de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, et ont souhaité que cette collaboration se poursuive. Plusieurs délégations ont parlé de la coopération instaurée dans les domaines des

politiques, des programmes et des missions conjointes. On a constaté que les banques régionales n'étaient pas mentionnées dans le rapport. Tout en réaffirmant leur soutien, certaines délégations ont rappelé à l'UNICEF que c'était au gouvernement du pays bénéficiaire d'un programme qu'il appartenait de décider du type de collaboration à mettre en oeuvre. Le secrétariat est convenu que la responsabilité première revenait aux gouvernements et que les activités devaient être entreprises sur la base du programme de pays et il a pris note des domaines dans lesquels l'UNICEF et la Banque mondiale avaient des approches différentes.

253. De nombreuses délégations ont approuvé la stratégie de l'UNICEF en matière d'aide humanitaire et on a fait valoir que le Fonds devrait étendre ses activités coordonnées de formation aussi bien aux gouvernements qu'aux autres organismes des Nations Unies. (Voir chap. III, décision 1996/8, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

254. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation de la Directrice générale (E/ICEF/1996/11). Cette dernière a indiqué qu'au total, 21 candidatures venant du monde entier avaient été présentées. Après avoir procédé à un examen minutieux lors de sa séance du 8 avril, le Bureau avait approuvé la recommandation de la Directrice générale tendant à attribuer, en 1996, le prix Maurice Pate de l'UNICEF au Centre régional pour le développement et la santé (CREDESA) du Bénin.

255. Des intervenants ont rendu hommage au CREDESA, notamment pour son rôle déterminant dans le lancement de l'Initiative de Bamako à la fin des années 80. Le Conseil d'administration ayant décidé d'approuver la recommandation de la Directrice générale (voir chap. III, décision 1996/9), le représentant du Bénin a remercié le Conseil de cette distinction décernée par la communauté internationale en reconnaissance des travaux du CREDESA. Le prix contribuerait à faire connaître les activités entreprises par le Centre en faveur des femmes, des enfants et des hommes.

G. Questions diverses

Recommandations au Conseil d'administration : poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative "Vaccins hors devises"

256. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les recommandations figurant dans le document E/ICEF/1996/P/L.62. Les deux programmes visés comptaient parmi les plus grandes réussites de l'UNICEF et illustraient la façon dont le Fonds pouvait collaborer avec des éléments de la société civile et des ONG et favoriser ce faisant l'autonomie et la viabilité des activités de développement.

257. Depuis 1987, Rotary International a versé plus de 115 millions de dollars à l'UNICEF pour l'achat de vaccins antipoliomyélitiques oraux dans le cadre des efforts engagés au niveau mondial pour éliminer totalement la poliomyélite. Grâce à cette contribution, le Fonds a pu distribuer plus d'un milliard de doses de vaccins destinés aux enfants de plus de 65 pays. La diminution considérable des cas déclarés de la maladie illustre l'impact de cette entreprise de longue haleine. L'OMS, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le United States Center for Disease Control and Prevention et d'autres organismes dont

l'UNICEF est un collaborateur actif, ont procédé en permanence à l'analyse, à l'évaluation et au suivi du programme d'élimination de la poliomyélite. Les importantes activités de surveillance entreprises dans ce domaine ont permis à l'OMS et à l'OPS d'affirmer que la maladie a disparu de tout le continent américain et de certaines zones d'Asie orientale et d'Afrique australe. La participation et l'appui de Rotary International ont contribué de façon décisive au succès de cette entreprise mondiale, illustrant ainsi les immenses possibilités qui s'offrent lorsqu'on mobilise les efforts d'une organisation privée et bénévole. Dans le rapport à l'examen, la Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver l'augmentation de 60 millions de dollars du montant des fonds supplémentaires que l'UNICEF espère recevoir de Rotary International dans les cinq années à venir.

258. L'Initiative "Vaccins hors devises" a été approuvée en 1991 par le Conseil d'administration : il s'agissait d'un programme visant à aider les pays à subvenir eux-mêmes à l'achat de vaccins. Le Conseil a autorisé la création d'un fonds autorenouvelable, sur le modèle du fonds de roulement pour les vaccins de l'OPS, afin d'aider les pays à acheter des vaccins par l'entremise de l'UNICEF en utilisant leurs propres monnaies et budgets. Depuis la création du fonds autorenouvelable, l'UNICEF a recueilli environ 8,5 millions de dollars pour financer l'Initiative. De nombreux pays qui dépendaient auparavant des donateurs assument à présent les coûts de leur approvisionnement en vaccins. Aujourd'hui, huit pays achètent des vaccins en utilisant leur propre monnaie par l'intermédiaire de l'Initiative et de nombreux autres envisagent de participer au programme en 1996. L'UNICEF s'emploie à maintenir ce service pour aider les pays à passer du stade de la dépendance vis-à-vis des donateurs à celui de l'autonomie. Dans le document à l'examen, la Directrice générale recommande au Conseil d'administration de reconduire pour une nouvelle période de cinq ans ce programme certes modeste mais utile et d'approuver des fonds supplémentaires d'un montant de 10 millions de dollars, comme indiqué dans les documents E/ICEF/1996/P/L.43/Corr.1 et E/ICEF/1996/P/L.43/Add.1/Corr.1.

259. Tous les intervenants ont fermement appuyé les deux propositions. Ils considéraient que le programme d'élimination de la poliomyélite était un exemple extraordinaire de coopération entre le secteur public et le secteur privé, dont les résultats impressionnants prouvaient qu'il était rentable. On a rendu hommage à Rotary International qui, en recueillant plus de 250 millions de dollars pour appuyer les activités d'élimination de la poliomyélite, avait joué un rôle déterminant.

260. Un intervenant a déclaré que l'Initiative "Vaccins hors devises" contribuait pour beaucoup à aider les pays hôtes à se doter des moyens durables de financer l'achat des vaccins dont ils avaient besoin et d'en promouvoir l'utilisation. Il a noté avec satisfaction que l'UNICEF avait recueilli 8,5 millions de dollars pour doter le fonds autorenouvelable et que la liste des donateurs avait augmenté. Toutefois, il a noté qu'alors que le programme existait depuis quatre ans, huit pays seulement y participaient, et il a demandé au secrétariat d'expliquer pourquoi ils n'étaient pas plus nombreux. À cet égard, il a engagé l'UNICEF à mieux faire connaître l'existence du fonds autorenouvelable et à s'associer à d'autres organismes, par l'intermédiaire des comités de coordination interinstitutions, afin d'aider les pays à mettre au point les stratégies voulues pour devenir autonomes en ce qui concerne l'achat de vaccins.

261. Tout en appuyant les deux recommandations, un membre du Conseil en a déploré la présentation et il a demandé au secrétariat de faire en sorte qu'à

l'avenir toutes les propositions soumises au Conseil en vue de reconduire des programmes fassent spécifiquement mention d'évaluations entreprises au cours de la période de programmation précédente, de façon que le Conseil dispose des éléments voulus pour fonder ses décisions.

262. Le Président du Programme international d'élimination de la poliomyélite de Rotary a ensuite pris la parole. Il a rappelé qu'en 1995, Rotary avait décerné sa plus haute distinction honorifique concernant la compréhension entre les peuples, ainsi qu'un prix de 100 000 dollars, à l'UNICEF pour son action humanitaire, en dédiant cette récompense à l'ancien Directeur général du Fonds, M. James P. Grant, qui partageait le même rêve d'un monde sans poliomyélite. Il a remercié le Conseil de l'occasion qui lui était offerte de parler de l'extraordinaire coopération menée par l'UNICEF et Rotary pour réaliser l'objectif visant à éliminer le virus de la poliomyélite. Étant donné que 70 à 90 % des victimes de la maladie étaient des enfants âgés de moins de 3 ans, l'élimination du virus permettrait non seulement d'éviter que des enfants deviennent infirmes et, parfois, succombent à la maladie, mais aussi d'aider les mères à mener une vie plus épanouie, les familles à fonctionner normalement et les gouvernements à investir dans d'autres secteurs de santé les ressources dont ils disposent. L'élimination de la poliomyélite devrait permettre d'économiser 1,5 milliard par an. Le nombre de cas déclarés à travers le monde avait chuté de 85 % depuis 1988, chiffre qui devait atteindre 90 % en 1995. Rotary International mobilisait des centres de vaccination dans le monde entier et devrait avoir dépensé près de 400 millions de dollars, principalement pour acheter des vaccins antipolio pour les pays qui n'avaient pas les moyens de le faire, lorsque l'élimination totale de la maladie aurait été confirmée. Rotary avait déjà engagé des dépenses s'élevant à 250 millions de dollars, sur le montant total de 400 millions, et il souhaitait que le Conseil approuve la poursuite de la coopération de l'UNICEF. (Voir chap. III, décision 1996/17, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels

263. Le Conseil d'administration était saisi du projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (E/ICEF/1996/CRP.10). Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a participé au débat.

264. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour approuvaient, pour l'essentiel, le principe du renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels. Elles ont souligné que ce type de mécanisme était indispensable au fonctionnement des fonds et programmes et qu'un contrôle strict exercé judicieusement était l'un des principaux instruments permettant de promouvoir un style de gestion rationnel, de développer le sens des responsabilités et d'améliorer l'efficacité. Il n'existait aucune méthode pour évaluer l'ensemble des activités de contrôle; le contrôle interne et le contrôle externe allaient de pair.

265. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait évaluer les mécanismes de contrôle en fonction des besoins spécifiques des divers fonds et programmes. L'UNICEF devait donc recenser les services disponibles. Il fallait aussi éviter toute division formelle des responsabilités et prendre des arrangements en fonction des compétences des deux entités. Il convenait de définir avec plus de précision les relations et la répartition des tâches entre l'UNICEF et le Bureau des services de contrôle interne et de déterminer la part des coûts qui serait

supportée par chacun. Par ailleurs, quelques délégations ont suggéré que le Bureau des services de contrôle interne coordonne les activités de contrôle des organes de l'ONU et en rende compte, afin de broser un tableau complet des activités de ce type exécutées dans l'ensemble de l'Organisation.

266. Certaines délégations ont déclaré que l'UNICEF avait peut-être intérêt à exploiter pleinement les compétences disponibles dans le cadre du Bureau des services de contrôle interne. D'autres étaient d'avis que la coopération avec le Bureau des services ne devait pas se faire au détriment du rôle de l'UNICEF dans ce domaine. Il valait mieux, pour demander de l'aide, attendre d'avoir épuisé les ressources internes. À ce sujet, certaines délégations ont dit qu'elles ne connaissaient pas suffisamment les besoins de l'UNICEF et ont demandé que l'on précise la position de ce dernier à l'égard des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et la suite qu'il comptait y donner. Plusieurs délégations ont estimé que le projet de rapport ne permettait pas d'évaluer les coûts afférents aux mécanismes de contrôle interne et quelques-unes se sont demandé quelles en seraient les conséquences pour l'UNICEF.

267. Certaines délégations ont fait remarquer qu'avant de distribuer le projet de rapport du Secrétaire général, il aurait fallu consulter les organes directeurs des fonds et programmes, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994. Elles ont également prié la Directrice générale de présenter un rapport sur les capacités actuelles de l'UNICEF en matière d'audit de contrôle interne (la Directrice générale a indiqué qu'un rapport serait présenté oralement au Conseil en juin, à sa session annuelle de 1996).

268. Un certain nombre de délégations ont beaucoup insisté sur le fait que l'UNICEF devait continuer à exécuter lui-même les activités de contrôle et d'évaluation et qu'il devait renforcer les mécanismes existants pour assurer le respect du principe de responsabilité. On a reconnu que les procédures par lesquelles les groupes de contrôle faisaient rapport aux organes directeurs n'étaient ni adéquates ni clairement définies. Certaines délégations ont proposé que le Bureau des services de contrôle interne coordonne les procédures en question, mais d'autres ont jugé que cette responsabilité incombait à la Directrice générale. Plusieurs délégations ont estimé qu'il convenait de soumettre aux organes directeurs des rapports d'ensemble périodiques et des rapports spéciaux sur des questions spécifiques. On a affirmé qu'il fallait réexaminer les recommandations 6, 7 et 8 du projet de rapport dans la perspective du rôle du Conseil d'administration. Les intervenants étaient d'avis que le Conseil d'administration, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devaient assumer sérieusement leurs responsabilités en matière de contrôle.

269. On a jugé que les capacités en matière d'investigation étaient insuffisantes, mais aucun consensus ne s'est dégagé sur la manière de les renforcer. Certaines délégations ont suggéré que les fonds et programmes opérationnels aient leurs propres services d'investigation, mais d'autres ont estimé que cette responsabilité incombait exclusivement au Bureau des services de contrôle interne. On a fait valoir que celui-ci devait pouvoir accéder rapidement à tous les dossiers.

270. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a déclaré que le Bureau échangerait ses données d'expérience avec l'UNICEF dans le cadre d'un dialogue constructif et ne remplacerait en aucune façon les mécanismes

existants. Il pouvait conduire une investigation mieux adaptée aux besoins spécifiques de l'UNICEF. Il ne renforcerait les mécanismes de contrôle des fonds et programmes que dans les domaines où ceux-ci n'avaient pas les capacités nécessaires. Il a ajouté que les compétences du Bureau des services de contrôle interne avaient été définies dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

271. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya (E/ICEF/1996/AB/L.4). Celui-ci a été présenté par la Directrice générale adjointe, Mme Sham Poo, qui a aussi exposé oralement les travaux effectués dans l'intervalle.

272. Certaines délégations ont jugé que le rapport était concis mais qu'il manquait parfois de précision, et qu'il était de ce fait difficile d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations relatives à l'audit. Elles se demandaient également quelles seraient les répercussions de ces dernières sur le programme de pays du Kenya. Certains ont demandé que les rapports présentent désormais, sous forme de tableau, les 67 recommandations concernant l'audit, ainsi que les progrès accomplis et les difficultés rencontrées.

273. Une délégation a demandé quelle suite avait été donnée aux accusations de fraude portées contre certains fonctionnaires de l'UNICEF et si certaines des poursuites avaient abouti.

Célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF

274. Le Président du Conseil d'administration a présenté à ce dernier pour approbation un projet de décision sur la célébration du cinquantième anniversaire des opérations de l'UNICEF (E/ICEF/1996/CRP.15). Le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale de consacrer une séance plénière à sa cinquante et unième session (1996) à la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF. Il prie également la Directrice générale d'organiser tous les préparatifs nécessaires à cette célébration. La procédure en question permettrait à l'Assemblée générale de donner suite à la recommandation du Conseil économique et social.

275. Considérant que la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF par l'Assemblée générale s'inscrivait dans le cadre de tout un programme de commémoration, une délégation, avant de prendre une décision, a prié le secrétariat d'informer les membres du Conseil des activités programmées pour la session annuelle de 1996 et du contexte dans lequel s'organiseraient les autres célébrations. Le Président du Conseil a confirmé que l'Assemblée générale, outre le cinquantième anniversaire de l'UNICEF, commémorerait toute une série d'événements.

276. Le Directeur général adjoint, M. Lewis, a énuméré les manifestations prévues pour le reste de l'année : a) célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF à la session annuelle, le 19 juin; b) objectifs à mi-parcours et manifestation prévue pour le 30 septembre, à laquelle participeraient le Secrétaire général et, éventuellement, les pays ayant pris l'initiative du Sommet mondial pour les enfants; c) publication de La situation des enfants dans le monde, 1997 et tenue, conformément à la demande du Conseil, d'une séance

spéciale de l'Assemblée générale le 11 décembre, sur la base de la formule adoptée par le FNUAP et le PNUD dans des circonstances analogues.

277. En ce qui concerne la commémoration du cinquantenaire dans le cadre de la session annuelle, que le secrétariat espérait conforme aux souhaits du Conseil, le Directeur général adjoint a présenté le programme provisoire ci-après pour l'après-midi du 19 juin : a) allocution prononcée par une personnalité sur l'importance du cinquantième anniversaire de l'UNICEF; b) concert donné par la chorale de l'École internationale des Nations Unies; c) concert donné par un orchestre d'enfants réputé, dont les membres étaient, pour la plupart, originaires de pays d'Asie; d) réception au restaurant des délégués pour clore les activités de l'après-midi. (Voir chap. III, décision 1996/18, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Élection de représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

278. Le mandat des Philippines, qui avaient représenté le groupe des pays d'Asie au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, étant arrivé à expiration, et conformément à la décision 1994/R.2/2 (E/ICEF/1994/13/Rev.1), le Conseil d'administration a élu un nouveau membre et un nouveau membre suppléant appartenant au groupe des pays d'Asie pour le représenter au Comité mixte. (Voir chap. III, décision 1996/19, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Dates des sessions du Conseil d'administration

279. Le Président a rappelé aux membres du Conseil que la session annuelle de 1996 devait, à l'origine, se tenir du 3 au 7 juin. Néanmoins, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains devant avoir lieu à Istanbul durant la même période, le bureau avait suggéré que le Conseil d'administration se réunisse plutôt du 17 au 21 juin.

280. Le Président a également demandé au Conseil d'approuver les dates proposées pour les sessions de 1997. Un document non officiel où figuraient ces dates, qui avaient été approuvées par le bureau, avait été distribué aux membres. (Voir chap. III, décision 1996/20, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

Situation au Libéria

281. Exposant brièvement la situation des membres du personnel de l'UNICEF au Libéria, au lendemain de la nouvelle flambée de violence dans le pays, la Directrice générale a déclaré que ceux-ci avaient été pris au piège dans l'enceinte du bureau du Fonds, où ils apportaient une assistance à quelque 300 personnes qui cherchaient à se mettre à l'abri. L'enceinte du bureau avait été attaquée, le bureau lui-même envahi, et ils avaient dû se réfugier sur le toit. Ils avaient pu obtenir qu'on les laisse passer et une grande partie des agents nationaux étaient rentrés chez eux tandis que les agents internationaux avaient pu gagner en sécurité l'ambassade des États-Unis et avaient été évacués par pont aérien à Freetown, puis à Dakar. Il fallait rendre hommage à la responsable, Rosemary Fieth, dont la conduite remarquable avait permis au personnel de se tirer d'affaire. L'UNICEF s'efforçait de venir en aide aux agents nationaux restés sur place. Par ailleurs, il se préparait à envoyer de nouveau du personnel sur le terrain, s'associant ainsi au déploiement rapide de personnel international.

H. Conclusions

282. Pour conclure, la Directrice générale a dit que cette session avait été très fructueuse et a remercié les délégations et l'ensemble des membres du Conseil d'avoir participé activement au débat et d'avoir fait preuve d'esprit d'initiative. Après avoir passé en revue quelques-uns des principaux résultats de la session, elle a assuré les délégations que dans le cadre des délibérations sur le budget ou le perfectionnement des méthodes de gestion, on ne remettrait jamais en cause l'engagement indéfectible et irréversible de l'UNICEF à oeuvrer pour la survie des enfants et à poursuivre l'ensemble de ses travaux dans le domaine de la santé. En fait, la restructuration visait à appuyer et renforcer les réalisations du Fonds. Il importait au plus haut point que le Conseil participe pleinement au processus de perfectionnement des méthodes de gestion, et elle comptait en discuter durant la prochaine réunion intersessions, qui devait avoir lieu le 29 avril. Le secrétariat prenait également très au sérieux les observations qui avaient été faites sur la nécessité de continuer à faire de l'Afrique une priorité régionale absolue et de participer pleinement à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. La Directrice générale a de nouveau remercié les membres du Conseil de l'appui qu'ils lui avaient apporté et des avis qu'ils avaient exprimés.

283. Le Président du Conseil d'administration a dit que la session avait été principalement axée sur le dialogue, tant entre le secrétariat et les membres du Conseil qu'entre les délégations. On pouvait citer l'exemple des consultations intensives qui avaient été tenues sur le budget intégré et qui représentaient une nouvelle étape du processus de réforme en cours dans l'ensemble du système. Le Conseil avait adopté un certain nombre de décisions importantes, et le Président prenait note, en particulier, des progrès constants accomplis par le secrétariat dans le cadre du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion et du fait que les membres du Conseil avaient fait savoir qu'ils souhaitaient participer davantage à la formulation des recommandations. À ce sujet, il appréciait que la Directrice générale se soit montrée disposée à examiner avec le Conseil un certain nombre de rapports et de recommandations préliminaires, à la réunion d'information qui devait se tenir le 29 mai. Les rapports établis par les directeurs régionaux sur des événements récents, notamment celui de la Directrice générale sur la situation au Libéria, rappelaient à tous les membres du Conseil l'importance du travail effectué sur le terrain par l'UNICEF. À l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'UNICEF, les délégations devaient garder à l'esprit le courage du personnel de l'UNICEF et de l'ONU, qui s'exposait à un réel danger pour venir en aide aux enfants menacés par les conflits. Le Président a rappelé qu'il y aurait une cérémonie officielle pour le cinquantième anniversaire de l'UNICEF à la session annuelle de juin, en exprimant l'espoir que toutes les délégations y participeraient activement. Pour conclure, il a remercié les membres du secrétariat de l'UNICEF et ceux des services de conférence de l'ONU pour leur contribution au bon déroulement de la session.

Troisième partie

SESSION ANNUELLE DE 1996

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 17 au 21 juin 1996

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Déclarations du Président et de la Directrice générale

284. Le Président dit que la présente session annuelle revêtait une importance particulière car on y célébrait le cinquantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les membres de la famille de l'UNICEF présents à cette session – ministres et représentants de gouvernements, comités nationaux, organisations non gouvernementales (ONG) et fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs – avaient oeuvré durant 50 ans en faveur des enfants et des femmes du monde entier, et comptaient à leur actif de nombreux succès importants. La session serait l'occasion de louer ces réalisations et de réfléchir à l'avenir afin de définir les mesures que le Conseil pourrait prendre pour aider le Fonds à relever les défis du XXI^e siècle.

285. La Directrice générale a ajouté que pendant 50 ans, le Conseil d'administration avait guidé les travaux du secrétariat tandis que l'UNICEF, au départ "Fonds international de secours à l'enfance" ayant essentiellement pour tâche de secourir les enfants des pays ravagés par la seconde guerre mondiale, était devenu un organisme opérationnel spécialisé dans la survie, le développement et, de plus en plus, la protection des enfants et des femmes dans le monde entier. Durant 50 ans, l'UNICEF, les gouvernements et les ONG avaient travaillé de concert, établissant des structures solides de coopération en faveur des enfants et contribuant de façon remarquable à améliorer la santé et le bien-être de ces derniers. Durant 50 ans, les fonctionnaires de l'UNICEF sur le terrain avaient travaillé dans des conditions souvent difficiles ou dangereuses pour venir en aide aux enfants démunis, et certains d'entre eux avaient trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Durant 50 ans, l'UNICEF s'était employé à gagner la confiance de ses partenaires et du grand public dans l'accomplissement de sa mission. (Voir E/ICEF/1996/CRP.19 pour le texte intégral de cette déclaration.)

B. Adoption de l'ordre du jour

286. L'ordre du jour de la session, tel qu'il est reproduit dans le document E/ICEF/1996/13, était le suivant :

- Point 1. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3. Rapport du Directeur général
- Point 4. Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
- Point 5. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999
- Point 6. Examen des politiques et des stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant
- Point 7. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF

- Point 8. Opération Cartes de voeux et opérations connexes :
- a) Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de voeux pour 1996
 - b) Rapport financier et comptes de l'opération Cartes de voeux pour l'exercice achevé le 30 avril 1995
- Point 9. État d'avancement du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF
- Point 10. Harmonisation de la présentation des budgets
- Point 11. Projet de rapport du Secrétaire général sur l'amélioration des mécanismes de contrôle interne en ce qui concerne les fonds et programmes opérationnels
- Point 12. Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya
- Point 13. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires
- Point 14. Rapport du Groupe de travail de la documentation
- Point 15. Questions diverses
- Point 16. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

287. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté certaines des modifications apportées au projet d'ordre du jour lors de la réunion préalable à la session du 24 mai. Il a indiqué que l'on élirait un vice-président représentant le groupe des États d'Asie. La cérémonie de la remise du prix Maurice Pate de l'UNICEF aurait lieu le 19 juin. La Présidente de l'Association mondiale du personnel prendrait la parole devant le Conseil après l'introduction du point 9 de l'ordre du jour relatif au Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. L'ordre du jour de la troisième session ordinaire, qui devait se tenir en septembre, serait examiné au titre du point 15 (Questions diverses). Le Secrétaire a également informé les membres du Conseil qu'une réunion officielle consacrée au Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales aurait lieu le 18 juin et serait ouverte par Mme Lisbet Palme. L'ordre du jour a ensuite été adopté.

288. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que certaines délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session et avaient informé le secrétariat des points de l'ordre du jour auxquels elles portaient un intérêt particulier. Il s'agissait des délégations des pays suivants (le cas échéant, les points de l'ordre du jour mentionnés figurent entre parenthèses) : Afrique du Sud (tous), Albanie, Algérie (tous), Allemagne (tous), Arménie (3, 4, 5, 7), Australie, Autriche (aucun), Bangladesh (tous), Bélarus, Belgique (tous), Bénin (tous), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cap-Vert, Colombie, Congo, Croatie, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne (tous), Finlande, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Irlande (tous), Israël, Kazakstan (tous), Lettonie (tous), Lesotho,

Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte (tous), Mexique (tous), Mozambique, Népal (tous), Nouvelle-Zélande (3, 4, 5, 6, 7), Nicaragua, Nigéria, Panama, Pologne (tous), Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République tchèque, Saint-Siège (tous), Slovaquie, Slovénie, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Turkménistan, Yémen et Zimbabwe.

289. En outre, la Ligue des États arabes avait présenté des pouvoirs, de même que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (7), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) (6), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF (tous), le Conseil consultatif anglican, la Communauté internationale baha'ie, l'Université spirituelle internationale des Brahma-Kumaris (4, 13), Caritas Internationalis, l'Union catholique internationale de service social (6), le Service chrétien mondial, la Dhaka Ahsania Mission, l'Association internationale des Lions Club, le Bureau international catholique de l'enfance (6), le Comité international de la Croix-Rouge, le Conseil international des psychologues (6), le Conseil international des femmes, le Conseil international de l'action sociale (3, 4, 6, 9, 10, 13), la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des travailleurs sociaux (3, 4, 5, 6, 9, 12, 13), Pax Christi International (6), le Mouvement mondial des mères (5, 6, 8), l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (6, 7, 13), et le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF (1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 16).

C. Élection du bureau du Conseil d'administration

290. Le Président a annoncé que le Conseil d'administration avait approuvé l'élection de M. Hicham Hamdan (Liban) au poste de Vice-Président représentant le groupe des États d'Asie, en remplacement de Mme Mitra Vasisht (Inde), avec effet immédiat, jusqu'à l'expiration du présent mandat.

291. En ce qui concerne la candidature présentée au nom du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Conseil d'administration a approuvé l'élection de M. Dino Beti (Suisse) au poste de Vice-Président, en remplacement de M. Jan Top Christensen (Danemark), à compter du 1er juillet, jusqu'à l'expiration du présent mandat.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport du Directeur général

292. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Directeur général [E/ICEF/1996/10 (Part I)] et d'une note établie par le secrétariat sur certains problèmes rencontrés par l'UNICEF au cours de l'année passée et les mesures prises pour y remédier (E/ICEF/1996/CRP.24). La Directrice générale a présenté ces deux documents.

293. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF à l'occasion de son cinquantième anniversaire, salué ses réalisations et évoqué aussi bien le dévouement de son personnel que celui des comités nationaux. Le Fonds avait gagné l'estime du monde entier parce qu'il avait contribué réellement à améliorer les conditions de vie des enfants. Un intervenant a donné lecture d'un message officiel du Président de son pays.

294. De l'avis de plusieurs délégations, la note du secrétariat complétait utilement le rapport du Directeur général parce qu'on y mettait l'accent sur les droits des enfants et la diminution persistante des contributions des donateurs à la masse commune des ressources. De nombreux intervenants ont proposé qu'à l'avenir, le rapport principal soit plus court, d'une lecture plus aisée, plus analytique et plus méthodique dans le choix des sujets traités. Il devrait être concis au lieu de répéter ou reprendre le contenu d'autres rapports, et s'en tenir à la terminologie utilisée habituellement par l'ONU, s'agissant des questions relatives aux femmes par exemple.

295. De nombreuses délégations ont approuvé l'accent mis dans le rapport sur la diminution persistante des contributions à la masse commune des ressources et elles ont engagé les gouvernements à en accroître le montant. Les contributions étaient vitales dans la mesure, en particulier, où elles permettaient de préserver le caractère multilatéral des activités de coopération de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont suggéré de revoir les critères régissant l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et d'en améliorer la transparence. Un intervenant a dit que le montant des fonds prélevés sur la masse commune pour être alloués aux différents pays devrait faire apparaître le montant des ressources consacrées à chaque enfant et que les deux critères les plus importants étaient le taux de mortalité des moins de 5 ans et le revenu national. Une délégation a annoncé que son pays augmenterait de 33 % sa contribution à la masse commune des ressources en 1997. Une autre a fait observer que les comités nationaux étaient devenus une source importante de recettes pour l'UNICEF, avec plus de 30 % des fonds recueillis.

296. Une délégation s'est interrogée sur l'augmentation que semblaient faire apparaître les dépenses d'administration en 1995 par rapport à 1994. Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a indiqué qu'un budget biennal couvrait la période 1994-1995 et que les dépenses afférentes à ces deux années n'excédaient pas les crédits approuvés. Certaines dépenses prévues en 1994 avaient été reportées à 1995 pour couvrir les coûts de l'exécution du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion et du transfert de certaines unités dans les bureaux de la 3e avenue à New York.

297. En ce qui concerne le programme considéré, une délégation s'est félicitée du nouveau style de gestion mis en place à l'UNICEF, qui contribuait à renforcer la transparence et la collaboration. D'autres délégations ont exprimé l'intérêt qu'elles portaient à l'idée de décentraliser certaines fonctions stratégiques en

les transférant du siège aux bureaux régionaux et à une méthode plus efficace du travail en équipe à tous les niveaux de l'UNICEF. Certains intervenants ont estimé que le Conseil d'administration devrait se garder de pratiquer la microgestion. Une délégation a demandé au Conseil d'indiquer quand il comptait prendre des décisions sur certaines propositions relatives au programme considéré. Une autre a souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre l'équipe de projet chargée de la stratégie relative aux ressources humaines et celle chargée de l'affectation des effectifs, et une autre encore a demandé des informations supplémentaires sur les activités envisagées dans le programme en ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

298. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat pour l'excellente qualité des informations et de l'analyse publiées dans un récent numéro du Progrès des Nations, se référant en particulier aux chapitres sur la mortalité maternelle et la malnutrition protéo-énergétique. La Directrice générale a souscrit aux observations concernant cette forme de malnutrition, soulignant que les campagnes en faveur de l'allaitement exclusif au sein contribueraient pour beaucoup à en réduire l'incidence. On a évoqué l'accueil favorable réservé à la parution du rapport, qui avait également été bien reçu par le grand public. Plusieurs délégations ont suggéré de vérifier les données sur la mortalité maternelle et d'autres sujets avant la publication du rapport. Un intervenant a dit qu'il importait que les données présentées dans le rapport du Directeur général et dans Le Progrès des Nations soient compatibles.

299. De nombreuses délégations ont évoqué les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux concernant les enfants et les femmes, dans le cadre en particulier de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Plusieurs ont félicité le Fonds des mesures qu'il avait prises pour atteindre ces objectifs, mentionnant notamment l'éradication de la poliomyélite et l'élimination de la dracunculose. Un intervenant a déclaré que le Fonds avait réussi à faire prendre conscience à la communauté internationale que des objectifs quantifiables étaient non seulement réalisables mais aussi indispensables au développement social. Néanmoins, pratiquement tous les intervenants ont considéré que beaucoup restait à faire si l'on voulait atteindre les objectifs mondiaux d'ici à l'an 2000 et obtenir des résultats durables. De nombreuses délégations ont engagé l'UNICEF à intensifier ses activités d'assistance, par exemple en exécutant des programmes complémentaires s'inscrivant dans la stratégie de promotion des droits de l'enfant, en persuadant les gouvernements de la nécessité de prendre en compte les besoins des enfants dans le processus décisionnel; en améliorant le diagnostic de troubles graves, tels l'anémie; et en continuant de consacrer des ressources importantes aux "urgences silencieuses". Elles ont également été nombreuses à souligner que la réalisation des objectifs mondiaux et la mobilisation de ressources pour les services sociaux de base dans le cadre de l'"Initiative 20 %/20 %" devaient aller de pair.

300. Plusieurs délégations ont fait valoir l'intérêt des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, tout en engageant l'UNICEF à faire en sorte que leur utilisation contribue à renforcer les capacités des services nationaux de statistique. On a également demandé des informations supplémentaires sur ces enquêtes, notamment leur but, leur utilité sur le plan technique et leur rapport coût-efficacité. Des intervenants ont souligné l'importance du suivi et de l'évaluation et préconisé l'intégration de ces activités dans les programmes généraux de coopération de l'UNICEF avec les pays.

301. Les délégations ont approuvé l'instauration par l'UNICEF d'une stratégie de promotion des droits de la femme et de l'enfant visant à améliorer leur situation. Une délégation a déclaré que la Convention relative aux droits de l'enfant devait constituer l'unique cadre de référence des programmes exécutés par le Fonds dans ce domaine. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la corrélation entre les mesures prises par les États parties à cette Convention afin d'en assurer l'application et le fait qu'environ 150 pays exécutaient parallèlement des programmes d'action nationaux intégrant aussi bien les objectifs globaux que les droits de l'enfant. Plusieurs délégations ont établi le même parallèle en ce qui concerne l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par les États qui en sont parties. Toutefois, une délégation a indiqué à propos de cet instrument que l'UNICEF devrait jouer un rôle plus restreint dans la mesure où un autre organisme des Nations Unies avait été désigné comme chef de file. Les délégations ont demandé que certaines informations figurant dans les rapports du Comité des droits de l'enfant soient également reproduites dans le rapport du Directeur général. Un intervenant a suggéré que la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'ONU fasse distribuer le questionnaire concernant la question de l'élargissement de la composition du Comité des droits de l'enfant.

302. De nombreuses délégations ont souligné l'intérêt des stratégies relatives au renforcement des capacités et au développement durable. Plusieurs intervenants ont demandé des informations supplémentaires sur les indicateurs utilisés par l'UNICEF pour évaluer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités à tous les niveaux d'administration. On a insisté sur la nécessité de mener les activités de concert avec les éléments de la société civile, en particulier les organisations et les collectivités locales, de sorte que les pays et les communautés aient le sentiment de participer à part entière aux programmes appuyés par le Fonds, tels l'Initiative de Bamako. De nombreuses délégations ont engagé l'UNICEF à centrer son action sur la stratégie relative à la mobilisation sociale et à établir une présence plus active au niveau communautaire. Une délégation a fait observer que le Fonds ne devait pas se contenter de promouvoir la responsabilisation mais envisager des actions qui susciteraient une plus vaste participation des communautés et de tous les éléments de la société civile. Une autre délégation a mentionné un exemple réussi de mobilisation sociale : une manifestation pour la défense des droits de l'enfant avait rassemblé quelque 100 000 personnes dans la capitale de son pays.

303. Plusieurs délégations ont jugé particulièrement importantes toutes activités que l'UNICEF pourrait entreprendre pour remédier aux problèmes rencontrés par les femmes, aux niveaux national comme international. Une délégation a engagé le Fonds à mettre davantage en évidence le rôle joué par la mère au lieu d'allouer l'essentiel de ses ressources à des programmes aussi spécifiques que la distribution de vitamine A, la qualité de vie de la mère et celle de l'enfant étant interdépendantes. Une autre délégation a déclaré que les droits de la femme étaient étroitement liés à ceux de l'enfant. Plusieurs délégations ont approuvé la stratégie de l'UNICEF relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

304. En ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, plusieurs délégations ont proposé que l'UNICEF lie les programmes qu'il exécutait dans ce domaine aux activités concernant le suivi du Sommet mondial pour le développement social. Notant que le Secrétaire général avait proclamé 1996 Année internationale de l'élimination de la pauvreté et que la Décennie de l'élimination de la pauvreté débiterait en 1997, un intervenant a souligné, notamment, la nécessité de

prémunir les enfants contre les conséquences de la pauvreté. Un autre intervenant a déclaré que le rapport du Directeur général devrait refléter une nouvelle politique de l'UNICEF qui consisterait à mettre en oeuvre des stratégies multisectorielles et des programmes intégrés formant le cadre principal des efforts visant à atténuer la pauvreté. D'autres encore ont engagé le Fonds à continuer de consacrer la plus grande part de ses ressources financières aux efforts de cette nature et à donner la priorité aux programmes favorisant le renforcement des capacités, le développement durable, l'égalité des sexes et les activités de suivi et d'évaluation.

305. En ce qui concerne certaines des interventions spécifiques du Fonds, certaines délégations ont souligné que la santé des femmes, la santé génésique et la santé des adolescents devaient être des domaines d'action prioritaires, en rappelant que l'UNICEF participait à des campagnes de lutte contre la propagation du VIH/sida et de promotion de l'hygiène de l'environnement. D'autres délégations ont demandé que le Fonds appuie les évaluations de l'expérience acquise en Afrique dans le cadre de l'Initiative de Bamako de manière à assurer la viabilité des résultats obtenus. La Directrice générale a relevé que l'Initiative, qui ne concernait pas uniquement les pays d'Afrique, était également mise en oeuvre dans d'autres régions et qu'elle s'inscrivait dans une stratégie d'ensemble, appuyée par le Fonds, visant à promouvoir le développement et la viabilité des soins de santé primaires dans le monde entier. Une réunion consultative UNICEF/OMS, devant se tenir en 1997, centrerait ses travaux sur un aspect important des soins de santé primaires, à savoir le renforcement des systèmes de santé au niveau local et dans les districts. Une autre délégation a demandé au secrétariat d'indiquer quant il comptait présenter au Conseil le rapport contenant les directives pour l'application de la stratégie adoptée en matière de santé. La Directrice générale a répondu que le projet de directives serait présenté en 1997, après que le Conseil en aurait examiné les lignes générales à sa troisième session ordinaire en septembre 1996.

306. Plusieurs intervenants ont évoqué l'importance de la réunion d'Amman (Jordanie) sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'éducation. Certains ont manifesté un intérêt particulier pour l'éducation des fillettes et exprimé leurs préoccupations quant à l'absence de progrès dans certains pays.

307. De nombreuses délégations ont dit qu'il importait que la région de l'Afrique continue de bénéficier d'un rang élevé de priorité, en particulier l'Afrique subsaharienne. Divers intervenants ont instamment engagé l'UNICEF à privilégier une planification intégrée visant à améliorer les soins de santé et à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. De nombreux intervenants se sont félicités de l'intérêt porté par le Fonds à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et des efforts déployés dans ce cadre, tout en précisant que les activités prioritaires des programmes de coopération avec les pays ne devaient pas s'en ressentir sur le plan financier.

308. Plusieurs délégations ont déclaré que le rapport ne rendait pas suffisamment compte des progrès réalisés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Plusieurs autres se sont félicitées de l'appui apporté par l'UNICEF à l'Europe centrale et orientale, à la Communauté d'États indépendants et aux États baltes.

309. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la coordination entre les organismes des Nations Unies, compte tenu notamment des dispositions des résolutions 47/199, du 22 décembre 1992, et 48/162, du 20 décembre 1993, de l'Assemblée générale. Certains intervenants ont déclaré que les intérêts

propres à chaque organisme continuaient de faire obstacle à une coordination véritable des activités. Plusieurs ont demandé que le rapport donne davantage d'informations sur les activités menées par les coordonnateurs résidents ainsi que sur les activités opérationnelles de développement. Selon un intervenant, il importait qu'un plus grand nombre de fonctionnaires de l'UNICEF soient nommés coordonnateurs résidents. Plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur le processus de collaboration avec les partenaires, notamment les difficultés rencontrées à cet égard, et souligné la nécessité de dégager les leçons de l'expérience acquise sur le terrain.

310. De nombreuses délégations ont exprimé leurs vues quant aux différentes situations appelant des mesures de protection de l'enfance, notamment l'exploitation des enfants, les conflits armés, l'utilisation d'enfants soldats, la violence familiale, la criminalité, le travail des enfants, l'absence de scolarisation, les sévices sexuels et le trafic d'enfants. À propos du rapport sur les enfants nécessitant des mesures spéciales de protection (voir plus loin, par. 67 à 69), des délégations ont souligné l'importance des activités menées par l'UNICEF auprès des pouvoirs publics afin d'assurer la protection des enfants. Une délégation a déclaré que dans ce domaine, le Fonds ne devait pas restreindre son action aux aspects juridiques mais continuer à agir à tous les niveaux, en prenant en considération les besoins socio-économiques auxquels il fallait répondre pour faciliter la réalisation des droits de l'enfant. Une autre a fait valoir que ces droits s'appliquaient à tous les enfants et qu'il y avait lieu de prendre des mesures particulières pour protéger les enfants qui vivaient dans des conditions particulièrement difficiles. Plusieurs délégations ont dit que bon nombre de ces derniers souffraient des effets de l'urbanisation, mentionnant à cet égard tant la Conférence HABITAT II que la Conférence internationale sur la population et le développement. La Directrice générale a confirmé que les activités menées par l'UNICEF pour promouvoir les droits de l'enfant s'inscrivaient dans une perspective ouverte et globale, et elle a reconnu que le respect des droits de l'enfant impliquait par ailleurs que l'on prenne des mesures spéciales pour protéger les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

311. Plusieurs délégations ont salué le rôle exercé par l'UNICEF dans le monde entier pour promouvoir les droits de l'enfant, y compris dans les pays industrialisés; ses activités de plaidoyer contre la guerre et en faveur de la paix; et différentes initiatives, visant à protéger les enfants en cas de conflit armé comme les "couloirs de tranquillité" et les campagnes pour l'abolition des mines terrestres antipersonnel. Une délégation a suggéré que l'on envisage des activités encore plus spécifiques.

312. En ce qui concerne les programmes d'urgence, plusieurs délégations ont estimé que la collaboration entre l'UNICEF et le Département des affaires humanitaires de l'ONU pourrait être élargie. Un intervenant a déclaré que le Fonds devait répondre aux besoins des enfants victimes des guerres et des catastrophes naturelles. Un autre s'est félicité des activités d'éducation menées par le Fonds dans les situations d'urgence. On a fait valoir que le cadre de référence de l'action de l'UNICEF dans les situations d'urgence devrait être renforcé eu égard aux dispositions de la résolution 95/56 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1995. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur la coordination et la répartition des tâches et des responsabilités entre les organismes des Nations Unies. Plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par le fait que l'UNICEF avait dû faire face à 21 situations d'urgence en 1995, faisant observer qu'une demande de cette ampleur appelait une action de coopération avec d'autres organismes du système.

B. Rapport d'activité sur la suite donnée
au Sommet mondial pour les enfants

313. Le Conseil d'administration était saisi du rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1996/15), qui lui a été présenté par la Directrice générale. Plusieurs délégations ont fait observer que ce rapport donnait un aperçu utile de celui que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale le 30 septembre 1996 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants.

314. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF du rôle décisif qu'il avait joué dans l'organisation du Sommet mondial, dans l'élaboration des programmes d'action nationaux et dans le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés par le Sommet. L'UNICEF ne pourrait poursuivre son remarquable travail et ces objectifs ne pourraient être atteints sans la participation active des gouvernements et de la communauté internationale. De nombreuses délégations ont estimé que l'UNICEF devait continuer à accorder la priorité à la réalisation des objectifs du Sommet et se sont félicitées des résultats obtenus dans la plupart des pays. Si l'on voulait consolider ces acquis, il importait cependant de faire une place plus large au renforcement des capacités.

315. Les délégations se sont prononcées d'un commun accord en faveur de l'examen à mi-parcours. Elles ont formulé l'espoir que le rapport du Secrétaire général rende compte clairement et fidèlement de la situation des enfants, dans le monde ainsi que dans chaque pays. Certaines délégations ont convenu que cet examen n'était pas une fin en soi; une délégation a estimé que l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux devait tenir compte des réalités nationales. Un intervenant a dit que tous les pays devaient procéder à un examen à mi-parcours en 1996 et formuler des stratégies en faveur des enfants pour les cinq années à venir.

316. De nombreuses délégations ont loué les efforts que l'UNICEF déployait pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Sommet et ont noté qu'il était essentiel de procéder à des examens nationaux pour pouvoir réaliser l'examen à mi-parcours au niveau mondial. Elles ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis. Le secrétariat a précisé que l'UNICEF avait accordé une large place aux partenariats et collaboré avec des gouvernements, des ONG, des organisations internationales, des institutions et des centres de perfectionnement pour élaborer des indicateurs et mener des enquêtes. Il a informé le Conseil d'administration des tout derniers résultats des enquêtes en grappes à indicateurs multiples réalisées dans différents pays et régions.

317. Plusieurs délégations ont communiqué de nouvelles informations sur les examens nationaux effectués dans leur pays et ont remercié l'UNICEF d'y avoir participé activement et d'avoir fourni un appui technique et financier à leur réalisation. Un intervenant a indiqué que les informations figurant à l'annexe IV du document relatif à son pays étaient périmées dans la mesure où celui-ci avait déjà élaboré et approuvé son programme d'action national. Un autre intervenant a dit que la réunion de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) offrirait l'occasion de faire le point des progrès accomplis dans la région et de recentrer l'action qui y était menée en faveur des enfants.

318. Des délégations ont vivement engagé le secrétariat à encourager et coordonner la coopération internationale et régionale, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les institutions financières internationales. Une autre délégation s'est inquiétée du manque d'informations dans son pays et a évoqué la nécessité de renforcer les capacités locales de suivi et d'évaluation. Ayant souligné que la pauvreté était la cause primordiale de multiples problèmes sociaux, plusieurs délégations ont dit que, si l'UNICEF voulait obtenir des résultats durables, il devait continuer à faciliter l'accès aux activités rémunératrices, notamment dans le cas des femmes, et à renforcer les capacités et le rôle de ces dernières.

319. S'inquiétant du retard que le continent africain avait pris par rapport aux autres régions dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial, une délégation a instamment engagé le secrétariat à continuer d'appuyer l'Afrique en la considérant comme la région prioritaire. Elle a estimé que le secrétariat devait aider les pays africains à prendre en main leur propre développement. Elle s'est déclarée préoccupée par le taux de mortalité maternelle (TMM) et a incité le secrétariat à mettre l'accent sur la santé des femmes et leur participation au développement social. Un intervenant a fait observer que, si le TMM restait élevé, c'était parce que le problème était complexe et que l'on ne s'était pas attaqué à ses causes profondes.

320. Une délégation a demandé au secrétariat de coopérer plus étroitement sur le terrain avec les autres institutions compétentes des Nations Unies. Elle a également évoqué l'action menée par les ONG et le secteur privé, estimant qu'il n'en était pas suffisamment rendu compte dans le rapport.

321. Une délégation a estimé que les indicateurs étaient trop vagues et ne permettaient pas de rendre compte des écarts. Elle a engagé l'UNICEF à élaborer des indicateurs adéquats permettant de suivre les progrès accomplis. Quelques délégations ont exprimé des doutes quant à la pertinence et à l'exactitude des informations et des chiffres utilisés dans les publications. Deux délégations ont dit que la nouvelle méthode d'évaluation du TMM prêtait à confusion et ont demandé au secrétariat d'en préciser les modalités d'application. Un des intervenants a engagé l'UNICEF à être plus attentif à la qualité des données et à la fiabilité des sources d'informations. Il a ajouté que les données utilisées devaient rendre compte de la réalité. Le secrétariat a répondu qu'il organiserait une séance informelle pour permettre aux délégations de faire le point sur la nouvelle méthode d'évaluation du TMM.

322. Une délégation a souligné l'importance de l'examen à mi-parcours et a dit que les gouvernements devaient prendre l'engagement d'y participer financièrement. Elle s'est interrogée sur les incidences financières de l'examen et a exprimé l'espoir qu'il porterait autant sur les aspects qualitatifs que sur les aspects quantitatifs des progrès accomplis. Deux délégations se sont associées aux préoccupations de la Directrice générale quant aux progrès accomplis dans les pays industrialisés et aux informations communiquées à ce sujet. Le secrétariat a précisé qu'il n'avait pas été établi de budget pour l'examen, mais qu'il suivait de près les incidences financières de la réalisation des enquêtes. Pour le moment, l'examen portait davantage sur les aspects quantitatifs que qualitatifs des progrès réalisés, mais il y avait lieu d'espérer que les procédures seraient améliorées à l'avenir (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/21).

C. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999

Questions relatives aux programmes

323. Le Conseil d'administration était saisi du plan à moyen terme pour la période 1996-1999 (E/ICEF/1996/AB/L.10), qui lui a été présenté par la Directrice générale. Les délégations ont souscrit au plan d'un commun accord. Nombre d'entre elles ont dit que les directives, stratégies et politiques qu'il définissait pour les activités et programmes étaient conformes aux décisions du Conseil.

324. Une délégation a estimé que le plan à moyen terme devrait être révisé en fonction des résultats de l'examen à mi-parcours. D'autres ont fait observer qu'il ne détaillait pas les objectifs à atteindre et qu'il ne définissait pas non plus de critères susceptibles de faciliter le suivi et l'évaluation des programmes. Elles comptaient que le prochain plan énoncerait des objectifs précis. En réponse à une observation selon laquelle le plan à moyen terme ne tenait pas pleinement compte des impératifs du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, la Directrice générale a indiqué que ce programme faisait l'objet d'un rapport distinct (voir plus loin par. 98 à 123). Dans le cadre de ce programme, il avait été recommandé de créer un groupe chargé de définir des normes d'assurance qualité applicables à tous les aspects des activités de l'UNICEF et de mettre en place un mécanisme qui en assure l'évaluation et le suivi.

325. De nombreuses délégations se sont félicitées de la large place accordée aux programmes de pays. Plusieurs intervenants ont estimé que l'un des principaux atouts de l'UNICEF était de pouvoir adapter ces programmes aux besoins locaux, régionaux et sous-régionaux.

326. Des délégations ont engagé l'UNICEF à aider les pays à répondre aux besoins des enfants et à promouvoir leurs droits. Plusieurs intervenants ont estimé que le rôle du Fonds en ce qui concerne l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant devait être envisagé dans le contexte de l'action menée par l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies. Ils ont demandé à l'UNICEF de collaborer plus étroitement avec ceux-ci dans les domaines visés par la Convention. Selon une délégation, le plan à moyen terme donnait l'impression qu'on ne pouvait pas à la fois prendre en compte les besoins des enfants et promouvoir leurs droits, alors que ces deux objectifs étaient aussi importants l'un que l'autre. Le droit à la vie et au développement, de même que le droit à la santé et à l'éducation étaient des droits fondamentaux. On aurait dû définir des critères pour déterminer les priorités et les modalités de répartition des fonds entre les différentes actions menées pour répondre aux besoins des enfants et défendre leurs droits. Les activités de plaidoyer devaient être menées dans le cadre de partenariats, sur la base d'analyses fiables et avec la participation active de la société civile. Il a été suggéré que les travaux effectués par l'UNICEF de concert avec le Comité des droits de l'enfant fassent l'objet d'un examen détaillé. Un autre intervenant, auquel se sont associées plusieurs délégations, a proposé de tenir des consultations pour déterminer s'il était pertinent de considérer tout mineur de moins de 18 ans comme un enfant et examiner quelles seraient les incidences sur la programmation de la décision qui serait prise en la matière.

327. Plusieurs délégations ont évoqué les liens existant entre le plan à moyen terme et le descriptif de la mission de l'UNICEF. Deux délégations ont jugé que le plan à moyen terme ne devait pas uniquement tenir compte du descriptif de la

mission de l'UNICEF et de son rôle dans la promotion des droits, mais qu'il devait procéder des objectifs fixés lors du Sommet mondial, qui étaient beaucoup plus concrets. Le secrétariat a répondu que la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial demeurait prioritaire pour l'UNICEF.

328. Certaines délégations ont souligné l'importance des droits fondamentaux des enfants à la vie et au développement dans les pays en développement et ont ajouté qu'il était essentiel de lutter contre la pauvreté si l'on voulait répondre aux besoins des enfants et promouvoir leurs droits. Un certain nombre d'intervenants ont fait observer que la lutte contre la pauvreté était un impératif général dont il devait être tenu compte dans le plan à moyen terme et les programmes de pays.

329. De nombreuses délégations ont approuvé les stratégies et les objectifs de programmation du plan à moyen terme et se sont félicitées de la place privilégiée qui y était réservée à l'autonomisation. Elles ont souligné l'importance du rôle de catalyseur joué par l'UNICEF dans le domaine de la fourniture des services sociaux de base. Plusieurs intervenants ont demandé des informations sur les stratégies élaborées par l'UNICEF pour améliorer les capacités nationales et ont insisté sur la nécessité de centrer l'action du Fonds sur l'efficacité, le renforcement des capacités et l'autonomisation. Certains ont fait observer qu'il convenait d'adapter les stratégies aux conditions nationales et régionales; un autre a déclaré que les méthodes de travail définies dans le plan à moyen terme ne permettaient pas d'appliquer de véritables stratégies, mais uniquement les stratégies sectorielles qui avaient été approuvées par le Conseil.

330. De nombreuses délégations ont approuvé les principaux domaines d'activité énumérés dans le plan, mais un intervenant a dit qu'ils n'étaient pas suffisamment bien définis. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il fallait faire plus largement place à l'éducation et ont estimé qu'il y avait lieu d'examiner les méthodes pédagogiques et d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé. Elles ont engagé l'UNICEF à s'attacher en priorité à satisfaire les besoins des fillettes et à associer les femmes à l'action menée pour lutter contre la pauvreté, la malnutrition et les déficits alimentaires. Quelques intervenants ont estimé qu'il fallait se préoccuper davantage des enfants qui vivent dans des circonstances particulièrement difficiles, se trouvent en situation d'urgence ou sont pris dans des conflits armés. Un autre a approuvé l'action que l'UNICEF menait en Europe centrale et orientale, ainsi que dans la Communauté d'États indépendants et les pays baltes et a dit qu'il fallait faire davantage pour les enfants des pays en transition. Une délégation a fait observer que, comme l'UNICEF ne pouvait pas agir sur tous les fronts à la fois, il était essentiel d'établir des priorités.

331. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la diminution des ressources allouées à l'Afrique, notamment à l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles ont par ailleurs appuyé l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Interrogé sur la place que le plan à moyen terme faisait à cette initiative et sur la façon dont l'UNICEF comptait contribuer à sa réalisation, le secrétariat a indiqué que les membres du Conseil pourraient assister à une réunion d'information spéciale qui serait consacrée à cette question dans le courant de la semaine.

332. Un certain nombre de délégations ont souligné que, si l'on voulait continuer à progresser et atteindre les objectifs fixés, il était essentiel de planifier et d'évaluer les stratégies mises en oeuvre. Il convenait de tirer

parti de l'expérience acquise dans le cadre des programmes de vaccination et des autres programmes pour atteindre les objectifs énoncés lors du Sommet mondial. Une délégation a proposé que l'on élabore des indicateurs de base afin d'assurer le suivi et l'évaluation des actions entreprises. Un intervenant a indiqué que le plan à moyen terme ne mettait pas suffisamment l'accent sur l'efficacité et a demandé au secrétariat de contrôler l'efficacité et l'utilité des programmes. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à définir des objectifs quantitatifs et des critères qui permettent de mesurer les progrès accomplis et de mieux répartir les fonds. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF tirerait les leçons de l'examen à mi-parcours et des programmes de pays et qu'il continuerait à améliorer la planification stratégique, ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

333. Deux délégations ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec ses partenaires, en particulier avec les gouvernements, les collectivités et les familles. Elles l'ont engagé à participer à la campagne que l'Organisation internationale du Travail (OIT) avait engagée contre le travail des enfants. Quelques délégations ont incité le Fonds à promouvoir la coopération Sud-Sud.

334. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils adhéraient pleinement aux principes directeurs de la mise en valeur des ressources humaines. Il était indispensable de promouvoir le travail en équipe et d'adopter une approche centrée sur les êtres humains pour obtenir des résultats durables. Ils ont encouragé l'UNICEF à élaborer des politiques qui assurent une répartition équitable des postes entre hommes et femmes et entre les régions géographiques. Des inquiétudes ayant été exprimées à ce sujet, le secrétariat a précisé qu'un contrôle étroit serait exercé sur les dépenses de personnel. Il a par ailleurs rappelé aux membres du Conseil que la qualité des programmes était fonction de la qualité des personnes qui les mettaient en oeuvre et qu'il était donc indispensable d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines.

335. Une délégation a fait observer que les trois critères que l'UNICEF appliquait pour répartir la masse commune des ressources étaient utiles, mais insuffisants, et a estimé qu'il convenait de déterminer des critères multiples pour répartir les ressources plus équitablement. Une autre a émis des doutes quant à la pertinence des critères appliqués et a posé des questions sur le contrôle de qualité exercé sur l'utilisation des fonds alloués à la programmation. Un intervenant a fait remarquer que, selon le descriptif de la mission de l'UNICEF, ce dernier devait accorder la priorité aux enfants et aux pays les plus défavorisés, mais que ce n'était pas le cas en ce qui concernait la répartition des ressources, en particulier celles allouées aux pays africains. Tout en souscrivant aux critères qui avaient été définis, une délégation a par ailleurs été d'avis que, lorsque l'UNICEF utilisait le produit national brut par habitant, il devait tenir compte des disparités existant au sein des collectivités. Une autre délégation a dit que les ressources devaient être allouées en fonction des priorités définies par les gouvernements bénéficiaires. Le secrétariat a pris note des préoccupations des membres du Conseil et a dit qu'il convenait en effet d'appliquer des critères objectifs, clairs et équitables. Il attendait avec intérêt les débats qui seraient consacrés à l'affectation des ressources à la session de septembre.

336. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la diminution de la masse commune des ressources et ont engagé le secrétariat à mettre en place des stratégies d'appel de fonds qui permettent de recueillir davantage de contributions. Elles ont en particulier demandé aux pays industrialisés d'augmenter le montant de leurs engagements. Les contributions volontaires

ayant diminué, elles ont suggéré que le secrétariat sollicite davantage les pays qui avaient les moyens de verser des fonds. Un intervenant s'est félicité de ce que le secrétariat faisait appel à certains pays à revenu intermédiaire. Un autre a en revanche considéré que l'UNICEF devait veiller à ne pas retirer prématurément son appui à certains pays à revenu intermédiaire où les réalisations avaient encore besoin d'être consolidées. Lorsqu'on décidait de supprimer progressivement l'aide consentie à certains pays, il ne fallait pas perdre de vue les disparités régionales. Un intervenant a souligné qu'il serait utile d'examiner en détail les possibilités d'application de la formule 20 %/20 % dans le cadre du plan à moyen terme. La Directrice générale a répondu qu'un groupe de travail avait été chargé d'examiner diverses questions liées aux ressources.

337. Une délégation a demandé si l'UNICEF fournirait son appui à un troisième type d'organisme local en plus des bureaux de pays et des comités nationaux. Elle s'est félicitée de la place importante réservée aux comités nationaux, avec lesquels elle espérait que l'UNICEF renforcerait sa collaboration. La Directrice générale a accueilli favorablement ces observations et a précisé que l'UNICEF avait eu des échanges de vues francs et utiles avec les comités nationaux sur l'accroissement de la masse commune des ressources. La façon dont l'UNICEF était représenté dans un pays dépendait de la situation sur place; il pouvait l'être par un bureau de pays à part entière, un bureau autofinancé ou un comité national.

Plan financier à moyen terme pour la période 1996-1999

338. Une délégation a demandé quels étaient les critères en fonction desquels des fonds étaient alloués aux bureaux de pays pour couvrir leurs dépenses d'administration et d'appui aux programmes. Le secrétariat a expliqué que, pour tous les bureaux extérieurs qui étaient responsables de programmes de pays ordinaires, ces dépenses étaient imputées sur le budget d'administration et d'appui aux programmes. Pour les bureaux de liaison et les bureaux responsables de programmes à plus court terme, les dépenses d'appui aux programmes étaient pour le moment imputées sur le budget de chaque programme. Les critères d'affectation des fonds seraient précisés et les définitions de l'assistance au titre des programmes, de l'appui aux programmes, ainsi que de la gestion et de l'administration seraient harmonisées lorsque le budget intégré serait établi pour l'ensemble de l'organisation.

339. Une délégation a demandé si la mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion se traduirait par des "gains d'efficacité" et si ces gains pourraient être quantifiés et contrôlés. Une autre a dit que le plan à moyen terme ne tenait pas suffisamment compte des initiatives prises pour perfectionner les méthodes de gestion, notamment en ce qui concernait la décentralisation et le transfert des responsabilités aux bureaux extérieurs, ainsi que le renforcement de l'audit interne. Le secrétariat a indiqué que le programme de perfectionnement des méthodes de gestion devait permettre à l'UNICEF d'accroître l'efficacité de ses structures et qu'il continuait de viser à relever le plus possible les ressources affectées aux programmes de pays. Il faudrait investir dans la formation du personnel et l'achat de nouveaux systèmes dans un premier temps pour pouvoir réaliser ensuite des gains d'efficacité. Les économies résultant de la rationalisation du budget intégré qui avait récemment été approuvé pour le siège et les bureaux régionaux avaient servi à couvrir le coût du système de gestion des programmes et du système de gestion intégré, ainsi que les frais du bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les pays baltes.

340. Une délégation a dit que la partie du plan financier à moyen terme dans laquelle les résultats financiers de 1995 étaient comparés aux prévisions initiales était claire et facile à comprendre. Toutefois, les écarts par rapport au plan seraient apparus encore plus nettement s'ils avaient fait l'objet d'un tableau récapitulatif.

341. Une délégation a demandé pourquoi on prévoyait une diminution des contributions d'urgence. Le secrétariat a répondu qu'il espérait sincèrement qu'il y aurait effectivement moins de situations d'urgence. Mais en tout état de cause, il était très difficile d'établir des prévisions quant au montant de ces contributions, dans la mesure où ces situations étaient par définition imprévisibles.

342. De nombreuses délégations se sont inquiétées de ce que la croissance prévue pour la masse commune des ressources était faible et de ce qu'une part croissante des recettes de l'UNICEF provenait de contributions versées au titre des fonds supplémentaires. Plusieurs délégations ont fait observer que les programmes de pays étaient essentiellement financés par la masse commune des ressources et ont souligné l'importance de l'assistance multilatérale. Une délégation a dit que la diminution de la masse commune des ressources risquait de compromettre la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000 et a encouragé les pays donateurs à appuyer l'UNICEF afin que le plan à moyen à terme puisse être mené à bien. Une autre délégation a dit que la diminution de l'importance relative de cette source de financement risquait de rendre la planification aléatoire. Tout en félicitant l'UNICEF d'avoir su conserver l'appui des donateurs en ces temps de restrictions budgétaires, une délégation a dit qu'il pourrait peut-être recueillir davantage de fonds au titre de la masse commune des ressources s'il rendait compte de façon plus transparente de la façon dont ces ressources étaient utilisées. Plusieurs délégations ont suggéré que le secrétariat élabore des stratégies d'appel de fonds qui permettent de recueillir davantage de contributions au titre de la masse commune des ressources. Le secrétariat a répondu qu'un groupe de travail représentant plusieurs divisions et bureaux examinait cette question et étudiait les moyens de mieux informer les donateurs. Il a également appelé l'attention des délégations sur le document E/ICEF/1996/CRP.20, dans lequel figurait le montant des contributions des différents donateurs à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires.

343. Quelques délégations ont dit que l'UNICEF devait encourager la collecte de fonds dans les pays en développement où ces fonds seraient utilisés. Une délégation a partagé cet avis, mais a estimé que l'UNICEF devait continuer à faire appel en priorité aux donateurs traditionnels. Une autre a acquiescé, estimant que dans certains pays bénéficiaires, il n'était pas toujours possible de recueillir des fonds auprès du secteur privé. Une délégation a recommandé à l'UNICEF de prendre garde à ne pas retirer son appui financier prématurément aux pays dans lesquels les acquis n'avaient pas encore été consolidés. Une autre a dit que, quelle que soit la façon dont l'UNICEF était représenté dans un pays, ce dernier devait être consulté lorsqu'il était envisagé de prendre des décisions le concernant.

344. Une délégation ayant demandé si une stratégie avait été mise en place pour renforcer les capacités de collecte de fonds des comités nationaux, le secrétariat a répondu qu'il continuait à collaborer étroitement avec ces comités. Il a ajouté que, lors de leur réunion annuelle, les comités nationaux et l'UNICEF avaient eu des consultations fructueuses sur de nombreuses

stratégies à l'occasion desquelles ils avaient notamment examiné la nécessité de recueillir des fonds additionnels au titre de la masse commune des ressources.

345. Une délégation a dit qu'il ne fallait pas que les dépenses de personnel augmentent au détriment des programmes de pays. Le secrétariat en a convenu, mais a également fait observer que la nature des programmes évoluait avec le temps et que, dans certains pays où l'aide de l'UNICEF consistait désormais essentiellement en un appui technique consultatif, le succès et la qualité des programmes étaient surtout fonction des personnes qui les mettaient en oeuvre.

346. Quelques délégations ont noté que, selon les projections du plan financier à moyen terme, les dépenses d'administration et d'appui aux programmes augmenteraient de 2 % en 1998 et 1999. Certaines ont estimé qu'il conviendrait d'opter pour une croissance nulle. Une délégation a dit qu'il devait être possible de réaliser d'importantes économies en procédant à des modifications structurelles. Le secrétariat a indiqué que le plan à moyen terme n'autorisait pas l'ouverture de crédits, mais qu'il s'agissait d'un document prévisionnel et que le Conseil d'administration aurait le temps d'examiner en détail les budgets intégrés de 1998 et 1999 quand ceux-ci lui seraient présentés en 1997. Le secrétariat s'efforçait de limiter le plus possible les dépenses d'administration et d'appui aux programmes, mais estimait néanmoins prudent de prévoir qu'elles augmenteraient de 2 %, car, même si l'on réduisait les effectifs, les dépenses de personnel risquaient d'augmenter lorsque l'Organisation des Nations Unies relèverait le barème des traitements, notamment pour le personnel des bureaux extérieurs recruté sur le plan local. En outre, le taux d'augmentation retenu pour les dépenses d'administration et d'appui aux programmes était inférieur au taux d'inflation prévu.

347. Deux délégations ont dit qu'il fallait rationaliser la gestion des ressources humaines et encourager le travail en équipe.

348. Une délégation a estimé qu'après un investissement initial, l'utilisation de l'informatique permettrait de réaliser des gains de productivité.

349. Une délégation a dit que le secrétariat devait continuer à respecter les directives relatives au solde des liquidités de la masse commune des ressources. Le secrétariat a fait observer que ce solde avait diminué et que ce qui importait désormais était de maintenir les ressources à un niveau suffisant (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/26).

D. Examen des politiques et des stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant

350. Le Conseil d'administration a examiné les politiques et stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant (E/ICEF/1996/14) au titre du point 6 de l'ordre du jour. C'est M. Stephen Lewis, Directeur général adjoint, qui a présenté le rapport. De nombreuses délégations ont pris la parole sur ce point.

351. Le rapport a été bien accueilli; plusieurs délégations ont loué la perspective historique adoptée, ainsi que l'analyse présentée, et se sont félicitées que l'accent soit mis sur une approche multisectorielle. En outre, beaucoup ont relevé avec satisfaction que les stratégies proposées étaient axées sur les droits de l'enfant et allaient dans le sens des efforts déployés pour mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Un certain

nombre de délégations ont cependant noté qu'il conviendrait de préciser le rôle de l'UNICEF dans l'application de la Convention. Dans la mesure où la protection de l'enfant concernait tous les enfants et où le document portait expressément sur les enfants se trouvant dans des situations particulièrement graves, c'est-à-dire les enfants maltraités, négligés ou exploités, il a été proposé que l'expression "enfants nécessitant des mesures spéciales de protection" soit substituée à l'expression "protection de l'enfant". À cet égard, on a souligné à quel point il importait de coopérer avec d'autres entités compétentes, et notamment d'appuyer les travaux du Comité des droits de l'enfant.

352. Un certain nombre de délégations ont approuvé le document, estimant qu'il offrait un cadre approprié pour l'élaboration de stratégies spécifiques fondées sur une analyse plus poussée de la situation, sur les meilleures pratiques et sur la recherche. Plusieurs délégations ont fait valoir que lorsque les approches programmatiques et les plans de mise en oeuvre pertinents seraient élaborés, il serait bon de présenter un rapport qui en exposerait les grandes lignes. D'aucune se sont néanmoins demandé dans quelle mesure l'UNICEF disposait des capacités voulues pour renforcer les mesures prises en faveur des enfants nécessitant une protection spéciale (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/27).

E. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF

353. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intitulé "Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF" (E/ICEF/1996/16). Après quelques observations préliminaires de la Directrice générale, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a brièvement présenté le rapport et souligné combien la vulnérabilité ou le bien-être de l'enfant dépendait de sa vie familiale, ce dont l'UNICEF devait tenir compte dans ses interventions d'urgence.

354. Le rapport a suscité des réactions diverses parmi les délégations. Certaines en ont loué la qualité et jugé qu'il était concis et allait droit au fait. D'autres ont estimé que le cadre conceptuel était trop large et ont exprimé l'espoir que les huit documents sur les principes régissant les activités opérationnelles apporterait des précisions. Selon un intervenant, l'objet du rapport n'avait pas été bien défini; selon d'autres, les membres du Conseil et le secrétariat avaient interprété différemment la tâche à accomplir.

355. Un intervenant a dit que sa délégation réexaminerait les principes directeurs et la méthodologie de l'UNICEF lorsqu'elle aurait reçu tous les documents sur les principes régissant les activités opérationnelles.

356. De nombreuses délégations ont jugé que le document ne contenait pas suffisamment d'informations sur la coopération, la coordination et la collaboration entre l'UNICEF et d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires humanitaires. Elles ont instamment demandé que cet aspect de la question soit abordé dans les futurs rapports. Une délégation s'est félicitée de la coopération de l'UNICEF avec certaines organisations non gouvernementales travaillant sur le terrain, tandis que d'autres ont jugé qu'il serait bon d'établir une liste des projets entrepris par des organisations non gouvernementales avec le concours de l'UNICEF. Un intervenant a demandé que les mémorandums d'accord signés par l'UNICEF avec le HCR et d'autres partenaires soient plus précis. D'autres ont fait observer

qu'il conviendrait d'indiquer les avantages comparatifs dont jouissait l'UNICEF par rapport à d'autres organismes.

357. Une délégation a demandé que le document donne une définition claire de ce qui constituait une situation d'urgence; d'autres ont estimé qu'il fallait tenir compte de situations d'urgence autres que les conflits armés, en particulier les "urgences silencieuses" liées à la pauvreté. D'autres délégations encore ont été d'avis qu'il devrait exister une articulation plus claire entre les interventions d'urgence et les projets de développement et insisté pour que les projets de l'UNICEF soient systématiquement évalués. Une délégation a fait observer que le rapport devrait étudier la question du développement durable et mettre l'accent sur le besoin de continuité, dans la mesure où les situations d'urgence se perpétuaient bien après la fin des conflits. Une autre a estimé qu'il fallait lier les interventions d'urgence aux objectifs et stratégies à long terme et traiter du passage à la phase de reconstruction.

358. Un intervenant a demandé que l'on établisse une distinction entre les interventions d'urgence de l'UNICEF et la protection des enfants se trouvant dans des situations particulièrement difficiles et que l'on précise les circonstances dans lesquelles l'UNICEF serait chargé d'assurer la protection des enfants et de répondre à leurs besoins; il s'est interrogé sur la façon dont l'UNICEF pourrait invoquer son mandat afin d'assurer la survie, la protection et l'épanouissement des enfants, en particulier les enfants réfugiés ou anciens réfugiés de retour dans leur pays. Un autre a demandé que lors de l'élaboration du nouveau projet de cadre conceptuel, on ajoute un chapitre analysant les causes des problèmes et définissant les mesures de protection à adopter. Une délégation a fait valoir que lorsque des enfants étaient victimes d'attaques délibérées, de viols ou de traumatismes physiques et psychosociaux, il importait de prendre des mesures allant au-delà des interventions d'urgence et s'inscrivant dans le cadre plus large de la protection de l'enfant. Une autre a soulevé la question de savoir quelles mesures l'UNICEF se proposait de prendre pour prévenir les situations d'urgence.

359. Certaines délégations se sont inquiétées de la part des ressources du Fonds consacrée aux interventions d'urgence et se sont interrogées sur la façon dont l'UNICEF arrêterait ses priorités en matière de mobilisation des ressources.

360. Deux délégations ont fait valoir que les interventions d'urgence devraient être appuyées par les gouvernements et permettre de venir en aide aux autorités locales. Une autre a noté que bon nombre de pays n'avaient pas de plan d'action pour les situations d'urgence et demandé que l'UNICEF explique les activités de plaidoyer qu'il menait, en particulier dans les situations délicates.

361. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur certains paragraphes du document. L'une d'entre elles a noté que les paragraphes 13, 14 et 16 n'avaient que peu de rapport avec les catastrophes naturelles et une autre a proposé que les paragraphes 4 et 9 fassent mention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des enfants non accompagnés. Certaines délégations ont demandé que le paragraphe 8 ne fasse pas référence au document présenté au Conseil à sa première session ordinaire, tenue en janvier.

362. Un intervenant s'est demandé comment l'UNICEF traiterait des facteurs d'instabilité politique dans ses prochains rapports. Un autre a insisté sur la nécessité d'une assistance internationale pour la réinstallation des familles déplacées à l'intérieur de leur pays.

363. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles souhaiteraient recevoir les documents bien avant le Conseil d'administration de manière que leurs observations puissent figurer dans la version finale. À cet égard, une délégation a noté que dans la mesure où un petit nombre de donateurs fournissaient la majeure partie des ressources nécessaires aux interventions d'urgence, ceux-ci espéraient que leurs observations seraient prises en compte dans la version finale des documents sur les principes régissant les activités opérationnelles.

364. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a remercié les délégations pour leurs observations constructives. Il a indiqué que le rapport s'inscrivait dans un processus continu dont les différents éléments seraient présentés lors de futures réunions du Conseil d'administration. Il a assuré les délégations que tous les documents leur seraient présentés à l'avance et que le cadre conceptuel serait lié aux documents sur les principes régissant les activités opérationnelles.

365. En réponse aux observations formulées par les différentes délégations, le Directeur leur a donné l'assurance que les documents apporteraient des éclaircissements sur les différents types de situations d'urgence, sur le rôle de l'UNICEF dans ces situations et sur la coopération et la coordination entre l'UNICEF et le Département des affaires humanitaires. Il a ajouté que les documents analyseraient les problèmes auxquels étaient confrontés tant les enfants victimes de la pauvreté que ceux qui se trouvaient dans des situations d'urgence plus flagrantes et contiendraient des conclusions d'ensemble. Ils porteraient également sur les mécanismes visant à renforcer la coopération entre l'UNICEF et d'autres organismes et organisations non gouvernementales, et on y trouverait des analyses et des évaluations des interventions de l'UNICEF centrées sur les besoins et les droits de l'enfant. Enfin, ils exposeraient les facteurs qui causaient des troubles, entraînaient des déplacements de population et mettaient en danger la santé des enfants. Le Directeur a assuré les délégations que les documents seraient présentés dans les meilleurs délais et les a informées que l'UNICEF continuerait à travailler avec les autorités nationales, mais aussi, dans les cas où les gouvernements avaient perdu le contrôle de la situation, avec les autorités locales et des groupes communautaires.

366. Le Directeur a pris note des observations formulées à propos du paragraphe 8 et promis de donner les éclaircissements demandés. Il a reconnu que, dans la mesure où une longue présence était nécessaire avant, pendant et après les situations d'urgence, il était extrêmement important de concentrer les efforts sur l'alerte rapide et la préparation aux catastrophes. Il a assuré les délégations que l'UNICEF continuerait à jouer un rôle lorsque les conflits auraient pris fin. En dernier lieu, il les a informées que l'UNICEF comptait bien tenir des discussions avec les membres du Conseil avant la prochaine session (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/28).

F. Opération Cartes de vœux et opérations connexes

367. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget de l'opération Cartes de vœux pour 1996 (E/ICEF/1996/AB/L.11), pour approbation, ainsi que du rapport financier et des comptes de l'exercice terminé le 30 avril 1995 (E/ICEF/1996/AB/L.12). Dans le premier document figurait un projet de résolution tendant à ce que l'exercice de l'opération Cartes de vœux,

allant jusque-là du 1er mai au 30 avril, commence désormais le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

368. C'est le Directeur par intérim de l'opération Cartes de voeux qui a présenté le rapport; il a également donné des informations sur l'opération, les résultats obtenus durant l'année écoulée et les stratégies et objectifs clefs pour 1996. Il a souligné les changements positifs qui étaient intervenus, notamment le recrutement d'un nouveau directeur, qui devrait prendre ses fonctions en août ou en septembre 1996, et indiqué que le secrétariat avait pratiquement achevé le processus de sélection d'un cabinet de consultants qui serait chargé d'effectuer une étude externe concernant les cartes et les autres produits de l'UNICEF. Le cabinet retenu serait représenté en Europe et en Amérique du Nord; le Directeur par intérim a indiqué dans les grandes lignes quelle serait la portée de l'étude.

369. Le Directeur par intérim a remercié les dizaines de milliers de volontaires qui avaient si éminemment contribué à assurer le succès de la vente de cartes et d'autres produits et à mieux faire connaître l'UNICEF. En défendant la cause des enfants, ils avaient aidé à mieux faire comprendre, dans les pays industrialisés, les besoins des enfants et des femmes dans les pays en développement, et avaient renforcé la solidarité mondiale. De nombreuses délégations se sont elles aussi félicitées de l'action menée par les volontaires dans le monde entier.

370. Bon nombre d'intervenants ont loué le personnel de l'opération pour les revenus enregistrés au cours de l'exercice écoulé, en association avec les partenaires de vente de l'opération, ainsi que pour l'accroissement des recettes. Plus de 30 % des recettes de l'UNICEF proviennent de l'opération Cartes de voeux. Une délégation a déclaré que l'opération était pour l'UNICEF un moyen de dégager des fonds, de faire progresser l'enseignement et de mobiliser en faveur des enfants des particuliers dans le monde entier.

371. Plusieurs délégations ont noté que la majeure partie des revenus nets provenait de la collecte de fonds privés. Elles ont recommandé que lorsque la collecte de fonds privés était interdite dans un pays alors qu'elle y semblait prometteuse, le Directeur général soit habilité à intervenir.

372. Bon nombre de délégations se sont inquiétées du fait que la vente de cartes et d'autres produits stagnait malgré l'existence des capacités nécessaires à une augmentation des ventes; elles se sont demandé si cette stagnation touchait l'ensemble du secteur. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées de voir les profits diminuer et les frais de fonctionnement augmenter. D'autres se sont félicitées des efforts déployés par l'opération pour tenter de résoudre les problèmes évoqués précédemment par le Conseil d'administration, et notamment pour améliorer les services offerts à la clientèle et consulter et appuyer davantage les comités nationaux.

373. Plusieurs délégations ont déclaré que le nom de l'opération ne convenait plus et que l'administration devrait en adopter un autre qui corresponde véritablement à ses activités.

374. Alors que la plus grande partie des revenus provenant de la vente de produits sont dégagés sur des marchés relevant du bureau de Genève, les effectifs de New York sont supérieurs. Plusieurs intervenants ont jugé que le personnel de l'opération devait se trouver là où étaient prises les décisions intéressant les principaux partenaires commerciaux et les marchés les plus

importants. Une délégation a mis en doute la rentabilité des centres d'appui régionaux et demandé aux gestionnaires de l'opération de déterminer s'il était utile de les conserver.

375. Certaines délégations ont recommandé que les futurs documents relatifs au plan de travail et au budget de l'opération soient plus courts, plus faciles à consulter, plus méthodiques et plus transparents. Par ailleurs, D'aucune ont déclaré que le rapport mettait trop l'accent sur le nombre de cartes vendues et pas assez sur les recettes provenant de ces ventes. Elles ont demandé qu'on y fasse une plus large place aux priorités et aux faits nouveaux.

376. Une délégation a déclaré que le comité national de son pays attachait désormais moins d'importance aux fonds supplémentaires et davantage à la masse commune des ressources, et elle a encouragé les autres comités nationaux à faire de même. Elle a offert d'aider le secrétariat à prendre des mesures allant dans ce sens et lui a demandé de fournir aux comités nationaux des renseignements sur les programmes de l'UNICEF financés au titre de la masse commune des ressources, d'une part, et des fonds supplémentaires, de l'autre.

377. Pour ce qui est de la modification des dates de début et de fin de l'exercice de l'opération, de nombreuses délégations ont appuyé la proposition dans le souci d'améliorer la transparence, même si elle impliquait la présentation de chiffres provisoires concernant la vente de cartes et d'autres produits. Une délégation a fait valoir qu'un tel changement ne devrait être introduit que s'il ne posait pas de problèmes pratiques aux services de comptabilité et d'audit.

378. Bon nombre de délégations ont accueilli favorablement l'idée d'une étude externe sur les cartes et autres produits de l'UNICEF; elles comptaient que cette étude irait au fond des choses et porterait sur tous les aspects de la question, en particulier les structures de l'organisation et les méthodes fondées sur les meilleures pratiques en vigueur dans le monde des affaires, de sorte que le Conseil d'administration puisse évaluer la croissance future et trouver les moyens de maximiser les recettes tirées de la vente des cartes et autres produits. Il a été demandé que l'étude soit effectuée en consultation avec les comités nationaux, et que ceux-ci soient tenus informés des résultats.

379. En réponse aux questions posées, le Directeur de l'opération a confirmé que l'étude externe serait entreprise en juillet et qu'elle porterait essentiellement sur les cartes et les autres produits. Les processus étant complexes et très spécialisés, il faudrait les analyser soigneusement pour pouvoir accélérer et rationaliser les opérations. Cependant, on espérait que les deux types d'activités productrices de revenus se trouveraient renforcés à l'issue de l'étude. Toute proposition tendant à modifier la structure de l'opération prendrait en considération l'interface avec le Groupe de la collecte de fonds. Le Directeur par intérim a déclaré que nombre des questions soulevées par les délégations concernant la stagnation des ventes de cartes et d'autres produits, les paramètres du Programme de prospection des nouveaux marchés et du Programme d'expansion des collectes de fonds, le maintien de l'objectif des 50 % de marge bénéficiaire, l'amélioration des structures dans le but d'accélérer et de rationaliser les opérations, les meilleures pratiques du secteur, la maximisation du rendement des investissements, la réduction des frais de fonctionnement et l'emplacement des opérations seraient examinées dans le cadre de l'étude externe. Un rapport oral sur l'état d'avancement de l'étude serait présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en

septembre, dans la mesure où le rapport final ne serait probablement prêt qu'à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.

380. De nombreuses délégations ont remercié le Directeur par intérim d'avoir accepté le poste à bref délai et d'avoir efficacement dirigé le personnel de l'opération; la Directrice générale a à son tour remercié les délégations de leurs observations constructives et a exprimé l'espoir que les conseils des consultants auxquels l'UNICEF faisait appel, conjugués à une gestion et à une administration efficaces permettraient à l'UNICEF d'améliorer son fonctionnement (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/22).

G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF : rapport d'activité

381. La Directrice générale a présenté le rapport d'activité (E/ICEF/1996/AB/L.9) et informé le Conseil que les équipes chargées du projet de perfectionnement des méthodes de gestion avaient mené à bien leurs travaux, ce qui signifiait que la phase de mise au point était achevée et que la responsabilité du programme pouvait être, pour l'essentiel, transférée aux gestionnaires de l'organisation. Depuis que le rapport avait été établi, des réunions importantes et très utiles au secrétariat s'étaient tenues, notamment la réunion annuelle des comités nationaux, les réunions intersessions du Conseil d'administration et les réunions d'information individuelles avec certains de ses membres.

382. En ce qui concerne le rôle des bureaux régionaux, la Directrice générale a rappelé au Conseil d'administration que l'UNICEF avait toujours été un organisme décentralisé et que les propositions formulées ne portaient pas sur la création de nouvelles structures. Sur les sept bureaux régionaux de l'UNICEF, six existaient depuis un certain temps. Le souci de l'UNICEF était de veiller à ce que ses structures lui permettent d'appuyer et de renforcer les programmes de pays. La Directrice générale s'est déclarée convaincue que l'UNICEF devait disposer de bureaux régionaux sur le terrain, au coeur de l'action. Les propositions formulées tendraient à clarifier le rôle de ces bureaux de sorte qu'ils aient des responsabilités bien définies vis-à-vis des bureaux de pays de la région et soient notamment chargés de fournir à ces derniers l'appui technique nécessaire et l'aide dont ils avaient besoin en matière de gestion. Elles pourraient également aboutir à la mise en place d'un système de supervision plus rationnel dans l'ensemble de l'organisation et au renforcement du principe selon lequel les décisions devaient être prises le plus près possible du lieu où elles étaient appliquées. La Directrice générale a indiqué que l'objectif primordial était d'améliorer l'élaboration et le suivi des programmes de pays et de veiller à ce qu'ils reflètent les priorités nationales et régionales tout en respectant les paramètres généraux des politiques mondiales. Elle a souligné que s'il cernait de plus près le rôle des bureaux régionaux, l'UNICEF pourrait également rationaliser le bureau de New York de sorte qu'il puisse se consacrer à des tâches relevant véritablement du siège : définir la stratégie de l'organisation et évaluer l'expérience acquise; définir les normes de gestion de tous les avoires de l'UNICEF; établir des directives pour une gestion efficace des ressources humaines; assurer le suivi des résultats obtenus; veiller à assurer des communications efficaces dans le monde entier et à mettre en place les systèmes nécessaires au fonctionnement d'une organisation décentralisée; créer des alliances stratégiques; mobiliser au niveau mondial les ressources nécessaires au financement des activités menées en faveur des enfants; et maintenir l'UNICEF au sein d'un réseau de relations

interinstitutions qu'il se devait d'entretenir en tant qu'organisme des Nations Unies. La Directrice exécutive a assuré les membres du Conseil qu'elle était déterminée à mettre en oeuvre les réformes tout en demeurant dans les limites des budgets existants.

383. Après l'intervention du Président de l'Association mondiale du personnel, plusieurs délégations se sont félicitées de la détermination avec laquelle le personnel oeuvrait au succès du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. De nombreuses délégations ont souligné que la participation du personnel revêtait une importance critique car elle était indispensable au changement. En réponse à la question posée par une délégation, le secrétariat a indiqué que les efforts se poursuivaient pour améliorer l'état d'esprit du personnel en favorisant la collégialité, le travail en équipe et la participation à la gestion sur les plans mondial et régional et au niveau des pays.

384. Un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites du rapport d'activité. Elles se sont félicitées que les recommandations de Booz-Allen & Hamilton aient été prises en compte lors de la détermination des mesures de perfectionnement des méthodes de gestion et qu'un calendrier ait été établi pour la soumission des recommandations au Conseil d'administration, qui, sur cette base, procéderait à un débat général et adopterait des décisions budgétaires. Quelques intervenants ont estimé que le calendrier aurait dû être plus explicite et contenir davantage de renvois au corps du rapport.

385. Faisant spécialement référence aux réunions intersessions et aux réunions d'information individuelles, plusieurs intervenants se sont félicités des efforts déployés par le secrétariat pour que le Conseil entretienne un dialogue continu sur le perfectionnement des méthodes de gestion. Une délégation a déclaré que le processus de consultation adopté avait notablement contribué à renforcer la crédibilité du secrétariat. D'autres se sont dites satisfaites que le programme de perfectionnement des méthodes de gestion soit mis en oeuvre en étroite consultation avec le personnel de l'UNICEF, les comités nationaux et le Conseil d'administration.

386. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la lenteur avec laquelle les recommandations de Booz-Allen & Hamilton étaient appliquées. Une autre a demandé que l'on s'efforce d'accélérer les choses, et en particulier que l'on clarifie au plus tôt le rôle et les responsabilités du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

387. Bon nombre de délégations ont pris note des progrès accomplis dans des domaines tels que l'intégration des budgets, le regroupement des fonctions relatives aux publications, la réduction des dépenses du siège, le système de gestion des programmes, l'amélioration de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies et la coopération avec le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida. Il a été fait observer que l'intégration des budgets facilitait une meilleure gestion des ressources et améliorait la transparence. Un intervenant a demandé que le système de gestion des programmes soit mis en oeuvre au plus tôt à l'échelle de l'organisation tout entière afin que la gestion des programmes, la responsabilité et la transparence puissent être améliorées. Un autre a fait valoir qu'au vu du niveau technologique de certains pays, il ne fallait pas trop compter sur des communications efficaces à l'échelle mondiale.

388. Une délégation s'est félicitée des résultats du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, et précisé qu'étant unique dans le système des Nations Unies, il pourrait servir de référence pour la réforme des autres organismes.

389. Quelques intervenants se sont déclarés satisfaits des initiatives prises au niveau des bureaux pour améliorer les méthodes de gestion. Une délégation s'est demandé si des réseaux avaient été mis en place pour que chaque bureau puisse être informé de ce que faisaient les autres bureaux et accéder aux directives d'élaboration des plans de rationalisation. Un autre intervenant s'est félicité des améliorations considérables apportées au bureau de l'UNICEF dans son pays, lesquelles avaient permis de supprimer 40 postes et de réaliser ainsi des économies non négligeables au profit des programmes. Deux délégations ont recommandé que l'on veille à ce que les initiatives de rationalisation des bureaux répondent bien aux objectifs généraux du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Selon un intervenant, il convenait d'apporter dans les bureaux de pays des améliorations sur le plan des stratégies en matière d'informatique, du système de gestion des programmes et de l'intégration des budgets. De l'avis d'une autre délégation, les initiatives de rationalisation des bureaux avaient un effet positif sur l'état d'esprit du personnel et permettaient de réaliser des gains d'efficacité.

390. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils approuvaient la structure décentralisée de l'UNICEF, dont les bureaux de pays constituaient les éléments centraux. À leur avis, il serait bon de définir clairement les rôles du siège et des bureaux régionaux de manière à gagner en efficacité et à éviter les doubles emplois avec les bureaux de pays. Un certain nombre de délégations ont demandé que le rôle et les fonctions qu'il était proposé d'attribuer aux bureaux régionaux soient clarifiés et fassent l'objet d'un débat. Deux intervenants ont estimé que les bureaux régionaux devraient se trouver à New York pour que les experts puissent s'occuper de plusieurs régions à la fois, ce qui permettrait d'éviter les doubles emplois, mais, plusieurs autres se sont élevés contre une telle suggestion. Trois intervenants ont émis des réserves quant à la supervision des représentants de pays par les directeurs régionaux, et l'un d'eux a fait valoir que ce système ne pourrait fonctionner que si les bureaux régionaux disposaient d'un droit de regard sur l'utilisation des fonds. Lorsqu'un intervenant a demandé s'il était prévu de modifier le nombre et l'emplacement des bureaux régionaux, le secrétariat a répondu qu'il n'en était pas question dans l'immédiat.

391. Une délégation a demandé que le rôle des bureaux régionaux soit clairement défini du point de vue de leur contribution à la réalisation des programmes de pays. Un intervenant a demandé que l'on analyse l'incidence des propositions relatives au rôle des bureaux régionaux sur le rôle et les fonctions des bureaux de pays et que l'on détermine dans quelle mesure ces propositions favoriseraient la coordination entre les organismes des Nations Unies, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/162, ainsi que lors de l'examen triennal. Deux délégations ont demandé si une décentralisation accrue des fonctions vers les bureaux extérieurs se traduirait par une réduction des dépenses et du nombre de postes à New York.

392. La Directrice générale a répondu que le renforcement des capacités des bureaux régionaux ne nécessiterait pas d'augmentation des budgets et des effectifs mais aboutirait à une rationalisation des fonctions à New York. Elle a rappelé aux membres du Conseil que les propositions ne viseraient pas à modifier la structure d'ensemble de l'UNICEF – composée des bureaux de pays, des

bureaux régionaux et du siège – mais bien à clarifier le rôle et les responsabilités de chaque entité en tant qu'élément de l'ensemble. Le secrétariat a souligné que l'UNICEF devait mieux mettre à profit ses compétences internes, ainsi que celles des autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, et tirer les enseignements de l'expérience pratique acquise dans le cadre des programmes de pays.

393. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée de compléter la structure de l'UNICEF par des équipes de gestion mises en place au niveau des pays et sur les plans régional et mondial, et d'introduire un mécanisme associant le personnel à l'élaboration des politiques et des stratégies. Une délégation a proposé que les équipes de gestion à tous les niveaux soient chargées d'assurer une large participation du personnel. Des questions ont été soulevées quant aux normes applicables aux équipes et au coût des voyages, et il a été suggéré que les équipes tirent parti des techniques d'information afin de réduire le nombre de réunions et de voyages nécessaires.

394. De nombreux membres du Conseil ont jugé bon que l'UNICEF entretienne des relations plus étroites avec les comités nationaux. Il leur paraissait essentiel de tenir compte des vues des comités nationaux et de maintenir leur statut actuel d'organisations non gouvernementales; les comités nationaux devaient être indépendants pour pouvoir mener leurs activités de plaidoyer et de collecte de fonds, et il importait en conséquence de définir clairement leurs relations avec leurs organes directeurs respectifs et avec la société civile.

395. De nombreux intervenants ont approuvé les positions adoptées par les comités nationaux à leur réunion annuelle. Une délégation a demandé que le rapport de cette réunion soit distribué aux membres du Conseil. Des délégations ont souscrit à la proposition des comités nationaux tendant à ce que le bureau de Genève soit chargé d'administrer les relations qu'ils entretenaient avec l'UNICEF.

396. Un intervenant a souligné que les comités nationaux devaient être associés plus étroitement aux discussions sur les orientations futures de l'UNICEF. L'idée de mettre au point des indicateurs permettant de mesurer les principaux résultats et de mieux définir la portée des audits indépendants a été bien accueillie par plusieurs intervenants. Une délégation a manifesté son intérêt pour la proposition relative à l'autofinancement des bureaux.

397. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a indiqué qu'un consensus s'était dégagé, lors de la réunion d'Yverdon, concernant la nécessité de coopérer plus étroitement avec l'UNICEF pour ce qui était de l'évaluation des résultats et de préserver les caractéristiques propres des comités nationaux, qui représentaient la société civile. Les comités nationaux devaient préserver leur identité et leur autonomie sous la direction de leurs conseils d'administration respectifs. Les comités nationaux étaient favorables à une coopération plus étroite avec les bureaux régionaux mais recommandaient qu'un centre de liaison soit établi à Genève afin d'administrer les relations qu'ils entretenaient avec l'UNICEF; les comités nationaux des pays de la côte Pacifique devaient encore déterminer les modalités les plus appropriées à cet égard. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a félicité le secrétariat pour les recommandations qu'il avait formulées sur les relations entre l'UNICEF et les comités nationaux et indiqué que le Groupe attendait beaucoup de ce processus.

398. Il a été demandé que les propositions relatives à l'administration des relations entre l'UNICEF et les comités nationaux fassent l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion intersessions du Conseil. Le secrétariat a accepté cette proposition et fait savoir qu'il contacterait les membres du Conseil afin de fixer la date de la réunion.

399. En ce qui concerne les propositions relatives à la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, une délégation a dit que le personnel devrait se répartir de façon équilibrée entre temporaires et permanents et a demandé que la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes soient respectés aux échelons supérieurs. Une autre délégation s'est prononcée en faveur des nouveaux mécanismes visant à faciliter la cessation de service des fonctionnaires dont le comportement professionnel laissait à désirer. Dans sa réponse, la Directrice générale a indiqué que le comportement professionnel des fonctionnaires, et notamment des chefs de service, serait l'élément clef de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines.

400. Pour ce qui est de l'étude externe sur l'approvisionnement, un intervenant a demandé quelles dispositions seraient prises en matière de sous-traitance. Le secrétariat a répondu que dans le dessein d'obtenir les meilleurs prix possibles, l'UNICEF envisageait de recourir à cette procédure.

401. Le représentant du Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a fait observer que l'UNICEF et les ONG devraient se consulter à propos de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes, et que ce processus de consultation devrait être la norme dans tous les bureaux de pays. Il a préconisé l'institutionnalisation des consultations avec les organisations non gouvernementales et le secrétariat a convenu que l'UNICEF devait continuer à renforcer ses relations avec les ONG au niveau des pays.

402. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le rôle qui incomberait au Conseil d'administration dans la nouvelle structure. Dans son intervention liminaire, le secrétariat avait informé le Conseil qu'une réunion informelle consacrée à la question de leurs relations aurait lieu le 27 juin.

403. En ce qui concerne le rapport sur le perfectionnement des méthodes de gestion devant être présenté à la troisième réunion ordinaire en septembre, il a été demandé que les décisions de politique générale y soient clairement énoncées. Un intervenant a proposé que l'on y indique les décisions proposées, les changements envisagés, les résultats escomptés, et le calendrier d'application. S'agissant de la prochaine réunion intersessions, le même intervenant a demandé que les considérations sur lesquelles se fondaient les décisions à prendre soient clairement énoncées et a suggéré l'utilisation de supports audio-visuels.

404. Un intervenant a proposé que la matrice faisant apparaître les liens entre les recommandations de Booz-Allen & Hamilton et l'exécution du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, telle qu'elle figurait dans le document E/ICEF/1996/AB/L.3, présenté à la première session ordinaire en janvier, soit reproduite dans le prochain rapport d'activité avec deux colonnes supplémentaires indiquant les résultats obtenus et les mesures prises.

405. Dans sa réponse, la Directrice générale a indiqué que les questions relatives à l'organigramme de l'UNICEF seraient abordées à la session de septembre. Elle a rappelé aux membres du Conseil qu'il ne s'agirait pas de proposer des changements structurels radicaux mais bien de clarifier les rôles.

406. De l'avis d'une délégation, au stade où en était le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, le secrétariat pouvait commencer à mesurer les réalisations. La Directrice générale a accueilli favorablement les suggestions des membres du Conseil concernant les indicateurs que des organismes bilatéraux avaient jugé utiles lorsqu'ils s'étaient livrés à des exercices analogues. Une délégation a proposé que l'on demande à Booz-Allen & Hamilton d'évaluer les progrès accomplis depuis l'établissement de leur étude. Le secrétariat a suggéré qu'à l'avenir, on procède à un appel d'offres pour recourir aux services d'une firme privée. Il a été rappelé au Conseil que des consultations sur la poursuite du programme de perfectionnement des méthodes de gestion étaient en cours entre le secrétariat, le Conseil de l'efficacité du Secrétariat de l'ONU et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Une délégation a fait observer qu'il était trop tôt pour évaluer l'incidence des réformes en cours.

H. Harmonisation de la présentation des budgets

407. La Directrice de la Division de la gestion financière et Contrôleur a présenté un rapport oral sur les travaux menés par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF en vue d'harmoniser la présentation de leurs budgets.

408. Elle a rappelé que, dans le rapport qu'elle avait présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire tenue en avril, elle avait indiqué qu'une comparaison préliminaire des budgets des trois organismes avait révélé des différences entre ceux du PNUD et du FNUAP d'une part, et celui de l'UNICEF d'autre part. Ces différences tenaient non seulement à la présentation, mais aussi à la portée et au contenu des documents budgétaires. Les différences inhérentes à la nature de chaque organisme avaient peut-être une incidence sur le degré d'harmonisation de tous les aspects des budgets jugé souhaitable par les conseils d'administration de ces organismes.

409. Au cours du débat sur la question lors de la deuxième session ordinaire des conseils d'administration du PNUD et du FNUAP d'une part, et de l'UNICEF d'autre part, une délégation avait présenté une déclaration générale, qui avait été approuvée par d'autres délégations, dans laquelle elle avait défini l'objectif fondamental des efforts d'harmonisation et énoncé clairement les principes à respecter en la matière. Selon cette délégation, il ne suffisait pas d'adopter un contenu et un mode de présentation analogues, il fallait aussi appliquer les mêmes principes pour l'établissement des comptes et des prévisions. Toutefois, "semblable" ne signifiait pas "identique".

410. Au nom de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, le Contrôleur a rendu hommage aux conseils d'administration pour les orientations qu'ils avaient données concernant à la fois l'établissement du cadre général de l'opération d'harmonisation et la formulation des différents aspects de l'harmonisation intéressant les deux conseils.

411. Elle a rappelé que, dans le compte rendu qu'elle avait présenté à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, elle avait indiqué que les efforts déployés par les trois organismes en vue d'harmoniser leurs budgets s'articulaient autour de cinq thèmes principaux :

a) La portée et le contenu des documents budgétaires. Il s'agissait là d'une question fondamentale compte tenu du fait que l'on s'était déjà demandé s'il était possible d'appliquer au FNUAP et au PNUD le budget intégré adopté par l'UNICEF pour son siège et ses bureaux régionaux, et en conséquence, d'inclure

les activités au titre des programmes dans les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal. Une étude approfondie des activités menées par les trois organismes à l'échelle mondiale et à l'échelon interrégional avait été entreprise afin de déterminer la nature exacte et le degré de comparabilité de ces activités. Une telle étude était nécessaire avant que l'on puisse envisager une harmonisation au niveau des activités au titre des programmes;

b) Réalisation d'une étude approfondie qui permettrait d'établir clairement la distinction entre les dépenses consacrées aux programmes et les dépenses d'appui aux programmes. Cette dernière catégorie serait subdivisée en dépenses concernant essentiellement l'appui aux programmes et dépenses d'administration et de gestion. L'objectif de l'étude était d'assurer la comparabilité des données concernant les trois organismes;

c) Adoption d'un mode de présentation commun, et notamment, mise au point d'un tableau relatif à l'emploi des ressources qui soit identique ou qui permette une comparaison de tous les éléments;

d) Harmonisation des principales classifications budgétaires. Les organismes s'employaient actuellement à définir les catégories de dépenses et leur niveau d'agrégation;

e) Adoption d'une terminologie commune pour désigner les principales catégories de ressources. Les organismes se proposaient, une fois l'opération d'harmonisation achevée, de soumettre les termes adoptés, avec leur définition, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen et approbation, afin qu'ils puissent figurer dans le glossaire de termes financiers du Comité administratif de coordination.

412. Le Contrôleur a déclaré que des progrès avaient été réalisés depuis qu'elle avait présenté son rapport au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Les organismes avaient axé leurs efforts et étaient parvenus à se mettre d'accord sur les thèmes figurant aux alinéas b) et c) ci-dessus, à savoir la mise au point d'un plan commun pour la présentation des ressources, et la sélection et la définition des éléments qui composaient chaque thème. Le plan de présentation des ressources comprendrait trois parties : a) le total des ressources dont disposait l'organisation; b) l'emploi des ressources, qui constituerait l'ossature du plan, et comprendrait trois chapitres principaux (dépenses au titre des programmes, dépenses d'appui aux programmes et dépenses d'administration et de gestion); et c) un rapprochement entre les prévisions figurant dans la partie concernant l'emploi des ressources et les prévisions budgétaires.

413. Un document de travail interne contenant un résumé des travaux du groupe et présentant les activités et services prévus au titre de chaque thème a été distribué aux membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF lors d'une réunion commune informelle tenue le 12 juin – première réunion de ce type organisée par les deux conseils d'administration. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait approuvé la décision 1996/16 [E/ICEF/1996/12 (Part II)], adoptée à la deuxième session ordinaire, relative au calendrier et à la nature des rapports futurs sur l'harmonisation des budgets.

414. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par les trois organismes en matière d'harmonisation. La plupart des orateurs se sont félicités de la tenue d'une première réunion commune informelle intersessions et ont encouragé le secrétariat à en organiser d'autres. Les

délégations ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue et les consultations, eu égard à la nature technique de la question. Un orateur a formulé des observations sur les progrès réalisés depuis l'établissement du tableau sur l'emploi des ressources, accompagné des prévisions budgétaires, qui avait été distribué lors de la réunion commune intersessions. Selon lui, les membres du Conseil devraient harmoniser leurs demandes aux organismes. Les conseils d'administration devraient veiller à faire en sorte que l'opération d'harmonisation soit menée à des fins de gestion financière stratégique et à éviter toute microgestion.

415. Une délégation a remercié le Contrôleur d'avoir présenté les résultats obtenus plutôt que d'avoir énuméré les difficultés rencontrées. Il lui semblait difficile d'évaluer les progrès réalisés sans disposer d'avis d'experts, mais ce reproche ne s'adressait pas aux organismes. Malgré le retard pris par le processus d'harmonisation, celui-ci était bien engagé et l'on pouvait espérer que les budgets de l'exercice biennal 1998-1999 utiliseraient la présentation harmonisée. Il s'agissait là d'une question politique très importante pour son gouvernement, en particulier pour les services chargés de l'aide multilatérale. Les résultats de l'opération d'harmonisation influeraient sur les parts respectives des fonds alloués par son pays à l'aide multilatérale et à l'aide bilatérale.

416. Une délégation a engagé le groupe de l'harmonisation à examiner s'il était possible d'appliquer le modèle de budget intégré au PNUD et au FNUAP. Une autre délégation a dit que l'harmonisation de la présentation des budgets serait avantageuse pour les gouvernements bénéficiaires car elle permettrait de réduire les activités faisant double emploi et d'optimiser l'emploi des ressources au niveau des pays. Une délégation a demandé de nouveau de pouvoir disposer des documents de travail sur la question dans les différentes langues de travail.

417. Le Contrôleur a remercié les intervenants pour leurs observations. Elle a réaffirmé qu'il importait que les membres du Conseil d'administration et les organismes maintiennent un dialogue, afin que les secrétariats puissent obtenir les résultats que les conseils d'administration attendaient de l'opération d'harmonisation. Elle a demandé au Conseil d'administration de donner au secrétariat des directives complémentaires au sujet des informations que les organismes étaient censés fournir dans le cadre de l'opération d'harmonisation. Certains orateurs ont estimé que, compte tenu du caractère technique de la question, il serait utile que le secrétariat établisse une liste de ses besoins afin que les missions puissent consulter des experts dans leur pays.

I. Projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels

418. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a rappelé qu'à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en avril, les délégations avaient eu l'occasion d'examiner le projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels, et que leurs observations avaient été soumises au Secrétaire général. Le Conseil avait décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session afin de permettre aux délégations qui n'avaient pas été en mesure de formuler des observations à l'époque de le faire. Par ailleurs, le secrétariat avait été prié de présenter un rapport oral sur la capacité actuelle de l'UNICEF en matière de vérification et de contrôle internes. Le projet de

rapport avait été distribué une nouvelle fois par le secrétariat sous la cote E/ICEF/1996/CRP.20.

419. Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a présenté le rapport oral. Elle a précisé que le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF avait pour tâche d'aider le Directeur général à contrôler le fonctionnement de l'organisation en lui confirmant que les opérations étaient bien gérées, ou, si des carences étaient constatées, en lui indiquant les domaines dans lesquels des améliorations devaient être apportées. Le Bureau de la vérification interne des comptes était un service autonome au sein de l'UNICEF. Il était dirigé par un directeur qui relevait directement du Directeur général. Le directeur était aidé dans ses fonctions par 15 vérificateurs internes des comptes, qui exerçaient leurs activités en toute indépendance. Ceux-ci étaient autorisés à mener toutes les activités qui leur semblaient nécessaires et avaient accès à tous les services du Fonds. Le Bureau établissait un programme de contrôle qui était examiné par le Comité de vérification interne des comptes et communiqué au Comité des commissaires aux comptes afin d'encourager la collaboration et d'éviter les doubles emplois.

420. Décrivant la portée du contrôle interne à l'UNICEF, elle a précisé que l'exercice le plus courant comprenait trois types de contrôles – un contrôle financier (documents comptables), un contrôle des opérations (performance de l'organisation), et un contrôle de l'efficacité par rapport au coût (des opérations, programmes et projets) – et était connu sous le nom de contrôle global. La fréquence et la portée des contrôles étaient déterminées par le directeur, compte tenu de son expérience et de l'analyse qu'il faisait de la situation. D'une façon générale, les principaux systèmes, fonctions et services exerçant des responsabilités importantes faisaient l'objet d'un contrôle au moins tous les trois ans.

421. La Directrice générale adjointe a déclaré que le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes établissait un rapport d'audit pour chacun de ces contrôles, et que tous les rapports d'audit étaient communiqués au Comité des commissaires aux comptes. Un résumé annuel des rapports d'audit, qui rendait compte des principales constatations, des tendances et des carences signalées qui n'avaient fait l'objet d'aucune mesure corrective, était présenté au Directeur général. La Directrice générale adjointe a par ailleurs expliqué que les premiers services soumis à un contrôle étaient ceux pour lesquels des anomalies avaient été signalées et qui devaient prendre des mesures correctives; les vérificateurs internes réexaminaient ensuite la situation et déterminaient si les mesures correctives nécessaires avaient bien été prises. Le Directeur général était responsable en dernier ressort lorsqu'aucune mesure n'avait été prise pour corriger les anomalies signalées.

422. En conclusion, la Directrice générale adjointe a expliqué le rôle du Comité de vérification interne des comptes, qui se composait du Directeur général, du Directeur général adjoint, des directeurs responsables de la Division des programmes, de la Division de la gestion des ressources humaines et du Bureau de la vérification interne des comptes et du Contrôleur. Le Comité se réunissait quatre fois par an, ou plus souvent si nécessaire, afin d'examiner et de suivre un certain nombre de rapports d'audit et de veiller à ce que les mesures correctives ou préventives voulues soient prises.

423. Une délégation a émis des réserves au sujet des conditions dans lesquelles la présentation avait été faite, notant que le texte de deux pages qui présentait le rapport oral n'était disponible qu'en anglais et contenait peu

d'informations. L'intervenant estimait que la présentation était trop générale, ne reflétait pas véritablement le travail réalisé par le Bureau de la vérification interne des comptes, et ne permettait donc pas au Conseil de mener sur la question la réflexion de fond à laquelle il s'était attendu. Par exemple, les problèmes auxquels le Bureau se heurtait quotidiennement n'avaient pas été examinés. La connaissance de ces problèmes aurait permis aux membres du Conseil de se faire une meilleure idée des relations que le Bureau entretenait avec les autres services de l'UNICEF. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait que le rapport n'indiquait notamment pas comment le travail du Bureau s'articulait avec celui d'autres organes du secrétariat, de quelle façon le Bureau s'acquittait de son mandat et s'il était tenu compte de la teneur des rapports d'audit du Bureau en dehors de l'UNICEF. L'intervenant a demandé comment les vérificateurs étaient recrutés et quelles étaient leurs tâches et leurs possibilités d'avancement. Selon lui, le Conseil comprendrait mieux le fonctionnement du Bureau si le secrétariat fournissait les éclaircissements demandés.

424. La même délégation a ajouté que le secrétariat devrait communiquer au Conseil d'administration, sous une forme résumée, la teneur des informations complémentaires que l'UNICEF insérerait dans son rapport avant de soumettre celui-ci au Secrétaire général. Elle a enfin souligné qu'il importait de mieux tirer parti de l'expérience acquise lors des contrôles relatifs aux différentes activités, et de communiquer l'information correspondante au Conseil sous une forme résumée.

425. Une autre délégation a appuyé les observations qui venaient d'être faites et a prié le secrétariat de ne pas créer un précédent en présentant des rapports oraux sur des questions aussi importantes que celle qui était à l'examen, laquelle devait faire l'objet d'un examen approfondi de la part des membres du Conseil. L'intervenante a rappelé qu'à la session d'avril du Conseil, sa délégation s'était interrogée sur l'utilité d'inclure les observations formulées par les membres du Conseil dans le rapport du Secrétaire général avant qu'ils n'aient eu la possibilité de prendre connaissance des vues du secrétariat, et alors qu'ils avaient estimé que la fonction de contrôle interne devait être réexaminée. En conclusion, elle a indiqué que le rapport oral ne contenait pas suffisamment d'informations pour permettre au Conseil de se prononcer.

426. La Directrice générale, tout en se félicitant des préoccupations exprimées par les orateurs, a dit qu'elle attachait une grande importance au rôle exercé par le Bureau de la vérification interne des comptes à l'UNICEF et comprenait parfaitement que les membres du Conseil aient demandé au secrétariat de décrire ses activités. Elle a annoncé qu'un nouveau directeur allait être nommé à la tête du Bureau et a précisé que son intention était d'améliorer la qualité du travail réalisé par le Bureau. Elle espérait que ces mesures permettraient à l'UNICEF de dégager des tendances et de recenser les domaines dans lesquels des progrès avaient été enregistrés ainsi que ceux qui devaient faire l'objet d'améliorations. Elle serait heureuse de tenir les membres du Conseil informés des progrès réalisés dans ce domaine, mais leur demandait de laisser au nouveau directeur le temps de prendre les choses en main. Le secrétariat serait alors mieux à même de répondre à certaines des questions posées.

427. En ce qui concernait le fait que le rapport avait été présenté oralement, la Directrice générale a rappelé aux délégations la résolution par laquelle l'Assemblée générale avait invité les organismes à présenter des rapports oraux aussi souvent que possible. Elle a ajouté que le rapport oral permettait au secrétariat de communiquer au Conseil les informations les plus récentes.

428. La Directrice générale a indiqué qu'elle prenait le rôle du Bureau très au sérieux, car il pouvait non seulement aider les chefs de service à déceler d'éventuelles malversations, mais également à les prévenir. Elle a formulé l'espoir qu'à terme, les contrôles permettraient non seulement de déceler les problèmes, mais de travailler en étroite collaboration avec le secrétariat pour y trouver des solutions. Elle a enfin indiqué que, tout au moins pour l'instant, le secrétariat avait décidé, lorsqu'une enquête s'avérait nécessaire, de faire appel au concours du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU.

J. Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

429. La Directrice générale a exposé oralement les mesures de suivi prises à l'issue de cet audit. Elle a indiqué qu'elle s'était récemment rendue au Kenya où elle s'était entretenue avec des membres du personnel et des donateurs. Le programme avait été mis "en observation", mais des progrès sensibles avaient été enregistrés. Lors de l'examen à mi-parcours réalisé en mai, il avait été décidé de restructurer le programme. Elle a indiqué que le rapport intérimaire était présenté oralement mais qu'un contrôle de suivi devait avoir lieu en septembre 1996, et qu'un rapport écrit serait présenté au Conseil à sa première session ordinaire en janvier 1997.

430. Sur les 67 recommandations des vérificateurs, 36 avaient été appliquées et 31 étaient à différents stades d'exécution. Trente fonctionnaires avaient cessé leurs fonctions (23 avaient été renvoyés sans préavis, cinq avaient démissionné et deux contrats n'avaient pas été renouvelés). Des dossiers avaient été remis aux autorités locales pour qu'elles procèdent, le cas échéant, à des poursuites judiciaires. Le litige avec deux fournisseurs relatif à un trop-perçu de 80 000 dollars avait été réglé. Les trois rapports à des donateurs qui restaient à soumettre avaient été achevés et les donateurs avaient été invités à participer à un déjeuner d'information.

431. Une délégation a souhaité recevoir un rapport écrit et avoir des informations sur les mécanismes de contrôle supplémentaires qui avaient été mis en place. Elle a également demandé si d'autres bureaux avaient fait l'objet de contrôles de gestion, et, dans l'affirmative, lesquels. Elle a demandé qu'on lui fasse tenir une copie de l'accord conclu avec les organisations non gouvernementales. La Directrice générale a indiqué qu'elle distribuerait un document récapitulatif donnant toutes les informations requises. À la question de savoir si d'autres contrôles avaient permis de déceler des problèmes de même nature, elle a répondu qu'elle ne connaissait pas de situation d'une ampleur comparable, fût-ce de très loin, à celle révélée par l'audit du bureau du Kenya.

K. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

432. Le Conseil d'administration était saisi des rapports de la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, tenue au siège de l'UNESCO les 6 et 7 mai (E/ICEF/1996/P/L.63) et de la réunion du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, tenue au siège de l'OMS les 15 et 16 mai (E/ICEF/1996/P/L.64). Ces rapports ont été présentés par le Président du Conseil d'administration (voir le compte rendu analytique des débats publié sous la cote E/ICEF/1996/CRP.21).

433. Diverses délégations ont souligné l'importance de la collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF dans le domaine de l'éducation de base, tout en demandant que cette collaboration soit renforcée, de manière à éviter les doubles emplois et les actions non coordonnées. On a souligné la contribution essentielle que les réunions du Comité mixte apportaient au renforcement du dialogue et à l'amélioration constante de la planification et de l'exécution d'activités communes par les deux organisations dans le domaine de l'éducation.

434. Les participants ont mis l'accent sur trois recommandations du Comité mixte selon lesquelles les deux organismes étaient priés de : a) renforcer le partenariat entre l'école et la communauté et sensibiliser davantage la société civile à l'importance de l'éducation de base dans l'exercice de ses responsabilités; b) s'employer à améliorer les statistiques relatives à l'éducation et la disponibilité d'informations plus fiables sur le secteur éducatif en général; et c) s'assurer que tout programme de secours comporte un solide élément éducation, cet aspect étant souvent négligé dans les opérations de ce type. L'UNESCO et l'UNICEF ont été invités à tenir des consultations approfondies avec les pays en vue de la définition et de l'exécution de ces activités et d'autres activités communes. La nécessité d'aller au-delà des questions d'ordre général et de préciser le rôle du Comité mixte dans le processus de réforme de l'éducation au niveau des pays a également été soulignée (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/23).

435. Les participants ont appelé l'attention sur le fait que les documents leur étaient parvenus tardivement, ce qui les avaient empêchés d'examiner et d'analyser sérieusement les rapports du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires. À la demande de plusieurs délégations, il a donc été décidé que ces rapports seraient de nouveau examinés lors de la troisième session ordinaire de septembre.

436. Quatre délégations ont formulé des observations sur le rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, et ont toutes souligné qu'il importait que l'UNICEF et l'OMS continuent d'entretenir des relations étroites. Une délégation a notamment mis l'accent sur la complémentarité de leurs missions, et afin que leurs relations au niveau technique soient encore renforcées, a recommandé la création au siège de l'UNICEF d'un service commun pour les questions de santé.

437. Toutes les délégations ont souligné l'importance du rôle du Comité mixte. Toutefois, deux orateurs se sont interrogés sur la manière dont le Conseil pourrait le plus utilement traiter des problèmes soulevés lors des réunions des comités mixtes, et il a été décidé que le Conseil examinerait la question à sa session de septembre.

438. Une délégation a par ailleurs estimé qu'il fallait optimiser les interventions des organismes des Nations Unies dans le domaine de la santé, en associant les importants partenaires que sont la Banque mondiale et le FNUAP aux activités conjointes de l'UNICEF et de l'OMS. Un autre orateur a jugé que le rapport n'était pas suffisamment axé sur l'avenir, contrairement à la stratégie en matière de santé récemment adoptée par l'UNICEF. De l'avis d'une délégation, les parties du rapport consacrées à la santé des femmes et aux leçons tirées de l'expérience étaient particulièrement importantes. Deux délégations se sont déclarées préoccupées par le peu de progrès réalisés dans le domaine de la santé maternelle et génésique. L'une d'elles a déclaré que les échecs et succès passés montraient bien l'impérieuse nécessité de faire des progrès pour réaliser

les objectifs fixés, grâce à une collaboration continue entre l'UNICEF et l'OMS. La même délégation a en outre souligné la nécessité pour l'UNICEF et l'OMS de conclure un mémorandum d'accord concernant les situations d'urgence, dans lequel les rôles respectifs des deux organismes seraient clairement définis, ce en vue d'une utilisation optimale de leurs capacités respectives.

439. Le secrétariat a pris note avec satisfaction des vues du Conseil d'administration et a réaffirmé que cette réunion du Comité mixte – la première à laquelle la nouvelle Directrice générale ait participé – avait été extrêmement utile et avait notamment contribué à renforcer l'étroite collaboration entre les deux organismes. L'importance accordée aux centres de santé de district et à une approche plus intégrée de la santé des enfants et des femmes était conforme à la nouvelle stratégie de l'UNICEF en matière de santé. Il a confirmé être disposé à examiner, à la prochaine session du Conseil, la manière dont le Conseil pourrait traiter des problèmes soulevés par les comités mixtes (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/24).

L. Rapport du Groupe de travail sur la documentation

440. Le rapport intérimaire du Groupe de travail sur la documentation (E/ICEF/1996/17) a été présenté par le délégué de la France, représentant le groupe linguistique français au sein du groupe occidental. Il a indiqué que le Groupe de travail avait fait porter l'essentiel de ses efforts des derniers mois sur la longueur des documents, sur les délais de présentation au Bureau des services de conférence et services d'appui de l'ONU, et sur les conditions auxquelles il faudrait satisfaire pour diffuser la documentation aux délégations par voie électronique. Le Groupe de travail avait convenu que les secrétariats intéressés (PNUD/FNUAP et UNICEF) devraient limiter la longueur des documents au nombre de pages fixé par l'Assemblée générale, 24 ou 36 selon le cas.

441. Prenant la parole au nom de sa délégation, le représentant de la France a suggéré la possibilité de remettre à une session ultérieure du Conseil l'examen des longs documents qui ne seraient pas prêts dans toutes les langues six semaines à l'avance, comme prescrit. Il a demandé que les documents soient plus précis, plus concis et plus analytiques, les statistiques détaillées pouvant toujours être jointes dans un additif au document proprement dit. Il a indiqué aussi, bien que cet aspect déborde le mandat du Groupe de travail, qu'il serait bon que le Conseil réorganise le calendrier de ses travaux de façon qu'il soit plus aisé pour le secrétariat de préparer la documentation en temps utile. Il a suggéré pour finir la possibilité qu'afin d'aider les pays qui ne sont pas équipés pour recevoir la documentation par voie électronique, le secrétariat la transmette dans les capitales des pays membres du Conseil d'administration par le biais du réseau de bureaux extérieurs.

442. Une autre délégation a estimé que le Conseil d'administration devrait réduire le volume global de la documentation. Il devrait examiner systématiquement si les documents demandés et prévus au calendrier sont tous nécessaires, et lesquels pourraient être combinés. Cette délégation pensait que le Groupe de travail chargé des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat pourrait étudier la question. S'agissant de la diffusion simultanée dans toutes les langues, elle ne voyait pas de raison d'attendre que toutes les versions soient prêtes pour diffuser les versions disponibles. Elle a fait observer que le transfert électronique de la documentation n'exigeait pas des investissements considérables.

443. Une délégation a félicité l'UNICEF des excellents résultats obtenus, tout en affirmant qu'il restait des améliorations à apporter. Tout en reconnaissant pleinement l'importance de la diffusion simultanée des documents, cette délégation a fait valoir néanmoins qu'il fallait faire preuve d'une certaine souplesse, diffusant des avant-tirages lorsqu'on ne pouvait l'éviter, et les documents principaux dès que possible, dans les trois langues de travail.

444. Une représentante, louant les efforts déployés par le secrétariat pour accélérer la diffusion simultanée des documents, a rappelé que même si par l'intermédiaire de l'UNICEF, les documents pouvaient être envoyés par voie électronique dans la capitale de son pays, ils n'auraient d'utilité que s'ils étaient envoyés dans les différentes versions linguistiques, ce qui préoccupait sa délégation.

445. Le Secrétaire du Conseil d'administration a donné lecture de la décision récemment adoptée sur ce point de l'ordre du jour par le Conseil d'administration du PNUD, par laquelle celui-ci encourageait le Groupe de travail à mener à bien ses travaux et à présenter ses recommandations lors de la troisième session ordinaire, en septembre (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/25).

M. Remise du Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

446. Le Président et la Directrice générale ont prononcé de brèves allocutions pour féliciter le Centre régional pour le développement et la santé (CREDESA) du Bénin d'avoir remporté le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996. Le professeur Alinouhou a accepté le prix au nom du Centre.

N. Questions diverses

Tournée d'inspection de membres du Conseil

447. Le rapport relatif à la tournée d'inspection effectuée par des membres du Conseil au Kazakstan et au Kirghizistan, du 20 avril au 3 mai 1996 (E/ICEF/1996/CRP.23, en anglais uniquement) a été présenté par le chef de la mission et Vice-Président du Conseil, qui a exposé les quatre principaux groupes de problèmes qui avaient été abordés : a) la nature des actions entreprises dans le cadre des programmes de l'UNICEF dans les deux pays; b) la coordination et la coopération interinstitutions; c) l'organisation, la structuration, le personnel et l'administration dans la zone visée; et d) les questions budgétaires.

448. Le Vice-Président a indiqué qu'au cours de ce voyage, les membres du Conseil avaient pu se faire une idée fort utile du travail du Fonds. L'excellent programme détaillé qu'avait préparé au Bureau de zone et dans les bureaux auxiliaires le personnel de l'UNICEF, comportant de nombreuses visites de projets et des entretiens avec les autorités locales à tous les échelons, avait donné à la mission l'occasion de voir de près ce qui se passait dans les deux pays. La mission a exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui avaient préparé son voyage, aussi bien aux représentants des gouvernements centraux et des administrations locales des deux pays qu'aux fonctionnaires de l'UNICEF au siège et au Bureau de zone des républiques d'Asie centrale et du Kazakstan.

449. Le Vice-Président a observé qu'à la suite des programmes-relais (deux ans, 1993-1994) élaborés pour les cinq pays relevant du Bureau de zone, l'UNICEF avait défini pour ces pays un programme de cinq ans répondant aux principaux besoins des enfants, que le Conseil d'administration avait approuvé en 1995.

450. Cela étant, la présence de l'UNICEF semblait légitime durant la période de transition que traversent ces pays. Les programmes correspondaient aux priorités fixées par les gouvernements, et l'aide allait dans une large mesure aux groupes et aux régions les plus démunis. Les autorités centrales et locales semblaient très bien comprendre leur situation et apprécier le travail du Fonds.

451. Les programmes concernant ces cinq pays (Asie centrale et Kazakstan) pour la période 1995-1999 procédaient de la stratégie générale de l'UNICEF (prestation de services, renforcement des capacités, participation et sensibilisation) et portaient sur les secteurs sociaux traditionnels (santé maternelle et infantile, nutrition, éducation, eau et assainissement), avec mise en vedette des "objectifs de la décennie". Les programmes-relais avaient pour une bonne part permis de répondre aux situations d'urgence, alors que les programmes quinquennaux faisaient à juste titre une part beaucoup plus importante au renforcement des capacités, à la participation et à la sensibilisation.

452. Les recommandations relatives aux programmes des cinq pays visés, présentées en 1995, s'inscrivaient dans une stratégie de zone. Du fait que ces cinq pays, ayant eu un même passé économique et politique, en particulier un même système social, devaient maintenant régler les mêmes problèmes de transformation structurelle, déjà évoqués, et que les ressources allouées par le Fonds étaient assez modestes, il avait semblé judicieux de tirer parti de ces similitudes pour la programmation. Les pays avaient fait chacun l'objet de recommandations distinctes, mais les principaux problèmes étaient communs, et les programmes destinés à y répondre étaient coordonnés en vue d'une utilisation plus rentable des fonds alloués : diffusion des plans de projets et d'activités dans l'ensemble de la zone; essais opérationnels des projets lancés tout d'abord dans un seul pays; formation et orientation; communication ouverte entre les bureaux de l'UNICEF et les organisations nationales; projet de la mer d'Arak. La mission a estimé que dans cette conception des activités à l'échelle de la zone, l'argument de la valeur ajoutée se comprenait mieux et était plus convaincant que dans la perspective régionale exposée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en avril, dans un document qui, rédigé par nécessité en termes très généraux, n'avait pas permis de rendre compte des particularités locales. Il faudrait peut-être diversifier davantage les recommandations si on en présentait à l'avenir pour les cinq pays considérés, leurs besoins spécifiques pouvant évoluer dans des directions différentes.

453. La mission a noté que deux des pays n'avaient pas encore mis au point de note de stratégie. Il a été signalé également que la coordination des activités des Nations Unies sous les auspices du PNUD dans ces deux pays avait laissé à la mission des impressions mixtes.

454. Au Kazakstan, la coordination ordinaire en bonne et due forme ne faisait que s'amorcer. Cependant, la plupart des organismes étant depuis peu installés dans les mêmes locaux, la coordination spontanée était désormais possible. Le bureau de projet de l'UNICEF, jusque-là installé provisoirement à l'hôtel, avait emménagé dans des locaux séparés en 1994. Dans la mesure où les économies seraient appréciables, on devrait envisager de transférer le bureau dans les locaux communs.

455. Au Kirghizistan, la coordination des activités des Nations Unies sous la conduite du représentant résident du PNUD semblait être entrée dans les moeurs et fonctionner de manière satisfaisante. Les rencontres entre les organismes

des Nations Unies et les autres bailleurs de fonds étaient fréquentes et régulières. Ce n'était que tout récemment que le Kirghizistan voyait apparaître une nouvelle société civile, phénomène que l'UNICEF soutenait activement. Le pays comptait un nombre appréciable d'organisations non gouvernementales : quelque 250 s'étaient constituées ces dernières années. Ce n'étaient toutefois pas toutes des ONG au sens habituel : la base sociale de certaines d'entre elles n'était pas bien définie, ou était inexistante. L'UNICEF apportait son aide au "Fonds kirghize pour les enfants", qui menait plusieurs activités de publicité pour faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant. Il l'aidait en outre à mettre en place le réseau d'information sur l'action sociale, base de données sur les ONG locales et internationales et leurs activités.

456. Au Kazakstan, l'UNICEF collaborait avec une ONG très puissante, placée sous la direction de l'épouse du Président, qui collectait très efficacement les fonds.

457. Lorsque la mission était arrivée au Kazakstan, elle était assez sceptique sur les raisons ayant porté à implanter le bureau de zone à l'extérieur, et sur le bien-fondé de ces modalités. Elle avait pu faire à cet égard les constatations suivantes. Au moment où l'opération avait été approuvée, en 1993, une grande opération d'urgence pour l'Afghanistan était gérée depuis Islamabad (le représentant actuel pour la zone des cinq pays visés était aussi à l'époque représentant en Afghanistan). Le Bureau de zone disposait à l'heure actuelle d'une bonne équipe de spécialistes dirigée par un représentant de zone ayant une solide expérience des programmes.

458. Le Kazakstan avait en fait décidé de transférer officiellement sa capitale à Akmola, au centre du pays. On ne savait toutefois pas quand les organismes des Nations Unies devraient y être transférés.

459. La nature et l'ampleur des activités dans les cinq pays de la zone après 1999 étaient pour l'instant indéterminées, mais l'organisation des opérations dans ces pays était suffisamment souple pour être adaptée à l'évolution de la situation.

460. Malgré le scepticisme suscité à l'origine par l'emplacement du Bureau de zone, la mission a pu constater que, si l'on envisageait un transfert à l'avenir, il faudrait mûrement en peser les avantages et les inconvénients. Pour l'instant, le sentiment de la mission était que dans une situation mouvante et incertaine, le recours à un bureau de zone semblait une solution suffisamment souple et rationnelle.

461. Il a été mentionné à cet égard que les activités de zone devraient être considérées comme des activités sous-régionales, complétant et appuyant le travail du bureau régional nouvellement créé à Genève.

462. La mission a fait valoir qu'il importait de mettre en évidence à l'échelon des pays les problèmes budgétaires à prendre en compte à mesure que progressaient l'intégration des bureaux de pays au budget et l'harmonisation générale des budgets des organismes des Nations Unies.

463. Enfin, le Vice-Président a évoqué la planification des tournées d'inspection de membres du Conseil d'administration. Il faudrait que ces derniers aient la possibilité de se familiariser avec l'action de l'UNICEF dans les pays où son intervention était récente. La mission a recommandé d'entamer très longtemps à l'avance la planification des tournées, et de faire intervenir

très tôt les participants dans la définition précise du mandat des missions. Il pouvait être utile de rencontrer très tôt le fonctionnaire compétent du siège. Il importait aussi de bien tirer parti du mandat général des tournées d'inspection pour en préciser l'objet et la nature aux membres de la mission et aux services compétents de l'UNICEF, de façon à répondre aux attentes légitimes de part et d'autre. Il faudrait fournir aux membres d'une mission, avant leur départ, le plus de renseignements possible, et notamment des organigrammes à jour des bureaux extérieurs de l'UNICEF. De même, il faudrait obtenir au siège du PNUD des renseignements sur les autres activités des Nations Unies et les activités connexes menées dans les pays faisant l'objet de la tournée.

464. La mission qui s'était rendue au Kazakhstan et au Kirghizistan était plus nombreuse qu'à l'accoutumée, puisqu'elle comptait 10 membres. La mission avait été un succès, mais il était néanmoins recommandé de ne pas dépasser cinq à six personnes à l'avenir, pour éviter de surcharger les bureaux extérieurs, surtout du point de vue logistique. Une équipe moins nombreuse pourrait par ailleurs travailler de manière plus spontanée, dans son propre intérêt.

465. Les réunions préparatoires et les comptes rendus oraux des bureaux extérieurs étaient essentiels au cours de la tournée, et devraient être considérés comme hautement prioritaires à l'avenir. Pour faciliter aux missions la rédaction des rapports, il pourrait être utile de mettre au point une structure type et une liste récapitulative, dont on pourrait discuter avant le départ et qui offriraient au cours de la tournée des outils de référence souples.

466. Un membre de la mission, appuyant le rapport du Vice-Président, a noté que l'organisation actuelle de zone semblait tout à fait rentable, permettant aux cinq pays d'avoir tous recours aux compétences et aux services de spécialistes des divers secteurs, ce qui serait impossible s'ils ne les partageaient pas. Il a été souligné par ailleurs que le Bureau de zone jouait un rôle important dans la région nouvellement créée, sous la direction du bureau régional, chargé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes. Il faudrait préciser la répartition des attributions entre les deux bureaux. Cette délégation a en outre exprimé sa reconnaissance au Bureau de zone pour l'organisation efficace de la tournée d'inspection.

467. Un autre membre de la mission a remercié le personnel de l'UNICEF, sur place et au siège, dont le travail avait permis le succès de la mission. Il a noté les hautes compétences et le professionnalisme des fonctionnaires considérés.

468. Pour une délégation, il était très important que la mission ait reconnu dans son rapport le bien-fondé des activités de l'UNICEF dans les pays intéressés. Cette délégation a noté aussi qu'il convenait de bien souligner que le bureau régional nouvellement créé était appelé à aider non seulement les pays bénéficiant de programmes de l'UNICEF, mais aussi tous les autres pays de la région.

469. Se félicitant du rapport de la mission, un représentant d'un des pays où elle s'était rendue a indiqué toute l'importance qu'il attachait aux voyages qu'avaient récemment effectués la Directrice générale de l'UNICEF et des membres du Conseil d'administration, ce qui leur avait permis de mieux mesurer la difficile situation des enfants et celle du pays, ainsi que d'observer les programmes novateurs qui se mettaient en place. Il a été mentionné à ce propos que l'adoption de la perspective régionale et la création du bureau régional

marquaient une étape importante vers la satisfaction des besoins des pays de la région. Un autre représentant a évoqué les aspects budgétaires des missions.

Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

470. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a consacré un exposé à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. L'UNICEF avait participé, avec une vingtaine d'autres organismes des Nations Unies, à la réunion du Comité directeur de l'Initiative spéciale, tenue le 29 avril à Nairobi, qui avait été la première depuis le lancement officiel de l'Initiative le 15 mars. Les participants avaient pu étudier le lancement et l'état d'avancement des activités, préciser plusieurs points soulevés depuis le lancement, déterminer les éléments qui devraient entrer dans une stratégie de mobilisation politique, définir les prochaines étapes de la mise en oeuvre de l'Initiative et rédiger un rapport intérimaire à l'intention du Comité administratif de coordination. Il avait été convenu à la réunion du CAC des 29 et 30 avril que les étapes suivantes seraient consacrées à la planification de la mise en oeuvre, aux moyens d'intervenir à très bref délai de manière à obtenir rapidement des résultats dans plusieurs cas, à l'intégration et à l'adaptation à l'Initiative spéciale des interventions en cours qui s'y prêtent, à la dynamisation de la participation de gouvernements de pays d'Afrique, au financement de diverses activités et au choix des pays où l'Initiative serait mise en oeuvre en priorité.

471. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF participait à 7 des 13 groupes de travail créés pour encadrer la mise en oeuvre de l'Initiative (eau, sécurité alimentaire, consolidation de la paix et règlement des conflits, éducation de base, santé, allégement de la dette, nouvelles modalités de partenariat), et qu'il était chargé, avec le concours d'un représentant du PNUD, d'encadrer la mobilisation du soutien politique. Le Comité directeur avait précisé les attributions respectives des groupes de travail, des organismes dont relevaient ces derniers, et des organismes apportant leur coopération. Il avait été décidé que les problèmes de parité entre hommes et femmes, qui transcendent les classifications sectorielles, devaient être organiquement intégrés aux programmes, et que le renforcement des capacités devait être une composante essentielle des activités dans tous les secteurs. On avait déjà bien avancé dans plusieurs domaines, et les groupes de travail s'employaient maintenant à formuler des stratégies de mise en oeuvre de l'Initiative, en étroite coopération avec les gouvernements des pays d'Afrique, dont elles devaient traduire les priorités tout en les laissant prendre leurs propres initiatives.

472. Les réunions du Comité directeur et du Comité administratif de coordination avaient été l'occasion de réaffirmer avec force le soutien du système des Nations Unies à l'Initiative spéciale, et de concentrer la réflexion sur les modalités d'une mise en oeuvre efficace et rapide. Le CAC procéderait en octobre 1996 à un premier examen des progrès accomplis.

473. L'UNICEF, selon le Directeur général adjoint, considérait l'Initiative spéciale comme liée au suivi du Sommet mondial pour les enfants et aux dispositions prises pour donner suite aux grandes conférences internationales. L'UNICEF jouerait un rôle global essentiel à cet égard, puisque trois éléments (éducation, santé et eau) représentaient près de 90 % des 25 milliards de dollars correspondant aux dépenses qui avaient été identifiées. Il faudrait donc chiffrer les besoins de financement, faciliter la réaffectation des ressources et la mobilisation d'apports extérieurs supplémentaires, ainsi que mobiliser des ressources nationales.

474. Le Directeur général adjoint a reconnu qu'il serait crucial, pour que l'Initiative spéciale soit couronnée de succès, de mobiliser l'appui de la communauté internationale tout entière : c'était pourquoi le Secrétaire général avait décidé de réunir le 2 juillet à Genève les gouvernements donateurs et les autres bailleurs de fonds, afin que gouvernements et institutions puissent débattre de l'ampleur et des répercussions financières de l'Initiative. L'UNICEF serait représenté à cette réunion par sa Directrice générale.

475. Le Directeur général adjoint a rendu compte d'une réunion tenue à Abidjan en avril entre représentants de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'OMS, de l'UNESCO et de gouvernements, qui avaient étudié les programmes et la programmation dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il a ajouté que les bureaux de pays de l'UNICEF avaient entamé des discussions avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de définir les modalités qui permettraient de faire passer l'Initiative au stade opérationnel dans les pays. On élaborait dans ce but des mécanismes de planification, d'exécution et de suivi qui s'inscriraient dans les programmes d'investissement sectoriel. L'Initiative spéciale avait par ailleurs cristallisé l'attention lors des réunions de représentants régionaux, où avaient été définies les mesures essentielles propres à la rendre opérationnelle. En conclusion, le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF avait participé à des réunions régionales et sous-régionales où des organismes des Nations Unies et des gouvernements avaient cherché à définir plus précisément les modalités détaillées de suivi à l'échelon des pays.

476. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont estimé que, les initiatives en faveur de l'Afrique étant déjà nombreuses, il fallait absolument intégrer les activités de l'Initiative spéciale aux actions déjà en place. Ils ont mentionné en particulier le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, programme de développement déjà très vaste. On risquait d'avoir l'impression que l'Initiative spéciale viendrait remplacer le nouvel Ordre du jour, alors qu'au contraire elle devait s'inscrire dans l'ensemble de l'action des gouvernements des pays d'Afrique, et des efforts déployés en vue de mobiliser des ressources pour les services sociaux de base, conformément à l'initiative "20 %/20 %". Il faudrait aussi prendre en compte dans l'Initiative spéciale les résultats de la réunion d'Oslo sur l'initiative "20 %/20 %".

477. Le Directeur général adjoint a répondu en disant que lors du lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, le Secrétaire général avait précisé qu'elle s'inscrivait dans le nouvel Ordre du jour et ne viendrait pas se substituer ni à ses principes, ni au travail accompli grâce au nouvel Ordre du jour, qui avait pris le relais d'autres programmes des Nations Unies en faveur de l'Afrique. On se référait constamment au nouvel Ordre du jour, et l'on travaillait dans ce contexte général, mais l'Initiative spéciale n'en avait pas moins pris une importance prioritaire. On pouvait dire en quelque sorte que la référence au nouvel Ordre du jour était obligatoire, mais que c'étaient les composantes de l'Initiative spéciale qui semblaient retenir toute l'attention des gouvernements africains et des organisations. Le Directeur général adjoint s'est associé aux observations relatives à l'initiative "20 %/20 %". Tous s'accordaient, semblait-il, à y voir une initiative d'importance, à laquelle l'expérience de la réunion en Norvège avait été très utile.

478. Une délégation a jugé encourageant que la coordination soit étroite entre les principaux partenaires potentiels en matière de ressources, de domaines

d'aide et de mobilisation des populations visées. Les bénéficiaires auraient ainsi le sentiment de conserver la maîtrise des programmes qui les touchaient le plus. Cette délégation a suggéré de continuer à laisser le choix des domaines prioritaires aux pays considérés.

479. Le Directeur général adjoint a répondu que, s'agissant de la maîtrise africaine de l'Initiative spéciale, certains ministres et gouvernements africains avaient laissé entendre qu'ils souhaitaient l'exercer plus activement en participant beaucoup plus directement à toutes les activités de planification à l'échelon national, ce que tous s'étaient accordés à juger souhaitable. Le Comité administratif de coordination examinait actuellement l'ensemble de la question. Le Directeur général adjoint a indiqué en outre que des discussions à l'échelon régional étaient en cours dans les organismes et entre eux, ainsi que des débats approfondis, pays par pays, sur les domaines prioritaires et les modalités d'exécution.

480. Un membre du Conseil, qui a rappelé que son gouvernement avait préconisé l'allocation de ressources plus importantes pour l'Afrique, n'en avait pas moins du mal à comprendre comment l'Initiative spéciale permettrait de mobiliser des ressources supplémentaires. Il estimait pour sa part que l'Initiative devrait pour réussir avoir d'autres atouts, par exemple un meilleur rapport coûts-avantages. Une stratégie plus cohérente pourrait être définie par les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux de concert avec les gouvernements bénéficiaires et les organisations régionales, de manière qu'on puisse tirer un meilleur parti des ressources.

481. À propos des ressources supplémentaires, le Directeur général adjoint a rappelé qu'au moment du lancement de l'Initiative spéciale, le Président de la Banque mondiale avait dit qu'il prévoyait au mieux 20 % d'apports additionnels. Il semblait généralement admis qu'il s'agissait surtout de réaffecter ou d'allouer de manière différente des fonds existants, ou des fonds que la Banque mobiliserait en faisant appel aux sources prévues. On espérait améliorer la qualité de l'usage fait de ces ressources, grâce à une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et avec les bailleurs de fonds bilatéraux. Le Directeur général adjoint a fait observer par ailleurs que c'était la première fois que les organismes des Nations Unies avaient poussé aussi loin la coordination des actions menées dans le cadre d'un effort aussi concerté en faveur de l'Afrique. C'était en tout état de cause la première fois que les institutions internationales de financement étaient intégrées si étroitement à une action des Nations Unies.

Projet d'ordre du jour provisoire pour la troisième session ordinaire (septembre)

482. Le Secrétaire du Conseil d'administration a passé en revue le projet d'ordre du jour provisoire pour la troisième session ordinaire, en septembre, qui avait été établi sur la base de la décision 1995/38 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) et des demandes présentées par les membres du Conseil depuis la troisième session ordinaire de 1995.

483. Le Secrétaire du Conseil a appelé l'attention sur le point 3 de l'ordre du jour, qui portait sur les propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes, rappelant que, selon ce qui avait été décidé à la première session ordinaire de 1995 (décision 1995/8), le Conseil approuverait les recommandations finales relatives aux programmes de pays selon la procédure d'approbation tacite. Au cas où un membre du Conseil souhaiterait que le

Conseil débattre d'un programme de pays donné, il lui faudrait en informer le secrétariat par écrit avant la réunion. Le Bureau avait convenu que ces demandes devraient être présentées au plus tard le 12 septembre. La Directrice générale a ajouté que cette date était aussi rapprochée de la session qu'il se pouvait, engageant toutefois les délégations à soumettre leurs demandes plus tôt, pour que le secrétariat ait le temps de préparer une réponse aussi complète que possible.

484. À propos du point 12 de l'ordre du jour, portant sur la suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social, le Secrétaire a rappelé aux délégations que la session du Conseil se prolongerait au-delà de la date limite fixée pour la présentation des documents aux services de l'ONU chargés de les faire traduire, reproduire et diffuser. Il a donc été proposé de reporter l'examen de ce point à la première session ordinaire de 1997 et il en a été ainsi décidé.

485. Le Secrétaire du Conseil a annoncé qu'une réunion officieuse serait consacrée aux activités de lutte contre le VIH et le sida, avec la participation du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et des autres partenaires. Il a également annoncé la date d'autres réunions : le 27 juin, une réunion sur les relations entre le Conseil et le secrétariat, et le 4 septembre, une réunion d'information préluant à la troisième session ordinaire. La date de la réunion officieuse commune consacrée à l'harmonisation de la présentation des budgets serait annoncée ultérieurement.

O. Déclarations finales de la Directrice générale
et du Président du Conseil d'administration

486. La Directrice générale a constaté que le Conseil d'administration avait accompli une tâche considérable au cours de son débat de fond, ce qui ne l'avait pas empêché d'achever ses travaux avant la date indiquée sur son calendrier. Le Conseil avait commémoré le cinquantenaire par un programme à la fois profond et distrayant (voir plus loin, par. 208 à 213), salué l'oeuvre d'un partenaire non gouvernemental d'Afrique en remettant le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996 au CREDESA, et honoré la mémoire du défunt James Grant en donnant son nom à la place voisine de la Maison de l'UNICEF. Le Conseil avait également pris un certain nombre de décisions d'importance cruciale pour le travail futur de l'UNICEF. Le plan à moyen terme, en particulier, offrirait un cadre souple pour appuyer les programmes du Fonds. Le large échange de vues consacré à la stratégie d'aide aux enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection avait tracé l'orientation de la mise en oeuvre de la stratégie. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui offrait la meilleure garantie de protection de l'enfance, serait l'instrument qui guiderait les interventions.

487. La Directrice générale a évoqué le personnel des bureaux de pays qui, dans le monde entier, est souvent appelé à travailler dans des conditions difficiles, voire dangereuses, et la tradition qui veut qu'à la session annuelle, on rende hommage aux efforts exceptionnels. Elle a annoncé à ce propos que le Prix du personnel pour 1996 était décerné à l'Association du personnel du bureau de l'UNICEF au Burundi, qui s'était employée à instaurer et à maintenir la sécurité et l'optimisme sur les lieux de travail, dans les conditions extrêmement difficiles et complexes qu'avait connues ce pays. La Directrice générale a souligné que l'Association du personnel avait fait preuve d'efficacité et de dynamisme en coopérant avec l'administration pour faire en sorte que la sécurité du personnel soit constamment prise en compte dans la planification de toutes les activités. L'Association avait déployé des efforts soutenus pour maintenir

la cohésion et le moral du personnel, surtout dans les moments de crise aiguë, en suscitant un esprit d'équipe et en mettant en place des structures de soutien solides pour aider le personnel à surmonter les crises. On avait pu grâce à son concours obtenir des résultats très appréciables dans des conditions épuisantes tant elles étaient complexes et difficiles.

488. La Directrice générale a remercié plusieurs personnes de leur concours au Conseil et de l'appui qu'elle en avait reçu depuis un an. Mme Mitra Vasisht, de l'Inde, qui avait été jusqu'à une date récente Vice-Présidente du Conseil, avait quitté la fonction publique pour un poste au FNUAP. M. Jan Top Christensen, du Danemark, actuellement Vice-Président du Conseil, s'apprêtait à regagner Copenhague pour y exercer des fonctions au Ministère danois des affaires étrangères. M. Lennarth Hjelmaker, qui avait été l'année précédente Vice-Président du Conseil, avait été nommé Ambassadeur de Suède au Zimbabwe. Elle les a remerciés de leur participation active au Conseil, et leur a adressé tous ses vœux de succès dans leurs nouvelles fonctions. Elle a également félicité M. François Rémy, Président du Comité français pour l'UNICEF, qui prenait sa retraite, et a exprimé ses condoléances à la délégation suisse à l'occasion du décès du Dr. Hans Conzett, fondateur du Comité suisse pour l'UNICEF.

489. Enfin, elle a rendu hommage à M. Kul Gautam, Directeur de la Division des programmes, qui prenait un congé sabbatique d'études d'un an. M. Gautam, qui avait occupé ce poste depuis 1993, avait exercé l'année passée les fonctions de Directeur général adjoint par intérim (programmes) et avait dirigé l'équipe du projet sur les structures de responsabilité. À l'issue de son congé, il reviendrait à l'UNICEF prêt à s'attaquer à de nouvelles tâches.

490. Le Président du Conseil a observé que la session avait été marquée par plusieurs événements importants, notamment la célébration du cinquantenaire de l'UNICEF, la célébration de la Journée de l'enfant africain et l'inauguration de la place James Grant à côté de la Maison de l'UNICEF. Toutes ces manifestations illustraient la reconnaissance et le soutien indéfectibles apportés à l'UNICEF par les administrations nationales et locales, les organisations non gouvernementales et le grand public. Le Conseil avait adopté un certain nombre de décisions importantes, notamment sur le plan à moyen terme, les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection, et le cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF. Le Président espérait que toutes ces décisions donneraient au Fonds les moyens de mieux répondre aux besoins des enfants. La session avait en outre démontré la volonté de dialogue et de coopération étroite entre le secrétariat et le Conseil d'administration, dont le débat sur le plan à moyen terme était une bonne illustration. Le Président a déclaré qu'en attribuant le Prix du personnel à l'équipe de l'UNICEF au Burundi, la Directrice générale avait rappelé au Conseil le dur travail et le dévouement des collaborateurs de l'UNICEF dans le monde entier.

III. CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'UNICEF

491. Le cinquantième anniversaire de l'UNICEF a donné lieu le mercredi 19 juin à une cérémonie dans la salle du Conseil de tutelle. Les membres du Conseil d'administration, les délégations d'observateurs, les représentants des comités nationaux et des organisations non gouvernementales avaient tous été invités à y assister, de même que les hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

492. Dans son allocution de bienvenue, le Président du Conseil d'administration a déclaré que le nombre des invités représentant toute une diversité de membres de la famille de l'UNICEF (gouvernements de pays en développement et de pays industrialisés, autres organismes des Nations Unies, comités nationaux, ONG, ambassadeurs itinérants et personnel du Fonds) illustre bien l'importance acquise par l'UNICEF auprès de la communauté internationale au fil des 50 dernières années. Le grand public n'avait pas été en reste, car il avait été pour le Fonds un allié précieux dont le soutien ne s'était pas démenti. La place la plus importante allait bien évidemment, a-t-il ajouté, aux dizaines de milliers d'enfants et de femmes qui avaient bénéficié de l'aide apportée par l'UNICEF, à commencer par les enfants de la région du Président lui-même, l'Europe de l'Est, qui avaient reçu des vivres et des vêtements au lendemain de la seconde guerre mondiale.

493. À l'heure actuelle, la mission de l'UNICEF avait pris une ampleur nouvelle, puisque le Fonds s'employait à assurer non seulement la survie, mais aussi la protection et le développement des enfants. La réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants progressait régulièrement, et la communauté internationale avait prouvé son attachement à la cause des enfants, puisque la Convention relative aux droits de l'enfant avait fait l'objet d'une ratification quasi universelle. Malgré tout le travail accompli et en dépit des meilleures intentions, il y avait encore trop d'enfants, dans les pays industrialisés comme en développement, qui étaient menacés par la malnutrition, la maladie, l'analphabétisme, l'exploitation et l'abus des drogues. Le Président a demandé aux délégations, au moment où elles célébraient le cinquantenaire de l'UNICEF, de ne pas oublier qu'en tant que membres de la famille de l'UNICEF, elles portaient une responsabilité particulière à l'égard de ces enfants.

494. M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, a donné lecture d'un message du Secrétaire général félicitant l'UNICEF, le Conseil d'administration et les comités nationaux, ainsi que les autres membres de la famille de l'UNICEF, de leurs années d'efforts inlassables en faveur des enfants et des femmes. Le 30 septembre, le Secrétaire général présenterait dans un rapport à l'Assemblée générale les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants. Les données préliminaires permettaient de penser que de grands progrès avaient été réalisés par la plupart des pays de toutes les régions, même s'il restait beaucoup à faire. En conclusion, le Secrétaire général disait qu'il n'était pas de cause plus importante que la cause des enfants, qui représentaient l'avenir et méritaient le dévouement inébranlable de tous. L'UNICEF était l'expression même de cette cause et de ce dévouement. Au nom de l'ensemble du système des Nations Unies, le Secrétaire général lui a présenté ses sincères félicitations à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

495. Mme Margaret Catley-Carson, Présidente du Conseil de la population, et M. Olara Otunna, Président de l'Académie mondiale pour la paix, ont pris la parole après avoir été présentés brièvement par la Directrice générale.

496. Un concert du Yamaha Junior Original a suivi. Six musiciens âgés de 9 à 17 ans ont exécuté leurs propres compositions instrumentales originales. Leur talent exceptionnel a été salué par une ovation qui a résonné au-delà de la salle du Conseil de tutelle. La cérémonie, qui comprenait également une illustration audio-visuelle des activités de l'UNICEF depuis 50 ans, s'est achevée sur une réception.

Quatrième partie

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1996

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 16 au 19 septembre 1996

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

497. Dans ses remarques liminaires, le Président a décrit sa récente visite en République démocratique populaire lao et au Cambodge, au cours de laquelle il avait, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, examiné les programmes de l'UNICEF en compagnie du Directeur régional et du Directeur régional adjoint pour l'Asie de l'Est et le Pacifique. Il s'était rendu sur le site d'un certain nombre de projets et s'était entretenu avec des ministres et des représentants des gouvernements des deux pays, ainsi qu'avec le personnel des bureaux de l'UNICEF à Vientiane et à Phnom Penh. Il a indiqué que l'UNICEF, très présent et très actif dans la région, coopérait étroitement avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales afin de mettre en oeuvre des politiques et des programmes de protection des mères et des enfants.

498. L'une des tâches les plus importantes qui attendaient le Conseil à la session en cours était l'approbation de 48 recommandations relatives à des programmes de pays. Le débat sur les notes de pays, mené en janvier, et celui sur les recommandations relatives aux programmes de pays, mené à la session en cours, avaient été extrêmement fructueux. Ils avaient permis au Conseil de formuler des observations sur le choix et la combinaison des stratégies utilisées dans les divers programmes. Le Conseil était bien entendu conscient du fait que les programmes de pays avaient fait l'objet de négociations et de consultations approfondies entre l'UNICEF et les gouvernements intéressés, ainsi qu'avec les donateurs, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Les recommandations formulées témoignaient du travail effectué et le fait qu'elles allaient être adoptées selon la procédure d'approbation tacite montrait que le Conseil se rendait bien compte de la complexité du processus, auquel il avait cependant pu apporter une précieuse contribution en formulant des observations sur les notes de pays.

499. La Directrice générale a brièvement commenté plusieurs événements survenus au cours de l'été, notamment le Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants (voir plus loin les paragraphes 605 à 608) et le Mini-sommet des enfants sur l'Ordre du jour contre la guerre, tenu à Yaoundé (Cameroun) en juillet, en conjonction avec le Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). L'un des objectifs du mini-sommet était d'appeler l'attention sur le nombre croissant d'enfants dont la vie quotidienne était marquée par la violence, les conflits et la guerre.

500. La question des enfants et de la guerre serait également à l'ordre du jour de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle serait examinée l'Étude de l'impact des conflits armés sur les enfants effectuée par Mme Graça Machel au nom du Secrétaire général (voir plus loin les paragraphes 602 à 604). L'UNICEF espérait que le débat et les décisions de l'Assemblée sur ses recommandations contribueraient à appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation des enfants victimes de la guerre et aideraient les gouvernements à adopter des mesures concrètes pour la protection et la réadaptation de ces derniers. Il faudrait pour cela que toutes les parties aux conflits fassent preuve de la volonté politique nécessaire, mais aussi que davantage de ressources soient consacrées à l'éducation, à la réunification des familles et à la rééducation physique et psycho-sociale des victimes. Tout en poursuivant au niveau mondial ses activités de

sensibilisation (par exemple au danger des mines) et de mobilisation des ressources, l'UNICEF continuerait à se concentrer sur les programmes de coopération qu'il menait dans les pays touchés afin d'appliquer les recommandations de l'Assemblée concernant l'Étude susmentionnée.

501. L'Assemblée générale examinerait également le rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. Au cours d'une cérémonie spéciale qui aurait lieu le 30 septembre, date du sixième anniversaire du Sommet, le Secrétaire général passerait en revue les conclusions du rapport, lequel indiquait que des progrès considérables avaient été accomplis dans la plupart des pays et des régions du monde, pour le plus grand bénéfice de millions d'enfants. Le rapport montrait également que lorsque les objectifs étaient compatibles avec les réalités et les priorités des pays, ils contribuaient à la mobilisation de ressources humaines et financières qui permettaient d'améliorer les conditions de vie des enfants. Enfin, il indiquait les domaines dans lesquels il restait davantage à faire d'ici à la fin de la décennie, notamment la réduction de la mortalité maternelle et la lutte contre la malnutrition. L'UNICEF coopérerait avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dans le cadre des programmes de pays, pour mener une action spéciale dans ces domaines (voir E/ICEF/1996/CRP.31 pour le texte complet de l'intervention de la Directrice générale).

B. Adoption de l'ordre du jour

502. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour de la session, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1996/18 et Corr.1 :

- Point 1. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
- Point 3. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes : recommandations finales relatives aux programmes de pays applicables en 1997
- Point 4. Rapport oral sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique
- Point 5. Centre international pour le développement de l'enfant
- Point 6. Ébauche du rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
- Point 7. Rapport sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion
- Point 8. Rapport intérimaire oral sur l'audit du bureau de pays au Kenya
- Point 9. Rapport oral sur l'harmonisation de la présentation des budgets
- Point 10. Rapport intérimaire oral sur l'opération Cartes de voeux et les opérations connexes

- Point 11. Débats sur l'allocation des fonds à imputer sur la masse commune des ressources
- Point 13. Groupe de travail sur la documentation
- Point 14. Programme de travail pour 1997
- Point 15. Questions diverses
- Point 16. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

503. Il a été décidé que l'examen du point 12 (Questions financières) serait reporté à la première session ordinaire de 1997.

504. Conformément au paragraphe 2 de l'article 50 et à l'annexe du règlement intérieur, la Secrétaire assistante du Conseil d'administration a annoncé que certaines délégations dotées du statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session et avaient informé le secrétariat des points de l'ordre du jour auxquels elles portaient un intérêt particulier. Il s'agissait des délégations des pays suivants (le cas échéant, les points de l'ordre du jour mentionnés figurent entre parenthèses) : Afrique du Sud, Albanie, Algérie (tous les points), Allemagne (tous les points), Argentine (tous les points), Arménie (7,11,12), Australie, Autriche (7), Bangladesh (tous les points), Barbade (11), Bélarus, Belgique, Bénin (tous les points), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Éthiopie, Finlande, Guatemala, Guinée, Hongrie, Irlande (tous les points), Israël, Kazakstan, Lesotho, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Malte (tous les points), Mexique (tous les points), Mongolie (3), Népal (tous les points), Nicaragua (3,11), Nigéria (tous les points), Nouvelle-Zélande (tous les points), Oman, Panama, Philippines, Pologne (tous les points), République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie (3), Rwanda, Saint-Siège (tous les points), Sénégal (3), Slovaquie, Slovénie, Soudan, Uruguay, Yémen et Zimbabwe.

505. La Palestine (3) avait elle aussi présenté des pouvoirs, de même que l'Agence de coopération culturelle et technique (1,4,5,13,14), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (4,6), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF (7), l'Anglican consultative Council (3,4,5,6,7,8), l'Association internationale des Lions Clubs, le Bureau international catholique de l'enfance (1,7), la Confédération internationale des syndicats libres (5), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires.

II. DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et l'examen des programmes : mise en oeuvre en 1997 des recommandations finales relatives aux programmes de pays

506. Le Conseil d'administration était saisi, au total, de 48 recommandations relatives à des programmes de pays. Le Président a rappelé que ces recommandations se répartissaient en deux groupes. Quarante d'entre elles constituaient des additifs aux notes de pays examinées par le Conseil à sa première session ordinaire de 1996. Conformément à la décision 1995/8 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), elles devaient être adoptées selon la procédure d'approbation tacite. Les délégations avaient été averties que si elles voulaient formuler des observations concernant l'une quelconque de ces recommandations, elles devaient en aviser le secrétariat par écrit le 12 septembre au plus tard. Une seule délégation l'avait fait. Conformément au paragraphe 1 de l'article 50 du règlement intérieur, toute délégation avait le droit de participer au débat concernant le programme de son pays.

507. Les huit autres recommandations étaient pour l'essentiel des recommandations intérimaires portant sur des programmes de courte durée ou des recommandations concernant des fonds supplémentaires hors programme. Comme proposé lors de la réunion tenue par le Bureau en septembre, elles seraient présentées par les directeurs régionaux intéressés. Les délégations désireuses de formuler des observations n'avaient pas dû informer le secrétariat à l'avance; seuls les observateurs qui souhaitaient prendre la parole sur des recommandations ne concernant pas leur propre pays avaient dû le faire. Le Conseil approuverait ces recommandations une, par une conformément à la pratique établie.

Afrique

508. Les programmes de pays de l'Afrique du Sud, des Comores, du Lesotho, du Malawi, de la Namibie, de la République-Unie de Tanzanie, de Sao Tomé-et-Principe et de la Zambie (E/ICEF/1996/P/L.1/Add.1 et E/ICEF/1996/P/L.8/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite. Le Directeur régional pour l'Afrique orientale et australe a présenté des programmes de courte durée pour l'Angola et la Somalie (E/ICEF/1996/P/L.65 et E/ICEF/1996/P/L.66).

509. Une délégation a dit qu'en Angola, les femmes et les enfants se ressentaient des difficultés socio-économiques du pays. De plus en plus, les donateurs fournissaient des ressources par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales de leur pays, ce qui créait une forme de dépendance, tandis que le Gouvernement était souvent accusé de ne pas faire face à la crise socio-économique. L'orateur a instamment demandé à l'UNICEF d'allouer à l'Angola davantage de fonds prélevés sur la masse commune des ressources et a invité la Directrice générale à se rendre en Angola pour y constater elle-même la gravité de la situation. Un autre orateur a soulevé la question des effectifs de l'UNICEF dans le pays et des dépenses y afférent, soulignant qu'il importait de limiter les dépenses de personnel compte tenu des politiques adoptées en matière de gestion et des restrictions budgétaires. Une autre délégation a demandé des précisions sur le rapport entre les fonds supplémentaires demandés au titre du programme et la part de l'UNICEF dans l'appel global pour l'Angola. Le Directeur régional a répondu qu'il s'agissait du même montant.

510. En ce qui concerne le programme de la Somalie, une délégation a fait valoir qu'il faudrait disposer d'informations plus précises sur les zones géographiques particulièrement concernées, le rapport entre les opérations d'urgence et les activités ordinaires et les effectifs pour pouvoir se faire une meilleure idée de l'état d'avancement et des dépenses de fonctionnement du programme. Le Directeur régional a souscrit à cette opinion et a indiqué que l'on trouverait les informations voulues dans les tableaux figurant dans l'annexe à la recommandation.

511. Une délégation a jugé le programme du Burundi très bien adapté et a remercié l'UNICEF de l'aide qu'il apportait aux enfants de ce pays. L'orateur s'est cependant dit préoccupé par les répercussions des sanctions économiques de l'OUA sur la situation des femmes et des enfants. Signalant que l'Assemblée nationale burundaise avait été reconstituée et que l'interdiction des partis politiques avait été levée le 13 septembre 1996, il a instamment demandé que l'on s'efforce de faire lever les sanctions afin que les services de base puissent être améliorés. M. Stephen Lewis, Directeur général adjoint, a dit qu'il n'appartenait pas à l'UNICEF de porter un jugement sur les décisions des États membres de l'OUA mais que, conformément à son Ordre du jour contre la guerre et compte tenu de ses préoccupations concernant les effets des sanctions sur les enfants du Burundi, le Fonds avait récemment, avec d'autres organismes, obtenu du Comité régional des sanctions qu'il accorde des dérogations au titre de l'aide humanitaire. L'UNICEF était en train de réunir les autorisations nécessaires et comptait suivre de près l'utilisation des fournitures et du matériel de secours sur lesquels portaient les dérogations.

512. Les programmes de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Nigéria, de la République Centrafricaine, du Sénégal et du Togo (E/ICEF/1996/P/L.9/Add.1 à E/ICEF/1996/P/L.15/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite. Le Directeur régional pour l'Afrique occidentale et centrale a présenté des programmes intérimaires de courte durée pour le Congo, la Gambie et le Libéria (E/ICEF/1996/P/L.67 à E/ICEF/1996/P/L.69).

513. Un certain nombre d'orateurs ont parlé de la recommandation relative au programme du Libéria. L'un a dit que la situation dans le pays s'améliorait. Un autre a remercié l'UNICEF du dévouement avec lequel il défendait la cause des enfants dans les pays dévastés par la guerre et a exprimé l'espoir que le programme intérimaire de deux ans serait remplacé en temps voulu, lorsque la paix serait revenue, par un programme de pays normal. D'autres encore se sont interrogés sur la façon dont l'UNICEF percevait la situation au Libéria et se sont demandé quelles étaient ses capacités de mise en oeuvre du programme dès lors que la plupart de son personnel avait été évacué. Selon eux, la recommandation relative au programme de pays manquait de concision et de réalisme.

514. Le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF s'efforçait d'améliorer l'accès en dehors de Monrovia, de négocier la réinsertion des enfants soldats et de fournir d'urgence des services de base en matière d'approvisionnement en eau, de santé et d'éducation dans les zones auxquelles où il avait accès. Il menait campagne en faveur de la protection des droits des enfants et des femmes et, dans le même temps, rétablissait les services de base lorsqu'il en avait la possibilité. Le programme intérimaire lui permettrait de renforcer ses activités. L'UNICEF, qui avait dans le pays huit fonctionnaires internationaux secondés par plusieurs agents nationaux, suivait les événements au jour le jour

pour pouvoir déployer un personnel plus nombreux dès que la situation s'améliorerait.

515. Un orateur a approuvé le programme du Nigéria mais a déclaré que certains facteurs risquaient d'influer sur sa mise en oeuvre, en particulier les considérations politiques intervenant dans le choix des États prioritaires et l'importance de cibler les enfants les plus défavorisés. Il a souligné qu'il fallait associer plus étroitement le gouvernement et d'autres partenaires aux efforts d'éradication de la dracunculose. Le Directeur régional a indiqué que la programmation s'effectuait en consultation étroite avec les autorités du pays et que l'UNICEF collaborait avec l'OMS et d'autres partenaires pour éliminer cette maladie.

Amériques et Caraïbes

516. Les programmes de l'Argentine, du Belize, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, du Guatemala, de la Jamaïque, du Nicaragua, du Panama, de la République dominicaine et de l'Uruguay (E/ICEF/1996/P/L.16/Add.1-E/ICEF/P/L.27/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite. La Directrice régionale a présenté des recommandations concernant le financement, au moyen de fonds supplémentaires, de programmes sous-régionaux à exécuter en Amérique centrale et au Panama, dans les domaines de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et dans la sous-région de l'Amazonie (E/ICEF/1996/P/L.70).

517. Une délégation a demandé si des donateurs s'étaient déjà déclarés disposés à financer les programmes sous-régionaux. L'intervenant a aussi demandé pourquoi les allocations de crédits étaient ventilées par pays dans l'un des programmes pour l'Amérique centrale alors que, dans un autre programme sous-régional, seul un budget global était mentionné, et pourquoi les ressources en personnel nécessaires étaient précisées dans le cas de l'Amérique centrale, mais pas dans celui de l'Amazonie. Il s'est également interrogé sur l'opportunité de regrouper les trois recommandations dans un document unique, étant donné que l'Amérique centrale et l'Amazonie étaient des sous-régions très différentes. Une autre délégation s'est félicitée de la collaboration que la Fédération des municipalités de l'isthme centraméricain offrait à l'UNICEF dans le cadre du programme sous-régional relatif aux ressources en eau. Elle a déclaré que son gouvernement était satisfait du travail accompli par l'UNICEF en Amérique centrale.

518. La Directrice régionale a expliqué que le programme concernant les oligo-éléments en Amérique centrale exigeait un budget distinct pour chaque pays, car les interventions étaient de natures différentes selon les pays. Elle a mentionné les donateurs qui s'étaient déclarés disposés à poursuivre le financement des programmes. Il n'y avait pas de ressources en personnel supplémentaires à prévoir pour le programme de la sous-région de l'Amazonie du fait que le bureau régional fournissait un appui technique et opérationnel suffisant et que des agents étaient déjà déployés dans les pays concernés. La Directrice générale a ajouté que les trois programmes avaient été présentés dans un seul document par souci d'économie, comme les années précédentes.

519. Une intervenante a indiqué, en se référant au programme du Nicaragua, que son gouvernement appuyait sans réserve ce programme et a souligné la nécessité de maintenir l'assistance fournie par la communauté des donateurs.

Asie

520. Les programmes de la Malaisie, de la Mongolie et des pays des îles du Pacifique (E/ICEF/1996/P/L.28/Add.1-E/ICEF/1996/P/L.30/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite.

521. Deux délégations ont fait des observations au sujet du programme de la Mongolie. Un intervenant a déclaré que la Mongolie devait bénéficier d'une aide substantielle de la part de l'UNICEF compte tenu des problèmes sociaux particuliers causés par le processus de transition vers une économie de marché. Le représentant de la Mongolie a souligné que son gouvernement entendait protéger les groupes de population vulnérables, notamment les femmes et les enfants, et a remercié l'UNICEF de son assistance.

522. Le Directeur régional a présenté une recommandation sur le financement d'un programme de courte durée pour la République démocratique populaire lao (E/ICEF/1996/P/L.71). Une délégation a déclaré que la mise en oeuvre du programme de santé maternelle et infantile (SMI), et notamment les activités financées par un donateur bilatéral, semblait se poursuivre à un rythme très lent. L'intervenante doutait que le personnel de l'UNICEF eût les compétences techniques nécessaires pour exécuter un tel projet et a fait observer que le cadre logique n'avait pas été utilisé pour l'élaboration du programme, d'où un manque de clarté dans le plan de travail. Selon elle, les deux volets consacrés à l'eau et à l'assainissement étaient insuffisamment coordonnés et le renforcement des capacités n'avait pas reçu l'attention voulue. Le Directeur régional, citant le programme élargi de vaccination à titre d'exemple, a répondu que, d'après l'expérience de l'UNICEF, tous les projets démarraient lentement dans le pays considéré. Cela tenait au fait que l'infrastructure et les capacités techniques étaient limitées, notamment au niveau des provinces et des districts. Chaque zone, définie en fonction de la distance qui séparait la population des centres de prestation des services, nécessitait une stratégie propre, à mettre au point en collaboration avec les partenaires locaux. En l'occurrence, on avait jugé opportun de développer les capacités et les systèmes à partir d'une action focalisée et de les mettre ultérieurement au service d'autres objectifs. Le programme de santé maternelle et infantile soulevait des difficultés particulières mais l'UNICEF lui accorderait une plus grande attention dans le cadre de la collaboration établie entre toutes les parties pour renforcer les capacités du Gouvernement.

523. Les programmes de pays du Bhoutan, du Népal et de Sri Lanka (E/ICEF/1996/P/L.31/Add.1-E/ICEF/1996/P/L.33/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

524. Les programmes de pays de la République de Moldova et de la Turquie (E/ICEF/1996/P/L.34/Add.1 et Corr.1 et E/ICEF/1996/P/L.35/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite.

525. La délégation turque a exprimé sa gratitude pour l'assistance que l'UNICEF continue d'offrir à la Turquie. Elle a signalé que les indicateurs nationaux relatifs au produit national brut (PNB) et au bien-être des enfants s'étaient améliorés de façon spectaculaire au cours des dernières années et qu'ils étaient en fait plus favorables que les chiffres cités dans le programme de pays pour 1994. Par voie de conséquence, l'UNICEF réduisait fortement le montant

des crédits alloués à la Turquie, le total général étant ramené de 11 576 000 dollars pour les fonds prélevés sur la masse commune des ressources (plus 8 023 000 dollars sous forme de fonds supplémentaires) à 4,9 millions de dollars seulement pour les fonds provenant de la masse commune, auxquels venaient s'ajouter les fonds supplémentaires qui avaient pu être mobilisés. La Turquie souscrivait à cette diminution et espérait même pouvoir faire partie des contributeurs nets à l'UNICEF dans l'avenir. Elle déterminerait dans les prochaines années s'il y avait lieu de présenter de nouveaux programmes de pays à financer ou si elle ferait appel exclusivement à des ressources internes mobilisées par l'intermédiaire d'institutions nationales.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

526. Les programmes de pays du Liban, du Maroc, de l'Oman, du Soudan et de la Tunisie (E/ICEF/1996/P/L.36/Add.1-E/ICEF/1996/P/L.40/Add.1) ont été approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation tacite. Le Directeur régional a présenté une recommandation concernant un programme de courte durée pour l'Iraq (E/ICEF/1996/P/L.72).

527. Un orateur a fait référence aux taux élevés de mortalité infantile et postinfantile de l'Iraq et a décrit la situation actuelle de ce pays comme étant "déchirante". Depuis 1993, son propre pays avait fourni à l'Iraq une aide bilatérale d'une valeur de 37,5 millions de dollars sous forme de médicaments, de fournitures médicales et de denrées alimentaires. Il poursuivrait son programme d'assistance et continuerait d'appuyer l'action de l'UNICEF malgré la modestie des moyens mis en oeuvre face à l'ampleur de la tragédie en Iraq. Une autre délégation a exprimé son appui au programme et a souligné l'importance des interventions de l'UNICEF dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la nutrition, de la santé et de l'assainissement pour aider à soulager les souffrances des enfants iraqiens touchés par les conséquences de la guerre du Golfe. Une troisième délégation a également exprimé son soutien au programme de pays et s'est enquis de la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans la partie méridionale du pays, qui avait été dévastée durant la guerre du Golfe. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF, agissant en collaboration avec l'OMS, appuyait les programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le nord et dans le sud de l'Iraq. Toutefois, on manquait cruellement de pièces détachées, de produits chimiques et de compétences techniques pour les systèmes de distribution et d'épuration de l'eau dans le sud. En 1995, la contribution apportée au programme par l'UNICEF avait permis de fournir de l'eau salubre à près de 2 millions d'Iraqiens.

528. Voir l'annexe, décision 1996/29, pour les recommandations approuvées par le Conseil d'administration.

B. Rapport oral sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

529. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a présenté le rapport oral sur l'Initiative du système des Nations Unies pour l'Afrique. Il a déclaré que l'UNICEF avait participé à une réunion de consultation avec les donateurs organisée par le Secrétaire général à Genève le 2 juillet, à propos de l'Initiative, à une table ronde qui avait eu lieu quelques jours plus tard au cours de la session du Conseil économique et social consacrée aux questions de fond à New York, le 10 juillet, et à une réunion interorganisations tenue à Brazzaville (Congo) les 16 et 17 juillet, au cours de laquelle des objectifs

avaient été arrêtés pour la réforme des systèmes de santé en Afrique. Il a également annoncé que la date de la prochaine réunion du Comité administratif de coordination était fixée au 20 septembre.

530. Évoquant la portée et le contenu de l'Initiative, le Directeur général adjoint a attiré l'attention sur la complémentarité entre l'Initiative et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, qui faisait l'objet d'un examen à mi-parcours par l'Assemblée générale. L'objet de l'Initiative était de donner un élan à la réalisation concrète au niveau des pays des objectifs et des priorités du nouvel Ordre du jour dans des secteurs clefs tels que la santé, l'éducation et l'eau. La pauvreté en Afrique continuait de s'accroître et pour assurer un développement durable, il faudrait concentrer davantage l'attention sur les enfants, réduire les niveaux d'endettement et atténuer les inégalités. L'UNICEF jouait un rôle de chef de file pour aider les gouvernements à élaborer leurs programmes de réforme en matière de santé en se référant à l'Initiative de Bamako et à planifier d'autres actions sectorielles permettant la mise en application concrète de l'Initiative.

531. Les organismes des Nations Unies enregistraient des progrès dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'action sectorielle au Botswana, en Éthiopie, au Ghana, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en Ouganda et en Zambie. L'UNICEF appuyait également la réalisation d'une étude spéciale sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique par un groupe de travail (All Africa Professional Working Group) en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau pour les ménages. Une équipe spéciale pluridisciplinaire avait été créée au Siège, à New York, afin d'aider les bureaux de pays à mettre en oeuvre l'Initiative.

532. En ce qui concerne le financement de l'Initiative, le Directeur général adjoint a mentionné les contributions de 22,6 millions de dollars et de 10,7 millions de dollars, versées respectivement par les Gouvernements norvégien et canadien, pour promouvoir l'éducation des filles dans 21 pays d'Afrique. Une collaboration était en cours avec la Banque mondiale et l'UNESCO en vue d'identifier les cinq premiers pays qui bénéficieraient de programmes d'investissement dans le secteur de l'éducation.

533. Les délégations se sont réjouies de constater que l'UNICEF abordait l'Initiative d'un point de vue pratique. Certains considéraient que le ferme engagement et la vaste expérience de l'UNICEF devaient se refléter dans la répartition des fonds prélevés sur la masse commune de ses ressources et dans ses programmes, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ils ont exhorté l'UNICEF à renforcer sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods afin de définir un cadre commun pour la mise en oeuvre de l'Initiative. D'autres délégations se sont déclarées satisfaites de la priorité accordée à cinq domaines d'activité parmi les 20 domaines inclus dans l'Initiative et ont engagé l'UNICEF à tirer parti de sa vaste expérience de la programmation dans le secteur social pour montrer concrètement comment des réussites avaient été obtenues, par exemple grâce à l'Initiative de Bamako.

534. Une délégation a fait observer que le facteur évaluation n'avait pas été mentionné dans l'exposé et souhaitait obtenir des précisions sur les modalités de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. Une autre délégation a déclaré que les priorités de l'Initiative étaient définies en termes généraux et qu'il fallait d'abord les mettre en oeuvre pour obtenir un changement. Un intervenant a estimé que l'Initiative pouvait contribuer à la

réalisation d'un développement durable en Afrique et a recommandé que l'on s'efforce de donner à l'Afrique un droit d'exclusivité sur cette initiative. À ce propos, une délégation a fait remarquer que la plupart des pays africains ne savaient pas exactement quels étaient la portée et le contenu de l'Initiative et a demandé s'il était prévu ou non d'allouer de nouvelles ressources à ce titre. Un autre intervenant a indiqué que les stratégies d'investissement sectoriel revêtaient une importance capitale pour le développement en Afrique et a recommandé l'emploi de telles stratégies pour compléter les initiatives prises par les gouvernements eux-mêmes.

535. Une délégation a préconisé une redistribution des ressources disponibles et a fait valoir qu'il ne serait pas judicieux de laisser espérer des apports de nouvelles ressources. La même délégation a réclamé une coordination plus efficace entre les organisations participantes. Un autre intervenant a demandé des précisions sur le lien qui existait entre la réunion interorganisations sur la santé tenue à Brazzaville et le programme d'assistance de la Banque mondiale en matière de santé pour l'Afrique, si la Banque mondiale, l'OMS, l'UNICEF et les organismes bilatéraux avaient conjugué leurs efforts comme dans le cas de la Zambie, et si l'on envisageait une collaboration analogue pour le Mozambique.

536. Répondant à l'observation concernant les évaluations, le Directeur général adjoint a reconnu que son rapport oral n'avait pas pour objet de faire un bilan des résultats obtenus à ce jour dans le cadre de l'Initiative. Des mécanismes appropriés seraient mis en place pour suivre le déroulement de l'Initiative et rendre compte des progrès accomplis. À propos du financement, il a déclaré que, si l'on exceptait environ 20 % des 25 milliards de dollars représentant de nouveaux apports de fonds pour la période de programmation de 10 ans, il n'avait jamais été question de débloquer des fonds supplémentaires. S'agissant de la Banque mondiale, il était certain que la Banque appuyait pleinement l'Initiative mais ne connaissait pas exactement le montant du financement supplémentaire prévu par la Banque. Il a noté cependant que la Banque mondiale consacrait actuellement 3,5 milliards de dollars chaque année au secteur social des pays en développement, Afrique comprise, et qu'elle envisageait de porter ce montant à environ 5 milliards de dollars dans un avenir proche. Il a fait observer par ailleurs que l'assistance fournie au Mozambique faisait l'objet d'une coordination entre les donateurs.

C. Centre international pour le développement de l'enfant

537. Le Conseil d'administration était saisi d'un document intitulé "Centre international pour le développement de l'enfant : rapport intérimaire et activités proposées pour 1997-1999" (E/ICEF/1996/20), qui a été présenté par M. Stephen Lewis, Directeur général adjoint. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du rapport, des activités menées à ce jour et de celles prévues pour 1997-1999.

538. Un orateur a dit que le rapport n'établissait pas clairement le lien entre le Centre et le programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Par ailleurs, les activités du Centre s'inscrivant dans un cadre mondial, le document aurait dû évoquer la Division des programmes et la Division des communications. S'il a été fait mention des relations avec les ONG et les comités nationaux pour l'UNICEF au paragraphe 33, rien n'a été dit par contre sur les liens avec les divisions de l'UNICEF. Le Directeur du Centre a convenu qu'il faudrait améliorer la coordination entre le Centre et le reste de l'UNICEF. Le Centre faisait désormais partie intégrante du Groupe des programmes nouvellement revitalisé, dont faisaient partie également la Division

des programmes, le Bureau de l'évaluation, des politiques et de la planification, et le Bureau des programmes d'urgence. Les membres du Groupe maintiendraient régulièrement des contacts étroits entre eux et avec les bureaux extérieurs sur les questions de fond afin de tirer parti de l'expérience des programmes de pays. Le Directeur général adjoint a ajouté qu'il serait tenu compte de l'interaction entre le Centre et la Division des communications dans la stratégie de communication qui serait présentée au Conseil d'administration en 1997.

539. Un autre orateur a noté la coopération entre le Centre et le Comité des droits de l'enfant et a suggéré que cette coopération se poursuive. Plusieurs orateurs ont pensé que le Centre devrait jouer un rôle moteur en matière de diffusion de l'information sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

540. Plusieurs orateurs ont félicité le Gouvernement italien pour l'appui qu'il n'avait cessé d'apporter au Centre, ainsi que le Gouvernement suédois, le Comité italien pour l'UNICEF et la Banque mondiale pour leur appui financier à des projets particuliers. Des orateurs ont invité d'autres à se joindre aux donateurs actuels pour explorer toutes les possibilités du Centre et à aider à les financer. Une délégation a dit que le rapport n'a pas abordé la question de la situation financière du Centre et que l'UNICEF devait s'employer davantage, grâce à ses activités de plaidoyer, à répondre aux besoins financiers du Centre.

541. Un orateur a dit que s'il convenait d'appuyer les propositions et les lignes de conduite pour les années à venir, force était de constater qu'après huit ans d'existence, le Centre n'avait toujours pas défini clairement son identité. On ne savait pas très bien s'il s'agissait d'un centre d'échange d'informations ou d'un centre d'étude et de recherche. Le document commençait bien par aborder la question de l'identité mais il devrait indiquer de quelle manière le Centre pourrait être mieux orienté vers la mission de l'UNICEF et devenir une base de connaissance pour le renforcement des capacités. En réponse, le Directeur a indiqué que la formation serait une composante importante des activités du Centre et que celle-ci ne serait pas menée dans une optique traditionnelle mais selon une approche orientée vers la solution de problèmes concrets, qui tiendrait davantage compte de l'état de la technique en matière de programmation.

542. Plusieurs orateurs ont proposé que la question de l'exploitation sexuelle des enfants soit inscrite dans les principaux domaines de recherche du Centre. Une délégation a suggéré que les catastrophes "technogéniques" soient un autre domaine sur lequel le Centre porte son attention, pour ce qui touche non seulement à l'assistance médicale et sociale mais également à l'assistance psychologique. Un orateur a demandé quels étaient les critères de sélection pour les questions sur lesquelles le Centre axait son attention. Un autre orateur a estimé que la recherche ne devrait pas être limitée aux chercheurs et institutions des pays industrialisés, mais qu'elle devrait être étendue à ceux des pays en développement.

543. Un certain nombre d'orateurs ont pensé que les activités du Centre devraient être mieux diffusées. Le Directeur a dit que le Centre utiliserait les moyens électroniques modernes pour faciliter et élargir l'échange d'informations sur les programmes et la diffusion rapide de ces informations. Le Centre procéderait à une meilleure diffusion par des moyens de communication modernes et produirait des versions de ses recherches "mieux adaptées aux besoins des lecteurs". De nombreuses délégations ont estimé que le Centre devrait tirer davantage parti des informations obtenues dans le cadre de

l'expérience de l'UNICEF sur le terrain et convertir celles-ci en produits de recherche utiles. Plusieurs orateurs ont suggéré que le Centre devienne la mémoire institutionnelle de l'UNICEF. Une délégation a dit que les travaux du Centre devraient être publiés dans les six langues officielles de l'ONU.

544. En réponse à une demande concernant la coopération avec d'autres institutions internationales, le Directeur a dit qu'il avait pris plusieurs contacts dans ce sens et a convenu que ceux-ci devraient être développés davantage. Il a reconnu que le Centre devait être à l'avant-garde des initiatives visant à s'attaquer à des problèmes tels que l'exploitation sexuelle des enfants et autres mauvais traitements infligés aux enfants. En réponse à une déclaration sur l'identité du Centre, il a dit que l'un des aspects de cette question était que le Centre servait de lieu de réflexion où l'on pouvait analyser librement les expériences de l'UNICEF en matière de programmation. (Voir à l'annexe le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, décision 1996/30.)

D. Ébauche d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

545. Le Chef de la Section Santé de l'UNICEF a présenté l'ébauche d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1996/19). Il a souligné qu'un rapport détaillé sur la mise en oeuvre de la stratégie serait présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997.

546. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites non seulement de l'ébauche mais encore de la manière dont elle a été présentée. Ils ont exprimé leur appui pour les principes directeurs de la nouvelle stratégie : a) égalité d'accès à des services de santé de qualité; b) meilleure intégration de certaines stratégies à la promotion de la santé, aux services médicaux de base et au suivi sanitaire; c) accent sur le renforcement des capacités nationales; d) développement des partenariats; et e) spécificité des pays. Les orateurs se sont également félicités des nouvelles priorités pour l'UNICEF, à savoir la santé des femmes et des jeunes et le VIH/sida. Certaines délégations ont souligné que la santé des femmes devrait être prise dans son ensemble et non pas limitée à la santé en matière de reproduction. Des délégations ont encouragé l'UNICEF à continuer d'appuyer le contrôle de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants ainsi que l'application des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en mobilisant les ressources financières et humaines.

547. Tout en appuyant l'accent mis nouvellement sur une meilleure intégration de certaines stratégies dans le domaine de la santé à une approche multisectorielle plus précise à la santé, des délégations estimaient que cette démarche devait s'inscrire dans le contexte des objectifs du Sommet mondial. Par ailleurs, elles considéraient qu'il était très important que l'UNICEF continue d'appuyer les stratégies fondées sur la participation des communautés, telles que l'Initiative de Bamako. Des délégations ont convenu que l'UNICEF devrait élargir la capacité de son personnel et des partenaires du secteur de la santé et d'autres secteurs au-delà des questions de santé à proprement parler pour qu'ils puissent relever les défis de la nouvelle stratégie dans le domaine de la santé. Toutes les délégations ont appuyé l'objectif de l'UNICEF tendant à développer des partenariats efficaces, et ont estimé que ces partenariats devaient être élargis aux organismes bilatéraux de développement, tels que

l'Institut international de recherche sur les vaccins à Séoul (République de Corée), les associations professionnelles internationales et les universités. Le secrétariat a souligné que l'UNICEF était déjà un partenaire très actif dans le processus de relance de la notion de "santé pour tous".

548. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de préciser les rôles respectifs du siège, des bureaux de pays et des bureaux régionaux eu égard à la nouvelle stratégie et aux réformes des méthodes de gestion, disant que le rôle de l'UNICEF en matière de santé était de servir de catalyseur de l'action globale dans le contexte de la stratégie. Toutes les délégations ont accueilli avec satisfaction l'accent mis sur la programmation par pays et sur la nécessité d'adapter le plan aux situations particulières de chaque pays et aux politiques nationales en matière de santé. Plusieurs orateurs se sont toutefois déclarés quelque peu préoccupés par la question de l'établissement d'une typologie des pays et ont souligné la nécessité de mieux évaluer les enseignements tirés de l'expérience et d'encourager l'échange de données d'expérience entre les pays. Le secrétariat a été prié de préciser davantage les divers mécanismes qu'il importait de mettre en place afin d'exécuter la stratégie dans le domaine de la santé et d'en surveiller la mise en oeuvre. Des délégations ont estimé que cela devrait se faire à l'issue de larges consultations au sein de l'UNICEF et en dehors.

549. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a également fait une déclaration au Conseil d'administration au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a dit que dans une décision récente (96/38), le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP avait prié son président de s'enquérir des vues des Conseils d'administration de l'OMS et de l'UNICEF concernant la possibilité pour le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP de devenir membre du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires. Dans la même décision, il avait été demandé de prendre les mesures voulues pour permettre au secrétariat du FNUAP de participer en qualité d'observateur aux travaux du Comité mixte en janvier 1997. Après une brève discussion, au cours de laquelle la Directrice générale a déclaré que la prochaine réunion du Comité mixte ne se tiendrait pas en janvier 1997, mais plus tard dans l'année, le Conseil d'administration a convenu de discuter de la question à sa première session ordinaire de 1997. (Voir à l'annexe le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, décision 1996/31.)

E. Rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

550. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport d'activité sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF (E/ICEF/1996/AB/L.13) qui a été présenté par la Directrice générale. Ce rapport était expressément axé sur les recommandations concernant les rôles futurs attribués aux bureaux de pays, aux bureaux régionaux et au siège et les modalités de gestion des relations avec les comités nationaux pour l'UNICEF. La Directrice générale a déclaré que le siège continuerait à définir l'orientation générale des activités de l'UNICEF, tout en déléguant aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux certaines fonctions dont ceux-ci pouvaient s'acquitter de manière plus efficace. Le siège à New York se concentrerait sur des domaines qui relevaient naturellement de sa compétence, tandis que les équipes régionales de gestion, dirigées par les directeurs régionaux, assumeraient des responsabilités clairement définies en matière de contrôle du fonctionnement des bureaux régionaux et de pays. Les équipes régionales de gestion partageraient la responsabilité de la qualité des travaux de l'UNICEF dans chaque région.

551. La Directrice générale a déclaré que, bien que les fonctions et le budget de l'Équipe spéciale chargée de la gestion se terminent en décembre, le secrétariat continuerait à gérer le programme de réforme en 1997 dans le cadre des fonctions du Bureau de la Directrice générale, dans la limite des ressources disponibles et des budgets globaux approuvés. L'UNICEF avait fermement l'intention de poursuivre les progrès très encourageants accomplis au cours des 18 derniers mois. Étant donné les dates limites fixées pour la documentation, la Directrice générale a proposé que le prochain rapport sur le Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF, qui devait être présenté à la première session ordinaire de 1997 en janvier, contienne des ajustements budgétaires et organisationnels immédiats, tandis qu'elle rendrait compte des progrès accomplis pendant les trois derniers mois de 1996 dans son discours d'ouverture de la session.

552. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des informations détaillées contenues dans le rapport, notamment le tableau présentant la suite donnée à ce jour aux recommandations de l'étude de Booz•Allen & Hamilton. De nombreux intervenants ont appuyé le processus de réforme et l'approche progressive adoptée par le secrétariat et se sont déclarés convaincus que le secrétariat était capable de réaliser les transformations proposées. Ils ont appelé l'attention sur les progrès importants accomplis à ce jour, notamment la rationalisation des activités du siège et l'amélioration du rapport coût-efficacité. Plusieurs intervenants se sont félicités du rôle pivot dévolu aux bureaux de pays et ont approuvé les futures attributions des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège, ainsi que le renforcement des fonctions stratégiques et analytiques du siège. Un orateur a considéré que le principe de décentralisation constituait une bonne pratique de gestion en permettant de prendre les décisions sur le terrain même.

553. Une délégation a demandé qu'on établisse pour le siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays une série d'organigrammes indiquant clairement la hiérarchie des responsabilités, et a recommandé que le Conseil d'administration examine une "structure intégrée des responsabilités". L'intervenant a également souligné la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation, la planification stratégique, les systèmes de gestion des ressources financières, les ressources humaines, le code de conduite et les fonctions de contrôle. Il a ensuite demandé que le Conseil d'administration examine de manière approfondie le rôle et les fonctions du Bureau de l'évaluation, des politiques et de la planification, en s'attachant tout spécialement à la fonction de planification stratégique globale au sein de l'UNICEF. D'autres orateurs ont demandé comment on définirait la hiérarchie à établir entre les rôles qu'on se proposait d'attribuer aux différents bureaux. Une délégation s'est prononcée vivement en faveur de la mise en place d'une fonction de contrôle de la qualité à l'UNICEF et a demandé quelles seraient les priorités immédiates dans ce domaine et comment cette fonction s'articulerait avec celles qui incombaient au Bureau. Un autre intervenant a souligné la nécessité de renforcer le rôle des représentants de pays de l'UNICEF pour leur donner la capacité de gérer leurs programmes avec davantage de souplesse et d'efficacité. Plusieurs orateurs ont déclaré que les bureaux de zone étaient utiles et rentables et ont demandé s'ils seraient maintenus dans le cadre des réformes prévues.

554. Une autre délégation a déclaré que, sur la base de l'expérience acquise par d'autres organismes des Nations Unies, il fallait envisager d'implanter les bureaux régionaux de l'UNICEF au siège plutôt que dans les régions. Un autre intervenant a dit que les directeurs régionaux ne devaient pas considérer cette

mesure comme un moyen d'accroître leur pouvoir mais plutôt comme un moyen de valoriser les programmes de pays. Une délégation a demandé quelles seraient les relations entre la Directrice générale et les équipes de gestion régionales ainsi qu'entre la Directrice générale et les représentants de pays. Un orateur a demandé si les bureaux régionaux seraient en mesure de s'acquitter de ce nouveau rôle et de couvrir un si grand nombre de bureaux de pays, et a soulevé la question de l'augmentation des coûts. Une autre délégation a demandé s'il serait rentable de déléguer certaines fonctions aux régions. Une analyse des ressources nécessaires a été demandée. Quelques intervenants ont déclaré qu'ils avaient besoin d'examiner de manière plus approfondie les propositions concernant les rôles qui allaient être attribués au siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays avant de pouvoir confirmer leur appui, et recommandé que ce point de l'ordre du jour soit reporté à la première session ordinaire de 1997.

555. Certains intervenants ont demandé comment le secrétariat envisageait d'appliquer les propositions formulées dans la pratique. Quelques délégations ont déclaré qu'elles étaient satisfaites de constater que les propositions seraient mises en oeuvre dans les limites du budget approuvé. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de renforcer le système de contrôle et d'établir de bons systèmes intégrés de gestion reliant les différents bureaux, pour permettre au siège de suivre les activités des bureaux extérieurs. Une délégation a demandé que le système intégré de gestion des programmes soit présenté de manière officieuse à la première session ordinaire de 1997.

556. La Directrice générale a répondu que le renforcement des capacités régionales n'entraînerait aucune augmentation des effectifs ou des coûts, mais probablement des transferts de postes existants et de ressources déjà disponibles. Elle a souligné qu'il fallait renforcer la capacité des régions de s'acquitter de leurs fonctions, notamment en utilisant mieux les ressources humaines des bureaux de pays. Elle s'est fermement engagée à assurer la participation du Conseil d'administration à la réforme ainsi qu'à informer les membres des progrès accomplis, et a invité instamment le Conseil à poursuivre le processus. Les propositions dont le Conseil était saisi avaient pour objet d'éliminer les cloisonnements et la hiérarchie en clarifiant les rôles et les différentes responsabilités incombant au siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Le secrétariat ne manquerait pas, à la session annuelle de 1997, de présenter un rapport sur un cadre intégrant les structures de responsabilité et sur les fonctions de suivi et d'évaluation. La Directrice générale s'est engagée à tenir le Conseil d'administration au courant des mesures prises en application des recommandations du rapport Booz•Allen & Hamilton et a accepté de présenter un document de séance sur le nouveau système intégré de gestion des programmes à la première session ordinaire de 1997.

557. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF n'avait ni l'intention ni les moyens de gonfler son appareil bureaucratique. Elle a défini le partage des responsabilités en matière de gestion entre les bureaux régionaux et les équipes de gestion régionales (composées de tous les représentants de pays et de représentants du personnel et dirigées par les directeurs régionaux) et a confirmé que les bureaux de zone seraient maintenus selon que de besoin.

558. De nombreuses délégations ont appuyé la proposition tendant à faire du bureau de Genève le centre de coordination des relations avec les comités nationaux pour l'UNICEF. Un certain nombre d'intervenants se sont déclarés satisfaits du processus participatif utilisé pour mettre au point les

propositions. Plusieurs délégations ont demandé que le secrétariat réexamine les conditions de création de comités nationaux dans les pays pour lesquels un programme de coopération a été approuvé. Un intervenant a recommandé d'étudier de manière plus poussée les moyens d'assurer une transition sans heurts entre un programme de pays et la création d'un comité national.

559. Deux orateurs ont demandé un examen plus approfondi de la définition des grands indicateurs de résultats. Un autre orateur a déclaré que les indicateurs et les objectifs axés sur les produits constituaient des moyens utiles de renforcer les activités et d'adopter une politique d'ouverture vers l'extérieur. Certaines délégations ont demandé quelles seraient les prochaines étapes de cette progression, en soulignant qu'il fallait que les comités nationaux continuent à participer à la mise en oeuvre de ces propositions. Quelques orateurs ont fait valoir que le Bureau de Genève de l'UNICEF n'était pas en mesure de s'acquitter de cette nouvelle fonction et ont demandé des détails précis sur sa restructuration. D'autres ont demandé des informations sur la coordination entre les comités nationaux et le Bureau de Genève.

560. Un représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a déclaré que les 38 comités nationaux étaient tous satisfaits de la manière dont le secrétariat avait mis au point ces propositions et a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs contributions à ce processus. Il a déclaré que les propositions traduisaient bien ce dont étaient convenus les comités nationaux, qui s'engageaient à poursuivre leurs activités sur la base de l'Accord de reconnaissance et des principes d'autonomie et de décentralisation. Le succès des propositions dépendait des deux conditions suivantes : a) il fallait que l'UNICEF et le personnel des comités nationaux conjuguent leurs efforts lorsqu'il s'agissait de régler des questions d'intérêt mutuel, et que les comités nationaux maintiennent et développent les mécanismes actuels de consultation comme le Groupe permanent et la réunion annuelle pour renforcer l'efficacité et la coordination; et b) il fallait doter le Bureau de Genève des compétences et des pouvoirs requis.

561. La Directrice générale a souligné que l'UNICEF devait se doter d'une capacité de coordination à l'échelle mondiale et des moyens de gérer stratégiquement ses relations avec les comités nationaux. Le Bureau de Genève avait été désigné comme le centre stratégique de coordination permettant à l'UNICEF de renforcer ses relations avec les comités nationaux afin que ceux-ci puissent prendre plus d'importance dans l'ensemble du système de l'UNICEF. (Voir à l'annexe les décisions 1996/32 et 1996/33 pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

F. Rapport d'activité oral sur l'audit du bureau de pays du Kenya

562. La Directrice générale a présenté un rapport oral sur l'audit du bureau de pays du Kenya. Elle a souligné que, depuis l'examen à mi-parcours dont il avait récemment fait l'objet, le programme du Kenya avait été recentré, et ne comportait plus que six éléments regroupant un nombre réduit de projets. Les effectifs avaient été ramenés de 254 en janvier 1995 à 78, compte tenu de l'évolution des besoins à satisfaire et des fonctions à remplir. Comme suite à l'audit, 23 agents avaient été renvoyés sans préavis. L'affaire avait été portée devant les autorités kenyanes, qui avaient confié à six fonctionnaires la tâche d'examiner ces cas, prouvant ainsi la gravité qu'elles attachaient à la situation. Le premier cas était sur le point de passer au tribunal.

563. Le bureau de pays du Kenya avait fait savoir que 43 des 67 recommandations de l'audit avaient été entièrement mises au point mais que pour les autres, les travaux en étaient à divers stades. Pour renforcer les contrôles internes, le bureau avait mis au point des manuels destinés à aider le personnel dans ses tâches quotidiennes. Le bureau avait également reçu des renforts, grâce au recrutement de personnel qualifié et expérimenté, notamment d'un nouveau spécialiste des opérations doté d'une solide expérience en matière d'audit et d'opérations. Un audit de suivi était en cours, dont les résultats seraient présentés sous forme de rapport écrit au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1977.

564. Une délégation a demandé que le rapport écrit donne des renseignements sur les mécanismes de contrôle interne mis en place. Une autre délégation a demandé des précisions sur les activités à caractère général des vérificateurs internes des comptes de l'UNICEF. La Directrice générale a présenté le nouveau chef du Bureau de la vérification interne des comptes, M. John Parsons, qui était en train de recruter des fonctionnaires pour pourvoir certains postes vacants. Le Bureau s'était vu allouer un budget plus large pour faire face aux frais de sous-traitance et de formation complémentaire. Les vérificateurs des comptes apporteraient une contribution précieuse au Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. La Directrice générale a déclaré qu'elle informerait régulièrement le Conseil des activités du service de vérification des comptes, et, s'agissant du Kenya, qu'elle donnerait des exemples du type de contrôles prévus dans les manuels établis à l'intention du personnel.

G. Rapport oral sur l'harmonisation de la présentation des budgets

565. Le Contrôleur a présenté un rapport d'activité oral sur l'harmonisation budgétaire, comme le Conseil d'administration l'y avait invité dans sa décision 1996/16, selon laquelle ce rapport devrait comprendre une comparaison de la présentation des budgets et des définitions des termes utilisés par l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP, ainsi que l'indication des mesures nécessaires en vue de poursuivre l'harmonisation. Par la suite, lors de la session d'information officielle et de la session annuelle du Conseil d'administration, il avait été demandé que les documents de travail soient envoyés aux membres à l'avance dans les trois langues de travail. Le secrétariat avait pu répondre à cette demande, sauf en ce qui concerne le document de travail 11, qui rapportait un certain nombre de décisions essentielles sur l'harmonisation et au sujet duquel l'accord ne s'était fait qu'après la date limite fixée pour la traduction et la présentation des documents.

566. Le Contrôleur a énuméré les divers aspects sur lesquels les trois organisations s'étaient accordées, en se fondant sur la décision et les documents de travail. Les documents de travail 1 et 2, qui contenaient, respectivement, le détail et le résumé d'une étude comparative des budgets des trois organisations pour 1996-1997, avaient constitué le point de départ du processus d'harmonisation. Dans sa décision 1996/16, le Conseil avait également demandé une comparaison des définitions des termes utilisés par les trois organisations, mais le Groupe de travail avait décidé ultérieurement qu'il serait plus efficace de s'entendre sur une série de termes convenus et de définitions connexes qui ont été reproduits dans le document de travail 7. Au fur et à mesure de la progression des travaux d'harmonisation, de nouveaux termes et définitions viendront s'ajouter à la liste.

567. Le document de travail 9 donnait un mode de présentation unique pour le plan de financement. Un rapport concernant cet aspect de l'harmonisation avait été présenté à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP ainsi qu'au Conseil économique et social. Le projet de plan de financement comportait trois volets : a) montant total des ressources dont dispose l'organisation; b) emploi des ressources considérées – c'est sur ce volet que porte principalement l'effort d'harmonisation, les activités de chaque organisation étant classées sous les rubriques "programmes", "appui aux programmes" et "gestion et administration de l'organisation"; et c) rapprochement des estimations figurant dans le volet relatif à l'emploi des ressources et des prévisions de dépenses figurant dans le budget.

568. Le document de travail 6 indiquait les catégories de dépenses que les trois organisations avaient convenu d'utiliser lors de l'établissement de leurs budgets pour 1998-1999 et contenait également une liste de tous les objets de dépense à inclure dans chacune de ces catégories. Les trois organisations étaient en train de mettre au point de nouveaux systèmes financiers et nomenclatures de codes comptables qui pourraient les amener à apporter des modifications auxdites catégories de dépenses. Elles avaient cependant décidé d'harmoniser toutes ces modifications pour assurer qu'elles continueraient, toutes les trois, à utiliser des catégories de dépenses identiques dans leurs budgets futurs.

569. Quatre autres aspects de l'harmonisation des budgets étaient abordés dans le document de travail 11. Le premier concernait les demandes de crédits : les trois organisations avaient décidé que le budget comprendrait un projet type de décision sur les ouvertures de crédit, pour lequel un libellé était proposé au paragraphe 1 du document considéré. Ce projet de décision tenait également compte de la nomenclature des ouvertures de crédit adoptées, qui s'appuyait sur le plan de financement et avait été complètement harmonisée entre les trois organisations.

570. Le deuxième aspect avait trait à la distinction qu'il a été convenu d'établir entre les variations de volume et les variations de coût pour chaque augmentation ou diminution entre les montants approuvés pour l'exercice biennal en cours et les montants proposés pour l'exercice biennal suivant. Le troisième concernait les crédits demandés pour l'exercice biennal en cours. Il a été décidé que, sauf si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient ou si le Conseil d'administration en faisait la demande, les crédits ouverts pour l'exercice biennal en cours ne seraient pas révisés. Le quatrième aspect enfin avait trait à la présentation harmonisée des tableaux. La présentation proposée pour les deux tableaux récapitulatifs justifient la demande de crédits faisant l'objet des annexes II et III du document de travail 11. Les tableaux donnent les informations qui, selon le groupe de travail, sont celles dont les membres ont le plus besoin : dépenses prévues par ligne de crédit, unité administrative principale et principale catégorie de dépenses.

571. Une autre question examinée par les organisations concernait la portée et le contenu du budget, notamment la fourniture de renseignements relatifs au niveau des programmes dans le budget. Les organisations avaient décidé en principe de faire figurer des informations à ce sujet dans leurs budgets, mais elles n'avaient pas encore fait entièrement le tour de la question.

572. Pour pouvoir poursuivre l'harmonisation, il faudrait se prononcer sur les questions ci-après :

a) Comptabilisation des "autres ressources", à savoir les remboursements reçus pour des services rendus à des tiers et les recettes diverses;

b) Données relatives aux postes ou aux effectifs à inclure dans les projets de budget;

c) Prise en compte des questions qui reviennent périodiquement (changements au niveau des postes demandés et précisions concernant les besoins en matière de traitement électronique de l'information);

d) Le degré de précision des données à inclure dans le budget n'a pas encore été déterminé. Il faudra décider s'il est plus important de réduire la documentation ou de fournir aux membres les renseignements dont ils ont besoin pour voter le budget. On pourrait par exemple décider de n'inclure dans le budget qu'un résumé des prévisions de dépenses, et fournir des informations plus détaillées à la demande. Les trois organisations présenteront des propositions à cet égard.

573. Le mode de présentation des tableaux sera défini en fonction des décisions qui seront prises dans les domaines ci-dessus.

574. Pour ce qui est de la présentation des budgets, les dernières questions à régler avaient trait à l'organisation du document budgétaire proprement dit et au choix des données à présenter sous forme graphique pour le rendre aussi facile à consulter que possible.

575. Une autre question déjà à l'examen dans le cadre du processus d'harmonisation concernait la méthode à utiliser pour le calcul des coûts, à savoir l'effet des fluctuations monétaires, de l'inflation et des divers ajustements obligatoires.

576. Les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet des budgets des organisations et celles des vérificateurs externes sur l'élaboration des budgets avaient été prises en compte par le groupe de travail lorsqu'il a examiné les diverses questions relatives à l'harmonisation. Les trois organisations étaient satisfaites des progrès réalisés dans ce domaine, mais le personnel directement concerné, qui consacrait beaucoup de temps et des efforts considérables à cet exercice, avait encore une très lourde tâche à accomplir.

577. La plupart des délégations ont félicité les trois organisations des progrès accomplis dans l'harmonisation de la présentation des budgets. Une délégation a noté avec satisfaction qu'elles étaient convenues d'un cadre commun, ce qui facilitera la comparaison des données. L'intervenant a proposé que les trois organisations présentent des ratios comparables dans un seul document. Il les a félicitées d'avoir établi un cadre commun en dépit des différences observées au niveau de l'exécution des programmes. Il a demandé des précisions sur les trois principales catégories d'activité (programmes, appui aux programmes et gestion et administration), et cherchait notamment à savoir quelle part des ressources allouées aux programmes était consacrée à l'évaluation et aux activités mondiales. Le nouveau mode de présentation budgétaire proposé devrait permettre de comparer les budgets précédemment approuvés et les projets de budget. L'intervenant a également proposé que les efforts d'harmonisation se poursuivent dans d'autres secteurs, comme celui du personnel. Le Contrôleur a répondu que l'on pourrait peut-être harmoniser les procédures dans d'autres domaines.

578. La plupart des délégations ont apprécié la qualité des documents de travail. Certaines ont proposé qu'un mécanisme de suivi soit mis en place dans le domaine de l'harmonisation, afin que ce processus ne s'interrompe pas. Un représentant a demandé comment les organisations aborderaient la question du budget intégré dans le contexte du processus d'harmonisation. Il a également demandé si les pourcentages indiqués au titre des activités d'appui aux programmes dans le plan de financement (document de travail 9, annexe I) reflétaient les dépenses d'appui aux programmes engagées par les organisations. Le Contrôleur a répondu que selon ces pourcentages, les dépenses d'appui des trois organisations étaient du même ordre.

579. Un représentant s'est félicité de la présentation simplifiée du tableau du plan de financement, qui tient sur une seule page. Il a toutefois déclaré qu'il faudrait opérer des choix, avec l'assentiment du Conseil d'administration, quant au niveau de détail des informations à inclure dans les documents budgétaires. Ces choix seraient néanmoins liés à la nouvelle approche stratégique adoptée par le Conseil pour ce qui est de l'utilisation de l'information.

580. Interrogé sur la date à laquelle la question serait examinée par le Comité consultatif, le Contrôleur a répondu que celle-ci n'avait pas encore été fixée.

H. Rapport oral sur l'opération Cartes de vœux (OCV) et les opérations connexes

581. La Directrice générale a fait un rapport oral sur l'étude extérieure que la société Coopers and Lybrand Consulting était en train d'effectuer sur la vente des cartes de vœux et produits de l'UNICEF et qui visait les objectifs suivants : améliorer la structure organisationnelle et les méthodes de travail de l'OCV; rationaliser les méthodes de mise au point des produits; recenser les principaux marchés et optimiser leur potentiel; déterminer les priorités commerciales et définir des stratégies de gestion des produits; optimiser les gammes de produits, tant sur le plan de la diversité que sur celui de la quantité; enfin, évaluer les stratégies relatives aux circuits de distribution en vue d'améliorer les ventes de cartes de vœux et de produits dans le secteur privé.

582. Elle a indiqué qu'un Comité directeur, présidé par Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, avait été créé afin de suivre le déroulement de l'étude. Plusieurs comités nationaux pour l'UNICEF ainsi que des fonctionnaires de l'UNICEF en étaient membres. La société Coopers and Lybrand avait également consulté d'autres comités nationaux ainsi que des fonctionnaires du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. L'étude devait être achevée fin 1996, mais ses résultats ne seraient pas disponibles à temps pour figurer dans le rapport sur le perfectionnement des méthodes de gestion qui doit être soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 1997. Un nouveau rapport oral serait présenté à cette session.

583. La Directrice générale a présenté le nouveau Directeur de l'opération Cartes de vœux, M. Rolf Deutekom.

I. Examen de l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources

584. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources (E/ICEF/1996/CRP.30). En présentant le document, le Directeur de la Division des programmes a précisé que

les trois critères fondamentaux actuellement utilisés – population enfantine, produit national brut (PNB) par habitant et taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans (TMM5) – restaient les indicateurs les plus répandus, ceux qui recueillaient la plus large adhésion et étaient le mieux adaptés au mandat et à la mission de l'UNICEF. Deux importantes modifications étaient toutefois proposées pour rendre le fonctionnement du système plus cohérent et plus transparent, en éliminant les distorsions qui étaient apparues au fil des ans : a) la pondération des trois critères fondamentaux; et b) une méthode en deux temps pour l'allocation de 96 % des ressources. Les 4 % restants seraient gardés en réserve pour promouvoir la recherche de l'excellence et laisser une marge de manoeuvre permettant de répondre aux situations d'urgence. Le système modifié devait être mis en place progressivement.

585. De nombreuses délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport, estimant qu'il était complet, constructif et de grande qualité. Elles ont souscrit aux propositions du secrétariat visant à rendre le système d'allocation de ressources plus transparent, rationnel, universel et souple.

586. De nombreux orateurs ont approuvé les trois critères utilisés, de même que la priorité donnée aux pays les moins avancés et aux pays d'Afrique subsaharienne, qui était conforme au descriptif de mission de l'Organisation. Nombre d'entre eux estimaient toutefois que cette priorité ne devait pas avoir pour effet de diminuer l'appui accordé aux autres pays pour les aider à réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Plusieurs ont mentionné le principe de l'universalité de l'UNICEF. Deux délégations ont dit que la modification proposée était trop modeste et que l'UNICEF devrait accorder un rang de priorité encore plus élevé aux pays les moins avancés et à l'Afrique. Un orateur a dit que, d'ici à l'an 2000, la moitié de la masse commune des ressources de l'UNICEF devrait être allouée à l'Afrique.

587. Plusieurs délégations ont estimé que le système modifié devrait être mis en application dès que possible. De l'avis d'une autre délégation, les changements proposés ne devraient pas porter atteinte à l'exécution des programmes de pays en cours et les nouveaux critères d'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources devraient être mis en application en même temps que les nouvelles recommandations relatives aux programmes de pays.

588. Quelques délégations estimaient que la discussion ne devait pas porter uniquement sur la masse commune des ressources, qui ne couvrait que la moitié des dépenses afférentes aux programmes de l'UNICEF. Un intervenant a fait observer que l'Afrique avait du mal à mobiliser des fonds supplémentaires. Un autre a proposé que la disponibilité de fonds supplémentaires serve de critère supplémentaire pour l'allocation de fonds prélevés sur la masse commune des ressources.

589. De l'avis d'un orateur, il ne fallait pas examiner le document à la lumière des intérêts particuliers de différents groupes régionaux. Un autre a dit que, compte tenu de la tendance à une diminution de la masse commune des ressources, la question qui se posait n'était pas de savoir quel pays recevrait la plus forte proportion de fonds prélevés sur la masse commune des ressources, mais quel pays perdrait le plus. Une délégation a dit que les pays d'Afrique ne seraient pas les seuls bénéficiaires des changements proposés. Le secrétariat a précisé qu'il ne s'agissait pas d'affecter à l'Afrique des ressources qui étaient jusqu'alors allouées à d'autres pays en développement. Il y avait dans chaque région des pays pour lesquels le montant des fonds alloués par

prélèvement sur la masse commune des ressources augmenterait et d'autres pour lesquels il diminuerait.

590. Plusieurs délégations ont demandé ce que le secrétariat entendait par "distorsion" du système d'allocation des ressources. Selon un intervenant, les modifications proposées n'étaient pas claires et appelaient des explications. Le secrétariat a précisé que, pour certains pays, les données relatives aux trois critères considérés n'avaient pas été mises à jour. Le montant total des fonds alloués à certains pays avait été relevé, soit pour financer de nouveaux projets, soit parce que le montant total de la masse commune des ressources avait augmenté; ces augmentations, qui auraient dû être temporaires, étaient devenues permanentes. Or, malgré la diminution de la masse commune des ressources, l'UNICEF n'avait pas réduit en conséquence le montant total des fonds alloués à ces pays. Le secrétariat s'employait toutefois à normaliser progressivement la situation.

591. Selon certaines délégations, les disparités entre pays devraient être prises en considération. L'allocation de fonds prélevés sur la masse commune des ressources devrait être liée à l'engagement des gouvernements et aux résultats obtenus par eux, et l'UNICEF devrait étudier la possibilité de tenir compte de ces paramètres. De l'avis d'un intervenant, les allocations de ressources devaient être analysées par secteur et par groupe cible. Le même intervenant s'est déclaré préoccupé par la diminution des ressources allouées aux soins de santé de base. Une autre intervenante a fait observer que les ressources allouées à des activités mondiales ayant une incidence positive sur les programmes n'étaient mentionnées nulle part. Selon elle, lorsqu'il allouait à un pays des fonds prélevés sur la masse commune des ressources, l'UNICEF devait aussi tenir compte des ressources que ce pays recevait d'autres donateurs. Quelques délégations ont proposé que l'UNICEF tienne compte d'autres indicateurs, tels que la pauvreté des enfants et les variations du TMM5 ou du PNB. Le secrétariat a reconnu qu'il était important de récompenser les gouvernements pour les résultats qu'ils avaient obtenus, mais pensait qu'il était préférable d'utiliser la réserve à cet effet. D'autres indicateurs avaient été utilisés pas le secrétariat pour calculer les allocations de ressources, notamment le pourcentage d'habitants ayant accès aux soins de santé, le pourcentage d'enfants atteignant un niveau correspondant à la cinquième année d'enseignement primaire et le pourcentage d'habitants ayant accès à l'eau et à l'assainissement, et le résultat n'avait pas été sensiblement différent. En outre, les données relatives à ces indicateurs n'étaient pas fiables ni nécessairement disponibles dans tous les pays. En réponse à une suggestion tendant à éliminer le coefficient de pondération attribué au chiffre de la population infantine, le secrétariat a déclaré que si l'on procédait de la sorte, environ 60 % des fonds provenant de la masse commune des ressources iraient aux deux pays les plus peuplés du monde.

592. De l'avis d'une délégation, la corrélation entre le TMM5 et les droits de l'enfant était faible. Une autre délégation a demandé comment les modifications proposées tenaient compte du nouveau rôle de l'UNICEF consistant à promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi qu'il était indiqué au paragraphe 10 du document. Le secrétariat a répondu que, dans le nouveau système, l'âge limite servant à déterminer la population infantine avait été porté de 16 à 18 ans. En vue de promouvoir la Convention, l'UNICEF plaiderait en faveur des droits de l'enfant dans ses relations avec ses partenaires. De telles initiatives ne pouvaient se mesurer en fonction des montants alloués.

593. De nombreuses délégations ont exhorté l'UNICEF à mobiliser davantage de fonds pour alimenter la masse commune des ressources. Tout en reconnaissant que davantage de ressources devaient être consacrées aux pays les moins avancés et aux pays d'Afrique, elles ont estimé qu'il fallait pour cela augmenter la masse commune des ressources et non diminuer la part des ressources allouées à d'autres pays en développement. Un autre orateur a demandé comment la question de la viabilité à long terme avait été envisagée. Le secrétariat a reconnu qu'il importait d'accroître la masse commune des ressources et de répartir les ressources disponibles de façon transparente et rationnelle.

594. Certaines délégations ont estimé que l'UNICEF pourrait changer le montant des fonds alloués à certains pays par prélèvement sur la masse commune des ressources sans nécessairement modifier les critères d'attribution. Se référant à la décision 1996/26 qui, selon le secrétariat, était à l'origine de l'analyse de la question à l'examen, une délégation a déclaré que le secrétariat avait modifié les critères d'allocation des ressources trop précipitamment. De l'avis de nombreuses délégations, toute modification de ces critères devrait être approuvée par le Conseil d'administration. Le secrétariat a précisé que l'étude avait été entreprise en partie à la demande du Conseil, qui souhaitait que le système d'allocation des fonds provenant de la masse commune des ressources soit examiné, et en partie dans le souci d'améliorer le système actuel. L'examen de cette question se poursuivait au secrétariat.

595. Quelques intervenants ont dit que l'appui apporté par l'UNICEF avait un effet de catalyseur au niveau local, en sensibilisant l'opinion et en permettant de mobiliser des fonds en faveur du développement social. En outre, les programmes de pays de l'UNICEF étaient conçus et exécutés en coopération avec les gouvernements, et une diminution du niveau actuel de financement de ces programmes serait préjudiciable aux plans et aux efforts des gouvernements.

596. De nombreuses délégations ont dit que la révision proposée n'était pas une simple modification des critères de répartition des fonds prélevés sur la masse commune des ressources, mais représentait un changement fondamental des politiques et stratégies du Fonds. Nombre de délégations ont également reconnu que la question était complexe et devait être examinée de façon plus approfondie avant que des décisions ne soient prises. Plusieurs intervenants ont demandé au secrétariat d'analyser l'incidence de la proposition tendant à ramener à 500 000 dollars le montant minimum alloué à chaque pays ayant un programme de pays de l'UNICEF. Le secrétariat a répondu qu'il n'avait pas sensiblement changé ses politiques et stratégies, et qu'il travaillait dans le cadre des trois critères approuvés par le Conseil. L'UNICEF devait pouvoir faire preuve d'une certaine souplesse au niveau du montant minimum alloué aux programmes de pays, selon le montant des fonds disponibles au titre de la masse commune des ressources et la situation d'ensemble.

597. Quelques délégations ont estimé que la réserve de 4 % serait trop faible pour donner la souplesse voulue à l'UNICEF, et ont suggéré qu'elle soit fixée au minimum à 10 %. Le secrétariat a précisé que le montant de la réserve pourrait être augmenté à la demande du Conseil. Certaines délégations ont par ailleurs demandé si, pour certains pays, le reclassement se traduirait par la suppression des allocations de fonds prélevés sur la masse commune des ressources, voire par le retrait de l'UNICEF. Un intervenant a demandé pour quelle raison l'UNICEF avait fixé le seuil de reclassement à un PNB par habitant de 2 895 dollars, alors que pour le PNUD, il avait été fixé à 4 700 dollars. Le secrétariat a répondu que le chiffre de 2 895 dollars correspondait au seuil actuellement utilisé par la Banque mondiale pour définir les pays à revenu intermédiaire de

la tranche supérieure, et que les critères de reclassement de l'UNICEF comprenaient également un TMM5 de 30 pour 1 000 naissances vivantes. Il était plus difficile de satisfaire à ces deux critères combinés qu'aux critères de reclassement actuels du PNUD. Toute décision de reclassement serait prise en consultation avec les gouvernements lors de l'élaboration des programmes de pays ou à l'occasion des examens à mi-parcours. Il ne s'agissait pas de mettre fin à la présence de l'UNICEF dans un pays, mais de modifier les modalités de sa présence et de financement de ses activités.

J. Groupe de travail sur la documentation

598. Le rapport du Groupe de travail sur la documentation (E/ICEF/1996/21) a été présenté par le représentant de la France, au nom du groupe francophone. Celui-ci s'est inquiété du retard qu'accuse la publication des documents et a attiré l'attention du Conseil sur la décision prise par le PNUD au sujet de la documentation (décision 96/45 du 13 septembre 1996). Il a présenté le projet de décision relatif à la question (E/ICEF/1996/CRP.32), en indiquant les principales modifications apportées au texte figurant dans le rapport. Il a souligné que l'on cherchait à harmoniser les règles relatives à la documentation avec celles du PNUD, en tenant compte des caractéristiques propres à l'UNICEF.

599. Les intervenants ont félicité le Groupe de travail pour ses efforts et se sont, pour la plupart, prononcés en faveur de la proposition formulée ainsi que de l'harmonisation dans le domaine de la documentation. Plusieurs délégations se sont inquiétées de l'établissement de limites très strictes pour la longueur des documents et ont souligné qu'il fallait faire preuve de souplesse quant à la diffusion d'avant-tirages. Il convenait également de maintenir la pratique consistant à distribuer les documents aux observateurs en même temps qu'aux membres du Conseil. (Voir annexe, décision 1996/35, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

K. Programme de travail pour 1997

600. Pour l'examen de cette question, le Conseil d'administration était saisi du document E/ICEF/1996/CRP.29. Les débats ont toutefois porté sur un programme de travail révisé (E/ICEF/1996/CRP.33/Rev.1), qui avait été soumis au Conseil, pour approbation, par un groupe de travail officieux composé de délégations intéressées. Une délégation a estimé que le programme révisé offrait la possibilité d'améliorer l'efficacité du Conseil et a fait observer qu'une des principales modifications consistait à ramener la durée de la deuxième session ordinaire à deux jours, contre quatre auparavant, tout en veillant à laisser assez de temps pour les discussions de fond.

601. Certaines délégations se sont prononcées en faveur d'une réduction du nombre de sessions à trois par an, un intervenant souhaitant voir cette mesure entrer en vigueur dès 1998. Plusieurs autres délégations ont toutefois estimé qu'il ne fallait pas réduire le nombre des sessions, car la tenue de sessions plus nombreuses facilitait le dialogue avec le secrétariat. La Directrice générale a déclaré qu'elle souhaitait maintenir un contact permanent avec le Conseil, mais a aussi encouragé l'instauration d'un dialogue au niveau bilatéral. Après un débat sur les autres modifications proposées, le Conseil a approuvé un programme de travail révisé pour 1997. (Voir annexe, décision 1996/36, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

L. Questions diverses

Déclaration de Mme Graça Machel

602. Mme Graça Machel, l'experte chargée par le Secrétaire général d'étudier les incidences des conflits armés sur les enfants, a présenté son rapport au Conseil d'administration. Elle a annoncé que le Secrétaire général, la Directrice générale, le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Haut Commissaire aux réfugiés se joindraient à elle lorsqu'il serait examiné par la Troisième Commission de l'Assemblée générale, le 11 novembre. Elle a expliqué que pour le préparer, elle s'était rendue en Angola, au Cambodge, en Colombie, en ex-Yougoslavie, au Liban, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et au Zaïre, ainsi qu'en Irlande du Nord. Par ailleurs, elle avait participé à des consultations régionales organisées par la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Italie et les Philippines.

603. Les principales conclusions et recommandations du rapport allaient nettement dans le même sens que l'Ordre du jour contre la guerre défini par l'UNICEF et mettaient au premier plan l'action menée par le Fonds en faveur des enfants dans les situations d'urgence, de transition ou de reconstruction après des conflits. Le rapport soulignait que c'est aux gouvernements qu'il appartenait au premier chef de protéger les enfants qui se trouvaient dans de telles situations et de prévenir les conflits. Il décrivait l'ampleur de la tâche à accomplir et insistait sur le fait qu'il fallait que les organismes des Nations Unies et la société civile appuient l'action menée, tout en mettant en évidence le rôle particulier qui incombe à l'UNICEF en tant que principal organisme des Nations Unies chargé de plaider la cause des enfants.

604. Mme Graça Machel a indiqué qu'en appelant l'attention sur le sort des enfants, le rapport envisageait dans une optique intégrée les droits de l'homme et les questions humanitaires et remettait en cause l'approche traditionnelle des situations d'urgence. Il engageait l'UNICEF et les autres parties concernées à accorder aux enfants une place distincte et prioritaire dans toutes les interventions, notamment dans le cadre des activités de suivi et de la présentation de rapports. Il préconisait l'organisation d'une campagne mondiale visant à mettre fin à la pratique de l'enrôlement d'enfants comme soldats. Il condamnait aussi la pratique du viol et d'autres formes de violence dirigée contre les femmes et d'exploitation sexuelle comme arme de guerre et demandait qu'elle soit considérée comme un crime de guerre. Il proposait des mesures préventives et l'organisation de programmes et d'activités de formation adaptés. Le rapport demandait une action internationale immédiate en faveur des quelque 30 millions de personnes déplacées en raison de conflits armés et recommandait la mise sur pied d'un programme consacré au problème des mines terrestres. Il recommandait également, pour que le suivi soit efficace, la désignation d'un Représentant spécial du Secrétaire général chargé d'étudier les incidences des conflits armés sur les enfants.

Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants

605. La Directrice générale a brièvement rendu compte des travaux du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, tenu à Stockholm du 27 au 31 août 1996, qui avait été organisé par le Gouvernement suédois et cofinancé par l'organisation End Child Prostitution in Asian Tourism et le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant. Au total, 1 880 personnes y avaient participé, dont 718 représentants des gouvernements de 120 pays, 100 représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres

organisations intergouvernementales, 470 représentants d'ONG, 47 représentants d'organisations de jeunes et des organismes à l'origine de la manifestation, ainsi que 540 journalistes du monde entier.

606. Elle a souligné que cette diversité non seulement témoignait du large intérêt que suscitait le problème de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants mais qu'elle reflétait aussi les forces en jeu. L'action à entreprendre nécessitait la sensibilisation et la mobilisation du public, la coordination et la coopération internationale. Le Congrès était axé sur neuf grands thèmes : application des réformes juridiques, prévention et réadaptation psychosociale, tourisme et prostitution des enfants, les exploités, enfants et pornographie, santé, éducation, rôle des médias, valeurs humaines.

607. De nombreux programmes de l'UNICEF s'inscrivaient déjà dans le cadre des activités destinées à rendre les enfants moins vulnérables. Ainsi, les programmes relatifs à la démarginalisation des petites filles, à l'éducation des enfants et des familles et à la santé maternelle et infantile (SMI), ainsi que les programmes de développement destinés à favoriser la redistribution des richesses et la création de revenus s'attaquaient à la base même du problème de la vulnérabilité. L'UNICEF gérait également des programmes de réadaptation des enfants victimes d'exploitation et des programmes de formation et de réinsertion et appuyait depuis longtemps l'action de ses partenaires non gouvernementaux dans ces domaines. La Directrice générale a ajouté que le suivi assuré par l'UNICEF s'inscrirait dans le cadre de programmes de pays existants.

608. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'organisation et de l'issue du Congrès et ont remercié le Gouvernement suédois et l'UNICEF de leur contribution à son succès. Les orateurs ont souligné que l'UNICEF avait un rôle important à jouer dans l'application du programme d'action adopté lors du Congrès, en tant qu'élément du système des Nations Unies, mais aussi en tant que partenaire des gouvernements et des ONG. Ils ont fait observer que l'appui offert par l'UNICEF dans ce domaine était essentiel pour la mise en oeuvre des mesures de protection préconisées dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils se sont par ailleurs félicités que l'UNICEF ait mis l'accent sur la prévention, et en particulier sur l'éducation des filles.

M. Conclusions

609. La Directrice générale a déclaré que l'un des principaux résultats de la session était l'adoption d'une nouvelle procédure d'approbation des recommandations relatives aux programmes de pays. Le secrétariat, au siège comme dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux, avait trouvé très utile que le Conseil participe dès le début à l'élaboration des programmes de pays, en formulant des observations sur les notes de pays. On pouvait considérer que l'approbation de 40 recommandations selon la procédure d'approbation tacite était révélatrice du succès du processus de programmation et de la qualité des programmes. La Directrice générale a remercié le Conseil d'appuyer le programme de perfectionnement des méthodes de gestion et de s'être engagé à maintenir la dynamique. L'un des objectifs généraux de la réforme en cours était d'accroître la transparence et de favoriser une utilisation plus efficace des ressources; il fallait souhaiter que l'appui offert par le Conseil aux différentes équipes de gestion et que la répartition plus claire des responsabilités entre le siège, les bureaux de pays et les bureaux régionaux contribueraient à atteindre ce but. Le secrétariat avait trouvé très utile le débat sur l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et comptait travailler en étroite

coopération avec les délégations, pour mettre au point la proposition révisée devant être présentée au Conseil l'année prochaine.

610. La Directrice générale a remercié le Président de l'amitié et du soutien qu'il lui avait témoignés tout au long de l'année. Elle a également remercié les autres membres du Bureau, en particulier M. John Aggrey (Ghana) et M. Hicham Hamdam (Liban) qui allaient quitter le Conseil à la fin de l'année, de même que les autres délégations devant aussi le quitter – le Brésil, le Burkina Faso, le Canada, la France, la Roumanie et le Royaume-Uni – de leur contribution aux travaux de l'UNICEF.

611. Le Président a déclaré que l'anniversaire de l'UNICEF avait donné au Conseil d'administration l'occasion non seulement de faire le bilan des résultats obtenus en 50 ans et des tâches qui restaient encore à accomplir, mais aussi de réitérer l'engagement de tous au service des enfants, engagement confirmé par la ratification quasi-universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant et les progrès réalisés par de nombreux pays vers la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants. Au cours de l'année, le Conseil avait adopté plus de 30 décisions qui affectaient de nombreux aspects du travail de l'UNICEF. La plus importante était sans doute la toute première par laquelle le Conseil, en janvier, avait adopté le descriptif de la mission de l'UNICEF, qui avait déjà des répercussions sur les activités de toute l'organisation. Ainsi, à la session en cours, le Conseil d'administration avait pu se rendre compte de l'influence du descriptif de la mission lors des débats relatifs à l'allocation des ressources provenant de la masse commune et sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, qui insistait sur la nécessité d'utiliser au mieux les ressources disponibles au profit des enfants. Le Conseil d'administration était un élément essentiel de l'équipe de gestion de l'UNICEF, et il appréciait la franchise et la transparence avec lesquelles la Directrice générale informait ses membres du processus de réforme et les encourageait à y participer.

612. Le Président a remercié tous les membres du Conseil d'administration de leur appui et de leur coopération au cours de l'année écoulée. Ce bon esprit d'équipe avait permis au Conseil de maintenir une de ses plus importantes traditions, l'adoption de toutes les décisions par consensus, même celles sur les questions les plus sensibles. Le Président a salué la contribution des membres du Bureau – M. John Aggrey (Ghana), M. Dino Beti (Suisse), M. Hicham Hamdam (Liban) et Mme Lyda Aponte de Zacklin (Venezuela) – et remercié les deux membres qui avaient quitté le Bureau au cours de l'année, M. Jan Top Christensen (Danemark) et Mlle Mitra Vasisht (Inde). Il a également remercié la Directrice générale et son équipe, en particulier les directeurs généraux adjoints, les directeurs régionaux et le Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration.

Annexe

DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 1996

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
<u>Première session ordinaire</u>	
1996/1.	Descriptif de la mission de l'UNICEF
1996/2.	Services de secours de l'UNICEF : mission et stratégies
1996/3.	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
1996/4.	Rapports au Conseil d'administration
1996/5.	Documentation
1996/6.	Documents pour les sessions à venir du Conseil d'administration
<u>Deuxième session ordinaire</u>	
1996/7.	Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes
1996/8.	Rapport annuel au Conseil économique et social
1996/9.	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996
1996/10.	Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997
1996/11.	Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997
1996/12.	Budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1996-1997
1996/13.	Budget pour l'exercice biennal 1996-1997 des programmes financés par des fonds supplémentaires
1996/14.	Crédits additionnels au titre du budget d'administration et d'appui aux programmes des bureaux extérieurs
1996/15.	Programme de communication et d'information de l'UNICEF
1996/16.	Harmonisation de la présentation des budgets
1996/17.	Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative "Vaccins hors devises"
1996/18.	Célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
1996/19.	Élection de représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires
1996/20.	Dates des sessions du Conseil d'administration
<u>Session annuelle</u>	
1996/21.	Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
1996/22.	Opérations Cartes de vœux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1996
1996/23.	Rapport du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation concernant les travaux de sa cinquième réunion
1996/24.	Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire
1996/25.	Groupe de travail sur la documentation
1996/26.	Plan à moyen terme pour la période 1996-1999
1996/27.	Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection
1996/28.	Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF

Troisième session ordinaire

1996/29.	Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens de programmes
1996/30.	Centre international pour le développement de l'enfant
1996/31.	Ébauche d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé
1996/32.	UNICEF : processus de perfectionnement des méthodes de gestion
1996/33.	Comités nationaux pour l'UNICEF
1996/34.	Allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources
1996/35.	Documentation
1996/36.	Programme de travail pour 1997

Première session ordinaire

1996/1. Descriptif de la mission de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

Adopte le texte suivant en tant que descriptif de la mission de l'UNICEF, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1996/AB/L.2 :

LA MISSION DE L'UNICEF

L'UNICEF est chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement.

L'UNICEF s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et oeuvre pour que les droits de l'enfant s'inscrivent dans une éthique sociale et dans un code de conduite international en faveur des enfants.

L'UNICEF fait valoir que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants sont des impératifs universels du développement dont le respect est indispensable au progrès de l'humanité.

L'UNICEF mobilise la volonté politique et des ressources matérielles pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à donner la priorité aux enfants et pour renforcer leur capacité de formuler des politiques appropriées et de mettre en place des services en faveur des enfants et des familles.

L'UNICEF s'attache à faire bénéficier d'une protection spéciale les enfants les plus vulnérables, notamment les victimes de la guerre, de catastrophes, de la pauvreté extrême et de toute forme de violence ou d'exploitation, ainsi que les enfants handicapés.

L'UNICEF intervient durant les situations d'urgence pour protéger les droits des enfants. En coordination avec les organismes des Nations Unies et les organismes humanitaires, l'UNICEF met l'infrastructure unique dont il dispose pour intervenir rapidement au service de ses partenaires afin de soulager la souffrance des enfants et de ceux qui en ont la charge.

L'UNICEF est une organisation non partisane et sa coopération est exempte de toute discrimination. Dans toutes ses initiatives, la priorité est donnée aux enfants les plus désavantagés et aux pays les plus démunis.

L'UNICEF s'efforce, par l'intermédiaire de ses programmes de pays, de faire en sorte que les femmes et les filles aient des droits égaux à ceux des hommes et d'appuyer leur pleine participation au développement politique, social et économique des collectivités dans lesquelles elles vivent.

L'UNICEF oeuvre, avec le concours de tous ses partenaires, à la réalisation des objectifs de développement humain durable que s'est fixés la communauté mondiale et de l'idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations Unies.

Première session ordinaire
22 janvier 1996

1996/2. Services de secours de l'UNICEF : mission et stratégies

Le Conseil d'administration

1. Prend note des informations contenues dans le rapport sur les services de secours d'urgence de l'UNICEF : mission et stratégies (E/ICEF/1996/4) présenté à sa première session ordinaire de 1996;

2. Prie le secrétariat de lui présenter un cadre conceptuel, contenant notamment des principes directeurs, pour les interventions d'urgence de l'UNICEF (deux pages) à sa troisième session ordinaire de 1996;

3. Prie en outre le secrétariat d'établir des documents opérationnels (deux pages) sur diverses questions, dont la liste figure à l'annexe à la présente décision, qui lui seront présentés, une fois établis, pour information à ses sessions pertinentes durant la période 1996-1997;

4. Prie instamment l'UNICEF, en étroite coopération avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et d'autres institutions et organismes compétents des Nations Unies, de faciliter l'application de la décision 1995/56 du Conseil économique et social, notamment en coordonnant les différents rapports qui seront présentés à la session de fond de 1995 du Conseil.

Annexe

THÈMES DES DOCUMENTS OPÉRATIONNELS À ÉTABLIR EN 1996-97

En complément à la liste indicative accompagnant la décision 1995/56 du Conseil économique et social : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, adoptée par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995, les documents opérationnels ci-après seront examinés :

1. Capacité de réponse rapide;
2. Renforcement des capacités;
3. Coordination :
 - a) Coordination sur le terrain;
 - b) Coordination interinstitutions et rôle du Département des affaires humanitaires;
4. Avantage différencié et comparatif;
5. Prévention et planification (y compris la prévention des conflits);
6. Protection des enfants dans les situations de conflit;
7. Processus :
 - a) Qu'entend-on par situation d'urgence?
 - b) À quel moment une situation d'urgence est-elle déclarée?

- c) Relèvement et développement après la crise;
 - d) Comment les fonds sont-ils reprogrammés/alloués?
8. Équilibre entre développement à long terme et assistance d'urgence.

Première session ordinaire
24 janvier 1996

1996/3. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les activités menées par l'UNICEF dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devraient être conformes aux politiques concernant, notamment, l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes et des petites filles (E/ICEF/1994/L.5 et Add.1), aux stratégies adoptées en matière d'éducation de base (E/ICEF/1995/16) et à la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (E/ICEF/1995/11/Rev.1), aux activités menées par l'UNICEF dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/ICEF/1995/12/Rev.1) et à la politique de l'UNICEF dans le domaine de la planification de la famille (E/ICEF/1993/5), de la maternité sans risque (E/ICEF/1990/L.13) et de la prévention du VIH/sida (E/ICEF/1992/L.11);

2. Approuve le cadre établi pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tel qu'il figure dans le document E/ICEF/1996/3, qui tient compte des observations faites par les membres du Conseil et des explications fournies par le secrétariat et met l'accent sur les activités de plaidoyer et les programmes consacrés à l'éducation des filles, à la santé des petites filles, des adolescentes et des femmes et aux droits des enfants et des femmes;

3. Encourage l'UNICEF à renforcer ses relations de partenariat, de coordination et de collaboration avec tous les organismes et entités du système des Nations Unies, en tenant compte du mandat et des avantages comparatifs de chacun d'entre eux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales qui participent activement à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence;

4. Prie le Directeur général de lui rendre compte en 1997 des activités entreprises pour intégrer les recommandations du Programme d'action de Beijing aux programmes de pays de l'UNICEF, compte tenu de la décision prise par l'ONU de donner suite de manière intégrée aux conférences des Nations Unies.

Première session ordinaire
25 janvier 1996

1996/4. Rapports au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Prend note des rapports ci-après :

- a) "Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1995" (E/ICEF/1996/6);
- b) "Le cinquantième anniversaire de l'UNICEF" (E/ICEF/1996/5);
- c) "Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya" (E/ICEF/1996/AB/L.1).

Première session ordinaire
25 janvier 1996

1996/5. Documentation

Le Conseil d'administration

1. Prend en compte la récente décision 96/06 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP);

2. Rappelle l'importance d'un respect rigoureux des résolutions et des règles établissant des dispositions relatives à l'emploi des langues dans les différents organismes et organes des Nations Unies, en particulier la résolution 50/11 de l'Assemblée générale;

3. Prie le Directeur général de l'UNICEF de coopérer étroitement avec le groupe de travail sur les problèmes de distribution de la documentation, qui va être créé conjointement par l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, avec la participation des départements concernés et le concours des représentants des groupes linguistiques;

4. Prie le Directeur général de soumettre un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 1996 sur l'état de la question et de proposer des solutions concrètes.

Première session ordinaire
25 janvier 1996

1996/6. Documents pour les sessions à venir du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. Décide de supprimer les documents ci-après :

a) "Diminution des engagements non réglés consécutive à des économies ou des annulations et fonds requis pour couvrir les dépassements de crédits enregistrés au titre de produits approuvés";

b) "Rapport sur l'affectation de crédits prélevés sur la masse commune des ressources à des projets devant être financés à l'aide de fonds supplémentaires";

c) "Examen de l'excédent de dépenses et des soldes inutilisés concernant les projets achevés financés à l'aide de fonds supplémentaires";

2. Décide également de repousser l'examen des rapports ci-après à sa troisième session ordinaire de 1996;

a) Un rapport sur l'application de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (décision 1995/28);

b) Toutes les questions relatives à la suite donnée à l'examen de la gestion des opérations de cartes de vœux et des opérations connexes, notamment celles qui sont énumérées dans les décisions 1995/20 et 1995/25.

Première session ordinaire
25 janvier 1996

Deuxième session ordinaire

1996/7. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes

Le Conseil d'administration

Approuve les recommandations ci-après du Directeur général concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont résumées dans les documents E/ICEF/1996/P/L.43, E/ICEF/1996/P/L.43/Corr.1, E/ICEF/1996/P/L.43/Add.1 et E/ICEF/1996/P/L.43/Add.1/Corr.1 :

a) 841 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 490 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Zambie	1996	841 000		P/L.44
Bureau régional pour l'Afrique australe et orientale	1996-1998		490 000	P/L.45

b) 18 479 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 92 301 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes dans les Amériques et les Caraïbes, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Honduras	1996-2000	4 850 000	10 701 000	P/L.46
Mexique	1996-2001	6 280 000	40 400 000	P/L.47
Nicaragua	1996	119 000		P/L.48
Pérou	1996-2000	5 380 000	40 000 000	P/L.49
Venezuela	1996-1997	1 850 000	1 200 000	P/L.50

c) 117 470 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 234 138 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Cambodge	1996-2000	11 550 000	61 700 000	P/L.51
Inde	1996-1997	71 600 000	137 400 000	P/L.52
Pakistan	1996-1998	34 320 000	35 038 000	P/L.53

d) 16 900 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 54 150 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les États baltes, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Albanie	1996-2000	4 850 000	10 000 000	P/L.54
Bosnie-Herzégovine et bureau de zone	1996-1998	5 025 000	16 650 000	P/L.55
Croatie	1996-1998		8 400 000	P/L.56
Géorgie	1996-2000	4 850 000	6 650 000	P/L.57
Ex-République yougoslave de Macédoine	1996-1998	2 175 000	4 050 000	P/L.58
République fédérative de Yougoslavie	1996-1998		8 400 000	P/L.59

e) 156 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

<u>Pays</u>	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Liban	1996	156 000		P/L.60

Deuxième session ordinaire
9-10 avril 1996

1996/8. Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social [E/ICEF/1996/Add.10 (Part. II)] et décide de transmettre ce rapport ainsi que les observations des délégations au Conseil économique et social à sa session en cours.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/9. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

Le Conseil d'administration

1. Décide d'attribuer le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996 au Centre régional pour le développement et la santé du Bénin;

2. Approuve à cette fin une allocation de 25 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/10. Budget du siège et des bureaux régionaux
pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

1. Se félicite des progrès accomplis pour améliorer la transparence du budget de l'UNICEF et la clarté des documents y relatifs, et prie le Directeur général d'examiner les moyens de poursuivre sur cette voie;

2. Prend note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.7);

3. Décide :

a) D'approuver comme suit le budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997 :

		<u>En milliers de dollars</u> <u>des États-Unis</u>
Titre I	Assistance aux programmes	5 707
Titre II	Appui aux programmes	165 817
Titre III	Gestion et administration	174 476
	Montant total des dépenses	<hr/> <hr/> 346 000

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, un engagement de dépenses d'un montant de 346 millions de dollars au titre du budget;

c) D'autoriser le Directeur général à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts à chacun des titres I, II et III. Le Directeur général pourra approuver, sans autre autorisation du Conseil d'administration, le virement de fonds, en cas de besoin, à l'un ou l'autre des titres I, II et III, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 5 % des crédits ouverts à l'un ou l'autre de ces titres ou le virement de tout montant des titres II et III au titre I. En ce qui concerne le titre II, le montant pourra être révisé en hausse ou en baisse en fonction du montant recouvré au titre des activités d'emballage et d'emmagasinage (décision 1996/11). Le Conseil d'administration pourra exceptionnellement être invité à se prononcer par correspondance;

4. Réaffirme avec force que l'UNICEF s'est déclaré résolu à fournir une assistance pour poursuivre la mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako sur le terrain et la nécessité, à cet égard, de conserver, à tous les niveaux appropriés de l'organisation, une assistance spécialisée ainsi que la capacité technique et de gestion requise à cette fin;

5. Prie le Directeur général à la suite des rapports des études sur l'obligation redditionnelle et les structures dans le cadre du processus de

perfectionnement des méthodes de gestion, de présenter un rapport au Conseil d'administration sur la structure organisationnelle révisée et rationalisée de l'UNICEF, y compris dans le secteur de la santé;

6. Engage le Directeur général à faire tous son possible pour financer toute nouvelle révision du budget du siège et des bureaux régionaux pendant l'exercice 1996-1997 dans les limites du montant approuvé de 346 millions de dollars et d'informer le Conseil d'administration très tôt de toute révision éventuelle. Les révisions envisagées devraient être présentées au Conseil d'administration après examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. Note que la diminution réelle en pourcentage du montant des ressources affectées au bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes n'apparaît pas dans le budget intégré de l'exercice biennal 1996-1997 et prie le Directeur général de veiller à ce que les prochains rapports sur le budget reflètent les changements réels en pourcentage du montant des ressources affectées aux bureaux régionaux;

8. Prie le Directeur général de poursuivre les consultations avec le Conseil d'administration sur la budgétisation intégrée à l'UNICEF, en particulier dans le contexte de l'établissement du budget intégré des bureaux extérieurs, et de tenir compte des résultats de ces consultations lors de l'établissement du budget pour l'exercice biennal 1998-1999.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/11. Budget du siège et des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

Décide d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, le montant ci-après à recouvrer au titre des activités d'emballage et d'emmagasinement :

	<u>En milliers de dollars</u> <u>des États-Unis</u>
Montant à recouvrer au titre des activités d'emballage et d'emmagasinement	<u>18 000</u>

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/12. Budget des programmes financés par prélèvement sur la masse commune des ressources pour l'exercice biennal 1996-1997

Le Conseil d'administration

Décide, considérant le budget intégré proposé pour le siège et les bureaux régionaux, d'approuver un budget de 29 540 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources aux fins des allocations de crédit aux bureaux régionaux. Ce montant se répartit comme suit :

	<u>En milliers de dollars des États-Unis</u>
Fonds de programmation pour les secours d'urgence	25 000
Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 540
Pays à revenu élevé	1 000
Total	<u>29 540</u>

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/13. Budget pour l'exercice biennal 1996-1997 des programmes financés par des fonds supplémentaires

Le Conseil d'administration

Décide :

a) Que les dépenses ci-après seront financées à l'aide de fonds supplémentaires pendant l'exercice biennal 1996-1997 :

	<u>Siège</u>	<u>Région</u>	<u>Bureaux extérieurs</u>	<u>Total</u>
Bureaux régionaux	s/o	12 000	s/o	12 000
Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	s/o	s/o	7 000	7 000
Total partiel	s/o	12 000	7 000	19 000
Fonds de programmation pour les objectifs des années 90				
Santé	5 200	s/o	36 800	42 000
Nutrition	800	s/o	4 200	5 000
Approvisionnement en eau et assainissement	300	s/o	1 700	2 000
Éducation	500	s/o	4 500	5 000
Programme intersectoriels	1 500	s/o	7 200	8 700
Total partiel	8 300	s/o	54 400	62 700
Total	8 300	12 000	61 400	81 700

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, un montant total de 81,7 millions de dollars à financer à l'aide de fonds supplémentaires. En cas de besoin, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être acceptés à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/14. Crédits additionnels au titre du budget d'administration et d'appui aux programmes des bureaux extérieurs

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver des crédits additionnels d'un montant de 715 900 dollars pour la création de bureaux supplémentaires dans la région comprenant l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes pour l'exercice biennal 1996-1997;

b) D'autoriser le secrétariat à créer trois bureaux de liaison à Minsk (Biélarus), Moscou (Fédération de Russie) et Kiev (Ukraine);

c) Que le crédit additionnel de 715 900 dollars peut être ajouté aux 174,8 millions de dollars approuvés au titre du budget des bureaux extérieurs pour 1996-1997 (E/ICEF/1995/9/Rev.1, décision 1995/31).

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/15. Programme de communication et d'information de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1996/AB/L.7);

2. Réaffirme l'importance de l'information et des activités de plaidoyer visant à faire connaître plus largement et mieux comprendre les activités de l'UNICEF;

3. Prie le Directeur général, dans ce contexte, de prendre en considération les questions d'accessibilité et d'équilibre linguistique lors de l'élaboration des activités de diffusion électronique d'information;

4. Encourage le Directeur général à présenter un document directif sur l'information et les publications, dans le contexte du mandat de l'UNICEF et des résultats des travaux de l'Équipe chargée du projet relatif à la communication dans le cadre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, et en consultation avec les délégations intéressées, afin de tenir compte de la nécessité d'affecter un ordre de priorité à ces publications, en prêtant une attention particulière aux risques de chevauchement avec d'autres publications de l'Organisation et aux contraintes financières et humaines du Fonds;

5. Prie le Directeur général de présenter au Conseil d'administration, avant l'examen des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999, le document directif mentionné au paragraphe 4 ci-dessus;

6. Prie aussi le Directeur général de présenter dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 les coûts détaillés des publications et de leur distribution.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/16. Harmonisation de la présentation des budgets

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport d'activité oral présenté par le secrétariat sur l'harmonisation budgétaire;
2. Tient compte des contraintes de temps rencontrées pour la présentation au Conseil d'administration, pour suite à donner, des premières propositions relatives à l'harmonisation budgétaire qui, conformément à la décision 1995/37 (E/ICEF/1995/9/Rev.1), auraient dû lui être soumises par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la troisième session ordinaire de 1996;
3. Demande au Directeur général de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de janvier 1997, par l'intermédiaire du Comité consultatif, les premières propositions sur l'harmonisation, pour suite à donner;
4. Demande aussi au Directeur général de présenter un rapport d'activité oral, accompagné de documents de travail, au Conseil d'administration à la troisième session ordinaire, en septembre 1996. Ce rapport comprendra une comparaison de la présentation des budgets et des définitions des termes utilisés par l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que l'indication des mesures nécessaires en vue de poursuivre l'harmonisation;
5. Demande en outre que ces trois organismes rendent compte, dans un rapport d'activité conjoint présenté par leurs secrétariats au Conseil économique et social à sa session de fond de 1996, des progrès accomplis sur le plan de l'harmonisation budgétaire, compte tenu des débats tenus par les Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP et celui de l'UNICEF au cours de leur deuxième session ordinaire de 1996.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/17. Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction de l'Initiative "Vaccins hors devises"

Le Conseil d'administration

1. Approuve la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 1996 à l'an 2000, du programme de coopération avec l'Initiative Polio Plus de Rotary International, comme indiqué dans le document E/ICEF/1996/P/L.62 et conformément au document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), et l'accroissement de 60 millions de dollars du montant des fonds supplémentaires au titre du financement de ce programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales;
2. Approuve également la reconduction, pour une période de cinq ans allant de 1996 à l'an 2000, de l'Initiative "Vaccins hors devises", comme indiqué dans le document E/ICEF/1996/P/L.62, et un montant de 10 millions de dollars au titre des fonds supplémentaires, comme indiqué dans le document

récapitulatif des programmes (E/ICEF/1996/P/L.43/Corr.1). L'Initiative est reconduite conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41), sans modification aucune, afin qu'elle puisse continuer d'offrir aux pays la possibilité de se procurer des vaccins payables dans leurs propres monnaies et d'atteindre les objectifs mondiaux en matière de lutte contre les maladies.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/18. Célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Conseil d'administration

1. Recommande à l'Assemblée générale de consacrer une séance plénière à sa cinquante et unième session (1996) à la célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;

2. Prie le Directeur général d'organiser tous les préparatifs nécessaires à cette célébration, étant entendu qu'il n'en résulterait aucune incidence financière.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/19. Élection de représentants du Conseil d'administration au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Le Conseil d'administration

Décide d'élire au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires pour le restant de l'exercice biennal 1995-1996 les représentants suivants appartenant au Groupe des États d'Asie : M. Suyono Yahya (Indonésie), comme membre, et M. Nyoman Kumara Rai (Indonésie), comme membre suppléant.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

1996/20. Dates des sessions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. Décide de changer les dates de sa session annuelle de 1996, qui se tiendra du 17 au 21 juin au lieu du 3 au 7 juin, en raison de la tenue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);

2. Décide également d'approuver les dates suivantes pour ses sessions de 1997 : première session ordinaire, du 20 au 24 janvier; deuxième session ordinaire, du 17 au 21 mars; session annuelle, du 2 au 6 juin; et troisième session ordinaire, du 8 au 12 septembre.

Deuxième session ordinaire
12 avril 1996

Session annuelle

1996/21. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. Exhorte tous les gouvernements qui n'ont pas encore achevé le processus d'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants de le faire au cours de l'année 1996 et exhorte par ailleurs tous les pays à mettre au point des stratégies et des programmes réalisables et viables en vue d'atteindre, d'ici à l'an 2000, les objectifs pour les enfants adaptés au contexte national;

2. Demande au Directeur général, en concertation avec toutes les parties concernées, d'accorder tout son soutien au Secrétaire général pour son rapport à l'Assemblée générale, le 30 septembre 1996, concernant les progrès accomplis sur le plan de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et d'encourager tous les partenaires à s'efforcer au maximum d'utiliser les enseignements tirés de l'examen de mi-décennie afin de mettre au point des stratégies et des initiatives permettant d'atteindre les objectifs pour l'an 2000.

Session annuelle

17 juin 1996

1996/22. Opération Cartes de voeux et opérations connexes :
plan de travail et projet de budget pour 1996

A. Prévisions de dépenses pour la campagne 1996 de l'opération
Cartes de voeux et des opérations connexes

Le Conseil d'administration

1. Approuve, pour l'exercice compris entre le 1er mai 1996 et le 30 avril 1997, un budget de dépenses d'un montant de 99,8 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1996/AB/L.11) :

	<u>En millions de dollars des États-Unis</u>
Bureau du Directeur	0,8
Produits et commercialisation	59,6
Collecte de fonds privés	10,5
Opérations et finances	14,4
Total partiel	<u>85,3</u>
Dépenses hors exploitation :	
Programme de prospection de nouveaux marchés	4,0
Programme d'expansion des collectes de fonds	7,8
Frais d'exposition	0,2
Dépenses liées au déménagement de bureaux	0,7
Part de l'OCV dans les dépenses administratives de l'UNICEF	0,3
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	1,5
Total partiel	<u>14,5</u>
Dépenses totales ^a	<u><u>99,8</u></u>

^a Pour plus de précisions, voir tableau 1A du document E/ICEF/1996/AB/L.11.

2. Autorise le Directeur général :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1996/AB/L.11; à porter les dépenses aux montants indiqués dans la colonne III de ladite annexe si le produit net apparent des ventes et des collectes de fonds atteignait ce niveau; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminuait;

b) À effectuer, le cas échéant, des virements entre les rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses supplémentaires qui pourraient être nécessaires du fait des fluctuations monétaires, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'OCV;

d) À approuver lui-même les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des membres des comités nationaux participant aux séminaires annuels sur les opérations Cartes de voeux et réunions connexes.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 1996

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er mai 1996 et le 30 avril 1997, les prévisions de recettes nettes de l'opération Cartes de voeux s'élèvent à 274,4 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1996/AB/L.11.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. Approuve les modifications du tableau d'effectifs figurant dans le tableau 2 du document E/ICEF/1996/AB/L.11, qui se traduisent par une augmentation nette de huit postes;

2. Proroge le programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,8 millions de dollars pour 1996;

3. Proroge le programme de prospection de nouveaux marchés, avec une dotation de 4,0 millions de dollars pour 1996;

4. Proroge le programme de mise en place des comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne 10 pays, avec un budget de 1,5 million de dollars pour 1996;

5. Approuve la modification du 1er mai-30 avril au 1er janvier-31 décembre de l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de voeux;

6. Autorise le Directeur général à engager des dépenses durant l'exercice budgétaire de 1996 pour couvrir les coûts des marchandises livrées (production et achat de matières premières, cartes et autres produits) à concurrence de 45 millions de dollars, pour l'exercice budgétaire de 1997 comme indiqué dans le

plan à moyen terme de l'opération Cartes de voeux (voir tableau 13 du document E/ICEF/1996/AB/L.11);

7. Encourage l'OCV à collaborer avec les comités nationaux afin qu'une part nettement plus grande des fonds recueillis par eux soit versée à la masse commune des ressources.

Session annuelle
19 juin 1996

1996/23. Rapport du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation concernant les travaux de sa cinquième réunion

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation concernant les travaux de sa cinquième réunion, tenue au siège de l'UNESCO à Paris, les 6 et 7 mai 1996 (E/ICEF/1996/P/L.63) et des recommandations qui y sont formulées.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/24. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité mixte UNICEF/Organisation mondiale de la santé (OMS) des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire, tenue au siège de l'OMS à Genève les 15 et 16 mai 1996 (E/ICEF/1996/P/L.64) et des recommandations qui y sont formulées.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/25. Groupe de travail sur la documentation

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intérimaire du Groupe de travail sur la documentation et des observations y relatives qu'il a formulées à sa session annuelle de 1996, et encourage le Groupe de travail à achever ses travaux et à lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1996 un rapport assorti de recommandations.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/26. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du plan à moyen terme (E/ICEF/1996/AB/L.10) qui constitue un cadre souple d'appui aux programmes de l'UNICEF, ainsi que des observations formulées par les délégations au cours de l'examen du rapport du Directeur général;
2. Reconnaît l'importance du lien entre la mise en oeuvre du plan à moyen terme, le processus en cours et les résultats escomptés du programme de perfectionnement des méthodes de gestion;
3. Souligne la nécessité d'engager un débat sur le financement général et l'allocation des ressources financières, y compris celle au titre des dépenses d'administration et d'appui aux programmes;
4. Encourage, dans ce contexte, le Directeur général à faire en sorte qu'au cours du plan financier à moyen terme, le montant des dépenses de gestion et d'administration ne dépasse pas le montant actuel en valeur nominale;
5. Approuve, sous réserve de la disposition énoncée ci-dessus, le plan financier à moyen terme à titre de cadre prévisionnel pour la période 1996-1999 (résumé dans le tableau 3 du document E/ICEF/1996/AB/L.10), y compris la préparation d'un budget d'un montant maximal de 332 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources, en vue de la session de 1997 du Conseil d'administration (voir rubrique 3 du tableau 2 du document E/ICEF/1996/AB/L.10). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent viables.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/27. Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le document sur les politiques et les stratégies de l'UNICEF en faveur d'enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection (E/ICEF/1996/14),

Rappelant les tâches de l'UNICEF telles qu'elles sont définies dans les décisions pertinentes ainsi que dans le descriptif de la mission,

1. Approuve la perspective, les politiques et les stratégies présentées dans le document en ce qui concerne les mesures visant à protéger les enfants contre le risque d'être exploités, exposés à la violence et à de mauvais traitements, d'être abandonnés ou d'être particulièrement défavorisés d'une autre manière, soulignant que les mesures spéciales de protection devraient s'inscrire dans le contexte des droits de l'enfant;

2. Prie le Directeur général de prendre les mesures nécessaires pour :

a) Incorporer les politiques et les stratégies énoncées dans le document E/ICEF/1996/14 à tous les programmes pertinents de l'UNICEF, par le recentrage et par l'élaboration de programmes de prévention et de protection en faveur de tous les enfants, en particulier de ceux qui ont besoin de mesures spéciales de protection;

b) Mettre l'UNICEF mieux en mesure d'aider les États Membres à analyser la situation des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection et à adapter des politiques et stratégies à cet effet, le cas échéant, dans le cadre du processus de programmation par pays;

c) Suivre les activités de l'UNICEF en matière d'application de ces politiques et stratégies au niveau des pays par le biais des mécanismes existants, tels que les examens à mi-parcours;

d) Renforcer le partenariat de l'UNICEF avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et les autres entités qui s'occupent activement des problèmes des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection;

3. Prie en outre le Directeur général de lui faire rapport à sa deuxième session ordinaire de 1997 sur les mesures prises dans le contexte du paragraphe 2 ci-dessus et, en même temps, de lui soumettre un plan et un calendrier pour la suite de l'application de ces politiques et stratégies.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/28. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF (E/ICEF/1996/16);

2. Prie le secrétariat de mettre la dernière main à tous les documents opérationnels énumérés dans la décision 1996/2 [E/ICEF/1996/12 (Part I)] et de les lui présenter, à sa première session ordinaire de 1997, sous une forme intégrée mettant clairement en évidence le cadre conceptuel et ses incidences opérationnelles.

Session annuelle
20 juin 1996

Troisième session ordinaire

1996/29. Propositions concernant la coopération de
l'Unicef et les examens de programme

Le Conseil d'administration

Approuve les recommandations ci-après du Directeur général concernant la coopération au titre des programmes, telles qu'elles sont résumées dans le document E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2 :

a) 198 900 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 333 344 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Afrique, comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Afrique du Sud	1997-2001	5 200 000	20 000 000	P/L.6/Add.1
Angola	1997-1998	5 500 000	30 000 000	P/L.65
Comores	1997-2001	3 750 000	2 400 000	P/L.1/Add.1
Congo	1997-1998	2 000 000	1 200 000	P/L.67
Côte d'Ivoire	1997-2001	10 250 000	10 000 000	P/L.10/Add.1
Gabon	1997-2001	3 750 000	3 750 000	P/L.11/Add.1
Gambie	1997-1998	1 500 000	2 460 000	P/L.68
Guinée	1997-2001	7 400 000	8 036 000	P/L.12/Add.1
Lesotho	1997-2001	5 000 000	14 600 000	P/L.2/Add.1
Libéria	1997-1998	2 000 000	2 500 000	P/L.69
Malawi	1997-2001	14 750 000	33 250 000	P/L.3/Add.1
Namibie	1997-2001	5 000 000	25 000 000	P/L.4/Add.1
Nigéria	1997-2001	67 000 000	15 000 000	P/L.13/Add.1
République centrafricaine	1997-2001	5 000 000	5 114 000	P/L.9/Add.1
République-Unie de Tanzanie	1997-2001	31 720 000	40 000 000	P/L.7/Add.1
Sao Tomé-et-Principe	1997-2001	3 750 000	1 770 000	P/L.5/Add.1
Sénégal	1997-2001	5 080 000	30 764 000	P/L.14/Add.1
Somalie	1997-1998	5 000 000	35 000 000	P/L.66
Togo	1997-2001	5 000 000	5 000 000	P/L.15/Add.1
Zambie	1997-2001	10 250 000	47 500 000	P/L.8/Add.1

b) 53 750 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 145 602 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes dans la région des Amériques et des Caraïbes, comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Argentine	1997-2001	5 000 000	20 000 000	P/L.16/Add.1
Belize	1997-2001	3 750 000	1 800 000	P/L.17/Add.1
Chili	1997-2001	5 000 000	3 000 000	P/L.18/Add.1
Costa Rica	1997-2001	3 750 000	3 750 000	P/L.19/Add.1
Cuba	1997-2001	5 000 000	10 000 000	P/L.20/Add.1
El Salvador	1997-2001	5 000 000	12 000 000	P/L.22/Add.1
Guatemala	1997-2001	5 000 000	26 252 000	P/L.23/Add.1
Jamaïque	1997-2001	3 750 000	10 000 000	P/L.24/Add.1
Nicaragua	1997-2001	5 000 000	18 000 000	P/L.25/Add.1
Panama	1997-2001	3 750 000	6 250 000	P/L.26/Add.1
République dominicaine	1997-2001	5 000 000	5 000 000	P/L.21/Add.1
Uruguay	1997-2001	3 750 000	2 850 000	P/L.27/Add.1

	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Programme sous-régional pour l'Amazonie	1997-2001		20 000 000	P/L.70
Amérique centrale et Panama :				
Approvisionnement en eau et assainissement	1997-2001		2 500 000	P/L.70
Micronutriments	1997-2001		4 200 000	P/L.70

c) 43 257 649 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 74 689 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Asie, comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Bhoutan	1997-2001	5 000 000	9 100 000	P/L.31/Add.1
Malaisie	1997-2000	3 000 000	850 000	P/L.28/Add.1
Mongolie	1997-2001	3 750 000	4 500 000	P/L.29/Add.1
Népal	1997-2001	18 400 000	34 216 000	P/L.32/Add.1
Pays insulaires du Pacifique	1997-2001	7 000 000	14 000 000	P/L.30/Add.1
République démocratique populaire lao	1997	1 040 000	1 523 000	P/L.71
Sri Lanka	1997-2001	5 000 000	10 500 000	P/L.33/Add.1
	1996	67 649		

d) 8 670 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 12 600 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et dans les États baltes, comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Moldova	1997-2001	3 750 000	5 000 000	P/L.34/Add.1
Turquie	1997-2000	4 920 000	7 600 000	P/L.35/Add.1

e) 43 010 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et 61 000 000 dollars provenant des fonds supplémentaires pour la coopération au titre des programmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme suit :

	<u>Période</u>	<u>Masse commune des ressources</u>	<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>Document E/ICEF/1996/</u>
Iraq	1997-1998	2 000 000	10 000 000	P/L.72
Liban	1997-2001	5 000 000	12 500 000	P/L.36/Add.1
Maroc	1997-2001	7 360 000	11 000 000	P/L.37/Add.1
Oman	1997-2000	4 000 000		P/L.38/Add.1
Soudan	1997-2001	19 650 000	25 000 000	P/L.39/Add.1
Tunisie	1997-2001	5 000 000	2 500 000	P/L.40/Add.1

Troisième session ordinaire
16 septembre 1996

1996/30. Centre international pour le développement de l'enfant

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé "Centre international pour le développement de l'enfant : rapport intérimaire et activités proposées pour 1997-1999" (E/ICEF/1996/20),

Autorise la prorogation du Centre pour une période de trois ans, de 1997 à 1999, et l'allocation au Centre de fonds supplémentaires d'un montant total de 10,5 millions de dollars, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir 10,5 milliards de lires (soit environ 6,7 millions de dollars) pour financer les activités de base du Centre, le solde devant être obtenu d'autres donateurs pour le financement d'activités particulières.

Troisième session ordinaire
18 septembre 1996

1996/31. Ébauche d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé

Le Conseil d'administration

Prend acte du document intitulé "Ébauche d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé" (E/ICEF/1996/19) et des observations formulées à ce sujet par les délégations.

Troisième session ordinaire
18 septembre 1996

1996/32. UNICEF : processus de perfectionnement des méthodes de gestion

Le Conseil d'administration :

1. Rappelle la résolution 50/120 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1995 sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que la décision 1996/42 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996, sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale;

2. Prend acte du rapport d'activité du Directeur général sur le processus de perfectionnement des méthodes de gestion (E/ICEF/1996/AB/L.13);

3. Prend note avec satisfaction du vaste processus novateur de consultation avec le Conseil d'administration et d'autres partenaires, engagé par le secrétariat depuis le lancement du programme de perfectionnement des méthodes de gestion;

4. Approuve l'approche progressive adoptée par le secrétariat pour mettre en oeuvre le programme de perfectionnement des méthodes de gestion et accueille avec satisfaction les résultats tangibles qui ont été obtenus jusqu'ici et qui sont étayés par les divers rapports d'activité que le secrétariat lui a communiqués à ce jour;

5. Prie le secrétariat de lui présenter oralement, à sa deuxième session ordinaire et à sa session annuelle de 1997, un rapport accompagné d'un document de séance contenant une série d'organigrammes illustrant l'état des changements organisationnels apportés à ce jour et indiquant les voies hiérarchiques et les responsabilités de l'UNICEF, dans son ensemble aussi bien qu'au niveau du siège, des régions et des pays. Ce document de séance devrait faire le point :

- a) Des incidences sur le budget, s'il y a lieu;
- b) Des incidences sur les ressources humaines (recrutement, formation, redéploiement du personnel);
- c) Des gains de productivité éventuels, y compris des fonctions d'appui et de supervision;
- d) Des gains d'efficacité en ce qui concerne le renforcement des capacités nationales ainsi que la coordination et l'harmonisation des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays;
- e) Des enseignements tirés par les organes régionaux d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies.

6. Est conscient que ce document de séance continuera d'être modifié tout au long de la mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion et qu'il sera mis à jour dans les futurs rapports d'activité portant sur ce programme;

7. Réaffirme que le programme de pays est le principal atout de l'UNICEF et que, en définitive, le programme de perfectionnement des méthodes de gestion a notamment pour objectif fondamental de renforcer la capacité des bureaux de pays de gérer et d'exécuter effectivement et efficacement des programmes de pays, et de faire en sorte que ces bureaux soient clairement responsables des résultats obtenus au niveau des pays;

8. Convient que les équipes de gestion dirigées par les représentants de pays, les équipes de gestion régionales dirigées par les directeurs régionaux, et l'Équipe de gestion mondiale dirigée par le Directeur général constituent un système de gestion grâce auquel l'UNICEF peut intégrer les activités du secrétariat, fixer les priorités en matière de gestion, assurer les tâches de contrôle et surveiller et évaluer le fonctionnement de ses bureaux;

9. Souligne que les gouvernements sont responsables au premier chef de la préparation des programmes de pays et de la coordination de l'assistance extérieure conformément à leurs stratégies et aux priorités nationales;

10. Prie le secrétariat de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1997, pour examen, un rapport d'activité sur les activités de contrôle, qui, entre autres, fera le point des grandes orientations concernant les tâches, les responsabilités et l'obligation redditionnelle de l'UNICEF, présentera des informations détaillées sur les activités du Bureau de la vérification interne des comptes et rendra compte de façon circonstanciée des activités de planification stratégique, de suivi et d'évaluation;

11. Note avec satisfaction que le secrétariat a l'intention d'établir des dispositifs concernant le financement, l'approvisionnement et le perfectionnement des technologies d'information et des systèmes automatisés de

gestion, y compris le système de gestion des programmes, qui constitueront le modèle initial en matière d'assurance de qualité;

12. Prie le secrétariat de poursuivre ses consultations régulières avec le Conseil d'administration au sujet des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion.

Troisième session ordinaire
19 septembre 1996

1996/33. Comités nationaux pour l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport d'activité du Directeur général sur le processus de perfectionnement des méthodes de gestion (E/ICEF/1996/AB/L.13),

1. Approuve les rôles futurs dévolus aux comités nationaux pour l'UNICEF et la stratégie intégrée à l'échelle de l'UNICEF pour la gestion de ses relations de partenariat avec eux, y compris les structures et hiérarchies de responsabilité nécessaires;

2. Encourage l'UNICEF à examiner de manière approfondie les moyens qui lui permettront d'obtenir les meilleurs résultats dans le cadre de sa collaboration avec la société civile dans chaque pays;

3. Note que la création d'un nouveau comité national dans un pays où il existe un bureau de l'UNICEF et où un programme de pays approuvé par le Conseil d'administration est exécuté sera subordonnée à un accord entre l'UNICEF, le gouvernement du pays considéré et les organisateurs éventuels du comité national;

4. Prie le Directeur général de lui faire rapport oralement sur l'application de cette politique à sa session annuelle de 1998.

Troisième session ordinaire
19 septembre 1996

1996/34. Allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de l'analyse et des propositions concernant l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources contenues dans le document E/ICEF/1996/CRP.30, et félicite le secrétariat des travaux utiles effectués jusqu'à présent en ce qui concerne la révision de la procédure appliquée pour la répartition de ces fonds;

2. Réaffirme que tous les pays bénéficiaires ont droit à des fonds de ce type, compte tenu des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

3. Réaffirme que le système de répartition modifié devrait :

a) Continuer d'être fondé sur les trois critères fondamentaux (population enfantine, taux de mortalité des enfants de moins 5 ans et produit national brut par habitant);

b) Refléter la nécessité d'accorder un rang de priorité plus élevé aux pays à faible revenu, en particulier aux pays les moins avancés conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration;

c) Être suffisamment souple pour tenir compte de l'évolution des besoins des enfants dans les pays bénéficiaires et dans les pays se trouvant dans des situations spéciales;

d) S'appliquer uniquement aux fonds prélevés sur la masse commune des ressources de l'UNICEF;

e) Être transparent, simple et cohérent;

4. Souligne qu'il faut augmenter sensiblement la masse commune des ressources de l'UNICEF;

5. Prie le Directeur général de développer la proposition en question, compte tenu des directives énoncées ci-dessus et en étroite consultation avec lui;

6. Prie également le Directeur général de présenter une proposition révisée dès que possible, et au plus tard à la session annuelle de 1997;

7. Décide qu'entre-temps, les fonds prélevés sur la masse commune des ressources continueront d'être répartis sur la base du système actuel.

Troisième session ordinaire
19 septembre 1996

1996/35. Documentation

Le Conseil d'administration

1. Rappelle l'importance du strict respect des résolutions et règlements qui fixent le régime linguistique dans les différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 50/11 et 50/206 de l'Assemblée générale;

2. Décide de limiter la longueur des documents qui lui seront présentés, conformément aux indications qui figurent en annexe à la présente décision;

3. Prie le Directeur général de continuer à maintenir et à s'efforcer d'améliorer la qualité des rapports présentés au Conseil d'administration, qui doivent être plus concrets et précis, et de faire appliquer, selon que de besoin, les dispositions concernant la longueur maximale des documents figurant dans l'annexe à la présente décision;

4. Décide que les annexes statistiques, les tableaux et les études de cas devront, dans la mesure du possible, être présentés sous forme d'additifs au document principal;

5. Décide également que les rapports dont la longueur dépasserait le nombre de pages prévu dans l'annexe à la présente décision ne seront examinés qu'à titre exceptionnel et pour des raisons dûment justifiées présentées au Conseil d'administration;

6. Prie le Directeur général de respecter la règle de diffusion des six semaines que l'Assemblée générale a fixée et qu'elle a réaffirmée tout récemment dans sa résolution 50/206 en mettant en oeuvre tous les efforts possibles pour que les documents à traiter soient fournis au Bureau des services de conférence et services d'appui 10 semaines avant l'ouverture d'une session et de coordonner étroitement avec celui-ci toutes activités ayant trait à la présentation et à la publication des documents, notamment la diffusion électronique des documents du Conseil;

7. Décide à titre provisoire que si un rapport n'a pas été publié dans toutes les langues six semaines avant l'ouverture d'une session, le secrétariat peut le distribuer aux membres du Conseil à cette date dans la langue dans laquelle il a été établi, notamment par voie électronique si ceci s'avère possible, et que dans ce cas, le document considéré sera aussi mis simultanément à la disposition des observateurs;

8. Prie le Directeur général d'examiner si les effectifs du secrétariat sont suffisants, compte tenu des dispositions approuvées dans la présente décision concernant la qualité et la longueur des rapports et leur publication dans les délais impartis;

9. Invite tous les membres du Conseil d'administration à faire preuve de modération lorsqu'ils demandent des rapports et des documents directifs et les encourage à recourir davantage à des rapports oraux;

10. Réaffirme le principe de la distribution simultanée de tous les documents de conférence dans les trois langues de travail du Conseil avant le début ou pendant le déroulement d'une session.

Annexe

LONGUEUR MAXIMALE DES RAPPORTS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNICEF

1. Les documents directifs ne devront pas compter plus de 15 pages.
2. Le budget, le plan à moyen terme, les rapports et états financiers de l'UNICEF, les rapports concernant l'opération Cartes de voeux et les opérations connexes ne seront pas, compte tenu de leur nature, assujettis à la longueur maximale de 15 pages, mais ils devront néanmoins être aussi concis que possible compte dûment tenu de la nécessité de présenter les annexes et données statistiques dans des additifs au document principal, conformément au paragraphe 4 de la présente décision.
3. Les notes de pays ne devront pas compter plus de trois à quatre pages.

4. La longueur maximale des recommandations relatives aux programmes de pays sera la suivante :

a) Programmes de pays dont le niveau annuel de planification est supérieur à 1 million de dollars : 15 pages;

b) Programmes de pays dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à 1 million de dollars : 6 à 10 pages;

c) Programmes de pays de courte durée (programmes de transition) : 4 à 8 pages;

d) Ressources générales supplémentaires : 3 à 5 pages;

e) Ressources supplémentaires en vue du financement de projets hors programme : 3 à 4 pages.

Troisième session ordinaire
19 septembre 1996

1996/36. Programme de travail pour 1997

Le Conseil d'administration

Décide d'adopter le programme de travail ci-après pour les sessions de 1997 du Conseil d'administration :

Débat consacré à la programmation et aux questions sectorielles

Première session ordinaire
(20-24 janvier)
(session de cinq jours)

- 1) Notes de pays (24) (Afrique : 8; Amériques et Caraïbes : 4; Asie : 3; Moyen-Orient et Afrique du Nord : 9)
- 2) Application de la stratégie de l'UNICEF dans le domaine de la santé (décision 1996/6)
- 3) Documents opérationnels sur diverses questions ayant trait aux interventions d'urgence (décision 1996/28)
- 4) Suite donnée aux décisions pertinentes du Conseil économique et social (décision 1995/38)
- 5) a) Premières propositions sur l'harmonisation de la présentation des budgets, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (décision 1996/16)
b) Proposition sur la présentation de budgets intégrés, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

- 6) Suite donnée à l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya : rapport final
- 7) Rapport sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion
- 8) Budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- 9) Rapport sur le résultat des consultations concernant les relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat
- 10) Admission du FNUAP au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires
- 11) Questions financières²
 - a) Rapport et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995
 - b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'ONU

Débat consacré au Conseil économique et social

Deuxième session ordinaire
(18-19 mars)
(session de deux jours)

- 1) Rapport annuel au Conseil économique et social (décision 1995/5)
- 2) Examens à mi-parcours et principaux rapports d'évaluation sur l'exécution des programmes (résumés des examens à mi-parcours pour 21 pays)
- 3) Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1997
- 4) Rapport oral sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion (décision 1996/32)

Débat consacré aux politiques, aux stratégies et à la coordination

Session annuelle
(2-6 juin)
(session de cinq jours)

- 1) Rapport du Directeur général
- 2) Suivi du Sommet mondial pour les enfants (décision 1992/5)
- 3) Survie, protection et développement des enfants en Afrique (décision 1995/18)

² Question reportée de la troisième session ordinaire de 1996.

- 4) Rapport oral sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique
- 5) Application des politiques et stratégies de l'UNICEF en faveur des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection (décision 1996/27)
- 6) Stratégie de communication et d'information de l'UNICEF (décision 1996/15)
- 7) Rapports du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires et du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
- 8) Opération Cartes de voeux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1997
- 9) Rapport sur la visite effectuée sur le terrain par les membres du Conseil d'administration (décision 1992/32)
- 10) Rapport sur le perfectionnement des méthodes de gestion (décision 1996/32)
- 11) Allocations des fonds prélevés sur la masse commune des ressources (cette question pourra être examinée plus tôt conformément à la décision 1996/34)

Débat consacré aux finances et au budget

- Troisième session ordinaire 1) Recommandations relatives aux programmes de pays (24)
(9-12 septembre)
(session de quatre jours)
- 2) Budget intégré pour l'exercice biennal 1998-1999, y compris le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - 3) Plan à moyen terme pour la période 1997-2000
 - 4) Rapports et états financiers de l'UNICEF
 - 5) Opérations d'approvisionnement
 - 6) Rapport sur le programme de perfectionnement des méthodes de gestion
 - 7) Programme de travail pour 1998
